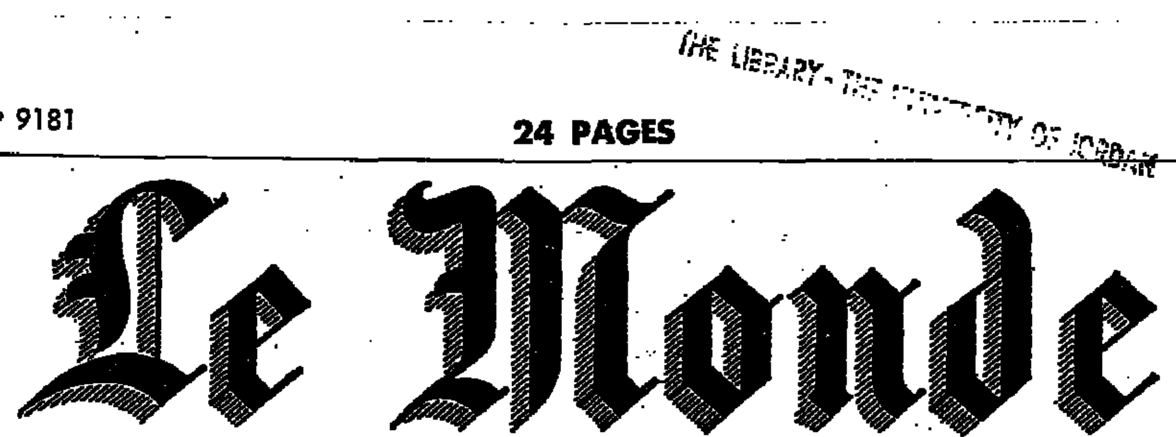
TRENTE ET UNIÈME ANNÉE — N° 9181 — 24 PAGES — MARDI 23 JUILLET 1974

A MADRID

L'après-franquisme a commencé

Les médecins reconnaissent la gravité de la maladie du chef de l'Etat

LIRE PAGE 24.



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1 F

Algérie, 1 DA ; Maroc, 1 dir. ; Tunisie, 100 m. ; Allemagne, 0,90 DM ; Autriche, 7 sch. ; Belgique, 8 fr. ; Canada, 60 c. cts ; Danemark, 2,60 kr. ; Espagne, 18 pes. ; Grande-Bretagne, 14 p. ; Grèce, 15 dr. ; Iran, 45 rls ; Italie, 250 L ; Liban, 125 p. ; Luxembourg, 8 fr. ; Norvège, 2,50 kr. ; Pays-Bas, 0,75 fl. ; Portugal, 10 esc. ; Suède, 1,75 kr. ; Suisse, 0,90 fr. ; U.S.A., 60 cts ; Yougoslavie, 8 n. din.

Tarif des abonnements page 13

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 65572
Tél. : 770-91-29

A LA SUITE DE VIVES PRESSIONS AMÉRICAINES

Ankara et Athènes ont accepté un cessez-le-feu à Chypre

Le pire évité

Même si M. Kissinger, une fois de plus, bombe le torse, même si le président Nixon exalte le « leadership » américain, même si, plus modestement, le ministre français des affaires étrangères se félicite de l'« intervention musclée » des Neuf, même si Ankara pavoise, même si Athènes chante victoire... une chose est certaine : c'est par un effroyable gâchis que se soldent, en Méditerranée orientale, les inconséquences et les arrière-pensées des grandes puissances. Quarante-huit heures de négociations haletantes et de course contre la montre ont évité le pire : une guerre ouverte entre membres d'une même alliance militaire. Le bilan de l'affaire n'en reste pas moins consternant.

Depuis le coup d'Etat de Chypre, les premiers « efforts » des alliés de Mgr Makarios avaient créé toutes les conditions d'une intervention armée. A quelques milles marins de la Turquie, puissance garante du statut de l'île, des factieux ouvertement dirigés par des officiers grecs jetaient bas, avec la bénédiction d'Athènes, tout l'édifice constitutionnel construit à grand-peine en 1960. L'archevêque, en fuite, ne pouvait espérer que de bonnes paroles, Londres et Washington se préparant visiblement à faire bonne figure à son successeur au nom du « réalisme ».

Dans ces conditions, le chef de gouvernement le moins belliqueux qu'ait jamais eu la Turquie n'avait pas le choix. Une armée puissante incarnait, comme au temps d'Atatürk, la volonté nationale. On se demandera longtemps si l'article 4 du traité de « garantie » justifiait une action unilatérale armée de l'un des signataires en cas d'échec de la concertation entre Athènes, Londres et Ankara. Mais la logique de la situation, l'intérêt national et la pression populaire poussaient à l'intervention, et rien ne pouvait l'arrêter

Bien que, dans une tradition ininterrompue depuis Candide, les deux armées chantent aujourd'hui victoire, les Turcs seuls ont atteint leur objectif. Solidement installés sur le terrain — où ils n'ont pourtant pas fait la promenade militaire que décrit leur presse — ils disposent d'un atout capital dans la négociation. La Grèce, qui semblait résolue quelques heures auparavant à mettre ses menaces à exécution, a fini par céder à la pression américaine et par renoncer à la contre-attaque terrestre envisagée. Cette opération, bien risquée étant donné le rapport des forces, aurait eu des conséquences d'autant plus redoutables que Moscou aurait pu y trouver motif à intervenir directement dans le conflit.

Le pire est évité. Mais Chypre a été ravagée par la lutte, et les civils ont largement payé leur écot dans les pertes. La haine séculaire entre Grecs et Turcs, qui semblait s'apaiser, est ravivée pour longtemps. Le rétablissement d'un statut de l'île — le « certain ordre constitutionnel » dont M. Sauvagnargues souhaite l'avènement — va être extrêmement malaisé. On voit mal en tout cas Mgr Makarios ramené au pouvoir dans les fourgons d'une armée turque dont il a condamné l'« agression ».

Un des aspects positifs de cette crise aura pourtant été l'émergence d'une volonté politique et d'une existence diplomatique des Neuf. Sans pouvoir peser d'un poids déterminant dans la balance, la diplomatie européenne a du moins montré qu'elle savait se manifester et parler d'une seule voix, ce qui n'avait pas été le cas lors de la guerre d'octobre. La même énergie n'aurait-elle pu être déployée pour décourager le régime militaire grec dans sa tentative de subversion à Chypre ? Il devrait être permis de rêver d'une Europe qui ne se contenterait plus de subir l'événement mais tenterait aussi de détourner la tempête.

M. Sauvagnargues se félicite du rôle joué par les Neuf

Le chef du gouvernement turc, M. Bulent Ecevit, a annoncé le lundi 22 juillet que son pays acceptait le cessez-le-feu à Chypre, demandé par les Nations unies. Il entrera en vigueur à 15 heures, heure de Paris. Dans un bref communiqué, le gouvernement d'Athènes a fait connaître, un peu plus tard, son acceptation. Les deux pays interprètent à leur façon l'issue de la crise. A Ankara, le premier ministre estime que « les droits des Turcs à Chypre vont être consolidés par cette victoire » *et que désormais* « la paix, l'indépendance et l'égalité régneront dans l'île ». *Athènes estime aussi que* « sont assurés la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de Chypre ».

● *L'extension du conflit a été évitée de justesse par des efforts diplomatiques où M. Kissinger a joué un rôle prédominant. Les Neuf, comme l'a fait valoir lundi matin le ministre français des affaires étrangères, M. Sauvagnargues, ont « démontré leur existence et leur poids ». A Athènes comme à Ankara, il semble en effet qu'une tendance « jusqu'au-boutiste » se soit manifestée et ait été difficilement ramenée à la raison. Le soulagement est sensible dans la capitale grecque. Les Turcs entendent, pour leur part, exploiter l'avantage obtenu, et M. Ecevit a assuré que désormais* « personne ne pourrait leur demander de quitter Chypre ».

● Une conférence entre les trois « puissances garantes », *Grande-Bretagne, Turquie et Grèce, va maintenant s'ouvrir. Le secrétaire au Foreign Office, M. James Callaghan, s'apprête à faire des propositions à Athènes et à Ankara, mais il apparaissait lundi en fin de matinée que la rencontre ne se déroulerait pas nécessairement à Londres. Le ministre turc des affaires étrangères assure qu'elle se tiendra à Vienne.*

● Sur le terrain, *la situation demeure très confuse. Nicosie, dont l'aéroport a encore été bombardé lundi, reste toujours — à l'exception des quartiers turcs — sous le contrôle de la garde nationale chypriote. Les combats avaient pratiquement cessé vers 10 heures sur la* « ligne verte » *qui sépare les deux communautés dans la capitale. A la même heure, les Turcs n'occupaient pas encore Kyrénia. Selon l'agence Reuter, les forces d'invasion auraient des* « objectifs limités », *de nature* « plus politique que militaire », *et chercheraient surtout à renforcer leur présence dans les enclaves turques. Les combats ont été particulièrement sanglants et les adversaires se sont accusés mutuellement d'* « atrocités ». *La Grèce a obtenu la convocation du Conseil de sécurité lundi pour discuter du* « génocide » *qu'elle reproche aux Turcs.*

Profond soulagement en Grèce

De notre correspondant

Athènes. — A l'issue d'une nouvelle nuit d'inquiétude et d'incertitude, les Grecs ont fini par savoir, lundi 22 juillet dans la matinée, que la résolution du Conseil de sécurité de l'ONU avait été acceptée par Ankara. Le soulagement est profond, mais les Grecs risquent de passer d'une préoccupation à l'autre. En effet, dimanche dans la soirée, la politique avait repris ses droits. Dans les cafés et les tavernes, des discussions passionnées s'engageaient sur les conséquences de la crise.

On entend dire que M. Caramanlis va former un gouvernement de large union nationale, ou encore que les Américains, le trouvant trop « européen » lui préféreront une personnalité plus souple à leur égard. D'aucuns envisagent même la possibilité de voir l'ancien roi Constantin se poser comme le seul pouvant rassembler tous les Grecs.

Toutefois, la majorité des stratèges de café estiment, avec bon sens, qu'il ne faut pas prendre ses désirs pour des réalités, car les militaires s'accrocheront au pouvoir et peuvent essayer de raffermir encore leur main.

Il pleuvait dimanche sur la capitale et le ciel s'était mis à l'unisson de l'inquiétude des Athéniens et de la morosité des touristes livrés à eux-mêmes. Avec des titres énormes, les journaux ont annoncé que l'agression turque avait « échoué » à Chypre

Des informations à sens unique

La plupart des informations étaient à sens unique. Les revers et les pertes turques étaient mis en relief, mais aucune indication n'était fournie concernant les victimes dans le camp des Chypriotes grecs. Les journaux dénonçaient les bombardements turcs qui avaient fait des « *centaines de victimes* » parmi la population civile chypriote. Les dirigeants turcs étaient invités à mettre un terme à ces « *actes de barbarie* ».

Les journaux athéniens ont également publié des photos illustrant diverses scènes de la mobilisation générale. L'une d'entre elles montrait deux combattants chypriotes grecs retranchés derrière une petite muraille. La légende disait : « *Ils se battent comme des lions et rivalisent en héroïsme* ».

MARC MARCEAU.

(Lire la suite page 5.)

LES DEUX COUPS DE DÉS

Par ANDRÉ FONTAINE

Les armes se taisent qui, pour la première fois, ont opposé deux membre de l'alliance atlantique. Le conflit demeure, auquel on cherche en vain, depuis dix ans, une solution. Avant de devenir une pomme de discorde, Chypre a pourtant donné longtemps l'exemple de la cohabitation sans histoire de deux peuples qui, ailleurs, se battaient avec toute la hargne d'ennemis héréditaires. Alors que leurs frères de race et de religion grecs et turcs s'entretuaient périodiquement au siècle dernier et au début de celui-ci sur les champs de bataille des Balkans puis de la côte d'Anatolie, les Chypriotes vivaient en paix sous la férule anglaise.

Les intrigues du dehors, là comme ailleurs, n'ont pas peu contribué à semer la zizanie. En 1954, le maréchal Papagos, le de Gaulle grec, cherchait un thème susceptible de mobiliser l'opinion et de faire triompher ses partisans aux élections. Celui de l'Enosis, du rattachement de Chypre à la mère patrie grecque, eut d'autant plus de succès que le grand vent de la décolonisation commençait à souffler sur le monde et que la survivance d'une *Crown Colony* peuplée en grande majorité d'Hellènes paraissait à ceux-ci intolérable. Deux leaders prestigieux étaient là pour rassembler les Chypriotes grecs : un jeune prélat, Mgr Makarios, dont le titre d'ethnarque disait assez qu'il se considérait d'abord, ainsi que ses prédécesseurs sous la domination turque, comme le chef de son peuple, et un vieux *comitadji*, le général Grivas, alias Dighenis, qui s'était initié au terrorisme en luttant contre les communistes dans les montagnes grecques.

Les Anglais n'avaient pas encore pris leur parti de la liquidation de l'empire. Ils tenaient spécialement à Chypre en raison de sa position stratégique capitale sur la route qu'on appelait autrefois des Indes et qui était surtout devenue celle du pétrole.

(Lire la suite page 6.)

ÉCARTANT UNE DEMANDE DE LA GAUCHE

M. Chirac refuse de parler de l'agriculture à la session du Parlement sur l'O.R.T.F.

L'Assemblée nationale commence mardi après-midi l'examen du projet de loi relatif à la radiodiffusion et à la télévision qui a motivé la convocation du Parlement en session extraordinaire. M. André Rossi, secrétaire d'Etat auprès du premier ministre, explique ci-dessous, l'esprit de la réforme et les raisons qui ont conduit le gouvernement à la soumettre si vite aux parlementaires.

L'opposition de gauche, qui demandera l'ajournement de la discussion, préférerait que la session extraordinaire fût consacrée à la crise agricole, mais M. Chirac a refusé de modifier dans ce sens l'ordre du jour des travaux parlementaires. Le gouvernement ne souhaite pas prolonger dans les Assemblées l'agitation à laquelle donne lieu le malaise paysan. Les représentants du groupe socialiste et ceux du groupe communiste au Palais-Bourbon devaient prendre contact lundi dans l'après-midi pour arrêter une attitude commune : le recours à la motion de censure était envisagé par les dirigeants de la gauche avec plus de circonspection que d'enthousiasme.

Hormis les troubles que peut causer chez les élus ruraux l'agitation paysanne et les réserves que suscite dans ses rangs l'éclatement de l'O.R.T.F., la majorité semble plus soudée qu'au lendemain de l'élection présidentielle. En effet, M. Sanguinetti, secrétaire général de l'U.D.R., a, dans un message enregistré sur une cassette, expliqué aux cadres et aux élus de son mouvement les raisons que les gaullistes avaient d'être loyaux envers MM. Giscard d'Estaing et Chirac. Les parlementaires U.D.R. en étaient, semble-t-il, déjà convaincus. Avant même leur secrétaire général.

LIBERTÉ ET ÉMULATION

Par ANDRÉ ROSSI (*)

A ceux qui accusent le gouvernement de vouloir instaurer en France une radiotélévision inspirée du modèle américain, il faut immédiatement répondre : nous voulons une télévision libre.

L'idée de liberté imprègne, en effet, le projet du gouvernement. En allégeant les procédures de contrôle et de tutelle de l'Etat sur les futures sociétés et établissements, en diversifiant les sources d'information du citoyen, en réservant dans la mission de l'une d'entre elles une place privilégiée à l'expression directe des différentes familles de croyance et de pensée, en réservant une place minoritaire à l'Etat dans le conseil d'administration des futures sociétés nationales, le projet du gouvernement a l'ambition de créer le statut libéral de la radiodiffusion et de la télévision.

Nous ne nous réclamons d'aucun modèle, sinon pour réaffirmer que cette idée de liberté est inséparable de celle de diversité et de pluralisme.

Pour des raisons historiques, politiques et morales, la garantie de la liberté de notre pays passe par le maintien du service public de la radiodiffusion et de la télévision. Le pouvoir d'informer, au sens large du mot, ne saurait être subordonné exclusivement à des intérêts particuliers. C'est pourquoi le gouvernement a décidé de maintenir le monopole entre les mains de la nation.

(Lire la suite page 15.)

(*) Secrétaire d'Etat auprès du premier ministre.

LES MUTINERIES DE CLAIRVAUX ET DE NIMES

« UN PEU DE CONSIDÉRATION »

Après les graves incidents de Clairvaux qui causèrent, dans la nuit de vendredi à samedi, la mort de deux détenus, une nouvelle émeute s'est produite à la centrale de Nîmes, qui abrite une population pénale de même nature que celle de Clairvaux. Deux détenus sont portés disparus et ont probablement été ensevelis sous les décombres de l'établissement qui a été totalement dévasté.

Bien qu'il n'ait pas fait de déclaration sur cette dernière mutinerie, M. Jean Lecanuet, ministre de la justice, a déclaré, samedi 20 juillet, au cours d'une conférence de presse, que l'humanisation des prisons ne devait pas être remise en cause par ces violences. Il a invité l'opinion française à prendre conscience de la nécessité d'une évolution des mentalités à l'égard des prisons.

Par PHILIPPE BOUCHER

Au plus fort des événements de mai 1968, M. Valéry Giscard d'Estaing, alors député, citait Bernard Shaw à la tribune de l'Assemblée nationale. Evoquant la marchande de fleurs de *Pygmalion*, il rappelait que celle-ci, autant que l'instruction, attendait de son mentor « *un peu de considération* ».

Aujourd'hui, les uns — les détenus — se révoltant, les autres — les surveillants — cherchant un sens à leur métier, se trouvent réunis, eux aussi, une fois de plus, dans une commune recherche d' « *un peu de considération* ». Déjà, on voit poindre cette même exigence de la part des malades mentaux retenus dans les hôpitaux psychiatriques. Les mondes clos paraissent quelquefois s'exprimer d'une seule voix.

Pour les surveillants, ce métier que l'on n'avoue plus, tout le monde convient qu'il y a lieu de revaloriser leur fonction. Même si l'opinion, en fait, rassemble dans une même réaction de mépris inquiet la prison, ses pensionnaires et ses employés. Mais accorder de la « considération » à des condamnés, à des criminels ! Il faut pourtant convenir que l'époque n'est plus où les détenus subissaient leur incarcération sans vraiment s'interroger. Le mouvement de décomposition qui atteint les institutions les plus anciennes, l'éducation nationale, l'organisation judicaire, ne pouvait épargner la prison. Favorisée, sans plus, par la diffusion des moyens de communication, livres, journaux, une réflexion se fait jour. Les prisonniers s'expriment selon ce que leur permet leur niveau d'éducation.

Pour les « intellectuels » de la maison centrale de Melun — qui abrite, notamment, l'imprimerie administrative — le choix des moyens de lutte en 1973 et 1973 s'apparente à ce qui se fait à l'extérieur : la grève.

(Lire la suite page 10.)

AU JOUR LE JOUR

VOTEZ POULIDOR

Je ne sais plus qui disait, il y a quelque temps, d'un homme d'Etat méritant, mais malheureux, qu'il était un Poulidor de la politique. C'est peut-être moi — auquel cas j'avais tort d'ironiser.

Est Eddy Merckx qui peut, mais n'est pas Poulidor qui veut Merckx, c'est un peu le Kissinger ou le Giscard du sport. Mais l'aisance dans la réussite, la performance éblouissante, sont, en fin de compte, de bien pâles mérites auprès de la persévérance courageuse qui tient à bout de bras le poids des années, auprès du refus de capituler devant une demi-défaite et auprès du bon sens de ne pas avoir honte du demi-succès.

Décidément, s'il faut choisir, la prochaine fois je voterai Poulidor.

ROBERT ESCARPIT.

Deux jours de combats acharnés et confus

Voici le film des événements militaires qui se sont déroulés à Chypre depuis samedi 20 juillet, à midi :

Samedi 20 juillet

12 h. 20. — Radio-Nicosie annonce l'entrée en action du contingent de l'armée grecque (neuf cent cinquante hommes) stationné dans l'île.

13 h. 24. — La radio des forces britanniques de Chypre fait état d'un « cessez-le-feu de trois heures et demie » dans la région de Limassol.

13 h. 30. — Londres annonce l'envol de renforts dans ses bases pour faciliter le regroupement et l'évacuation des ressortissants britanniques, toute intervention dans les combats étant catégoriquement exclue.

13 h. 45. — Le navire amiral de la VIe flotte américaine, le croiseur « Little-Rock », lève l'ancre de sa base près de Naples.

13 h. 50. — Selon des informations en provenance de Beyrouth, les forces turques contrôleraient l'aéroport de Nicosie et la route de Kyrénia à la capitale. Le Foreign Office croit savoir que le quartier turc de Limassol a été attaqué.

13 h. 55. — Un communiqué officiel d'Ankara fait état d'une « résistance modérée dans l'île » et de « lourdes pertes grecques ». Il dément la perte de trois avions. Un peu plus tard, M. Ecevit annonce le débarquement d'une « troisième vague d'assaut » et que de « nouvelles vagues » vont suivre. Un communiqué officiel annonce qu'une canonnière chypriote grecque a été coulée et qu'une autre a été endommagée.

Des « casques bleus » blessés

14 h. 40. — Les Chypriotes grecs annoncent une percée des lignes de défense de l'enclave chypriote turque de la capitale.

15 h. 15. — Radio-Athènes assure que « la garde nationale et les forces chypriotes contrôlent la situation à Nicosie et encerclent les forces de débarquement ».

15 h. 20. — La force de l'ONU annonce que plusieurs « casques bleus » canadiens ont été blessés.

15 h. 55. — Les Nations unies obtiennent un cessez-le-feu sur la « ligne verte » séparant les communautés à Nicosie afin d'évacuer les civils. Il est immédiatement violé.

16 heures. — La radio de la capitale chypriote dément que Kyrénia soit tombée aux mains des Turcs.

16 h. 5. — Les Chypriotes grecs assurent avoir abattu six avions turcs et mené une contre-offensive à Famagouste. Ils annoncent qu'un groupe de parachutistes turcs a été « décimé par des villageois ».

18 h. 20. — Ankara annonce l'occupation « définitive » de Kyrénia. L'ONU tente toujours de faire appliquer le cessez-le-feu.

19 heures. — Les Nations unies révèlent avoir été averties une heure à l'avance de l'invasion turque et avoir suggéré de déclarer Nicosie ville ouverte.

19 h. 20. — Selon un correspondant de la radio israélienne, le cessez-le-feu de Nicosie n'est toujours pas appliqué. Violents combats près de l'Hôtel Ledra.

20 heures. — Radio-Athènes assure que le deuxième commando de parachutistes largué par les Turcs a été annihilé.

20 h. 5. — Le Foreign Office qualifie d'« absurdité » l'assertion de l'agence officielle grecque selon laquelle le porte-hélicoptères britanniques « Hermes » aide les forces d'invasion.

20 h. 15. — L'agence Anatolie annonce la percée à Nicosie de commandos turcs appuyés par quarante blindés.

21 heures. — Radio-Athènes fait état d'un bombardement meurtrier de l'hôpital psychiatrique de Nicosie. Le nombre des avions turcs abattus s'élèverait à huit, et les touristes sortiraient dans la rue « pour applaudir les combattants grecs ».

22 h. 15. — Le général Bonanos, commandant en chef des forces armées grecques, annonce que l'armée chypriote a « pris l'initiative des opérations ».

22 h. 35. — L'agence France-Presse fait état de vingt morts et trente blessés dans le bombardement de l'hôpital psychiatrique de Nicosie. Kyrénia demeurerait aux mains des Grecs. Le ministère chypriote des affaires étrangères proteste contre « le parachutage d'approvisionnements militaires dans des villages turcs par six hélicoptères britanniques ».

22 h. 45. — Le « président » Sampson affirme dans une allocution télévisée : « L'ennemi doit être noyé dans la mer. Vive la nation ! ». Le « seizième communiqué militaire » des Chypriotes grecs assure que la garnison turque de Limassol s'est rendue.

22 h. 55. — Washington annonce la mise en alerte d'un bataillon de parachutistes américains en Italie et l'acheminement vers Chypre d'une douzaine de bâtiments « à titre de précaution ».

Dimanche 21 juillet

6 heures. — Un communiqué militaire turc confirme que le contingent grec, renforcé par des blindés, a attaqué le régiment turc samedi, à la tombée de la nuit. L'offensive grecque, après un léger progrès, aurait été stoppée. Une contre-attaque turque se développe.

6 h. 5. — Selon le « gouvernement » chypriote, l'aviation turque a repris ses raids, notamment sur Nicosie et Famagouste, où un hôpital a été atteint. Les forces chypriotes grecques assurent tenir leurs positions dans toute l'île, notamment dans les régions de Nicosie et de Kyrénia. Les secours turcs de Limassol, Famagouste, Larnaca et Paphos se trouvent entièrement sous contrôle chypriote grec.

6 h. 53. — L'état-major général turc annonce que les villages turcs situés dans les secteurs grecs de Paphos et de Lefke ont été attaqués et que des civils turcs ont été tués. Un communiqué d'Ankara impute la responsabilité de ces événements à la « junte grecque » et ajoute : « Ces villages sont incendiés, détruits, et leurs habitants, femmes, enfants et vieillards sont tués avec une cruauté inimaginable. »

7 heures. — Un nouveau bilan des victimes du bombardement de l'hôpital psychiatrique de Nicosie dénombre trente morts et cent blessés.

8 h. 20. — Près de trente heures après l'invasion turque, l'initiative appartiendrait aux forces chypriotes grecques. Selon l'A.F.P., elles avancent vers Hilarion, la plus importante forteresse turque dans l'enclave turque de Nicosie-Kyrénia, où se trouve la moitié de la population turque. Pendant la nuit de samedi à dimanche, les Chypriotes grecs ont attaqué l'enclave turque de Lefka-Kokkina (dans le nord-ouest de l'île), la plus importante après celle de Nicosie-Kyrénia.

8 h. 40. — Le gouvernement chypriote annonce la « reddition de la garnison turque de Paphos ».

9 heures. — Selon Reuter, de violents combats opposent la garde nationale chypriote et les forces turques à proximité de la base britannique d'Episkopi.

9 h. 30. — La junte militaire chypriote affirme avoir repris l'aéroport de Nicosie, à la suite d'une contre-attaque fulgurante « qui a submergé les forces turques ».

La radio diffuse les slogans suivants : « Jetons les Turcs à la mer ! En avant, en avant, ne reculons jamais !... Hommes, femmes et enfants de Chypre, sauvons notre patrie ! » La population rurale est appelée, en cas de débarquement de parachutistes turcs, à les « exterminer avec des fourches et des haches ».

9 h. 40. — Radio-Nicosie menace : « Nous mettons en garde le gouvernement turc. Si des attaques contre des centres civils et des non-combattants, ainsi que des attaques contre des hôpitaux se poursuivent, le gouvernement chypriote reviendra sur son engagement solennel d'épargner les non-combattants. »

9 h. 50. — M. Ecevit déclare que l'aviation turque a été contrainte à prendre des « mesures préventives » — sans les préciser pour autant — pour empêcher le massacre de la population civile turque à Chypre.

10 h. 16. — M. Rallis, ministre délégué à la présidence du conseil, affirme à Athènes que les pertes parmi la population civile chypriote sont « très lourdes ». « Le gouvernement grec — dit-il — dénonce devant l'opinion mondiale les bombardements de l'aviation turque contre la population civile chypriote et invite le monde civilisé et les organisations internationales à condamner ce crime atroce de génocide. »

10 h. 20. — De féroces combats opposent, selon Reuter, chypriotes grecs et forces turques dans les monts de Kyrénia, où les forces d'invasion consolident leurs positions le long de la côte. Les unités turques ont pris la route de Nicosie, mais la ville de Kyrénia est toujours aux mains des Chypriotes grecs. Ceux-ci s'efforcent de briser l'étreinte des forces turques sur la route de Kyrénia à Nicosie (24 kilomètres).

10 h. 25. — Le correspondant de la radio israélienne affirme que le nombre des victimes des bombardements de la matinée dans les quartiers est et nord de Nicosie est « très élevé ». Selon la radio israélienne, les Grecs essayent de faire le plus grand nombre de prisonniers parmi les Turcs de l'île pour détenir des otages prisonniers parmi les Turcs de

10 h. 35. — Selon l'Associated Press, de violents combats se déroulent autour du col de Boghaz, sur la route Nicosie-Kyrénia.

11 heures. — Ankara annonce pour la deuxième fois l'occupation « totale » de Kyrénia. Un autre communiqué annonce que les unités de débarquement turques ont opéré leur fusion avec les commandos parachutés au nord de Nicosie. Le commandant de régiment dirigeant le corps de débarquement à l'ouest de Kyrénia a trouvé la mort au cours de ces opérations.

11 h. 28. — Le « vingt-troisième communiqué » militaire de Nicosie annonce la « destruction du onzième appareil turc depuis l'invasion ».

L'aéroport inutilisable

16 h. 15. — Ankara assure contrôler l'aéroport de Nicosie depuis le début de la matinée. Les pistes seraient inutilisables en raison des bombardements.

17 h. 24. — Le calme règne à Larnaca, dans la partie sud-est de Chypre, selon les rapports faits à Vienne par les forces autrichiennes de l'ONU stationnées dans ce secteur.

17 h. 45. — Un communiqué turc annonce un combat aéro-naval entre les forces turques et des unités de débarquement grecques vers 13 heures, au large de Paphos, sur la côte occidentale de l'île.

18 heures. — Le général Suat Aktulga, commandant en chef des forces d'invasion turques, déclare que ses troupes pourraient se livrer à des représailles s'il n'était pas mis un terme aux attaques des Chypriotes grecs contre des villages de montagne isolés, où « ont été exterminés femmes, enfants et vieillards, dont le seul crime était d'être Turcs ».

18 h. 10. — Selon certaines informations, un navire de guerre grec aurait été coulé par l'aviation turque au cours de l'engagement naval à proximité de Paphos.

18 h. 37. — La radio de Nicosie proclame que l'envahisseur est « sur le point de se faire rejeter à la mer ». La radio n'a cessé de diffuser des communiqués de victoire durant toute la journée et fait état du « treizième » avion turc abattu.

18 h. 40. — L'ambassade de Grèce à Londres assure que « des centaines de civils » ont été tués ou blessés depuis dimanche matin par les raids aériens turcs sur des « objectifs civils ».

18 h. 40. — Selon le « communiqué n° 26 » de Radio-Nicosie « la résistance des forces ennemies qui subsistait à Limassol, Larnaca et Paphos est brisée ».

18 h. 50. — Blessé par balles, le fils d'un militaire britannique meurt au cours de son transfert à l'hôpital de Famagouste. C'est la première victime britannique des combats.

19 h. 13. — Radio-Nicosie dénonce les « lâches attaques de l'aviation turque contre nos combattants ». Malgré ces attaques, déclare un communiqué, « nos forces armées se conduisent de manière magnanime : elles n'ont fait aucun mal aux civils ».

19 h. 37. — Le secrétaire général des Nations unies, M. Kurt Waldheim, demande aux parties en conflit de « cesser le feu et d'ouvrir les négociations sur-le-champ ».

21 h. 15. — Le commandant de l'état de siège de la région d'Izmir sur la côte turque de la mer Egée met la population en garde contre d'éventuelles attaques aériennes.

21 h. 20. — La radio grecque affirme, citant des « sources diplomatiques », que la Turquie avait été avertie que « si les combats à Chypre ne cessaient pas dans les quarante-huit heures, la Grèce entrerait en guerre et lancerait une attaque le long de la frontière en Thrace ».

21 h. 25. — Selon l'agence Reuter, une nouvelle vague de parachutistes turcs a sauté dimanche, en fin d'après-midi, au sud du col de Boghaz sur la route Kyrénia-Nicosie. Les douze avions DC-3 qui les ont largués ont été pris sous un feu nourri. De violents combats avaient auparavant éclaté pendant cinq minutes dans les rues de Kyrénia à 15 heures, pendant que les navires turcs pilonnaient les montagnes surplombant la ville.

21 h. 50. — L'ONU révèle avoir reçu des rapports faisant état d'« atrocités ». La délégation grecque envisage de saisir le Conseil de sécurité du « génocide » en cours.

22 heures. — On apprend à Ankara que, à la suite d'entretiens téléphoniques de M. Kissinger avec les deux gouvernements, la « bataille navale » signalée au large de Paphos a été « limitée », Athènes ayant fait faire machine arrière à la flotte. Trois des onze navires du convoi auraient été coulés par l'aviation turque.

22 h. 18. — Athènes dément catégoriquement qu'il y ait eu engagement naval.

22 h. 27. — Les Turcs annoncent l'arrivée d'importants renforts grecs à Rhodes, située à une vingtaine de kilomètres seulement des côtes de la Turquie.

23 h. 41. — Radio-Nicosie annonce qu'un « quatorzième avion turc » a été abattu dimanche soir à Chypre et que des objectifs civils à Kyrénia et à Famagouste ont été bombardés au napalm ». Toujours selon cette station, les forces grecques chypriotes repoussent actuellement des troupes turques débarquées près de Kyrénia.

23 h. 58. — Dans une lettre signée par le représentant grec aux Nations unies, M. Constantin Panayotacos, le gouvernement d'Athènes accepte la résolution du Conseil de sécurité exigeant un cessez-le-feu à Chypre.

Lundi 22 juillet

0 h. 9. — Le Foreign Office annonce que des notes diplomatiques émanant de Londres et de Washington ont été adressées aux gouvernements grec et turc pour leur demander, « dans les termes les plus énergiques, d'accepter un cessez-le-feu immédiat à Chypre ».

1 h. 31. — Le gouvernement turc se réunit à nouveau pour examiner la demande de cessez-le-feu. Une précédente réunion du cabinet s'était terminée peu avant minuit sans que les ministres soient parvenus à une décision.

2 h. 42. — Le président du Conseil de sécurité, M. Perez de Cuellar (Pérou), a convoqué une réunion d'urgence, pour 15 heures, à la demande de la Grèce, qui accuse les Turcs de « génocide ».

2 h. 49. — Un porte-parole des Nations unies révèle que douze soldats finlandais du contingent de l'ONU à Chypre, en patrouille, ont été faits prisonniers par des soldats chypriotes grecs dimanche, mais qu'ils ont été relâchés, par la suite, sains et saufs.

4 h. 18. — On apprend de source généralement bien informée, à Ankara, que la Turquie aurait décidé d'accepter le cessez-le-feu, mais poserait certaines conditions.

5 h. 8. — Le département d'Etat américain annonce que la Grèce et la Turquie ont accepté le cessez-le-feu à Chypre. Il entrera en vigueur lundi, à 14 heures G.M.T. Les gouvernements turc et grec confirmeront à 7 heures G.M.T. l'annonce du cessez-le-feu. L'acceptation de la Grèce et de la Turquie est intervenue à la suite d'une proposition américaine soumise à Athènes et à Ankara par le secrétaire d'Etat Henry Kissinger à 22 heures G.M.T.

« Le combat de David contre Goliath »

7 h. 20. — Le communiqué n° 29 de Nicosie annonce qu'un appareil de transport turc a été abattu en mer. Il ajoute : « Nos forces ont le dessus sur tous les fronts. »

7 h. 35. — Un communiqué n° 31, rédigé et lu à la radio de Nicosie dans un enthousiasme évident, souligne que « la victoire est désormais à portée de la main ». Il annonce que le dix-septième appareil turc a été abattu également au-dessus de la mer. La radio chypriote grecque ne cesse de lancer des appels à la population turque l'exhortant à ne pas suivre « sa direction politique qui l'entraîne dans l'abîme ». « Si vous suivez vos chefs, vous êtes voués à l'égorgement. »

7 h. 44. — Radio-Nicosie diffuse un appel de l'administration chypriote grecque demandant aux Etats-Unis d'envoyer d'urgence du plasma sanguin, des médicaments et des armes. « C'est le combat de David contre Goliath », dit le speaker de la radio.

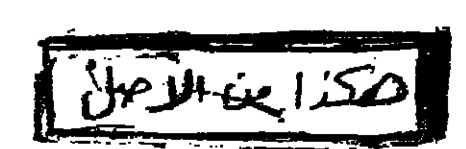
8 h. 19. — M. Bulent Ecevit confirme que la Turquie a accepté le cessez-le-feu proposé par les Nations unies.

8 h. 20. — Selon des Britanniques bloqués dans la région des combats, des bâtiments de la marine turque, à 3 kilomètres environ de la côte, ont bombardé des concentrations grecques à 7 kilomètres à l'ouest de Kyrénia et dans les collines derrière la ville, où les combats se poursuivent toujours.

10 h. 20. — Radio-Athènes n'a pas encore fait mention du cessez-le-feu à Chypre. Elle met, en revanche, en « vedette » le combat aéro-naval annoncé dimanche par Ankara. Selon la radio grecque, les Turcs auraient attaqué par erreur un de leurs propres convois et coulé des navires leur appartenant.

10 h. 42. — Le gouvernement grec annonce officiellement son acceptation du cessez-le-feu. Une brève déclaration gouvernementale conclut : « Ainsi sont assurées la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'île de Chypre. »

11 heures. — Les envoyés spéciaux israéliens indiquent que les combats ont pratiquement cessé à Nicosie, où l'on n'entend plus que des tirs sporadiques. Dès la nouvelle d'un cessez-le-feu imminent, les magasins ont rouvert leurs portes dans la capitale chypriote et la population est descendue dans les rues, qui connaissent une animation considérable.



ET LA TENSION GRÉCO-TURQUE

Une négociation fiévreuse et ardue

Soumis à des pressions de plus en plus fortes, assaillis de notes diplomatiques et de démarches de toutes sortes, Athènes et Ankara ont accepté dans la soirée du dimanche 21 juillet et les premières heures de lundi le cessez-le-feu exigé samedi par le Conseil de sécurité des Nations unies.

Un porte-parole du département d'Etat américain a annoncé l'accord des deux pays sur ce point dimanche peu avant minuit. Le cessez-le-feu devait entrer en vigueur lundi à 14 heures G.M.T. M. Kissinger a emporté la double décision aux termes d'une « *série de contacts et de communications diplomatiques intensive pendant toute la journée* ». Le président Nixon a annoncé la nouvelle quelques minutes avant le département d'Etat en se félicitant, dans une réception offerte à ses partisans à Los Angeles, que « *la lutte tragique ait pu être évitée grâce au leadership américain* ».

La Grèce a notifié son acceptation en précisant, dans la lettre adressée au Conseil par son représentant, M. Panayotacos, qu'elle le saisissait de « *l'une des formes les plus odieuses de génocide jamais pratiquées* ».

La « navette » de M. Sisco

Le gouvernement grec exprime « *quelques réserves* » visant la partie de la résolution demandant le retrait de ses officiers de l'île. La lettre demande que le Conseil prenne « *toutes mesures appropriées en vue de mettre un terme au bombardement continuel et sans discrimination, par les forces aériennes turques, de cibles et populations civiles au moyen de bombes au napalm et de roquettes* ».

Le Conseil de sécurité doit se réunir lundi à 15 heures (heure de Paris). Dimanche soir, le Foreign Office annonçait que des notes « *rédigées en termes extrêmement énergiques* » étaient remises à Athènes et Ankara. Ces deux textes insistaient sur « *l'extrême gravité* » de la situation. Dans le courant de la journée, le secrétaire au Foreign Office, M. James Callaghan, s'était entretenu par téléphone avec le chef du gouvernement turc, M. Bulent Ecevit, et avec le ministre des affaires étrangères par intérim d'Athènes, M. Kypreos.

C'est de M. Kissinger, agissant par téléphone et télex, et de son adjoint, M. Sisco, courant d'une capitale à l'autre, que sont venues les initiatives décisives.

Samedi, le secrétaire d'Etat américain assurait, à San-Clemente, qu'un cessez-le-feu avait de « *bonnes chances* » d'intervenir et que les Etats-Unis, pour ne pas alimenter le conflit, cessaient leurs livraisons d'armes et de munitions aux adversaires. M. Kissinger tenait à souligner que la crise en Méditerranée orientale ne constituait en rien une « *confrontation avec l'Union soviétique* », Moscou prenant des mesures « *parfaitement normales* » dans la situation actuelle. Les Etats-Unis, pour leur part, n'avaient pas l'intention d'intervenir dans le conflit.

Le même jour, à Athènes, M. Sisco s'employait à convaincre les dirigeants grecs, en compagnie de l'ambassadeur de Grande-Bretagne, M. Robin Hooper. Reparti dans la soirée pour Ankara, il était *toutefois* porteur d'un message très ferme où les Grecs menaçaient d'attaquer sur la frontière terrestre si les Turcs n'arrêtaient pas leur « *invasion* » dans les quarante-huit heures. Dimanche matin, M. Sisco s'entretenait avec M. Turan Gunes, ministre turc des affaires étrangères. Le chef de la diplomatie turque recevait, immédiatement après cet entretien, l'ambassadeur d'U.R.S.S., qui faisait état, à sa sortie, d'une conversation « *très utile* ». De son côté, l'ambassadeur de France exposait au directeur des affaires politiques la position des Neuf.

De retour à Athènes dimanche, le secrétaire d'Etat adjoint américain était immédiatement reçu par les dirigeants grecs, et l'accord sur le cessez-le-feu commençait à s'ébaucher. M. Kissinger s'entretenait longuement par téléphone des progrès de la négociation avec le président Nixon à San-Clemente, puis donnait de nouvelles instructions à son envoyé à l'issue d'une réunion du groupe interministériel (WASAG) chargé de suivre l'évolution de la crise.

Il apparaissait qu'une entente était possible, les Turcs ne souhaitant qu'un « *succès limité* » et les Grecs jugeant un cessez-le-feu indispensable, à la condition que leurs adversaires se cantonnent dans certaines régions de l'île.

Pour sa part, l'OTAN multipliait les démarches pour éviter un conflit ouvert entre deux Etats membres de l'Organisation. Son secrétaire général, M. Luns, adressait dès samedi des messages personnels aux deux pays après que le Conseil de l'OTAN, siégeant en séance extraordinaire, eut exprimé son appui aux efforts des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne. Aucune appréciation n'était portée sur l'intervention d'Ankara à Chypre. Enfin, les ministres des affaires étrangères de la Communauté, réunis lundi à Bruxelles, devaient eux aussi s'entretenir de la crise, bien qu'elle ne figurât pas à l'ordre du jour et que M. Callaghan se fût fait excuser en raison de la situation.

Dans les quarante-huit heures de fiévreuses démarches diplomatiques qui ont précédé l'annonce du cessez-le-feu, la partie s'est surtout jouée à Londres, Washington, et au cours de la « navette » effectuée entre Athènes et Ankara par M. Sisco, secrétaire d'Etat adjoint.

Samedi, le secrétaire d'Etat au Foreign Office, M. James Callaghan, redoutait encore une « guerre totale » et constatait que les deux parties, invitées à se rendre à Londres samedi, « *n'étaient pas venues et ne viendraient sans doute pas avant un cessez-le-feu* ». La diplomatie britannique, après cette déception, déployait une activité considérable pendant toute la journée de dimanche.

L'Europe des Neuf, mettant pour la première fois en œuvre sa « *procédure de crise* », poursuivait ses interventions auprès des gouvernements grec et turc.

La France, qui préside pendant le semestre en cours les conseils de la Communauté européenne, était chargée des démarches. Depuis l'aggravation de la crise, les ambassadeurs des Neuf se sont réunis presque quotidiennement à Paris, à Athènes et à Ankara et restent bien entendu en liaison permanente avec l'ONU. Le ministre français des affaires étrangères, M. Sauvagnargues, est également resté en contact avec le secrétaire d'Etat américain, M. Kissinger, notamment samedi, pendant qu'il recevait à Paris son collègue ouest-allemand, M. Genscher.

Dans une déclaration à la presse, samedi soir, M. Sauvagnargues a ainsi défini la position des Neuf : « *La Communauté européenne recommande aux gouvernement grec et turc :* 1) *d'accepter l'invitation britannique de participer à Londres à des conversations urgentes ;* 2) *de mettre un terme à l'escalade de la violence et de s'abstenir de toute opération militaire de grande envergure ;* 3) *de revenir à l'ordre constitutionnel, ou du moins à un certain ordre constitutionnel, à Chypre, tel qu'il a été établi par les accords de Londres et de Zurich. Nous constatons* — a ajouté le ministre — *que le régime de fait actuellement en place à Chypre ne peut être considéré par nous comme conforme à cet ordre constitutionnel.* »

Parlant non plus au nom des Neuf, mais au nom du gouvernement français, M. Sauvagnargues a ajouté : « *Nous adressons cet appel aux parties en cause pour les amener à réfléchir sérieusement à ce qui pourrait se passer si cet appel n'était pas entendu.* » Le ministre faisait implicitement allusion aux accords d'association passés par la Communauté avec la Grèce et la Turquie, qui assurent un traitement privilégié à certains produits de ces deux pays dans le Marché commun, et qui doivent en principe les conduire, dans un délai non précisé, à l'adhésion complète.

PAUL-JEAN FRANCESCHINI.

Un plan d'opérations assez classique

En se livrant, dès samedi matin 20 juillet à Chypre, à des opérations combinées de débarquement, de parachutage et d'héliportage de troupes équipées de moyens lourds (artillerie et chars) et d'armements légers (commandos lance-roquettes), l'état-major turc a bénéficié de l'effet de surprise. Simultanément, des débarquements ont eu lieu dans la région de Kyrénia et des parachutages, ainsi que l'héliportage d'unités commandos au-dessus de Nicosie, tandis que des avions d'attaque Skyhawk couvraient ces opérations sur les plages ou dans les faubourgs de la capitale.

Ce plan des opérations, somme toute assez classique, a été facilité par un rapport des forces très favorable aux armées turques et par la proximité du territoire turc — à environ une centaine de kilomètres de Chypre, — qui permet un soutien logistique à distance assez rapide et efficace. En revanche, les forces armées grecques doivent franchir, par mer ou par air, plus de 400 kilomètres pour venir en aide à la communauté grecque chypriote. Ainsi, l'effet de surprise, s'ajoutant à la supériorité militaire des Turcs et à la proximité du théâtre des opérations, explique les gains territoriaux du gouvernement d'Ankara.

Tout se passe comme si les dirigeants turcs, qui sont des partenaires de l'Alliance atlantique au même titre que les responsables grecs, avaient voulu, après avoir établi, puis consolidé une tête de pont à Chypre sous une couverture aérienne, prendre des gages territoriaux et mieux protéger la minorité turque pour, éventuellement, négocier en position de force en vue d'un arrêt des hostilités. Mais le dessein des chefs militaires turcs était, sans doute, plus large et il y a tout lieu de penser que leur plan d'opérations comprenait également la prise d'un aérodrome, vraisemblablement l'aéroport civil de Nicosie.

Les raids de Skyhawk sur la capitale chypriote et les parachutages ainsi que les héliportages n'avaient pas, de toute évidence, pour seul but de venir à la rescousse de la minorité turque enfermée dans ses quartiers de Nicosie. Les bombardements, sans discrimination d'objectifs, de l'aviation turque au-dessus de la capitale étaient aussi destinés à soutenir l'action des troupes à terre en direction de l'aéroport de Nicosie, dont la possession était un complément tactique à l'intervention déclenchée samedi. Les forces grecques chypriotes avaient, du reste, concentré beaucoup de moyens antiariens aux alentours de l'aéroport, où se trouve, également, un centre américain de radio-communications.

Du fait des attaques aériennes des forces turques, les pistes de l'aéroport de Nicosie sont vraisemblablement, à ce jour, hors d'état de servir, ce qui élimine toute possibilité d'un renfort extérieur dans l'immédiat.

JACQUES ISNARD.

LES RÉCITS DES TÉMOINS

« La bataille frappait les civils sans discrimination »

C'est de l'hôtel Ledra, à Nicosie, que la plupart des journalistes ont observé les combats qui se sont déroulés dans la capitale chypriote. « *De la terrasse de notre hôtel, nous avons vu des centaines de parachutistes atterrir samedi 20 juillet dans les quartiers turcs de la ville. Des forces débarquées à Kyrénia se sont jointes à eux* », raconte l'envoyé spécial du quotidien israélien *Maariv* ; la plupart des témoignages proviennent d'ailleurs de journalistes israéliens. « *En fin de soirée*, a-t-il poursuivi, *les Turcs avaient débarqué une force expéditionnaire d'environ dix mille hommes. Samedi, à 8 heures du matin, un obus de bazooka a touché de plein fouet la position grecque située au quatrième étage. un mort et un blessé grave ont été descendus par l'ascenseur, enveloppés dans des couvertures. A 6 heures du soir, nous avons vu pénétrer dans l'hôtel des hommes, d'âge plus que mûr, armés de fusils de chasse à deux coups. Ces hommes ainsi que les membres de la garde nationale ont décidé de transformer l'hôtel en champ de bataille sans tenir compte des supplications des touristes.* »

Le correspondant de la radio israélienne a raconté, pour sa part, les combats qui se sont déroulés autour de l'hôtel : « *On peut voir des soldats s'abriter derrière les palmiers du jardin, tirer un coup de feu et courir jusqu'à un autre arbre.* »

Les combats ne se sont pas malheureusement limités à des objectifs militaires. Un des correspondants de l'agence américaine U.P.I. a vu des bombes turques, destinées au quartier général de la police chypriote grecque de la capitale, tomber sur une école arménienne voisine. Une aile de l'école a pris feu et les pompiers grecs se sont précipités pour éteindre les flammes. Le bâtiment est fermé pour l'été mais sept étudiants arméniens de nationalité turque y vivaient ; on ignore s'il y a eu des victimes.

A Limassol, des gardes nationaux chypriotes grecs ont ordonné à des milliers de Chypriotes turcs de quitter leurs maisons et les ont rassemblés sur le stade de la ville « *Les « casques bleus » sont intervenus à ce moment et montent la garde autour du stade pour prévenir tout incident* », rapporte le correspondant de la radio israélienne. Les forces de l'ONU craignaient sans doute que ces civils soient utilisés comme otages ou que leur vie soit mise en danger.

« *De notre observatoire à la limite des zones turque et grecque chypriotes de Nicosie, une chose apparaît certaine*, dit un journaliste du *Yedioth Aaronoth*, *les combats sont durs, et pour les uns comme pour les autres la partie est difficile.* »

Alors que la ville tremble sous les bombes, que l'on entend les tirs de D.C.A., que la fumée monte vers le ciel, les forces de l'ONU ont eu du mal à se frayer un passage entre les belligérants pour évacuer les civils étrangers.

Les Turcs manifestent un « *sang-froid exemplaire et une assurance totale* » qui contrastent avec le climat d' « *hystérie* » qui règne chez les Chypriotes grecs, estime l'envoyé spécial de *Maariv*. Des centaines de Chypriotes grecs de tout âge se sont présentés aux centres de mobilisation et l'on a pu voir des hommes âgés, armés de pétoires, faire le coup de feu. Le correspondant d'Associated Press a pu converser avec plusieurs jeunes Chypriotes grecs. « *Cela aurait pu être réglé pacifiquement. J'espère que les Turcs resteront dans leur zone. J'espère aussi que les Américains interviendront. Ce sont les seuls qui peuvent faire quelque chose* », a dit l'un d'eux. Un autre a rendu les Etats-Unis responsables de la situation. « *La C.I.A. soutient notoirement les colonels grecs. C'est elle qui est responsable.* » A la question de savoir quels ordres lui avaient été donnés, un jeune homme a répondu : « *Rien encore. On ne m'a même pas encore donné d'arme.* » *L'International Herald Tribune* publie pour sa part ce récit d'un journaliste, M. Holger Jensen, qui se trouvait en vacances dans l'île :

« *Les avions à réaction rugissaient à travers une épaisse fumée, les parachutistes tombaient du ciel et les soldats turcs avançaient dans l'eau vers les plages où il y a seulement quelques jours se brunissaient les touristes.*

» *Les navires turcs tiraient sur le port de Kyrénia, au nord de l'île, et sur les petits villages à l'ouest, tandis que les Skyhawks A-4 turcs, de fabrication américaine, bombardaient les routes les ponts, les hôtels et d'autres bâtiments.*

» *Les bombardements et les tirs d'artillerie paraissaient frapper sans discrimination les objectifs civils. Les cadavres jonchaient les routes, entourant des voitures civiles fracassées aussi bien que des camions ou des véhicules blindés de la garde nationale chypriote.*

» *L'invasion aéronavale turque de samedi a dévasté les nombreux hôtels de la côte nord de l'île. Chypriotes grecs et étrangers, pris dans la même tempête, se sont réfugiés dans les caves des bâtiments en ruines.*

» *Des flancs entiers de montagnes sont ravagés par les incendies de forêts allumés par les bombes et le napalm* (...).

» *Tandis que nous tentions, à quatre journalistes, de gagner Kyrénia à travers les lignes turques, nous fûmes stoppés à 10 kilomètres de Nicosie par des parachutistes qui s'étaient arrêtés pour boire un café dans un petit estaminet au bord de la route. L'un d'eux, un garçon de vingt-neuf ans, nous dit : « Il y a plusieurs années que j'attendais cette occasion de « casser » ces Grecs qui nous ont opprimés si longtemps. »*

» *A quelques kilomètres de la côte, les avions turcs avaient touché un autobus et deux voitures transportant de civils. Trois corps gisaient près d'un pont.* »

Un peu plus tard, les quatre journalistes traversaient à nouveau les lignes grecques. « *Après quelques kilomètres, nous avons aperçu des chars chypriotes et des réservistes en civil portant des casques de la première guerre mondiale* (...). *Dans le village de Kondemenos, un convoi militaire avait été détruit par l'aviation turque. Plusieurs cadavres se trouvaient auprès de camions calcinés. Le village paraissait avoir été durement touché. Nous n'avons vu aucun civil.* »

Bobards et fausses nouvelles

Comme toutes les guerres, le conflit chypriote donne lieu à une avalanche de « fausses nouvelles » suivies de démentis. La première de ces fausses nouvelles concernait l'information attribuée aux milieux du Pentagone, affirmant, samedi matin, que l'U.R.S.S. avait placé en état d'alerte, samedi matin, sept divisions aéroportées. Moscou sortait de sa réserve habituelle pour démentir l'information dans une mise au point publiée dimanche. De même, l'agence officielle bulgare B.T.A. démentait formellement, dimanche soir, les informations en provenance d'Athènes, selon lesquelles les forces armées bulgares auraient été placées en état d'alerte.

Samedi après-midi, une dépêche américaine annonçait, en titre, la capture de Nicosie par les forces turques. La suite de la dépêche indiquait seulement que les combats se poursuivraient et que les Turcs semblaient contrôler le nord de la ville.

A Londres, d'autre part, le Foreign Office qualifiait d' « absurdité totale » l'information de l'agence officielle grecque, selon laquelle le porte-hélicoptères *Hermes* avait aidé les Turcs à débarquer à Chypre.

Dimanche, l'annonce d'un « ultimatum grec » à la Turquie, pour la deuxième fois en quarante-huit heures, semblait relever de l'opération d'intoxication politique, la radio officielle ayant repris à son compte une dépêche d'une agence de presse britannique datée d'Ankara. Dans la soirée du même jour les dirigeants grecs démentaient les informations en provenance d'Ankara au sujet d'un affrontement naval gréco-turc au large du port chypriote de Paphos.

LA SITUATION A CHYPRE

Les événements de samedi ont provoqué à travers le monde une suite de réactions assez généralement hostiles à la Grèce. L'initiative turque est souvent considérée comme justifiée, et le rétablissement de l'autorité du président Makarios très largement souhaité.

● A ALGER. — Le président Boumediène demande aux pays non-alignés de coordonner leur action en vue de mettre un terme à l'effusion de sang et d'assurer l'indépendance et la souveraineté de Chypre dans le respect des principes constitutionnels. Le message qu'il a adressé dès samedi aux chefs d'Etat et de gouvernement de ces pays déclare que les événements de Chypre constituent « un motif sérieux d'inquiétude pour tous les peuples de la Méditerranée, tant il est vrai qu'ils révèlent la relance d'une politique de conquête d'une nouvelle position stratégique », et que la crise « engage la communauté internationale tout entière à prendre ses responsabilités à travers les institutions internationales aussi bien qu'en dehors d'elles ». Ce message conclut : « Il va de soi que la restauration de l'autorité jusqu'ici légalement incarnée par le président Makarios (...) constitue sans conteste une garantie de la stabilité intérieure et une contribution indéniable à la sauvegarde de la sécurité dans toute la région méditerranéenne. »

● A BELGRADE, les milieux officiels yougoslaves ont réagi avec une rapidité et une violence inaccoutumées aux événements de Chypre. Ils ont accusé sans hésitation Athènes d'« agression préméditée », et, dès le premier jour, le chargé d'affaires de Grèce a été convoqué au secrétariat des affaires étrangères, où il lui a été exprimé le « vif mécontentement » provoqué par les tentatives de destitution de Mgr Makarios, qui, pour la Yougoslavie, « reste le seul représentant légitime de Chypre ». L'intervention de la Turquie est justifiée avec la réserve qu'elle ne doit avoir pour but que la restauration de l'ordre antérieur.

Parallèlement, le gouvernement de Belgrade déploie une intense activité sur le plan international pour mobiliser en premier lieu le monde non aligné, qui, dans la crise actuelle, devrait « prendre une part plus grande de responsabilité ». Le grand quotidien belgradois « Politika » revient à ce propos sur les dangers que représente la division du monde en blocs et reproche à l'OTAN, et plus spécialement aux Etats-Unis, d'avoir par leurs atermoiements aggravé la situation.

La publicité énorme donnée aux événements de Chypre par la presse, nous câble notre correspondant, a créé un malaise visible dans la population, qui, samedi, a subi encore un coup imprévu, celui d'une hausse spectaculaire des prix de produits de première nécessité (farine, pain, huile comestible, sucre, cigarettes, café) allant jusqu'à 65 %.

● A CASTEL-GANDOLFO. — A l'occasion de sa première rencontre dominicale avec les fidèles, à Castel-Gandolfo, le pape Paul VI a exprimé sa profonde préoccupation au sujet des événements de Chypre.

« Notre arme, a-t-il dit, notre intervention maintenant, ne peut être que la prière à laquelle nous vous invitons tous. Prions afin que les efforts sages et patients accomplis jusqu'à aujourd'hui pour donner un esprit et des structures de paix à l'humanité ne soient pas rendus vains et afin que

AU CONSEIL DE SÉCURITÉ

Les Américains ont fini par accepter une résolution « dure » pour Athènes

Nations unies (New-York). — Le Conseil de sécurité devait se réunir lundi à 15 heures, heure de Paris, à la demande de la Grèce, qui accuse les troupes turques d'avoir commis des atrocités contre la population civile chypriote, en bombardant notamment le quartier résidentiel de Nicosie et d'autres agglomérations et en usant de « *bombes au napalm* ».

Le représentant grec à l'ONU a déclaré que son gouvernement avait accepté l'ordre de cessez-le-*feu contenu dans la résolution* adoptée samedi soir à l'unanimité par le Conseil de sécurité. D'autre part, les diplomates grecs aux Nations unies font savoir que leur gouvernement refusera toute négociation tripartite à Londres (la réunion entre Britanniques, Turcs et Grecs a été suggérée par le gouvernement britannique) aussi longtemps que durera l'« *invasion* » de Chypre par les troupes d'Ankara.

Le représentant américain : un diplomate isolé

De nos envoyés spéciaux

Le débarquement turc a contraint le Conseil à mettre laborieusement au point le projet de résolution qui a été votée à l'unanimité. L'urgence aidant, les pays hostiles à la stratégie américaine et favorables à Mgr Makarios sont parvenus, avec les nécessaires ajustements de rigueur, à inclure dans la résolution demandant le cessez-le-feu les principales dispositions du texte dont, vendredi, Américains et Anglais repoussaient l'adoption. Même s'il est parvenu à introduire dans le document un certain nombre de formulations ambiguës, le représentant américain était soudain devenu samedi un diplomate isolé. Cet isolement traduisait l'échec de la mission Sisco à Ankara et le fait que, tenant compte de la totale impopularité du régime Sampson, le secrétaire général M. Waldheim avait refusé l'accès au Conseil de la délégation dépêchée ici par Nicosie.

Le Conseil devait se réunir samedi à 9 heures 30, mais les marchandages nécessaires à la mise au point de la résolution ayant été fort difficiles, c'est à 17 heures seulement que la séance a commencé. Le document fut voté en quelques secondes et à l'unanimité, après quoi les divers représentants prirent la parole. Ces discours eurent infiniment moins d'importance que les tractations de la journée, auxquelles les Français et les Britanniques prirent une part essentielle, allant d'un « *camp* » à l'autre.

Au départ, les Américains voulaient seulement faire voter une résolution demandant un cessez-le-feu et des négociations ; ainsi eût été évité le débat sur la question politique intérieure chypriote et sur la présence d'officiers grecs dans l'île. Dans la journée, M. John Scali, représentant américain, n'hésita pas à traiter de « *criminelles* » les exigences soviétiques. A l'évidence, Washington ne voulait pas heurter son allié d'Athènes.

Les Russes, qui avaient paru « mous » vendredi, ont largement profité du retournement de la situation provoqué par le débarquement turc. Alors que M. Scali voulait voir repartir les troupes d'Ankara, son collègue soviétique disait à la presse ne pas comprendre pourquoi on parlait d'« *invasion* ». Il déclara aussi plus tard, lors des consultations à huis clos, qu'il accepterait tout texte qui ferait l'affaire de M. Rossides, représentant chypriote, en contact permanent avec Mgr Makarios. La grande majorité des membres du Conseil partageaient, sans le dire expressément, ce point de vue, et le délégué français voyait sa position renforcée par le communiqué publié à Paris par les Neuf. Le champ de manœuvre américain était de la sorte de plus en plus réduit.

Le projet de résolution n'était pas encore voté que, dans les couloirs, M. John Scali disait que l'article 4 signifie sans contestation possible que les Turcs doivent retirer leurs troupes. Bien des représentants en ont fait une lecture différente, certains affirmant pourtant que l'article est volontairement ambigu. Ils insistent cependant, ainsi qu'en fait foi la référence à la lettre de Mgr Makarios en date du 2 juillet, sur le nécessaire rapatriement des officiers grecs de la garde nationale. Une telle version de l'article montre qu'on n'en est plus au point de savoir comment ces officiers seront « remplacés » : ils doivent partir « *sans délai* ». Allant plus loin, certains délégués déclarent que l'article 4 ne vise pas du tout les troupes turques débarquées samedi, puisque cette intervention s'est faite au nom « *d'accords internationaux* » ; la Turquie, garante des accords sur Chypre, était en droit d'intervenir si elle estimait que « *l'état des choses* » (le *State of Affairs* » de l'article 4 de l'accord de 1960) avait été mis à mal.

Londres restera en contact avec Mgr Makarios

Le représentant chinois n'a guère agi, avant de se rallier au document proposé ; bien sûr, l'allusion (art. 6) à la force de maintien de paix de l'ONU ne l'enchantait pas (Pékin a peu de goût pour ce type d'intervention), mais enfin, il ne se battrait pas pour ce détail. L'Anglais, qui, dit-on, n'était pas pour rien dans l'ambiguïté de l'article 4 sur le gouvernement constitutionnel, déclara pourtant que Londres « *restera en contact avec Mgr Makarios en tant que président de la République de Chypre* ». Il ajouta qu'il était indispensable qu'il y eût des « *représentants convenablement élus* » du peuple chypriote. Le représentant soviétique insista bien entendu sur le départ des officiers grecs et sur le « *retour* » à l'ordre constitutionnel d'avant le coup d'Etat. M. John Scali admit que « *la Grèce a sa part de responsabilité* » dans l'intervention turque de samedi. Tout comme le représentant soviétique, le représentant français a déploré que le Conseil n'ait pas voté plus tôt dans la semaine une résolution sur la question chypriote, ce qui, dit-il en substance, a permis à Ankara d'invoquer le traité de garantie pour justifier son intervention. Il a « *regretté* » l'intervention d'Athènes dans les affaires intérieures chypriotes et a lu le communiqué des Neuf, qui estime inconstitutionnel « *le maintien à Chypre du présent régime de fait* ».

PHILIPPE BEN et JACQUES DECORNOY.

LE TEXTE DE LA RÉSOLUTION du Conseil de sécurité

Voici le texte de la résolution adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité samedi soir 20 juillet sur les événements de Chypre :

« Le Conseil de sécurité, ayant examiné le rapport du secrétaire général sur les récents événements à Chypre, ayant entendu les déclarations faites par le président de la République de Chypre et les déclarations faites par les représentants de Chypre, de la Turquie, de la Grèce et d'autres pays membres ;

» Déplorant profondément le déchaînement de la violence et les effusions de sang qui continuent ;

» Profondément inquiet devant une situation qui fait peser une menace grave sur la paix et la sécurité internationales, et qui crée une situation des plus explosives dans toute la région de la Méditerranée orientale ;

» Profondément inquiet également au sujet de la nécessité de rétablir la structure constitutionnelle de la République de Chypre, structure établie et garantie par des accords internationaux ;

» Rappelant la résolution du Conseil de sécurité du 4 mars 1964 et les résolutions subséquentes du Conseil de sécurité sur la question, conscient de sa responsabilité primordiale en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales conformément à l'article 24 de la charte ;

» 1) Demande à tous les Etats de respecter la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de Chypre ;

» 2) Demande à toutes les parties aux présents combats, à titre de première mesure, de cesser entièrement le feu et prie tous les Etats de faire preuve de la plus grande modération et de s'abstenir de tout acte qui risque d'aggraver encore la situation ;

» 3) Exige qu'il soit mis fin immédiatement à l'intervention militaire étrangère dans la République de Chypre, qui est en contravention avec le paragraphe premier du présent dispositif ;

» 4) Demande le retrait sans délai du territoire de la République de Chypre de tous les militaires étrangers qui s'y trouvent autrement qu'en vertu d'accords internationaux, y compris ceux dont le retrait a été demandé par le président de la République de Chypre, Mgr Makarios, dans sa lettre du 2 juillet 1974 ;

» 5) Demande à la Grèce et à la Turquie, ainsi qu'au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, d'entamer des négociations sans délai aux fins du rétablissement de la paix dans la région et du gouvernement constitutionnel à Chypre, et de tenir le secrétaire général au courant [en anglais : « To enter into negotiations without delay for the restauration of peace in the area and constitutional government in Cyprus... »] (1) ;

» 6) Demande à toutes les parties de coopérer pleinement avec la force des Nations unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour lui permettre de s'acquitter de son mandat ;

» 7) Décide de suivre constamment la situation et demande au secrétaire général de faire rapport, selon qu'il lui conviendra, en vue de l'adoption de nouvelles mesures, pour que des conditions pacifiques soient rétablies le plus tôt possible. »

---

(1) Le passage de la résolution semble litigieux, l'interprétation en français et en anglais différant sensiblement, ce qui rappelle la résolution 242 du Conseil de sécurité concernant le conflit israélo-arabe. En effet, le texte français, qui parle « du » gouvernement constitutionnel », fait donc référence au gouvernement Makarios, cependant que le texte anglais, n'utilisant pas d'article, laisse certes entendre que le régime de M. Sampson n'est pas constitutionnel puisqu'il faut « un rétablissement », mais ne considère pas pour autant le cabinet Makarios comme devant être nécessairement rétabli.

Mgr MAKARIOS : la junte grecque a fourni aux Turcs le prétexte à une « agression aucunement justifiable ».

New-York (A.F.P.). — Mgr Makarios a publié samedi matin à New-York une déclaration dans laquelle il déplore l'invasion de Chypre par la Turquie tout en rejetant sur la Grèce la responsabilité première des événements.

« *La Turquie n'aurait dû en aucun cas prendre avantage de la situation créée par la junte grecque et envahir Chypre* », affirme l'archevêque. Il ajoute que les raisons données par le premier ministre turc, M. Bulent Ecevit, pour expliquer la décision de son pays ne sont « *aucunement justifiables* ». Mais, poursuit-il, « *c'est un fait que le comportement irréfléchi du régime d'Athènes, qui a entraîné un coup d'Etat à Chypre, a donné à la Turquie une « excuse ».*

« *J'espère que le Conseil de sécurité et particulièrement les grandes puissances trouveront un moyen de mettre fin à cette situation tragique et des plus dangereuses* », conclut le président d'autre part.

Mgr Makarios a lancé un appel à tous les chefs d'Etat pour qu'ils « *apportent leur aide* » afin que « *l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriales de la République de Chypre soient sauvegardées* ». Dans un message à tous les chefs d'Etat, l'ethnarque qualifie le débarquement turc d'« *acte d'agression* ». « *C'est avec une grande anxiété que je me mets en contact avec vous pour vous informer que la Turquie a commis un acte d'agression et envahi Chypre, mettant en danger grave l'indépendance de mon pays* », déclare le prélat dans son message en demandant aux chefs d'Etat leur assistance.

M. ECEVIT : personne n'osera après cette victoire toucher aux droits des Turcs à Chypre

Ankara (A.F.P.). — « *La Turquie, qui est un pays pacifique, respectueux des résolutions des Nations unies, a décidé d'accepter la décision du Conseil de sécurité pour un cessez-le-feu à Chypre* », a déclaré M. Brulent Ecevit. Le cessez-le-feu entrera en vigueur ce lundi à partir de 17 heures, heure locale (14 heures G.M.T.).

« *De grandes victoires ont été remportées en deux jours par les forces armées turques en coopération avec les combattants chypriotes turcs*, a poursuivi M. Ecevit.

» *Ces victoires seront renforcées jusqu'à l'heure de l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, et les droits des Turcs à Chypre seront consolidés*, a dit le premier ministre.

» *L'opération de paix déclenchée à Chypre a atteint à bref délai ses objectifs militaires*, a précisé M. Ecevit. *Désormais, la paix, l'indépendance et l'égalité régneront à Chypre. Désormais à Chypre, personne n'osera toucher aux droits des Turcs. En particulier grâce aux possibilités acquises dans le secteur côtier, les Turcs de Chypre voient également leur indépendance économique assurée* », a poursuivi M. Ecevit.

Le premier ministre a encore déclaré : « *Une Chypre nouvelle existe maintenant. La Turquie occupe à présent dans le monde une place différente de celle d'il y a deux jours. Que cette grande victoire soit un heureux événement pour les Turcs de Chypre, pour tous les Chypriotes, pour la nation turque et pour l'humanité.* »

M. Ecevit a conclu par ces mots : « *Je demande à Dieu d'assurer de nouveaux succès aux forces armées turques et aux combattants chypriotes turcs jusqu'à l'heure de l'entrée en vigueur du cessez-le-feu.* »

ANKARA : c'est une fête...

La Turquie a accueilli avec joie l'intervention de son armée à Chypre. La décision du premier ministre, M. Bulent Ecevit, semble avoir fait l'unanimité et, dimanche 21 juillet, le mot « *victoire* » s'est étalé en première page des journaux d'Ankara. La veille, avant de lui accorder les pleins pouvoirs, le Parlement avait longuement applaudi un premier ministre généralement considéré comme l'un des plus pacifistes parmi les dirigeants turcs. Des mesures de sécurité draconiennes ont été imposées sur la région d'Izmir, la population étant mise en garde contre d'« *éventuelles attaques aériennes* ». Un black-out a également été décrété dans plusieurs autres villes, notamment à Ankara et à Istanbul.

La presse d'Ankara traduit assez bien l'enthousiasme suscité par l'intervention militaire à Chypre. « *C'est une fête* », écrit dimanche *Hurriyet*, le quotidien le plus lu de la capitale. Un autre journal salue les forces armées turques « *qui sont en train de mettre fin aux massacres et de libérer toute la population de l'île du joug des putchistes* ». « *Dix mille soldats turcs se battent pour la paix mondiale* », avance enfin une troisième publication. Des groupes de jeunes gens étaient descendus dès samedi dans les rues de la capitale pour manifester leur joie. Syndicats et partis politiques ont offert leur appui sans réserve au gouvernement.

La nouvelle de l'acceptation du cessez-le-feu de l'ONU par la Turquie diffusée par la radio, ce lundi matin, a renforcé ce climat de « fête ». M. Ecevit a souligné dans son intervention les aspects positifs de l'intervention en affirmant que les opérations militaires menées par les troupes turques avaient été couronnées de succès. Selon le vice-premier ministre, M. Erbakan, ces opérations ont été menées « *plus rapidement que prévu* » et la prise de Nicosie n'a jamais figuré dans les intentions d'Ankara. Le commandement militaire turc déclare contrôler seulement la province de Kyrenia, au nord de l'île, et au-delà des monts avoisinants une bande de terrain dans la plaine au nord de Nicosie.

Il ne semble pas que la décision d'accepter le cessez-le-feu ait été prise à l'unanimité des dirigeants turcs. L'agence Reuter croit savoir à ce propos que plusieurs membres du gouvernement et du haut commandement auraient préféré voir les forces turques poursuivre leur progression avant d'accepter une trêve.

● *L'Union des étudiants de Turquie* en France nous a fait parvenir dimanche soir un appel signé par son bureau exécutif, demandant que le Conseil de sécurité de l'ONU intervienne pour que l'indépendance de Chypre soit restaurée au plus tôt. Elle déclare : « *L'intervention de la Turquie en tant qu'Etat garant* [de cette indépendance] *est une action juste dans la mesure où elle reste fidèle au motif indiqué et à condition de se retirer dès que ce motif sera réalisé. Il faut faire échec aux tentatives des forces réactionnaires de Turquie, de Chypre et du monde qui essaient de donner à cette intervention un sens chauvin, expansionniste et diviseur. Les peuples de Turquie, de Grèce et de Chypre sont frères. Ils luttent contre les mêmes agresseurs, qui sont l'impérialisme et ses collaborateurs.* »

M. Sauvagnargues : les Neuf ont démontré leur existence et leur poids

« *L'action de l'Europe des Neuf s'est intensifiée, la nuit dernière, à la suite de l'aggravation de la situation à Chypre* », a déclaré ce lundi 22 juillet M. Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères et président en exercice des conseils de la Communauté européenne, expliquant qu'il avait pris contact avec M. Callaghan vers 22 heures 30, à la suite de l'engagement naval gréco-turc. Le secrétaire au Foreign Office souhaite alors que les Neuf interviennent à nouveau. « *Quelques instants après, M. Kissinger m'a appelé pour me dire que les Etats-Unis avaient proposé un cessez-le-feu pour 14 heures G.M.T. Je lui ai dit que nous allions poursuivre nos efforts dans le même sens et, bien entendu, nous avons choisi la même date et la même heure pour un éventuel cessez-le-feu. M. Kissinger m'a rappelé par la suite pour me mettre au courant des réactions des gouvernements grec et turc. J'ai donné à 23 heures 45 des instructions pour que nos ambassadeurs fassent des interventions à Athènes presque simultanément avec la démarche américaine. Pour des raisons techniques, l'intervention à Ankara a eu lieu un peu plus tard.* »

« Un espoir raisonnable que les choses rentrent dans l'ordre progressivement »

« *La présidence de la Communauté européenne a démontré qu'elle était en mesure d'agir d'urgence et de manière efficace* », a encore dit le ministre des affaires étrangères, qui considère qu'on peut avoir « *un espoir raisonnable* » que les choses « *rentrent dans l'ordre progressivement* ». « *Notre démarche à Athènes et à Ankara a été assez musclée*, a-t-il précisé. *Ces deux pays sont associés depuis dix ans à la Communauté et sont en rapports économiques et financiers étroits avec elle. Ils devraient prendre en considération l'appel très solennel que nous leur avons adressé. La Communauté des Neuf vient de montrer son existence et son poids.* »

En réponse à des questions, le ministre des affaires étrangères a souligné que, « *par prudence* », l'Europe des Neuf demandait « *un certain retour* » à l'ordre constitutionnel à Chypre, mais pas nécessairement le rétablissement du « statu quo ante *intégral* ».

« *J'ai tenu nos amis soviétiques informés de ce que font les Neuf* », a encore dit M. Sauvagnargues, qui se propose de téléphoner personnellement à M. Gromyko.

LA GRÈCE ET LA TURQUIE SONT ASSOCIÉES AU MARCHÉ COMMUN

(De notre correspondant.)

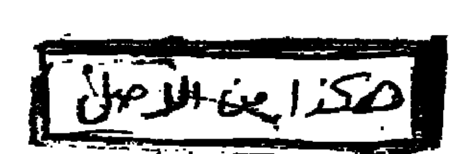
Bruxelles (Communautés européennes). — La Grèce et la Turquie sont les plus anciens pays associés à la Communauté. Le traité avec Athènes a été signé en 1962, celui avec Ankara en 1964. La Communauté naissante était alors ambitieuse. Les traités d'association on été conçus dans la perspective d'une adhésion future — mais cependant lointaine — à la Communauté. Pour des raisons politiques, les Etats-Unis avaient alors appuyé cette opération. Les deux traités prévoient, selon des modalités d'ailleurs différentes, une libéralisation progressive des échanges commerciaux entre la C.E.E. d'une part, la Grèce et la Turquie d'autre part. Cette libéralisation, qui prend la forme de réductions graduelles des droits de douane et d'ouverture de contingents tarifaires, est en cours. Elle doit conduire théoriquement à une union douanière.

Les accords d'Athènes et d'Ankara prévoient l'octroi d'une aide financière de la C.E.E. pour favoriser le développement économique des deux partenaires. L'aide financière à la Grèce a été suspendue en 1967, à la suite de la prise du pouvoir par les militaires. Elle n'a jamais été rétablie.

En revanche, la Communauté continue à apporter son concours financier à l'industrialisation et à la modernisation de l'infrastructure de la Turquie. Un nouveau protocole financier d'une durée de cinq ans est entré en application au début de 1973. L'aide communautaire est gérée par la Banque européenne d'investissement, et revêt la forme de prêts à des conditions proches de celles du marché.

VOLS ANNULÉS ET MAINTENUS

Les aéroports d'Athènes, de Nicosie, d'Istanbul et d'Ankara étaient encore, le lundi matin 22 juillet, fermés au trafic aérien. Les compagnies qui desservent ces pays-là, notamment Air France, ont donc interrompu, pour une nouvelle période de vingt-quatre heures, leurs vols vers ces destinations. En outre, Air France a suspendu ses services vers Tel-Aviv faute de pouvoir survoler le secteur de la Méditerranée orientale. La compagnie israélienne, El Al, en revanche, maintient tous ses vols vers Israël. Les liaisons aériennes avec tous les pays du Proche-Orient, y compris le Liban, continuent d'être assurées.



ET LA TENSION GRÉCO-TURQUE

le pessimisme devant la fatalité inévitable des guerres ne renaisse pas dans les nouvelles générations. »

● JERUSALEM. — Israël, nous rapporte notre correspondant, est peu soucieux pour l'instant de prendre parti pour l'un ou pour l'autre des belligérants. La neutralité qu'il observe ne lui fait pas oublier, comme le soulignent de nombreux éditorialistes, que le régime de Mgr Makarios avait établi des rapports distants mais courtois avec lui, alors qu'Athènes et Ankara ont toujours été infiniment plus réservés. La Grèce, pour sa part, n'ayant reconnu que « de facto » l'existence d'Israël. L'enseignement de la crise de Chypre préoccupe les Israéliens. Au moment où le conflit israélo-arabe s'engage dans la voie des solutions fondées sur les garanties internationales, alors que les deux Super-Grands ont donné leur parrainage à ce règlement, les événements chypriotes ne jettent-ils pas une lumière trop crue sur la fragilité de cet échafaudage ?

● A LA HAVANE. — Dans un message à Mgr Makarios, le chef de l'État cubain, M. Osvaldo Dorticos, l'a assuré de son appui dans « tout ce qui sera nécessaire pour rétablir les principes de l'indépendance nationale et de la volonté populaire à Chypre ».

● A PEKIN. — M. Chiao Kuan-hua, vice-ministre chinois des affaires étrangères, a exprimé samedi soir le souhait que la Grèce et la Turquie parviennent par voie de négociations à un arrangement dans l'affaire de Chypre et ne jouent pas « le jeu ambitieux des super-puissances ». Il a souligné que, pour Pékin, le président Makarios était le chef de l'État légitime et le représentant du peuple de Chypre.

● A PRAGUE. — Dans le premier commentaire tchécoslovaque sur l'intervention turque à Chypre, Radio-Prague a affirmé, samedi soir, que « l'objectif de cette intervention ne s'appelle pas Chypre mais pétrole ».

En effet, a poursuivi la radio, « si le premier ministre turc déclare que, par son intervention, la Turquie cherche à défendre sa minorité nationale à Chypre et à restaurer son indépendance, il veut peut-être vraiment les deux choses, mais qui servent l'une et l'autre de prétexte pour gagner des droits incontestables sur les ressources pétrolières contestables situées entre Chypre et la Crète ».

● A ROME. — Les milieux officiels italiens témoignent une grande réserve dans l'affaire de Chypre et ne laissent rien percer qui puisse ressembler une critique de quiconque. Derrière le refus de se prononcer entre deux membres de l'alliance atlantique, peut-être doit-on discerner, selon notre correspondant, le souci de ne pas inciter certains éléments du gouvernement grec à développer les ferments de subversion mis en place en Italie même dans les dernières années. A différentes reprises, en effet, les enquêtes sur les mouvements d'extrême droite ont fait apparaître des connexions avec des personnages liés à Athènes. Sont-ils encore en activité ? Rien ne permet de le dire. Mais une prise de position franchement hostile à la Grèce actuelle ne serait pas sans répercussions sur les éléments de la droite et d'extrême droite italiennes.

ATHÈNES : un profond soulagement

(Suite de la première page.)

La presse reproduit encore les messages du général Ghizikis, de Mgr Seraphim, archevêque d'Athènes et primat de Grèce, ainsi que les brèves déclarations de MM. Panayotis, Canellopoulos et Spiro Markezinis invitant les Grecs à s'unir. En revanche, elle n'a pas mentionné la déclaration, pourtant dans le même sens, du leader centriste Georges Mavros.

Il est vrai que la Grèce tout entière a fait preuve de dignité, de résolution et de patriotisme.

Les Grecs oublient leurs dissensions et font bloc face à la menace turque. Ce phénomène s'est renouvelé cette fois encore, la radio et la télévision ayant recours aux moyens les plus modernes de mise en condition psychologique.

Dimanche, vers midi, les rumeurs alarmistes qui circulaient ont été démenties par les faits. Aucun ultimatum n'a été adressé à la Turquie, les blindés grecs n'ont pas déferlé dans la plaine turque d'Andrinople et les forces turques engagées à Chypre ne sont pas parvenues à contrôler l'île. C'est à ce moment-là qu'on apprit que l'envoyé américain, M. Sisco, se trouvait pour la troisième fois à Athènes, porteur de nouvelles plutôt encourageantes. Les dirigeants turcs acceptaient en effet d'obéir à la décision du Conseil de sécurité et les combats allaient cesser à Chypre. Les Grecs étaient également informés par les radios grecque et étrangères des efforts tentés par les Nations unies, les Neuf et l'OTAN afin d'éviter une guerre. Il n'y avait plus que quelques obstacles à surmonter pour que la nouvelle du cessez-le-feu à Chypre fût annoncée officiellement.

Toutefois, les bulletins d'information à la radio et à la télévision n'étaient pas de nature à créer un climat d'optimisme. Le ton demeurait très violent contre les Turcs et tout indiquait que la Grèce était de plus en plus sur le pied de guerre. L'inquiétude fut portée à son comble lorsque la radio et la télévision annoncèrent que si, dans les quarante-huit heures, la Turquie ne cessait pas les combats à Chypre les Grecs franchiraient la frontière de l'Evros.

Du coup, l'atmosphère changea dans la capitale, replongée dans la plus noire inquiétude. Certes, il pouvait s'agir d'une opération psychologique. On craignit pourtant jusqu'au dernier moment de voir la fraction jusqu'auboutiste du pouvoir imposer sa volonté. Ces officiers ultras soutiennent depuis des semaines qu'ils sont certains de vaincre militairement la Turquie, mais la majorité des Grecs faisaient encore confiance à la modération et au sens des responsabilités de leurs généraux. C'est donc dans la plus profonde inquiétude et l'incertitude que les Grecs devaient passer cette dernière nuit avant d'apprendre, en écoutant les radios étrangères, la décision d'Ankara.

MARC MARCEAU.

MOSCOU : il faut rétablir le gouvernement Makarios

Moscou. — L'agence Tass a démenti samedi soir 20 juillet, dans un « *communiqué autorisé par les organes compétents* », comme « *pure invention destinée à aggraver encore davantage la tension, ce à quoi sont visiblement intéressés certains milieux agressifs* », l'information de source officielle américaine sur une mise en alerte de troupes soviétiques.

Un peu plus tard, l'agence soviétique diffusait une longue déclaration du gouvernement dénonçant à nouveau « *les crimes que commet à Chypre la soldatesque grecque devant les yeux du monde entier* », accusant « *certains pays de l'OTAN de s'être engagés, en fait, sur la voie du soutien aux putschistes* » et demandant le rétablissement du gouvernement Makarios et le départ de tous les militaires grecs.

Le gouvernement soviétique fait état du « *débarquement à Chypre de troupes turques* » et rappelle les raisons données par le gouvernement turc à son intervention. Il déclare que tout ce qui se passe « *témoigne avec éloquence de la faillite de la politique de ceux qui ont l'intention de se saisir de Chypre, avec l'aide de la soldatesque grecque, à l'encontre de la volonté du peuple chypriote et en comptant sur sa docilité* », et réaffirme que l'U.R.S.S. est « *constamment et résolument en faveur de l'indépendance et de la souveraineté de l'État chypriote, contre la prétendue Enosis, autrement dit l'annexion de Chypre, ce à quoi aspire la soldatesque grecque qui voudrait transformer cette île en base militaire de l'OTAN* ».

Les mêmes arguments ont été repris par M. Brejnev dans le grand discours qu'il a prononcé dimanche à Varsovie devant la Diète polonaise. Le secrétaire général du comité central du P.C. soviétique était arrivé vendredi dans la capitale pour participer aux cérémonies organisées pour le trentième anniversaire de la fondation de la République populaire de Pologne. On avait déclaré dans son entourage que le programme de sa visite ne serait nullement modifié par les événements et que la crise chypriote était d'ailleurs une affaire « *concernant les querelles intérieures de l'OTAN* ».

Dans son discours, le secrétaire général a demandé « *qu'un terme soit mis à l'agression militaire extérieure dans les affaires intérieures de Chypre* ». « *Les pays socialistes ne peuvent fermer les yeux sur les menées des ennemis de la paix. Ils ne peuvent ne pas en tirer les conclusions qui s'imposent.* »

LONDRES : soulagement et satisfaction avant l'arrivée des négociateurs grecs et turcs

De notre correspondant

Londres. — L'annonce que la Grèce et la Turquie avaient accepté un cessez-le-feu à Chypre a été accueillie avec soulagement et satisfaction à Londres. Il est clair que la diplomatie britannique a dû se contenter, dans ce succès, d'un rôle de brillant second.

On fait cependant remarquer, à Whitehall, que ce sont les efforts conjoints américains et britanniques qui ont conduit au cessez-le-feu, et que celui-ci a été accepté par les deux belligérants après l'envoi d'une dernière note pressante du Foreign Office et du département d'État, lundi matin 22 juillet.

Londres espérait manifestement un arrêt plus rapide des combats dans l'île, non seulement pour éviter qu'un conflit majeur n'éclate en Méditerranée entre la Grèce et la Turquie à propos de Chypre, mais aussi pour des raisons de politique intérieure.

On se demandait à quoi servait à la Grande-Bretagne d'être garante de l'indépendance de Chypre, si ce n'était pas pour exercer pleinement cette garantie quand la situation l'exigeait. La presse britannique ne s'est pas fait faute de critiquer la « passivité » du gouvernement travailliste, et l'on a vu plusieurs grands journaux justifier l'intervention armée de la Turquie.

En fait, sur le terrain des opérations lui-même les efforts britanniques se sont limités à une intervention humanitaire. Depuis samedi, les deux bases de souveraineté britannique de Chypre accueillent les réfugiés. Dekhelia et Akrotiri sont devenues les têtes d'un pont aérien continu avec la Grande-Bretagne. Londres a également envoyé deux navires pour recueillir les réfugiés, mais il n'était pas prévu qu'ils accosteraient à Chypre avant la fin des combats. Au total, l'action britannique a permis à près de six mille touristes anglais et autres de se réfugier dans les bases. Quatre mille cinq cents d'entre eux avaient été évacués de Nicosie, dimanche, par un impressionnant convoi routier pour lequel un cessez-le-feu partiel avait dû être négocié.

Londres devrait maintenant retrouver un rôle de premier plan en accueillant les représentants de la Grèce et de la Turquie pour des consultations sur Chypre. Ces conversations, qui devraient normalement commencer sans plus tarder, se dérouleraient tout d'abord sur une base bilatérale puis, espère-t-on à Whitehall, être élevées au niveau d'une conférence tripartite des puissances garantes. Athènes avait, dès vendredi soir, fait connaître son « *acceptation de principe* » des consultations avec la Grande-Bretagne, mais l'intervention armée de la Turquie avait remis en question ce geste de bonne volonté. On attend maintenant à Whitehall qu'Ankara et Athènes annoncent, dans les plus brefs délais, l'envoi de leurs émissaires. Au cours de ses démarches auprès des deux gouvernements, le Foreign Office leur a nettement souligné que ces représentants devraient être qualifiés et habilités à prendre des décisions.

L'effacement relatif de la diplomatie britannique dans la première phase de la crise jouera peut-être maintenant à l'avantage de M. Callaghan, au cours de négociations qu'il est appelé à présider.

(Intérim.)

Le différend gréco-turc sur la prospection pétrolière dans la mer Égée

« *La mer Egée n'est pas un lac grec* », répètent depuis toujours les responsables turcs. Les dissensions entre les deux pays sur cette question de la propriété des fonds sous-marins ont pris un tour beaucoup plus aigu depuis quelques années, dès lors que l'on a trouvé des traces de pétrole en mer Egée.

Les recherches ont commencé au début de la présente décennie. Le gouvernement grec a passé plusieurs contrats avec des compagnies pétrolières internationales, leur accordant le droit exclusif d'effectuer des explorations sur des permis qui se situent généralement au large de la Thrace. A l'automne dernier, des indices de pétrole auraient été découverts non loin de Thassos.

La Turquie, qui souffre d'un déficit important, puisque ses gisements ne couvrent que 20 % environ de ses besoins, décide alors de se lancer dans une campagne d'exploration. A la fin de 1973, le gouvernement accorde des permis de recherche à une compagnie pétrolière turque. Or la zone se situe... à l'ouest des îles grecques de Lesbos, Khios et Lemnos. Immédiatement, Athènes accuse la Turquie de violer les accords internationaux concernant la propriété du plateau continental (1). C'est sur ce point que porte le différend pétrolier entre les deux pays.

Pour les mers continentales, comme le sont la mer Egée ou la mer du Nord, il est habituel de délimiter la propriété des fonds sous-marins à partir de la ligne médiane entre les deux côtes. Or la Grèce possédant quelque trois cent cinquante îles dans la mer Egée, dont un bon nombre se trouvent à quelques kilomètres seulement de l'Asie Mineure, Athènes estime que la ligne médiane passe entre ses îles et la côte turque. Ankara n'est pas du même avis et fait remarquer que, si l'on admettait le point de vue grec, la mer Egée perdrait sa qualité de mer internationale.

Le 27 février dernier, le gouvernement turc adresse une note à Athènes lui proposant une solution négociée sur cette délicate question. Après trois mois de tergiversations, Athènes accepte. Mais les deux parties restent sur leurs positions de fond. Ankara décide alors de faire une démonstration de force : à la fin de mai, un navire océanographique turc est envoyé en mer Egée, pour faire des études sur le plateau continental dans une zone considérée par les Grecs comme étant leur propriété. Ce bateau est accompagné de navires de guerre et protégé par l'aviation. La Grèce réplique en mettant en état d'alerte une partie de ses forces armées.

Le différend entre les deux pays est évoqué à plusieurs reprises à l'OTAN, notamment le 18 juin lors de la réunion ministérielle de l'Organisation. Celle-ci en a été officiellement informée, mais son intervention n'a jamais été réclamée par aucune des deux parties. A la fin du mois de juin, en marge du « sommet atlantique », le premier ministre grec et celui de Turquie se rencontrent à Bruxelles. M. Androutsopoulos refuse les propositions de M. Bulent Ecevit sur une procédure de négociation. Ankara s'affirme alors décidé à « *appliquer ses droits légitimes, sans exclure l'éventualité d'une action militaire* ».

(1) Cette question de la propriété des fonds marins est l'une des grandes questions étudiées à la Conférence sur les droits de mer, qui se tient actuellement à Caracas (Venezuela).

Les commentaires de la presse

EN FRANCE

L'HUMANITE : derrière le suzerain américain.

« *On remarquera que, une fois de plus, dans une affaire qui met en jeu la liberté d'un peuple et la paix du monde, le gouvernement français n'a eu ni la dignité ni le courage d'adopter une position indépendante, se contentant de calquer son attitude sur celle du suzerain américain.*

» *Il est scandaleux que l'Elysée n'ait pas eu un seul mot pour condamner clairement le crime, tandis que M. Sauvagnargues, ministre, paraît-il, des affaires étrangères, exprimait son ravissement que ses vues coïncident avec celles de M. Kissinger et se disait, non sans quelque angélisme, persuadé que celui-ci avait tenu compte de ses suggestions.*

(RENÉ ANDRIEU.)

L'AURORE : l'U.R.S.S. seul vainqueur.

« *L'Union soviétique apparaît comme le seul grand vainqueur de cette sanglante aventure. Une fois de plus, le Kremlin sait tirer avantage de ce qu'il peut appeler les contradictions du capitalisme.*

» *Sans coup férir, la Russie est en passe d'obtenir le démantèlement du dispositif militaire de l'OTAN dans les mers chaudes, une profonde fissure dans la Communauté atlantique, le regain fulgurant de son influence depuis peu en déclin en Méditerranée, la promesse d'un renversement des alliances ou au moins une neutralisation de la Turquie fort habilement soutenue par la diplomatie soviétique, et enfin, dans le cas d'un échec de la Grèce, l'espoir d'un bouleversement politique débouchant sur l'instauration d'un régime communiste à Athènes, assurant du même coup la pénétration soviétique en mer Egée.*

(ROLAND FAURE.)

A L'ÉTRANGER

NEW YORK TIMES. — « *Tout ce qu'on peut dire, c'est que Washington a fait manquer le peu de chances qu'il y avait de retenir la Turquie en retardant son appui capital à la demande de la Grande-Bretagne du retrait immédiat par Athènes de ses officiers.*

» *L'indifférence sur le sort du président Makarios, la tendance à pencher tout d'abord en faveur de Nikos Sampson et l'aveuglement volontaire pour ne pas voir la responsabilité évidente des despotes militaires d'Athènes dans le coup d'Etat, tout cela rappelle trop le malheureux parti pris de M. Kissinger en faveur du Pakistan pendant la crise du Bangladesh, il y a trois ans. De même que l'invasion inévitable du Bangladesh par l'Inde avait marqué la faillite de la politique américaine dans le sous-continent asiatique, la descente des parachutistes turcs sur Nicosie souligne l'échec de la politique de l'administration sur Chypre et l'incroyable appui qu'elle a apporté à la misérable dictature militaire qui sévit en Grèce.* »

TIMES. — « *L'invasion turque est un événement tragique pour lequel l'OTAN, et spécialement les Etats-Unis, porte une lourde responsabilité. L'objectif turc de restaurer la légalité à Chypre, après le putsch grec lundi dernier, était entièrement justifié et louable. Et ni la Grande-Bretagne ni encore moins les Etats-Unis ne sont en position de critiquer les Turcs pour n'avoir pas attendu les résultats de leurs efforts diplomatiques.* »

DAILY TELEGRAPH. — « *L'invasion crée une situation nouvelle et désigne clairement la partition comme la solution définitive et la plus réaliste à un problème qui a pendant trop longtemps pu s'envenimer en raison de l'action léthargique des Nations unies.* »

FINANCIAL TIMES. — « *Les Turcs ont démontré — et cela était assez justifié — que la tentative de la junte grecque d'installer à Nicosie un régime en faveur de l'Enosis est inacceptable et, aussi, impossible à réaliser.* »

VECENJE NOVOSTI (Belgrade). — « *Athènes doit être contraint de retirer ses officiers et ses agents de Chypre. Nous espérons que l'intervention armée turque n'a pas, et ne doit pas avoir, pour but un partage et une division de l'île, mais de rétablir le statu quo d'avant le coup d'Etat. Toute autre intention affaiblirait les espoirs et les perspectives de paix.* »

LA SITUATION A CHYPRE

LES DEUX COUPS DE DÉS

(Suite de la première page.)

Ce pétrole pour lequel Eden devait confier à Khrouchtchev, en 1955, qu'il était prêt à faire la guerre et pour lequel il la fit effectivement l'année suivante en participant à l'expédition de Suez, dont la plate-forme de départ fut précisément Chypre. Les méthodes brutales habituelles furent employées contre la guérilla déclenchée en 1955, et Mgr Makarios fut déporté aux Seychelles. Appliquant la vieille maxime du « diviser » pour régner — *divide and rule*. — le gouvernement de Sa Majesté combla de ses faveurs la minorité turque, qui se tint tout à fait à l'écart du mouvement de résistance.

Vint un jour cependant où la Grande-Bretagne dut composer et prendre son parti de la volonté d'émancipation des Chypriotes grecs. Les accords de Zurich et de Londres, conclus en 1960, lui firent la part belle. Non seulement elle conservait en toute souveraineté deux énormes bases aéronavales, mais elle obtenait que Chypre, au lieu d'être réunie à la Grèce comme le souhaitait la grande majorité de la population, demeurât indépendante au sein du Commonwealth, avec tous les avantages que cette appartenance représentait pour l'approvisionnement du Royaume-Uni en agrumes et raisins. Quant à la minorité turque, elle se voyait accorder au sein du gouvernement un vice-président de la République avec droit de veto, et trois ministres sur sept, au sein du Parlement 30 % des sièges et de l'armée 40 % des effectifs, représentation sans rapport avec son importance numérique (17 % de la population). Athènes et Ankara disposaient, pour garantir le *statu quo*, non seulement de contingents sur place, mais encore d'un droit d'intervention militaire. Enfin des officiers grecs et turcs venus de leurs métropoles respectives fournissaient l'encadrement de l'armée.

Les traités conféraient ainsi à la minorité turque des privilèges exorbitants, et dont elle ne se priva pas, malheureusement, d'abuser, recourant à tort et à travers au veto. Makarios chercha à tourner la difficulté en proposant des amendements à la Constitution, impliquant notamment la suppression du veto. Ankara refusa. A la veille de Noël 1963, des incidents éclatèrent un peu partout, faisant des centaines de morts.

Makarios annonça qu'il ne tiendrait plus compte du veto turc et dénonça unilatéralement les traités d'alliance conclus avec la Grèce et la Turquie en complément des accords de Zurich et de Londres. Pris de panique, les Chypriotes turcs se regroupèrent comme ils purent sous la protection du contingent turc et d'une milice locale. Devant la tension extrême et les menaces d'intervention turque, le Conseil de sécurité des Nations unies envoya sur place une force d'urgence pour séparer les combattants. Cette force devait y demeurer trois mois. Elle y est toujours.

Ces dernières années, on pouvait voir les « casques bleus » robustes gaillards dont les cheveux blonds et les joues roses conçus en Scandinavie, en Irlande, en Autriche ou au Canada tranchaient sur les teints basanés et les moustaches des naturels du pays, veiller à prévenir les incidents entre les Turcs, menant une vie très pauvre dans des enclaves minuscules où ils avaient réussi à reconstituer, à l'ombre des minarets, l'atmosphère des villages d'Anatolie, et les Grecs, dont la prospérité croissait à vue d'œil avec le développement du commerce et du tourisme.

On ne compte pas les tentatives de médiation des Nations unies, de l'OTAN, des Américains. Le général de Gaulle songea lui-même, semble-t-il, à offrir la sienne. En vain. De même, les pourparlers menés par intermittence tant entre Athènes et Ankara qu'entre les leaders des deux communautés.

L'affaire prenait une coloration internationale. La crainte d'une solution « atlantique » du conflit conduisant, par exemple, au partage de l'île entre la Grèce et la Turquie, poussait Moscou à soutenir à fond Makarios. Le puissant parti communiste local, l'AKEL, faisait de même, en dépit d'un système économique passablement rétrograde, puisque l'Eglise est aujourd'hui encore le plus grand propriétaire de l'île. Loin de refuser ces concours, l'ethnarque se posait en leader du tiers-monde.

L'arrivée au pouvoir à Athènes des colonels, en avril 1967, devait aggraver la situation. Makarios, attaché à un régime de liberté d'expression, bénéficiant du soutien de la gauche, n'avait aucune envie de troquer sa position de chef d'Etat mondialement connu contre celle de responsable civil et religieux d'une simple province grecque, aux ordres d'un régime militaire.

Il écarta avec netteté toute idée de solution imposée par Athènes et Ankara, et s'il continuait de parler d'Enosis, c'était pous ne pas décevoir une opinion pour qui elle demeurait un rêve aussi sacré que pour les Français d'avant 1914 le retour de l'Alsace-Lorraine.

A plusieurs reprises, des incidents éclatent entre les deux communautés, accompagnés de bruits de bottes à Ankara et à Athènes. Makarios se comporte en chef du seul peuple grec de l'île, on serait tenté de dire en chef de tribu, parfaitement insensible aux épreuves de ses concitoyens turcs. Ils sont les descendants d'envahisseurs ; qu'ils acceptent la loi de la majorité ou qu'ils retournent chez eux : c'était le point de vue de la population grecque chypriote unanime. C'était le point de vue de Makarios. Les Turcs le savaient et refusaient de lui faire la moindre confiance.

Le prélat et l'environnement international

Celui-ci aurait été bien avisé de porter un peu plus d'attention aux Turcs. Car il se battait désormais sur deux fronts. Depuis 1967, en effet, il y a toujours eu à Athènes un clan favorable à une solution brutale de l'affaire chypriote. C'est avec son appui que Grivas, l'ancien chef de la résistance, devenu, en 1964, celui de la garde nationale, puis rappelé à Athènes en 1967 à la demande de la force de l'ONU qu'il défiait ouvertement, débarque clandestinement dans l'île le 1[er] septembre 1971 et lance un appel au soulèvement général contre un Makarios accusé d'avoir trahi l'idéal de l'Enosis.

Aucun soulèvement ne se produit, mais l'ethnarque n'arrive pas à faire arrêter le général, qui compte de nombreux fidèles et bénéficie en outre de la protection du contingent grec. Complots et manœuvres se succèdent, toujours déjoués à la dernière minute, et Grivas meurt en janvier dernier, sans être parvenu à ses fins. Mais le régime d'Athènes, qui se débat au milieu de difficultés de toutes sortes et qui compte sur l'*Enosis* pour renforcer sa position, a décidé cette fois de se débarrasser de Makarios. Ce sont les officiers grecs de la garde nationale chypriote qui s'en chargeront. L'ethnarque est bien conscient de la menace puisqu'il demande à la Grèce de les rappeler. Mais il a sous-estimé la détermination de ses adversaires. Et c'est le putsch, où il manque perdre la vie.

Il est possible que le prélat ait trop misé sur l'environnement international. Il pouvait se dire que l'Union soviétique, chassée d'Egypte au profit des Américains, et voyant son influence battue en brèche en Syrie, ne se laisserait pas infliger une seconde défaite dans cette partie du monde : le ton sur lequel M. Brejnev a parlé de l'affaire en Pologne, dimanche, tend à le prouver. Que la Turquie userait sans hésiter du droit d'intervention à elle reconnu par les traités de Zurich et de Londres : c'est bien ce qu'elle a fait. Que, compte tenu de ces deux données, les Américains, qui, pour employer un euphémisme, ne sont pas sans influence à Athènes, dissuaderaient la junte de passer à l'action.

Mais les dictateurs en difficulté cherchent souvent dans des aventures extérieures le moyen de s'assurer l'adhésion populaire. Avant de lancer contre Makarios ce véritable cheval de Troie que constituaient les officiers grecs de son armée, les généraux d'Athènes, pesant le pour et le contre, ont dû se dire que l'U.R.S.S., en fin de compte, ne se départirait pas de sa prudence légendaire et que Washington empêcherait, comme en 1964, une intervention turque. De toute façon, il est difficile d'imaginer que les Américains n'étaient pas au courant des intentions de la junte, qu'ils l'aient encouragée ou qu'ils l'aient laissé faire ne change pas grand-chose. Il a d'ailleurs fallu que les Turcs se mettent en mouvement pour que le département d'Etat se décide enfin à reconnaître la responsabilité d'Athènes dans le putsch. Imposée par la peur du cataclysme nucléaire et par les nécessités économiques, la coexistence n'a jamais empêché les deux Super-Grands d'essayer de se prendre quelques pions. Après la chute d'Allende et le ralliement de l'Egypte, la Maison Blanche a peut-être cru l'occasion favorable pour marquer, sans s'engager le moins du monde, un nouveau point dans cette Méditerranée, redevenue pour un temps la mer du destin.

Mais Ankara, cette fois, ne s'est pas laissé convaincre par les objurgations de Washington, et le Pentagone n'a pas pu, ou n'a pas voulu, employer la méthode expéditive qui, en 1964, avait stoppé l'intervention : l'arrêt des fournitures de carburant. Ou bien les Turcs avaient constitué des stocks, ou bien les Etats-Unis ont craint qu'ils ne s'adressent à Moscou. Le gouvernement Ecevit était lui aussi ces jours derniers encore dans une position difficile. Une attitude passive devant le coup de dés grec aurait sans doute causé sa chute. Le voici aujourd'hui au comble de la popularité. Reste à savoir quels ont été les effets de l'intervention turque sur la population chypriote grecque. Apparemment, les envahisseurs ont rencontré une forte résistance, ce qui, avec les atrocités auxquelles il fallait, hélas ! s'attendre, tend à prouver que la haine du Turc peut avoir rallié au nouveau gouvernement de Nicosie une partie notable de la population chypriote grecque.

M. Kissinger passe pour professer que les crises qui traînent en longueur ne peuvent se dénouer qu'à chaud. C'est ce qu'il a tenté de faire tant en Indochine qu'au Proche-Orient. Mais il n'y a réussi que partiellement. Sur le fond, les problèmes demeurent : dix-huit mois après le cessez-le-feu, les combats continuent de faire rage au Vietnam. Le Cambodge n'est pas mieux loti. Au Proche-Orient, d'horribles drames comme celui de Maalot viennent rappeler de temps à autre que rien n'est vraiment réglé. Il n'est pas sûr que les deux coups de dés d'Athènes et d'Ankara aient beaucoup rapproché la solution de l'affaire chypriote. Pour le moment, il ont surtout ravivé la haine séculaire des riverains de l'Egée.

ANDRÉ FONTAINE.

EUROPE

A Varsovie

M. Brejnev préconise la convocation d'une conférence européenne des partis communistes

De notre correspondant

Varsovie. — Les cérémonies du 30[e] anniversaire de la Pologne socialiste ont été marquées, le lundi 22 juillet, par un imposant défilé militaire auquel assistait M. Leonid Brejnev, aux côtés de M. Gierek et des dirigeants polonais et d'importantes délégations des partis « frères ».

M. Brejnev était d'ailleurs arrivé en Pologne dès le vendredi 19 juillet. Samedi, le chef du Kremlin fut notamment fait citoyen d'honneur de la voïvodie de Katowice.

Lors de son passage dans la capitale de la Silésie, il a lancé un appel pour une nouvelle conférence européenne des partis communistes et ouvriers.

Dimanche, à Varsovie, MM. Brejnev et Gierek ont pris la parole au cours d'une séance solennelle de la Diète. On a pu relever quelques différences de ton entre les deux discours. M. Gierek s'adressait à son auditoire en utilisant la formule « *Citoyens députés, chers compatriotes* », tandis que M. Brejnev estimait n'avoir affaire qu'à des « camarades ». Le secrétaire général du parti communiste de l'Union soviétique tint à rendre hommage aux dirigeants polonais pour avoir, au cours de cette année, mené une politique d'« *importante dynamisation du travail idéologique du parti* ». M. Gierek n'avait pour sa part que très peu évoqué cette question.

Pour l'essentiel, le premier secrétaire du parti polonais se félicita des succès obtenus au cours des dernières années, mais ajouta : « *Nous avons conscience des problèmes qui subsistent et des insuffisances que nous avons à surmonter* ». Il lança un appel à la participation de tous, membres du parti ou non, à la réalisation de la « *société socialiste développée* » de demain. Bien entendu, il exprima son soutien à la « *philosophie d'optimisme historique du camarade Brejnev* ». Le premier secrétaire du parti polonais annonça d'autre part que le prix des denrées alimentaires continuerait d'être gelé en 1975 pour la cinquième année consécutive. En politique étrangère, M. Gierek cita comme à son habitude la France au premier rang des pays occidentaux avec lesquels les relations donnent toute satisfaction.

De son côté, M. Brejnev s'inscrivit en faux contre la formule : « *Si vis pacem para bellum* », qu'il fallait remplacer aujourd'hui par : « « *Si tu veux la paix, mène une politique de paix, combats pour la paix.* » Il se félicita des résultats obtenus lors de la récente visite du président Nixon à Moscou et exprima sa conviction qu'il serait possible, malgré les difficultés, de s'entendre dans l'avenir en ce qui concerne aussi bien les systèmes antifusées que l'armement nucléaire offensif ou l'arrêt des expériences atomiques souterraines. Le chef du Kremlin rappela l'intérêt qu'il attache à une conclusion rapide et positive de la conférence européenne, mais mit en garde contre les exigences prématurées ou « irréalistes » des uns ou des autres : certaines questions ne pourront être résolues que plus tard, « *au cours du processus d'approfondissement de la détente internationale* » et il est « déraisonnable » de présenter « des petits problèmes », des « points de détail » (concernant les échanges des idées et des hommes) qui détournent de l'essentiel et ne font que retarder les choses. Un passage de ce discours, que nous présentons d'autre part, était consacré à la crise de Chypre. Ces derniers jours, de nombreuses cérémonies ont été organisées à l'occasion du trentième anniversaire. Ainsi le château royal, reconstruit, a été inauguré le vendredi 19 ; à 11 h. 15, heure à laquelle s'étaient arrêtées les aiguilles un jour de septembre 1939, l'horloge de la tour du château fut remise en marche. Trente ans après l'établissement du pouvoir socialiste, la Pologne constatait qu'elle avait définitivement surmonté son passé. — B. M.

Yougoslavie

LE MARÉCHAL TITO EST « AU REPOS » JUSQU'A LA FIN D'AOUT

Belgrade (*A.F.P.*). — Un communiqué publié dimanche 21 juillet à Brioni annonce que le maréchal Tito est « *au repos jusqu'à la fin du mois d'août* ».

Agé de quatre-vingt-deux ans, le chef de l'Etat yougoslave a été élu en mai dernier président à vie.

Espagne

MORT DU PHILOSOPHE MUNOZ ALONSO

(De notre correspondant.)

Madrid. — Le professeur Adolfo Munoz Alonso, cinquante-neuf ans, ancien recteur de l'université de Madrid et consulteur par désignation pontificale du secrétariat pour les non-croyants, est mort le 21 juillet à Santander, des suites d'un infarctus du myocarde

Titulaire de la chaire d'histoire de la philosophie de l'université de Madrid depuis 1961, docteur en théologie par l'université grégorienne de Rome, il avait renoncé à se faire prêtre pour se lancer dans la carrière politique. Il fut l'un des commentateurs de l'existentialisme.

Homme politique appartenant à la vieille garde de la Phalange, il était connu comme un polémiste né. On lui doit aussi la création de l'Institut d'études syndicales. Journaliste, il dirigea divers hebdomadaires, dont *El Español*, de 1958 à 1962 et fut directeur général de presse. Il mena une lutte acharnée pour incorporer les écoles de journalisme à l'université. C'est alors qu'il était recteur de l'université de Madrid que fut créée, en 1971, la faculté des sciences de l'information dont il fut le premier doyen.

Il était l'auteur de *Principes de philosophie*, *la Transcendance de Dieu dans la philosophie grecque*, *Valeurs philosophiques du catholicisme* et *Méditation sur l'Europe*.

DIPLOMATIE

M. GENSCHER S'EST ENTRETENU AVEC M. SAUVAGNARGUES

M. Genscher, ministre des affaires étrangères d'Allemagne fédérale, a rendu visite, samedi 20 juillet, à M. Sauvagnargues, qui l'a reçu à déjeuner.

L'entretien a notamment porté sur les affaires communautaires (politique énergétique, dialogue euro-arabe, négociations pour l'association avec des tiers). Les deux ministres se sont également informés de leurs entretiens respectifs (visite de M. Sauvagnargues en U.R.S.S. et de M. Wilson à Paris, prochain voyage de M. Genscher aux Etats-Unis) et ils ont longuement parlé de la crise chypriote.

Le ministre allemand a déclaré à sa sortie du Quai d'Orsay qu'il se proposait de rencontrer M. Sauvagnargues chaque fois que l'actualité le commandera.

Belgique

Le projet de « régionalisation préparatoire » a été approuvé par les députés

De notre correspondant

Bruxelles. — Une heure avant la fête nationale du 21 juillet, la Belgique a légèrement changé de visage par le vote à la Chambre du projet gouvernemental de « *régionalisation préparatoire* ». Le gouvernement de coalition de M. Tindemans, composé de sociaux-chrétiens, de libéraux et de membres du Rassemblement wallon, a obtenu, le 20 juillet, à 23 heures, 109 voix contre 77 (socialistes, communistes et Volksunie), et 13 abstentions (le Front des francophones de Bruxelles).

La « *régionalisation préparatoire* » adoptée à la Chambre, le 20 juillet, avait été approuvée par le Sénat la semaine précédente. Les socialistes s'y opposaient, estimant qu'il s'agissait d'un « *projet bâclé* », d'une « *régionalisation bidon* ». De fait, il ne s'agit ni d'une régionalisation véritable, ni du fédéralisme que réclamaient depuis plusieurs années les partis de contestation linguistique. Le gouvernement n'a pu faire qu'un pas fort timide dans la voie de la régionalisation parce qu'il ne dispose pas de la majorité des deux tiers dans les assemblées. Ce quorum est prévu par la Constitution pour un certain nombre de matières décisives.

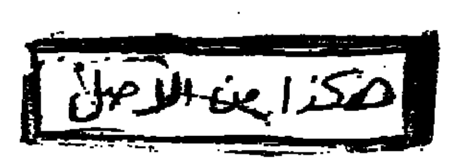
M. Tindemans, après avoir toujours affirmé qu'il valait mieux « *ne pas avoir de régionalisation du tout plutôt qu'une mauvaise régionalisation* », a dû accepter cette formule transitoire pour élargir son gouvernement au Rassemblement wallon du professeur Perin et disposer ainsi de la majorité simple à la Chambre. Son premier cabinet, constitué le 25 avril 1974, était minoritaire et pratiquement paralysé dans tous les domaines.

L'autonomie culturelle, revendication flamande, avait été votée en 1971 et avait instauré les conseils culturels qui fonctionnent d'ailleurs mal. Sur le plan économique et social, en revanche, aucune réforme n'était intervenue jusqu'à présent.

La « *régionalisation préparatoire* » votée samedi soir prévoit la création de trois conseils régionaux pour la Flandre, la Wallonie et Bruxelles. Ces conseils seront composés des sénateurs des régions, sauf pour Bruxelles, où l'assemblée sera composée pour moitié de sénateurs et pour moitié du conseil d'agglomération. Ces nouvelles assemblées émettront des avis sur une série de matières intéressant leur région. Le gouvernement se scindera également en trois « *comités ministériels* » — sortes d'exécutifs qui ne seront cependant pas responsables devant les assemblées régionales.

Après le vote de cette « *mini-régionalisation* » qui devrait être complétée en automne, le Parlement est parti en vacances. Le gouvernement ne suivra pas les députés et sénateurs. Il doit préparer le budget 1975 estimé à 600 milliards de francs belges (72 milliards de francs français) contre 500 milliards en 1974. Le premier ministre devra aussi étudier un nouvel élargissement de son cabinet. Les conseils créés par la réforme nécessiteraient l'entrée de trois ou cinq nouveaux secrétaires d'Etat. Deux des secrétaires d'Etat sacrifiés à l'occasion de l'arrivée du Rassemblement wallon au gouvernement reprendraient leurs fonctions abandonnées en juin. Ce va-et-vient suscite les commentaires désabusés de plusieurs journaux et des milieux politiques. Devant ces réactions, M. Tindemans pourrait, pense-t-on, reporter le « *recrutement* » au mois de septembre, d'autant qu'il espère toujours, en automne, élargir son gouvernement aux deux autres formations linguistiques, le F.D.F. bruxellois et la Volksunie, dont l'appui lui est nécessaire s'il veut régionaliser véritablement, et dès lors disposer des deux tiers des voix au Parlement.

PIERRE DE VOS.



PROCHE-ORIENT

Italie

Réunie en conseil national

LA DÉMOCRATIE-CHRÉTIENNE A FAIT SON EXAMEN DE CONSCIENCE

(De notre correspondant.)

Rome. — Après quatre jours de débats, le conseil national de la démocratie-chrétienne s'est conclu, le 22 juillet, par le vote à la majorité d'un document approuvant le rapport du secrétaire général, M. Fanfani, sur la gestion du parti et l'approbation de la politique de centre-gauche. Les courants de gauche de la démocratie-chrétienne se sont abstenus sur le premier point.

Dans l'histoire du parti, ce conseil national comptera certainement beaucoup plus que bien des congrès.

Pour la première fois, en effet, depuis longtemps, on a entendu les principaux ténors amorcer un examen de conscience confinant parfois à l'autocritique. Le président du conseil, M. Rumor, a été le plus clair. Dimanche, en fin d'après-midi, le chef du gouvernement n'a pas hésité à dire que la démocratie-chrétienne devait retrouver une identité nouvelle, comme parti politique et comme parti chrétien. Il a admis sans ambages les évolutions des dernières années. Tout en refusant le « compromis historique » avec les communistes, M. Rumor n'a pas exclu une certaine coopération. Avec l'intervention de M. Aldo Moro, au début de cette session, celle de M. Rumor fournira aux dirigeants de la démocratie-chrétienne ample matière à réflexion. Un silence toutefois a été remarqué : celui de M. Taviani, ministre de l'intérieur, qui a assisté aux quatre jours de débats en témoin muet.

Reste à voir sur quoi débouchera la réflexion ainsi amorcée dans les prochains mois. Deux thèmes concrets devraient mettre à l'épreuve la démocratie-chrétienne : la reprise des négociations pour la réforme du Concordat et le débat sur la réforme du droit de la famille, qui est actuellement enlisée au Sénat.

Sur le plan tactique, M. Fanfani est confirmé comme secrétaire général du parti, au moins jusqu'à la rentrée d'octobre. Son autorité est relativement renforcée dans la mesure où M. Aldo Moro lui a apporté son soutien. Mais les remises en question ne sont pas exclues. — J. N.

UNE JOURNALISTE ÉGYPTIENNE EN VISITE EN ISRAËL

L'arrivée à l'aéroport de Tel-Aviv, dans un avion de la compagnie aérienne israélienne El Al, munie d'un visa israélien en bonne et due forme... d'une journaliste égyptienne, n'est pas un événement courant. C'est pourtant ce qui s'est passé, le dimanche 21 juillet à Lod, selon l'Agence France-Presse, pour Mme Senna Hassan, journaliste et écrivain, âgée de vingt-huit ans, et qui prépare une thèse sur le socialisme sous le régime nassérien.

Lorsque Mme Hassan s'est présentée à la police de l'aéroport, écrit le quotidien *Häaretz*, et a montré son passeport égyptien, elle a provoqué un ébahissement général chez les agents israéliens qui tournaient et retournaient dans leurs mains le document, n'en croyant pas leurs yeux. Mais le visa était valide. Mme Hassan espère passer trois mois en Israël pour écrire un livre qui s'intitulera « L'Etat hébreu vu par une Egyptienne ». Elle a reçu son visa grâce à Mme Eban, l'épouse de l'ancien ministre des affaires étrangères, et entretient des relations avec des journalistes, des hommes politiques et des intellectuels israéliens.

Liban

L'AMBASSADEUR DU CHILI EST GRIÈVEMENT BLESSÉ DANS UN ATTENTAT

Beyrouth *(A.F.P., U.P.I.)*. — L'ambassadeur du Chili au Liban, M. Alfredo Canales Marquez, a été grièvement blessé dimanche soir 21 juillet alors qu'il regagnait sa résidence de la banlieue de Beyrouth. Atteint de cinq balles, dont une dans la région du cœur et deux à l'abdomen, l'ambassadeur a été opéré à l'hôpital de l'université américaine. Un groupe d'extrême gauche, l'Organisation socialiste révolutionnaire, qui avait pris en otages, en octobre dernier, des employés et des clients de la Bank of America, a revendiqué l'attentat.

Le gouvernement israélien rejette toute idée de négociation avec les Palestiniens

Le cabinet israélien s'est réuni le dimanche 21 juillet, pendant six heures, pour fixer son attitude sur la question des négociations avec la Jordanie et avec d'éventuels interlocuteurs palestiniens. Il a décidé finalement de « *chercher à négocier un accord de paix avec la Jordanie* », rejetant l'idée d'un dégagement sur le front jordanien. Le gouvernement a repoussé en outre une proposition du ministre de la santé, M. Victor Chemtov, et du ministre du tourisme, M Moshe Kol, tendant à considérer comme interlocuteurs valables « *les éléments palestiniens qui reconnaissent l'Etat d'Israël* ». La résolution qui a été adoptée sur ce point affirme que « *la paix sera fondée sur l'existence des deux Etats indépendants : Israël, avec, pour capitale, Jérusalem unifiée et un Etat jordano-palestinien, à l'est d'Israël, dont les frontières seront à déterminer dans le cadre de négociations entre Israël et la Jordanie* ».

Le cabinet a approuvé, par ailleurs, la déclaration faite au Parlement le 3 juin dernier par le président du conseil Rabin, qui excluait toute négociation « *avec des organisations terroristes dont le but est la destruction de l'Etat d'Israël* ».

M. Ygal Allon, ministre des affaires étrangères, qui part la semaine prochaine pour Washington, exposera aux dirigeants américains le point de vue de son gouvernement.

A Beyrouth, le comité exécutif de l'O.L.P (Organisation de libération de la Palestine) a rejeté dimanche la formule de représentation palestinienne adoptée au Caire la semaine dernière par le roi Hussein et le président Sadate. Une déclaration du porte-parole officiel de l'O.L.P rendue publique dimanche soir rejette toute formule qui n'accorde pas à l'O.L.P. la représentation de tous les Palestiniens. Le communiqué publié à l'issue des entretiens Hussein - Sadate déclarait que l'O.L.P représentait tous les Palestiniens à l'exception de ceux vivant en Jordanie

Le communiqué palestinien déclare notamment qu'en retirant la représentation d'une partie du peuple palestinien à l'O.L.P. on « *ouvrirait grand la porte à des propositions défaitistes visant à installer notre peuple en dehors du sol national palestinien* ». Le communiqué conclut en affirmant que l'O L P est l'unique représentant du peuple palestinien, et qu'aucune instance arabe ou internationale n'a le droit de prendre une décision en ce qui concerne son destin ou son territoire sans le consentement de ce peuple. — *(UPI.)*

AFRIQUE

Angola

Le gouverneur général redoute une « guérilla urbaine »

Quarante-trois personnes ont été tuées au cours des troubles des derniers jours en Angola, indique un communiqué officiel publié à Luanda le dimanche 21 juillet. De nombreux Européens abandonnent leur habitation de la périphérie pour s'installer dans le centre de la capitale. Des Africains, eux, quittent la ville.

« L'ennemi tente de déclencher la guérilla urbaine en Angola et il convient de l'en empêcher à tout prix », a déclaré le général Silverio Marques, gouverneur général de l'Angola, en arrivant samedi à Lisbonne pour une visite faite à la demande du gouvernement après les incidents de la semaine dernière.

Samedi également, l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA), un des trois mouvements nationalistes, a démenti, dans une lettre adressée au ministre zambien des affaires étrangères, avoir signé un accord de cessez-le-feu avec les autorités militaires portugaises (« le Monde » du 19 juin). M. Jonas Savimbi, chef de l'UNITA, affirme que ses hommes ont simplement « suspendu les opérations dans une zone limitée » de l'Angola où une rencontre a eu lieu avec un émissaire portugais à la demande de Lisbonne.

AU MOZAMBIQUE, la voie ferrée reliant le port de Beira à la ville de Tete, près de laquelle est construit le barrage de Cabora-Bassa, a été plastiquée en soixante-quatorze endroits différents en deux jours, a annoncé samedi un communiqué militaire.

Ces opérations du FRELIMO ont eu lieu au moment où deux mille jeunes recrues refusaient de se rendre en opération dans le Nord. Samedi, un groupe d'officiers d'un centre d'entraînement, situé à 28 kilomètres de Lourenço-Marques, a également refusé de partir se battre contre le FRELIMO.

D'autre part, une Land-Rover chargée d'armes et d'explosifs et conduite par un ancien mercenaire du Congo a été découverte durant le week-end sur une route déserte, à une dizaine de kilomètres de Lourenço-Marques. Les autorités militaires interrogent le chauffeur.

Ce dernier, M. Pierre René, originaire du Luxembourg, a un long passé d'aventurier en Afrique.

Son arrestation semble confirmer les craintes de la presse portugaise selon lesquelles des mercenaires auraient réussi à s'infiltrer au Mozambique pour y tenter un coup d'Etat de droite sous la direction de M. Jorge Jardim, le puissant homme d'affaires accusé de vouloir prendre la tête d'un mouvement d'indépendance unilatérale à la manière rhodésienne. — (Reuter, A.F.P.)

ASIE

Chine

M. CHOU EN-LAI A REÇU LE VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL MILITAIRE DU NIGER

Pékin *(A.F.P.)*. — Après l'annonce de l'établissement de relations diplomatiques entre la Chine et le Niger *(le Monde* du 18 juillet), M. Chou En-lai a reçu, le samedi 20 juillet, le commandant Sani Souna Sido, vice-président du conseil militaire suprême du Niger. Le lieu et la durée de cette rencontre n'ont pas été précisés.

C'est la deuxième personnalité que le premier ministre chinois a reçue au cours du mois de juillet, depuis que des rumeurs ont circulé selon lesquelles M. Chou En-lai aurait souffert récemment d'une attaque.

Une source chinoise a précisé, en effet, samedi, à un diplomate que M. Chou En-lai allait « *de mieux en mieux* ».

A TRAVERS LE MONDE

Allemagne fédérale

● LE CHANCELIER HELMUT SCHMIDT a déposé, le 20 juillet, devant le monument dédié aux victimes du nazisme à Bonn, une gerbe de fleurs à la mémoire des auteurs de l'attentat manqué contre Hitler du 20 juillet 1944. La veille, à Berlin-Ouest, le président de la République, M. Walter Scheel, avait également pris part à la célébration de cet anniversaire. — *(A.F.P.)*

Bolivie

● LE PRESIDENT HUGO BANZER a créé, dimanche 21 juillet, un « Conseil national de réforme des structures », qui aura pour tâche de préparer une nouvelle Constitution pour la Bolivie en vue du référendum qui sera organisé à la fin de l'année et des élections présidentielles de 1975. Le président Banzer a également décidé de créer un « Conseil politique nationaliste », composé de douze représentants des forces armées, de deux ministres, de trois représentants des partis officiels et de trois paysans. — *(A.F.P.)*.

Côte-d'Ivoire

● DES MESURES CONTRE LE BANDITISME ont été décidées le samedi 20 juillet en conseil des ministres pour assainir « *le climat d'insécurité créé par des irresponsables, dont les actes criminels ne peuvent que porter préjudice à l'effort entrepris en vue de promouvoir le développement économique* ». Désormais, tout acte de banditisme sera puni d'au moins cinq ans de travaux forcés. — *(Reuter)*.

Grande-Bretagne

● ONZE PERSONNES, dont plusieurs Allemands, qui se rendaient à Dublin pour assister à la conférence anti-impérialiste, organisée par le Sinn Fein officiel (tendance marxiste) ont été refoulées à leur arrivée sur le territoire anglais, a annoncé le 21 juillet le ministère britannique de l'intérieur. — *(A.F.P.)*

Sahara espagnol

● LA MAURITANIE ET LE NIGERIA « *invitent l'Espagne à opérer une décolonisation totale et immédiate du Sahara espagnol* », indique un communiqué commun publié le samedi 20 juillet à Lagos, à l'issue d'une visite officielle de M. Moktar Ould Daddah, président de la Mauritanie. A son retour à Nouakchott, le même jour, M. Ould Daddah a déclaré, sans vouloir donner de précisions, qu'un « *élément nouveau* » au sujet des « *intentions espagnoles* » était apparu et que la Mauritanie invitait le Maroc et l'Algérie à tenir une réunion tripartite à Nouakchott pour examiner cette question. — *(A.F.P., Reuter.)*

FEUILLETON

NUMERO 11

Une aventure d'Astérix le Gaulois

LE CADEAU DE César

Texte de René Goscinny

Dessins d'Albert Uderzo

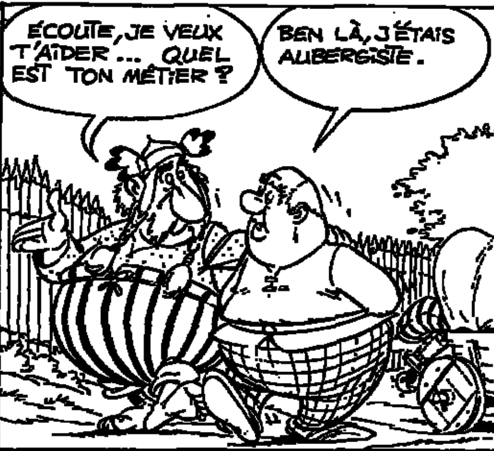
L'aubergiste Orthopédix et sa famille, qui sont venus en Armorique prendre possession du village gaulois acquis contre quelques bouteilles de vin servies à un légionnaire insolvable, ne rencontrent que l'hilarité. Une dispute entre les époux s'ensuit.





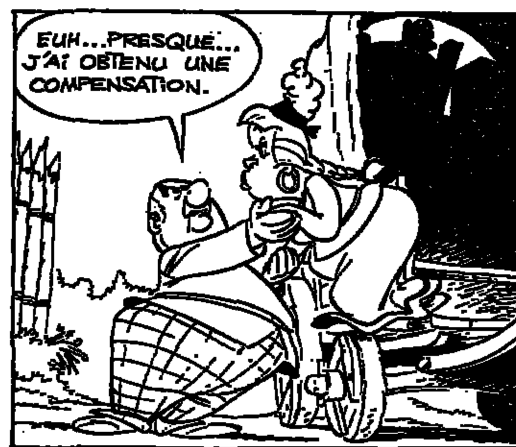


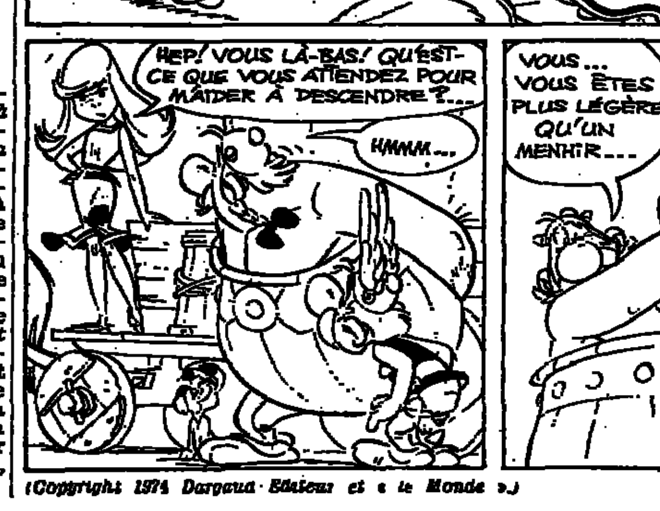


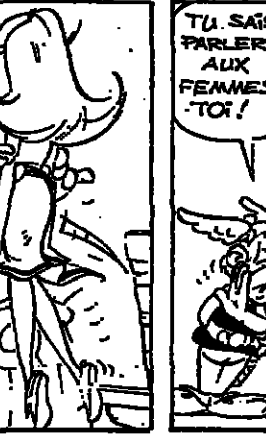


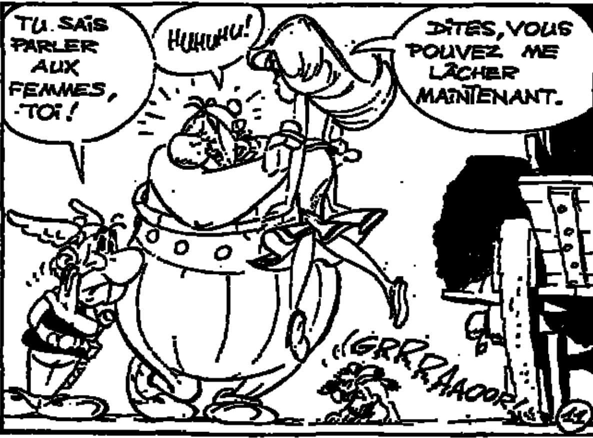












(A suivre.)

POLITIQUE

Pour tenter de préserver la cohésion des gaullistes

M. Sanguinetti confirme sur minicassette son soutien à M. Giscard d'Estaing

Bien que le ralliement de M. Sanguinetti à MM. Giscard d'Estaing et Chirac soit apparu sans équivoque lorsqu'il l'a annoncé le vendredi 12 juillet à Lyon (« le Monde » du 16 juillet), il n'a peut-être pas semblé suffisamment clair et net à de nombreux parlementaires et cadres de l'U.D.R. C'est pourquoi le secrétaire général du mouvement gaulliste vient de leur adresser un message complémentaire et explicatif sous forme d'un enregistrement sur minicassette. Dans ce long texte, M. Sanguinetti, avec des démonstrations un peu compliquées et parfois spécieuses, veut surtout tenter de convaincre les sceptiques en se justifiant. Reprenant ses arguments lyonnais, il affirme que c'est grâce aux voix de l'U.D.R. que M. Giscard d'Estaing a pu, en définitive, être élu président de la République et qu'il mérite donc le loyalisme des gaullistes. Il répète que la « vigilance » ne s'impose désormais plus envers lui. Mais, pour riposter aux reproches qui lui sont adressés, M. Sanguinetti se défend d'être devenu un « inconditionnel giscardien » et il souligne que M. Chirac n'a renié ni son gaullisme ni son appartenance à l'U.D.R.

Il lance aussi un nouvel appel au prosélytisme afin que l'U.D.R. demeure la formation la plus nombreuse de la majorité, qu'elle gagne de nouveaux sièges, et qu'elle s'implante dans d'autres circonscriptions. Cette ambition ne manquera pas de se heurter à celle — exactement semblable — qui anime les autres formations de la majorité et principalement les républicains indépendants.

Cet objectif défini par M. Sanguinetti apparaîtra quelque peu contradictoire avec deux autres propositions qu'il formule : demeurer loyal à M. Giscard d'Estaing, c'est-à-dire totalement solidaire de la majorité, et constituer « la seule force réelle face aux partis marxistes ». En voulant créer la troisième voie entre collectivisme et capitalisme, M. Sanguinetti veut évidemment se placer à la gauche des autres formations de la majorité. Or c'est justement cette place que M. Lecanuet veut lui aussi occuper au nom des centristes et des réformateurs.

L'initiative du secrétaire général de l'U.D.R. veut enfin répondre au ralliement du groupe parlementaire gaulliste à M. Chirac, en pratiquant une sorte de surenchère dans l'allégeance, pour mieux garantir l'avenir électoral du mouvement.

Cet effort de justification de M. Sanguinetti suffira-t-il à enrayer la désaffection dont souffre l'U.D.R. dans les rangs de ses militants et à convaincre tous ses cadres et tous ses élus ?

ANDRÉ PASSERON.

Dans son message, M. Sanguinetti affirme notamment :

« *La vigilance dans l'instant présent ne paraît plus s'imposer* » ; et il poursuit :

« *Est-ce à dire que nous serions devenus des inconditionnels giscardiens ? J'ignore ce terme. Nous sommes gaullistes ; pour certains d'entre nous, depuis plus d'une génération. Lorsque nous avons soutenu Georges Pompidou, nous ne sommes pas devenus pompidoliens : nous sommes restés gaullistes. Nous sommes loyaux envers Gsicard d'Estaing, et nous restons gaullistes. Nous sommes attentifs à l'évolution de sa politique, mais nous restons loyaux. Et nous le restons d'autant plus que Jacques Chirac, né à la vie politique dans le gaullisme, qui à aucun moment et quelles qu'aient été les traverses de la campagne présidentielle, n'a renié le gaullisme, qui publiquement à la tribune de l'Assemblée nationale, présentant son gouvernement, publiquement à la télévision, devant quatre journalistes de l'opposition et face au peuple français, a affirmé son appartenance gaulliste à un moment même où les conventions, la mode, veulent que nous soyons démonétisés. Eh bien, j'estime que nous pouvons lui faire confiance.*

Gagner les élections législatives

» *Il nous faut repenser entièrement notre action politique. Quel doit être notre but ? Notre but, c'est qu'aux prochaines élections législatives, quelle qu'en soit la date, nous ayons à nouveau le groupe parlementaire le plus important de l'Assemblée nationale, parce que ce groupe parlementaire, c'est, dans un système démocratique tel que l'a voulu le général de Gaulle, le fer de lance, l'expression politique et la puissance de notre mouvement. Mais pour cela, pour aider à cette rénovation, il faut bien entendu que ce groupe parlementaire soit loyal envers le président de la République, soit loyal envers le premier ministre qui appartient à nos rangs, et qu'ils se comporte en militant dans les circonscriptions.*

» *Le mouvement lui-même doit, partout où il y a des parlementaires U.D.R., les soutenir et les aider, partout où il n'y en a pas, créer les conditions pour qu'il y en ait un jour un. Nous devons prendre exemple sur nos adversaires. Trop longtemps nous n'avons été qu'une simple machine électorale, en réalité couverte par l'immense stature du général, puis par la dimension de Georges Pompidou. Aujourd'hui, il nous faut vraiment nous battre pour nous-mêmes, parce que personne ne le fera pour notre compte.*

» *(...) Si nous ne savons nous renouveler, si nous ne savons attirer, alors dites-vous bien que le président de la République, tout naturellement, aura tendance à chercher appui ailleurs. Mais si nous le faisons, si nous savons montrer que nous sommes toujours jeunes, que le gaullisme est toujours vivant, que demain nous serons toujours là, alors n'en doutez pas : cet homme jeune, qui pense légitimement qu'il a un long avenir devant lui, s'appuiera sur les forces réelles de ce pays.* »

LES JEUNES DE 18 A 21 ANS ONT VOTÉ POUR LA PREMIÈRE FOIS

Quatre élections municipales...
... Une élection cantonale

Valréas. — « *La démocratie, ça n'existe pas. Remarquez, je ne suis pas maurrassien à cent pour cent. Il faut bien faire voter les jeunes pour les calmer. Alors, dix-huit ou cinquante ans, peu importe. De toute manière, il y aura toujours la moitié des personnes qui n'y comprendront rien* » Alain Rouxel, dix-neuf ans, étudiant en sciences politiques à la faculté d'Aix-en-Provence, n'a pas peur « d'en rajouter » : « *Je suis giscardien par la force des choses mais orléaniste de raison et de cœur* »

Sincère ou provocateur ? Les deux à la fois sans doute, car, ce dimanche, à Valréas (Vaucluse), dans une ambiance ressemblant plus à une foire aux célibataires qu'à celle d'une consultation électorale, chacun pouvait se permettre de dire tout et n'importe quoi. Et personne ne s'en est privé.

Valréas a vécu ce dimanche 21 juillet « *un événement historique* » C'est M. le secrétaire général de la mairie qui l'a dit. Et sans doute n'avait-il pas tout à fait tort de le croire, cet homme, lui qui avec ses concitoyens, avait pu assister au plus beau déferlement de presse jamais provoqué par une élection municipale dans l'ancienne enclave papale.

« *Evénement historique* », oui, pour Alain le maurrassien à pourcentage et pour quatre-vingt-dix-huit jeunes gens de la ville invités à étrenner dans trois bureaux de vote leur majorité de fraîche loi.

Ce ne pouvait donc être une élection comme les autres, et ce ne le fut pas, avec ce quadrille des journalistes dans la ville pour dénicher les « *bizuts* » électeurs, avec ces petites intrigues des photographes soucieux de s'assurer l'exclusivité du « *premier moins de vingt et un ans à voter en France* ». Ce ne le fut pas non plus, car quelqu'un, mais qui ? — le Syndicat d'initiative, peut-être, — pensant non sans opportunisme joindre l'agréable à l'utile, avait pris la précaution d'insérer dans les quatre-vingt-dix-neuf cartes d'électeurs à peine sèches un avis de mobilisation générale : « *Jeune de dix-huit ans, la presse et la télévision désirent prendre en photo ou filmer les premiers électeurs ou électrices de dix-huit ans en France Vous êtes prié de vous trouver devant le premier bureau de vote dimanche, 21 juillet, entre 11 et 12 heures.* »

De notre envoyé spécial

A 11 heures, place de la Mairie, sur un podium destiné à accueillir dans quelques semaines le festival de théâtre de Valréas, fut réalisée la photo de famille, et l'on vit même un reporter inviter deux fiancés à se tenir la main, sans doute pour illustrer le thème « *Deux votes, un seul cœur* ».

En assistant à ce qui pouvait bien être qualifié de « *mascarade folklo-électorale* », on pouvait se souvenir de ce que disaient, le matin même, quelques-uns de ces nouveaux électeurs : la satisfaction qu'ils avaient eue à obtenir enfin un « *droit estimé fondamental* », les regrets qu'ils éprouvaient à n'avoir pu en disposer lors de l'élection présidentielle. C'est devant ce spectacle — « *On nous a volé notre élection* », dira l'un d'eux — qu'il fallait se souvenir comment quelques-uns de ces jeunes s'étaient eux-mêmes acharnés à faire savoir à leurs camarades, par affichettes sur les murs de la ville, qu'ils avaient le droit de voter et, auparavant, celui de s'inscrire sur les listes électorales.

Car, le plus fort est que ces fameux électeurs de Valréas, présentés sur un plateau à la presse, n'ont participé à l'élection municipale que parce qu'ils ont quasiment arraché la possibilité de le faire. Après diverses interventions, le mercredi 10 juillet dernier, à 10 h. 10 du matin, le juge d'instance du tribunal d'Orange faisait savoir officiellement au secrétaire général de la mairie de Valréas que l'on pouvait admettre l'inscription des nouveaux « *majeurs* » sur les listes électorales jusqu'au lendemain, jeudi 11 juillet, à minuit, délai de rigueur.

Sa première grève son premier vote

La décision fut annoncée de manière confidentielle : un avis placardé sur une porte de la mairie ; un communiqué publié par un seul des trois journaux locaux. Or, le 11 juillet à minuit, malgré les vacances et cette sous-information, un tiers des jeunes gens concernés, cent deux sur environ trois cents, avaient fait les démarches nécessaires. Trois furent écartés, pour avoir omis des documents indispensables.

Résultat remarquable, mais il est vrai que pour leurs débuts électoraux, au-delà de l'élection municipale, les « *dix-huit-vingt et un ans* » avaient l'occasion de se prononcer sur un thème qui les touchait de près : le maintien d'un lycée du second cycle à Valréas. C'est cette question en tout cas qui avait provoqué la démission du conseil municipal au mois de mai dernier et la création d'un comité de défense après la décision du ministère de l'éducation de transformer progressivement, en deux ou trois ans, le lycée d'Etat de Valréas en collège d'enseignement secondaire (voir *le Monde* du 18 juin). Le refus du ministre de revenir sur sa décision avait ensuite provoqué le boycottage d'un premier tour des élections municipales organisées le 9 juin : quatre mille neuf cent douze inscrits, aucun candidat, sept votants, sept votes blancs. Puis d'un second tour, le 16 juin : dix-sept votants, sept élus qui, n'étant pas candidats, démissionnèrent immédiatement. C'est sur cette question enfin qu'aurait dû se centrer le « *deuxième premier tour* » des municipales de Valréas. Hélas ! Entre-temps l'union sacrée s'étant rompue, c'est à une élection très traditionnelle : trois listes, une sans étiquette, une Union de la gauche et une « panachée », qu'étaient conviés les « débutants ».

Et on a eu le sentiment, dimanche, que pour nombre de citoyens de Valréas, l'affaire du lycée avait fait son temps, qu'il convenait de faire « *place aux jeunes* ».

Intention louable, mais encore faut-il savoir écouter ces jeunes jusqu'au bout : ainsi cette petite fille, Chantal, vingt ans, timide comme une suffragette d'occasion, syndiquée à la C.G.T., ouvrière cellophaneuse, travaillant quarante heures par semaine pour un salaire mensuel de 1 040 F. Chantal a vécu une de ces semaines dont on se souvient : mercredi, elle et les cent neuf autres salariés de l'entreprise de cartonnage Arnaud, à Grillon, près de Valréas, reçoivent une lettre de licenciement collectif. Pour Chantal, c'est le premier licenciement. Jeudi, elle et ses camarades de travail décident, par quatre-vingt-quatorze voix contre une et un vote nul, une grève illimitée avec occupation de l'usine. Pour Chantal, c'est la première grève. Dimanche, elle vote. C'est son premier vote. Et la voilà, ce dimanche matin, place de la mairie, une pancarte de protestation à la main, affirmant d'une toute petite voix : « *Je préférerais perdre mon droit de vote plutôt que de voir la grève échouer.* »

PIERRE GEORGES.

Les résultats

Inscr., 5 011 ; vot., 3 269 ; suff. exprimés, 3 140.

La liste Pour la défense des intérêts valréassiens, représentant la municipalité sortante, a obtenu vingt des vingt-trois sièges à pourvoir. Elle était conduite par M. Léon Doux, ancien premier adjoint, M. Jules Niel, maire sortant, âgé *de quatre-vingt-cinq ans*, ne se représentait pas.

La liste d'union de la gauche et la liste Pour un nouveau Valréas n'ont obtenu aucun siège. Les électeurs de Valréas devront retourner aux urnes dimanche prochain pour élire les titulaires des trois sièges restant à pourvoir.

ALPES DE HAUTE-PROVENCE : Céreste.

Inscr. 860 ; vot., 714 ; suffr. expr., 701.

Liste de M. Adolphe André (U.D.R.), maire sortant : 440 voix (moyenne de liste), ELUE ; liste d'Union de la gauche conduite par M. André Luc, ancien maire : 280 voix, aucun élu ; liste d'Union et de rassemblement pour le renouveau : 110 voix.

[Il s'agissait de remplacer le conseil municipal, dissous par le conseil des ministres en juin dernier. Après les élections de 1971, le conseil municipal de Céreste comprenait, d'une part, un groupe majoritaire fort de sept élus, dont le maire, M. Adolphe André (U.D.R.), et un groupe de l'opposition, ayant à sa tête M. Luc (ancien maire), fort de six élus. Après un recours introduit par M. Luc devant le tribunal administratif et une décision du Conseil d'Etat, un membre de la liste du maire fut invalidé au bénéfice de la liste d'opposition, qui devint alors majoritaire. Le fonctionnement du conseil municipal fut alors bloqué, ce qui amena la décision de dissolution. Le maire sortant, réélu, est désormais à la tête d'un conseil homogène.

Un seul électeur de moins de vingt et un ans était inscrit, il a voté.]

VIENNE : Lencloître.

Inscr., 1 229 ; vot., 937 ; suffr. expr., 904.

Liste d'Union et de conciliation pour une gestion nouvelle conduite par M. René Pierre : 575 voix (moyenne de liste), 8 ELUS ; liste d'Action pour le progrès social (U.D.R.) conduite par l'ancien maire, M. André Chainet : 360 voix, aucun élu.

[L'ancien conseil municipal avait été dissous par le conseil des ministres à la suite de divergences entre membres de l'Assemblée. Le nouveau conseil devra compter dix-sept membres.]

HAUTE-VIENNE : Azat-le-Ris.

Inscr., 378 ; vot., 322 ; suffr. expr., 315.

M. Louis Sarrazin : 166 voix, ELU ; M. Jacques Bénot : 188 voix, ELU (tous deux Union républicaine) ; M. Claude Leroy : 100 voix ; M. André Massart : 122 voix (tous deux indépendants) ; M. Georges Brunet (sans étiq.) : 21 voix. Neuf voix sont allées à M. Louis Baudon de Mony-Pajol, fils de l'ancien maire, qui n'était pas candidat.

[Cette élection avait été rendue nécessaire d'une part par le décès, le 13 juin, de Victor-Emmanuel Baudon de Mony-Pajol, maire de la commune, et, d'autre part, par la nomination au poste de garde champêtre — ce qui le rend inéligible — de M. Hubert Maisonnier, conseiller municipal. Du fait de l'entrée en vigueur de la loi accordant le droit de vote aux jeunes de dix-huit à vingt et un ans, treize nouvelles électrices et onze nouveaux électeurs étaient inscrits sur les listes, soit 7 % du nombre des inscrits. Sur ces vingt-quatre nouveaux, vingt-deux ont accompli leur devoir.]

DEUX-SEVRES : canton de Mauzé-sur-le-Mignon (2e tour).

Inscr., 4 231 ; vot., 2 528 ; suffr. exp., 2 500.

MM. Paul Couturier (sans étiq.), 1 326 voix ; Albert Morisset (P.S.), 656 ; Marcel Eon (P.C.), 476 ; Jacques Clemençon (chrétien démocrate), 142. *Il y a ballottage.*

[Il s'agit de remplacer Edmond Morisset, ancien maire, conseiller général (réf.), décédé. Cent soixante jeunes de dix-huit à vingt et un ans s'étaient fait inscrire sur les listes électorales.]

Après la nomination de Mme Françoise Giroud

M. CHIRAC : nous en sommes à la période de réconciliation nationale.

M. Jacques Chirac a déclaré samedi 20 juillet à France-Inter, au sujet des options politiques de Mme Françoise Giroud pendant la campagne présidentielle :

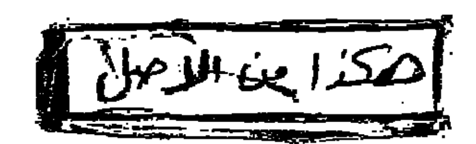
« *Chaque candidat a suscité des courants et a proposé lui-même des orientations et des réformes, puis le peuple français s'est prononcé Il ne faudrait pas en tirer pour conclusion que, comme dans je ne sais quel temps passé, l'on doive pour autant avoir une espèce d'affrontement ou diviser la France en sectes qui se regardent ou qui s'affrontent. La vérité c'est que, maintenant, nous en sommes à la période de la réconciliation nationale, si j'ose dire, c'est-à-dire qui consiste à considérer que chacun, quelles que soient ses opinions, a quelque chose à apporter dans l'œuvre commune qui est de faire une France mieux adaptée aux besoins de sa population et aux besoins des temps modernes. Dans cet esprit il m'est parfaitement indifférent de savoir si Mme Françoise Giroud a voté pour les uns ou pour les autres. Ce qui m'importe c'est d'avoir un secrétaire d'Etat de qualité, qui croit à ses orientations et qui veut leur donner une suite. Par conséquent, je me réjouis beaucoup qu'elle soit à nos côtés dans cette affaire importante.* »

Les projets du secrétaire d'État

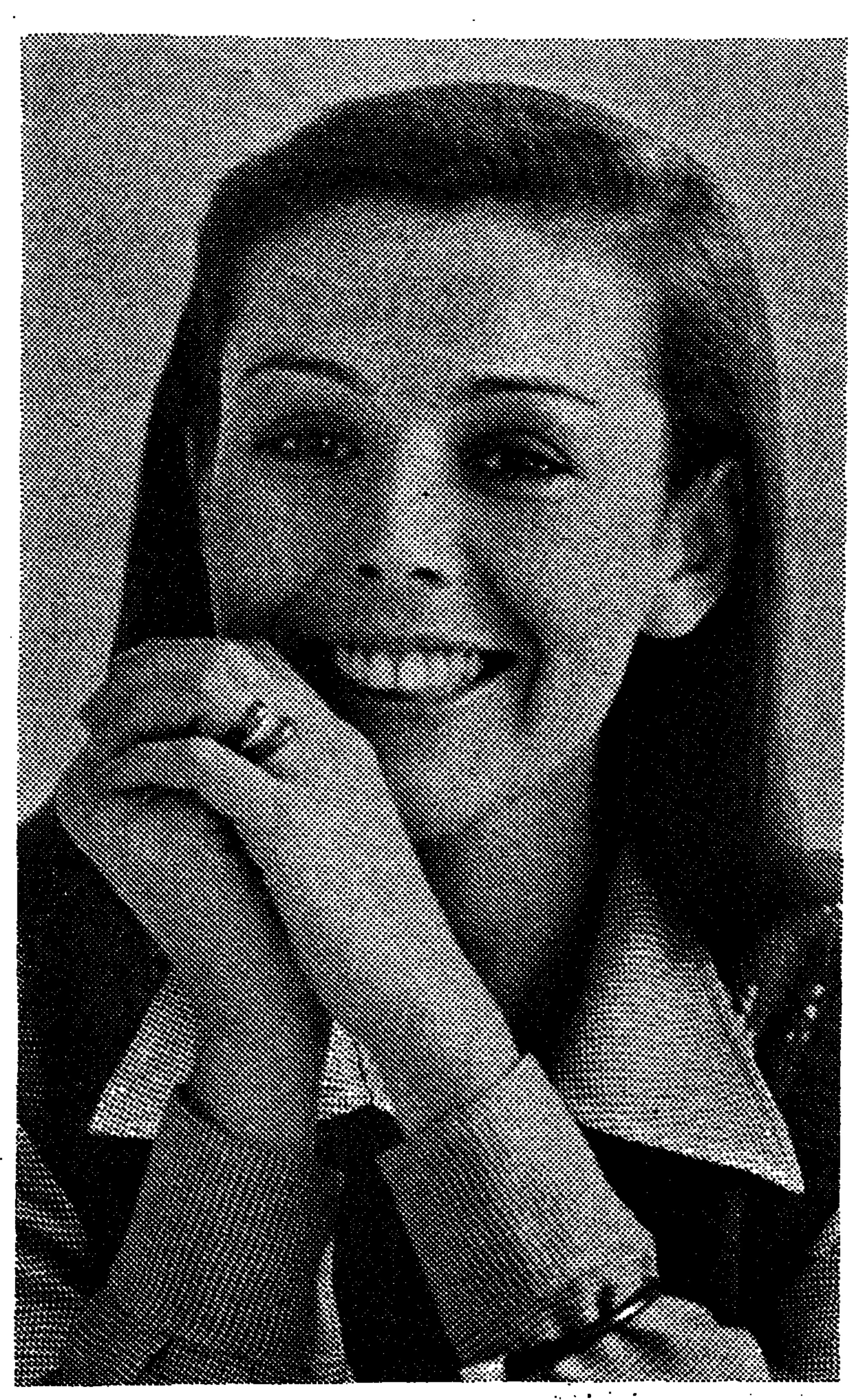
Mme Françoise Giroud, secrétaire d'Etat auprès du premier ministre, chargée de la condition féminine, a fait part, samedi 20 juillet au micro de R.T.L., de ses premiers projets. Elle a demandé au ministre de la justice, a-t-elle annoncé, d'élargir le champ d'application de la loi du 1er juillet « relative à la lutte contre le racisme » et d'y faire figurer la lutte contre la discrimination sexuelle. *D'autre part*, elle a demandé au ministre de l'économie et des finances « *de suggérer aux Français, l'an prochain, de demander à leur femme de signer avec eux leur déclaration de revenus* ». « *L'homme qui signe seul la déclaration de revenus du ménage connaît les revenus de sa femme, tandis que la femme ne connaît pas forcément les revenus de son mari* », a déclaré Mme Giroud.

Le nouveau secrétaire d'Etat a enfin suggéré que l'on donne aux hommes « *un congé de paternité, de façon à faire participer le père aux premiers soins de l'enfant* ».





Une femme mérite le mieux.



Rien n'est trop beau pour une femme. Et même dans le domaine de la cuisine, nous pensons qu'une femme mérite le mieux.

C'est pourquoi nous continuons à chercher à améliorer ce qui ne paraît plus améliorable : des cuisinières tout électrique.

Vitrocéramic de Thermor : la perfection existe, elle s'appelle Vitrocéramic.

Un miracle de l'électricité.

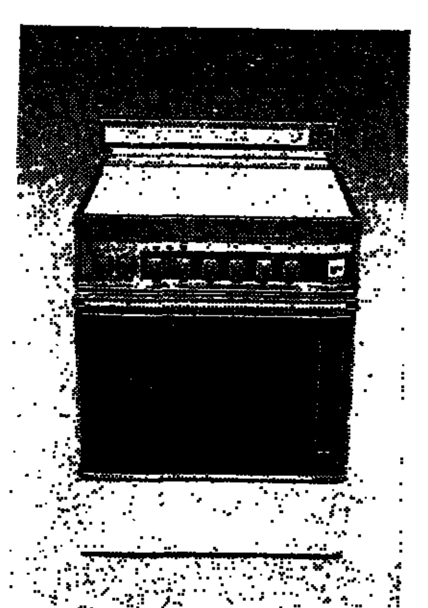
(Une table de cuisson dans la même matière que l'ogive des fusées spatiales, 4 zones de cuisson, un programmateur, un tournebroche, un four auto-nettoyant par pyrolyse...)

Blanc, brun, sable, chrome, c'est la réponse de l'esthétique au fonctionnel.

Des lignes sobres. Nettes.

Pour vous, le plaisir d'être "aux commandes" de ce qui se fait de mieux.

Et de sentir au coeur de votre cuisinière la présence invisible des meilleurs matériaux.



N.B. Pour être mieux à même de vous rendre compte si Vitrocéramic est bien la cuisinière que vous méritez, allez la voir dans un des nombreux magasins spécialisés.

Thermor.

JUSTICE

LES RÉVOLTES DE PRISONNIERS

CLAIRVAUX : si vous me mettez au mitard...

Clairvaux. — *Alors qu'une partie des trois cent quatre-vingts détenus de la maison centrale de Clairvaux sont maintenant provisoirement hébergés à Fleury-Mérogis, et qu'une enquête a été ouverte pour déterminer les conditions dans lesquelles sont morts deux des mutins, MM. Cadic, un ressortissant yougoslave condamné à la réclusion criminelle à perpétuité, et Baara, un Maghrébin condamné à quinze ans de réclusion et à la tutelle pénale, on continue de s'interroger sur les raisons de la brutale révolte qui a éclaté dans la soirée du 19 juillet. Deux éléments retiennent notamment l'attention : la rapidité de la contagion d'une mutinerie née d'un incident en apparence bénin, et le caractère non « politique » du soulèvement dans lequel l'absence de tout slogan ou de toute revendication déterminée permet de voir un sursaut instinctif contre des conditions de détention éprouvantes. Mais la surprise devant ces événements pouvait-elle aussi jouer pour ceux qui ont la charge de l'ordre dans la centrale ?*

De notre envoyé spécial

Divers éléments rendaient la révolte prévisible. La récente nomination d'un nouveau directeur, succédant à un fonctionnaire réputé libéral, s'était traduite par un renforcement de la discipline intérieure. Ces derniers temps, le juge d'application des peines de Troyes avait reçu de nombreuses lettres de détenus se plaignant de leurs conditions d'existence dans la centrale, mais il semble que ce dernier, qui n'assurait plus cette fonction qu'à titre transitoire après avoir été nommé à une autre charge, n'ait pas eu la possibilité de vérifier le bien-fondé des doléances.

Du côté des surveillants également, on sentait depuis quelques semaines une grande nervosité. Des incidents éclataient à tout propos entre détenus ou avec les gardiens. A plusieurs reprises, des bagarres au couteau auraient opposé des prisonniers. Un nouvel affrontement a lieu dans la soirée du 18 juillet. Deux des participants sont condamnés à quinze jours de cellule. L'un d'eux aurait même alors craché au visage d'un surveillant et clamé à ses geôliers : *« Si vous me mettez au mitard, cela va être la révolution. »* Vingt-quatre heures plus tard, la prison était en feu.

Il apparaît donc désormais impossible qu'à des degrés divers personne n'ait pu prévoir ce qui est arrivé le 19 juillet et prendre en conséquence un certain nombre de mesures préventives. Or, lorsque la mutinerie éclate, il n'y a pratiquement aucun dispositif sur place. Bien sûr il existe, comme autour de toutes les prisons françaises, un plan d'intervention qui sera appliqué dans la nuit, avec l'envoi de quatre cents hommes dépêchés de toute la région, qui n'arriveront guère avant minuit alors que les mutins *sont depuis longtemps maîtres de* la prison.

Pourtant, Clairvaux est depuis plusieurs années, et plus spécialement depuis l'affaire Buffet-Bontems, en septembre 1971, un endroit « sensible ». Un observateur reconnaît que, jusqu'à présent, la moindre crainte d'un des fonctionnaires ou des magistrats responsables de l'établissement suffisait à y faire envoyer des unités de gendarmerie mobile ou de C.R.S.

Ce ne fut pas le cas cette fois, et l'absence des forces de l'ordre a fatalement permis le pourrissement de la situation. On voudrait croire que ce n'était pas le but recherché, et, pourtant, certains de ceux qui l'entouraient ce soir-là prêtent au préfet de l'Aube, M. Michel Barbier, l'intention d'avoir voulu — avant de promouvoir une répression sévère — laisser le champ libre aux mutins le temps nécessaire à ce que, à court de vivres et d'eau, ils capitulent et se rendent d'eux-mêmes. Cherchait-on à faire de Clairvaux un exemple ?

JAMES SARAZIN.

M. Chirac : une centrale d'une nature un peu particulière

Interrogé samedi 20 juillet sur les antennes de France-Inter, M. Jacques Chirac, premier ministre, a notamment déclaré à propos des événements de Clairvaux :

« Clairvaux n'est pas significatif dans la mesure où Clairvaux est une centrale d'une nature un peu particulière puisqu'elle regroupe les grands criminels particulièrement endurcis et avec lesquels on peut s'attendre, évidemment, toujours à des incidents : c'est se qui s'est passé d'ailleurs, hier, puisque l'origine du mouvement qu'a connu Clairvaux venait simplement d'une altercation entre deux détenus qui, dans le milieu, estiment avoir une certaine importance, et qui, ensuite, a dégénéré en une espèce d'affrontement. (...) Il va de soi qu'une information judiciaire a été ouverte (...)

» Le gouvernement a décidé d'accentuer très sensiblement l'effort qu'il a entrepris déjà pour l'humanisation des prisons. C'est à ce titre, d'ailleurs, qu'il a nommé un secrétaire d'Etat chargé de cette fonction, Mme Dorlhac, auprès du garde des sceaux ; d'autre part, malgré le caractère d'austérité du budget 1975, une priorité a été donnée, en général, au ministère de la justice et, en particulier, pour les défenses d'équipement et de fonctionnement de l'administration pénitentiaire.

» Je vous signale que le garde des sceaux, M. Lecanuet, exposera au conseil des ministre du 31 juillet les principes de la politique du gouvernement en matière de justice et de protection pénale, et dont l'exécution des peines et des conditions de détention sont un des éléments essentiels de cette politique. (...)

» Nous sommes bien décidés, comme dans tous les domaines, à aller très rapidement. Depuis quelques semaines, les réformes ont été bon train, et nous continuerons sur ce rythme pour apporter des solutions aux problèmes qui se posent, non pas dans un esprit systématique de réforme, mais simplement pour trouver les solutions nécessaires. »

● *Le Comité d'action des prisonniers* (CAP), dans un communiqué publié le samedi 20 juillet, réclame qu'une enquête soit ouverte après la mutinerie de Clairvaux sur les véritables raisons de la mort de deux détenus, *« dont nous avons bien du mal à croire qu'ils se soient entre-tués »*. Le CAP ajoute : *« Nous déplorons, une nouvelle fois, que des travailleurs (gardiens de prison) syndiqués à la C.G.T. n'aient pas une vue plus réaliste du rôle de chiens de garde que leur font jouer ceux qui les emploient (...). »*

DANS LE PAS-DE-CALAIS

Les enfants d'Armand Rohart demandent la révision du procès de leur père

L'ancien maire de Peuplingues avait été condamné pour le meurtre de son épouse

De notre correspondant

Lille. — *Les quatre enfants d'Armand Rohart*, ancien maire de Peuplingues (Pas-de-Calais), *demandent la révision du procès au terme duquel leur père a été condamné, le 25 avril 1970, à la réclusion criminelle à perpétuité. Tous majeurs maintenant, ils ont transmis à la presse régionale un communiqué dans lequel ils déclarent qu'ils ont chargé Mes Jean-Marc Varaut et Thierry Lévy, avocats au barreau de Paris, d'introduire cette procédure.*

Selon eux, « le professeur Léon Derobert, professeur de médecine légale à Paris, a déposé un rapport au mois d'avril 1974 qui éclaire d'un jour entièrement nouveau les conditions de la mort de Mme Rohart. En effet, les conclusions de ce rapport ne laissent plus aucun doute sur le fait qui avait été contesté : Mme Rohart est morte à l'occasion d'une baignade ».

Armand Rohart était maire de Peuplingues, petite cité rurale près de Calais, quand, le 10 juin 1967, fut retrouvé, au bas de la falaise du cap Blanc-Nez, le corps de son épouse. Tout au long de l'enquête, Armand Rohart nia avoir tué cette dernière, déclarant qu'elle s'était noyée alors qu'elle se baignait en sa compagnie. Mais l'autopsie révéla que Mme Rohart avait reçu des coups violents avant la mort et qu'il n'y avait pas d'eau dans ses poumons.

Devant la cour d'assises du Pas-de-Calais, Armand Rohart fut condamné, le 4 juillet 1969 à Saint-Omer, à la réclusion criminelle à perpétuité. Ce premier verdict ayant été cassé pour vice de forme, un second procès se déroula en avril 1970 devant la cour d'assises du Nord. Les jurés confirmèrent l'arrêt de la cour du Pas-de-Calais.

Les rapports des médecins avaient eu une grande importance lors des deux procès, l'avocat général de la cour d'assises du Pas-de-Calais voyant même dans l'état du cadavre l'argument « le plus décisif » de son accusation.

Dans la nouvelle expertise, le professeur Léon Dérobert juge comme parfois « *osées et tendancieuses* » les interprétations des quatre médecins qui furent désignés en 1967 par le juge d'instruction.

Il ajoute : « *Les quatre experts désignés par le juge d'instruction n'ont pas déterminé la cause exacte de la mort de Mme Rohart, car ce ne sont pas les ecchymoses multiples du visage, résultant* « de coups violents portés » *ou de* « coups violents répétés » *(et comment prouver que c'était avec force alors qu'il n'y avait aucune fracture sous-jacente ni aucune plaie contuse, c'est-à-dire aucune rupture épidermique), qui sont susceptibles d'entraîner une asphyxie mortelle.* »

Enfin, le professeur Dérobert estime que « *les experts n'ont pas exploité correctement et complètement la technique de la recherche des diatomées dont les normes ont été formulées en 1962* ».

« *La technique telle que nous l'avons modifiée*, précise-t-il, *permet de conclure à la submersion-asphyxie.* »

NIMES : deux détenus sont probablement morts dans l'incendie

Montpellier. — La révolte des prisonniers de la maison centrale de Nîmes a éclaté et s'est développée avec une rapidité foudroyante au début de la nuit du samedi 20 au dimanche 21 juillet. A l'aube, l'ensemble du bâtiment — y compris des appartements particuliers de surveillants — était totalement ravagé par le feu ou le pillage. Les incidents ne semblent pas dus aux conditions locales de détention, pourtant assez sordides dans ce vieil établissement appelé le fort Vauban, puisqu'une prison moderne sort de terre aux portes de la ville. Dans un délai qui ne devrait pas excéder quelques mois, les détenus étaient assurés de quitter les « cages à poules », qui leur servent actuellement de cellules dans des conditions d'hygiène souvent rudimentaires.

De notre correspondant

Les premiers incidents se sont *en effet produits pendant* l'intervention de M. Jean Lecanuet, garde des sceaux, alors qu'il parlait, au journal télévisé, des événements qui venaient de se produire à la centrale de Clairvaux. Ses paroles ont été couvertes par des huées et des sifflets. L'escalade ne devait plus s'arrêter. Les surveillants ne purent que laisser les protestataires dans une cour pour faire appel aux forces de gendarmerie, qui, dès 20 h. 30, encerclaient totalement les bâtiments. En même temps, à l'intérieur, les détenus révoltés, devenus maîtres des lieux, ouvraient les cellules, pénétraient dans les bureaux, forçaient l'économat, où ils s'approvisionnaient en cigarettes, en nourriture, en bière et en vin. Les premiers incendies furent allumés dans les locaux administratifs. Le greffe devait être totalement détruit ; de toit en toit, les détenus gagnaient toute les parties de la prison, qu'ils incendiaient ou saccageaient. Les autos des surveillants en stationnement étaient systématiquement détruites. Une centaine de prisonniers conduisaient l'assaut, sur les quatre cent dix que comptait l'établissement : les autres restaient groupés dans les cours.

Au milieu de la nuit, un groupe de détenus demanda que le procureur de la République leur fasse des propositions de reddition. Il ne fut pas donné suite. Le service d'ordre s'était renforcé peu à peu par des unités de gendarmerie mobile de Nîmes et de Perpignan et de C.R.S. d'Avignon et de Lyon. Il comptait environ quatre cents hommes prêts à donner l'assaut et obligés, d'autre part, de tenir à distance la foule des curieux, se chiffrant à plusieurs centaines de personnes. Des prostituées réussirent en pleine nuit à franchir les barrages : elles applaudirent les mutins qui invectivaient gendarmes et policiers. Une énergique intervention les dispersa.

A 6 heures du matin, des grenades lacrymogènes étaient lancées par hélicoptère, puis l'assaut était donné sous une pluie de pierres et de tuiles. Il fallut plus d'une heure pour maîtriser tous les îlots de résistance. Le greffe ayant brûlé, l'appel des détenus fut très long ; il ne *semble pas* cependant qu'il y ait eu d'évasions. Deux prisonniers sont portés disparus : ils ont vraisemblablement péri dans l'incendie ; leurs corps seraient ensevelis dans les ruines calcinées. On compte deux blessés parmi le service d'ordre et huit parmi les détenus. Aucun ne serait gravement atteint.

M. Richardot, préfet du Gard, a déclaré qu'aucun détenu n'avait été blessé par les forces de l'ordre. Une partie des prisonniers — quelques dizaine — ont été transférés à la prison des Baumettes, à Marseille; les autres sont cernés dans les ruines de la prison par des gendarmes et des C.R.S. en attendant leur transfert progressif vers d'autres lieux de détention.

ROGER BECRIAUX.

Mme DHORLAC : revaloriser la condition du personnel.

Mme Hélène Dhorlac de Borne, secrétaire d'Etat à la condition pénitentiaire, qui réside à Nîmes, où elle exerçait la profession de médecin du travail, a déclaré, après avoir visité dimanche matin les ruines de la maison centrale :

« C'est beaucoup plus grave que je ne le croyais. Je suis doublement traumatisée par cet événement. Il prouve qu'un malaise existe dans les prisons et qu'il faut agir vite. Je sais que la prison de Nîmes n'est pas très bonne et qu'il y a des « cages à poules », mais il était prévu de les supprimer.

» Ce n'est pas parce qu'il se produit des événements de violence, aussi regrettables et inquiétants soient-ils, que les réformes envisagées doivent être ajournées. Nous ne devons pas reculer, car s'il y a de tels incidents, c'est parce qu'il existe un malaise dans les prisons. Nous devons y remédier le plus rapidement possible, sans pour autant céder au chantage de la violence, mais si l'on veut humaniser les prisons, il importe d'abord de revaloriser la condition du personnel pénitentiaire, qui se sent en état d'insécurité... »

M. Jean Lecanuet : il faut tenir à l'opinion le double langage de l'ordre et des réformes

M. Jean Lecanuet, ministre de la justice, n'avait pas commenté, lundi matin, les graves incidents survenus à Nîmes. En revanche, samedi 20 juillet, il avait réuni une conférence de presse pour faire le point des événements de Clairvaux (« le Monde » du 21-22 juillet).

Le ministre a d'abord expliqué : *« Un mouvement collectif a éclaté dans la soirée de vendredi à la maison centrale de Clairvaux, à la suite d'un incident ayant opposé deux détenus particulièrement violents au personnel de surveillance. Cet incident a été motivé par le fait qu'un de ces détenus ayant craché au visage d'un surveillant, une sanction disciplinaire de quinze jours de cellule a été prise à son encontre. Ce détenu a menacé le directeur de « mettre la révolution » dans la prison si la sanction n'était pas levée. Il ne pouvait évidemment pas en être question.*

Ouverture d'une information judiciaire

« Bien que ce commentaire appartienne plutôt à mon collègue de l'intérieur, continue le ministre, *il ne peut pas être question aux yeux du ministre de la justice de laisser la violence et la révolte s'établir dans la prison. Et j'entends dire que la violence et la révolte entraîneront toujours de la part du gouvernement une action de rétablissement de l'ordre. Cette action sera toujours aussi rapide que les circonstances le permettront. Mes déclarations doivent être regardées comme un avertissement, la société entend obtenir les protections auxquelles elle a droit. »*

Le ministre de la justice a déclaré d'autre part : *« Les corps des deux morts ont été transférés pour autopsie à l'hôpital de Troyes. Et, point capital que je vous prie de bien vouloir relever, une information judiciaire a été ouverte. Elle a pour objet de faire apparaître toute la vérité.*

» Si lourd que soit l'événement, le devoir de l'Etat est de le surmonter, de regarder au-delà, de ne pas se laisser détourner de sa marche et de faire comprendre que la fermeté et la rigueur ne sont pas contradictoires mais complémentaires d'un effort profond et vigoureux d'humanisation.

» J'estime, pour ma part, que cette réforme ne doit pas être abandonnée ni retardée malgré l'émotion créée par les événements de Clairvaux.

» La mise en œuvre de ces réformes suppose des moyens en crédits budgétaires. C'est la raison pour laquelle, dès mon arrivée dans cette maison, j'ai déclaré, après en avoir donné l'assurance, que nous ne pourrions avoir une meilleure justice dans une société plus libre sans une action de prévention capable de se substituer pour une large part à la répression et une conception nouvelle de la peine (...). »

M. Lecanuet a précisé à ce propos : *« J'ai obtenu du ministre des finances et du premier ministre des moyens en crédit, l'équipement et les postes qui, s'ils ne sont pas entièrement à l'échelle des aspirations, nous permettront de franchir, l'année prochaine, une étape. »* Il s'agit de mille trois cents emplois supplémentaires et de 200 millions de francs d'autorisations de programme *« afin d'éviter notamment que se trouvent rassemblés dans les mêmes lieux ceux que l'on peut appeler les grands criminels et les délinquants primaires »* (1).

A ce sujet, le ministre a confirmé la construction de la prison de Bois-d'Arcy (Yvelines), qui abritera huit cent cinquante détenus, et il a indiqué qu'il fallait *« maintenir un lien entre le lieu de détention et la cité »*.

Après avoir déclaré : *« Sans porter de critiques sur les gestions passées, je crois que le personnel pénitentiaire a droit à des consignes claires »*, M. Lecanuet a dit en conclusion : *« Je sais qu'il est difficile de tenir un double langage à l'opinion, l'ordre et la nécessité de réformes pour l'amélioration du sort du détenu.* (Mais) *il faut que la nation prenne conscience qu'elle a un effort à consentir au plan matériel et au plan moral. Puisse l'opinion française le comprendre. »*

(1) En 1974, les autorisations de programmes étaient de 184 millions de francs, 204 si on y incluait les dotations du Fonds d'action conjoncturelle (FAC) : les créations de postes nouveaux étaient au nombre de deux mille trente-cinq.

«Un peu de considération»

(Suite de la première page.)

Il n'y a pas de recours à la violence (les machines, l'outil de travail, sont protégées) mais une demande de négociatoin sur les cadences de travail, sur les salaires. Il est fait peu de cas de cette démonstration de calme, de cette reconnaissance implicite du fait que la société doit se protéger. Mais aussi l'affirmation que d'être entretenu dans le mépris n'incite pas à apprendre le respect des valeurs communes. La seule réponse consistera à disperser dans d'autres établissements les meneurs supposés — et les idées qu'ils ont acquises.

Le motif apparent

Le reste de la population pénitentiaire venue, comme le démontrent *toutes les statistiques officielles*, des couches les plus misérables de la société, n'a de refuge que dans le langage de l'instinct. A Nîmes, comme à Clairvaux, établissements — à discipline stricte — retenant des populations voisines — longues peines résultant de délits graves — les dirigeants se déclarent frappés par *« la faiblesse du motif apparent de la révolte »*. On s'étonne de la *« rapidité de feu de broussaille »* pour décrire plutôt que pour expliquer, un phénomène que l'on craint de voir naître dans chacun des vingt-cinq établissements réservés aux longues peines : maisons centrales et centres pénitentiaires.

Oubliant les tares et les responsabilités d'un système judiciaire qui ne peut — et ne veut — voir que des faits délictueux sans rechercher ce qui en est la cause, les détenus détruisent murs, archives, ateliers, cellules. Anéantissant les marques de leur soumission, croient-ils en faire disparaître les causes ?

Les textes, et aussi le ministre de la justice, samedi, affirment que la prison doit permettre au détenu de se *« réinsérer »* ultérieurement dans la société. Les structures ne sont-elles pas au contraire organisées de manière qu'ils en soient exclus désormais pour toujours, si l'inverse exista *jamais* ?

Au-dedans, une large partie de la population pénitentiaire est inoccupée. Les détenus qui ont la chance, ne serait-ce que pour tromper la monotonie carcérale, d'avoir un *« emploi »* sont affectés à des tâches le plus souvent abrutissantes et, par conséquent, dépourvues de tout effet formateur ou pédagogique : fabrication de gadgets en carton pour *spectateurs du Tour de France*, cartonnage, rempaillage de chaises.

Sauf rares exceptions, les salaires versés sont, quant à leur montant, plus proches de l'aumône que de la juste rémunération du travail. Ainsi payé, celui-ci peut-il être considéré comme légitime ? Enfin, le nombre important de détenus réussissant l'examen du certificat d'études suffit à illustrer le niveau culturel de ces « étudiants » avant leur emprisonnement.

Au-dehors, pour retrouver la vie de l'homme commun, ce n'est pas la liberté que l'on retrouve, mais une course d'obstacles.

Pour la plupart de ceux qui ont, comme on dit par une image stupide, *« payé leur dette à la société »*, la recherche d'un travail suffit à leur prouver qu'il n'en est rien. Ne pouvoir présenter un casier judiciaire vierge revient à être rejeté par tous les employeurs, y compris l'Etat. De plus, l'interdiction de séjour, dont les ministres de l'intérieur successifs ont toujours refusé la suppression, conduit à écarter l'ancien détenu d'un grand nombre de centres industriels, plus riches évidemment en possibilités d'emploi que les zones rurales ou semi-urbaines.

Faut-il encore rappeler que nombre de détenus ont vu s'éloigner d'eux épouse ou compagne, que, n'ayant nulle part où aller — en dehors de quelques centres d'accueil, cousins de la prison — et peu d'argent en poche, la seule voie qui s'offre trop souvent à eux est de refaire ce qui les a conduits en prison. En pire, le plus fréquemment. Les grands criminels de demain n'étaient pas tels au départ. Ils sont le fruit de ce périple qui, de l'ennui des banlieues, commence par l'effraction de voitures et se continue par l'éducation en quelque sorte socratique de la prison.

Le passif de l'héritage

Aussi bien, la distinction, agréable à l'esprit, parce que satisfaisant apparemment les partisans de la fermeté et ceux du libéralisme (le *« double langage de l'ordre et des réformes »* dont a parlé M. Lecanuet, au cours de sa conférence de presse de samedi), est-elle particulièrement sophistique. S'il y a une distinction à faire, elle réside bien davantage entre ceux qui résistent à l'usure quotidienne de la prison et les autres. La prison, institution *ambivalente* dont le but officiel est de resocialiser quand plus personne ne nie vraiment qu'elle est avant tout un instrument de désocialisation accélérée.

Alors, la révolte naît contre une institution qui entretient ce qu'elle prétend combattre. La révolte, la violence, moyens ultimes de tous ceux dont les autres langages sont restés sans effet.

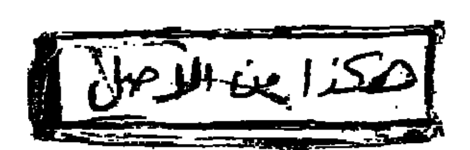
Qui s'est bouché les oreilles ? Pour M. Lecanuet, qui n'a pas autrement précisé sa pensée ni bien sûr désigné nommément les responsables, *« le passif fantastique de l'héritage »* expliquerait les difficultés qu'il rencontre si brutalement. Mme Dorlhac, de son côté, reconnaît avec une franchise nouvelle *« le malaise des prisons »*. Le comité d'action des prisonniers, apprenant cette opinion, s'en félicite.

Si maintenant on veut entendre, qui le pourra ? L'administration pénitentiaire, vouée à la disparition, va être intégrée dans des directions « opérationnelles » — équipements et personnels — laissant à une imprécise direction de l'exécution des peines le soin *« d'écouter les prisons »*. Le nouveau découpage permettra-t-il de mieux comprendre et, surtout, de mieux faire comprendre ce besoin *« d'un peu de considération »* qui unit, même contre leur gré, surveillants et détenus ?

PHILIPPE BOUCHER.

● *Un gendarme de la brigade motocycliste de Champigny* (Val-de-Marne), Alain Delamotte, a été inculpé, samedi 20 juillet, de vol, attentat aux mœurs, menaces de mort à l'égard de prostituées ; il a été placé sous mandat de dépôt à la prison de Fresnes. Alain Delamotte avait, au cours des dernières semaines, attaqué plusieurs prostituées du bois de Vincennes : sous la menace d'une arme il exigeait d'ailleurs leurs *faveurs... et leur sac à main*. La dernière de ses victimes parvint à lui fausser compagnie et à alerter la police.

Devant le juge d'instruction, le gendarme a expliqué qu'il ne gagnait que 2 500 francs par mois et qu'il avait trois enfants à élever.



Le Monde DE L'ÉCONOMIE

VERS LA « NATIONALISATION EN DOUCEUR » DE LA C.I.I.

L'Europe est-elle prête à payer le prix de l'indépendance de son industrie informatique ?

L'EUROPE peut-elle concurrencer, de façon efficace, les Etats-Unis sur le *terrain de l'informatique* ? Deux hommes, M. Giscard d'Estaing et le chancelier allemand, M. Helmut Schmidt, tiennent en main les destinées de l'industrie informatique européenne encore embryonnaire, dont le sort déborde le cadre de la statégie des firmes privées engagées dans Unidata (le groupement qui réunit à parts égales la Compagnie internationale pour l'informatique, Siemens et Philips) pour concerner la politique industrielle des Etats. D'importantes modifications dans la structure du capital de la Compagnie internationale pour l'informatique (C.I.I.), pourraient intervenir dans un proche avenir.

Officiellement, le pouvoir dans la C.I.I. appartient aux actionnaires, parmi lesquels on trouve, outre Thomson et la C.G.E. (par l'intermédiaire de leur holding commune Fininfor), le groupe Empain-Schneider, avec 16 %, et l'I.D.I. (Institut de développement industriel) avec 23 %. L'Etat pourtant est le principal bailleur de fonds par le biais des subventions et des crédits d'études alloués au titre du plan-calcul, la délégation à l'informatique contrôlant l'utilisation de cet argent et jouant le rôle d'un « parrain actif ». L'objectif serait de traduire dans la structure du capital de la C.I.I. une situation qui existe déjà dans les faits.

L'ensemble du dossier, jugé prioritaire par M. d'Ornano, est étudié par tous les intéressés. Thomson et la C.G.E. participent aux discussions, les deux groupes ayant apparemment « *rangé les couteaux aux vestiaires* », et le groupe de M. Ambroise Roux insistant sur le fait que la « *C.G.E. est (re)-devenue un partenaire à part entière dans l'examen des perspectives d'Unidata* ». Tout le monde est déjà tombé d'accord sur un point : « *Il n'est plus possible de maintenir le* statu quo », et seul l'Etat peut débloquer la situation.

Le principe d'une participation directe d'une ou de plusieurs entreprises publiques dans le capital de la C.I.I. semble aujourd'hui acquis. Un schéma aurait été élaboré prévoyant l'entrée du Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.) dans la C.I.I., solution jugée « *la plus facile et la plus rapide* ».

Dans un premier temps, le Commissariat pourrait prendre, à l'occasion d'une augmentation de capital qui lui serait réservée, une participation d'environ 17 %. Avec les 23 % que possède déjà l'IDI, cela donnerait aux capitaux d'origine publique 40 % du capital. La seconde étape consisterait à porter ce pourcentage à 51 %, les actionnaires privés actuels conservant le reste, afin de garder à la C.I.I. un caractère de société d'économie mixte.

Tous les obstacles cependant ne sont pas levés. Si le ministère de l'industrie, l'Elysée et Matignon semblent voir l'opération d'un bon œil, la Rue de Rivoli se fait tirer l'oreille. Quant au patron du C.E.A., M. Giraud, il n'est pas très favorable à une entrée de son groupe dans la C.I.I. Mais n'est-il pas placé sous la tutelle directe des pouvoirs publics ? Cette « *nationalisation en douceur de la C.I.I.* » ne peut guère se concevoir, cependant, indépendamment des intentions de nos partenaires allemands.

Outre-Rhin, Unidata n'a pas que des partisans. Siemens, le géant allemand, s'est lancé dans l'aventure de l'informatique la *fleur au fusil*. Longtemps licencié de la firme américaine R.C.A., il n'avait pas eu d'efforts importants à faire dans ce secteur en recherche-développement. Le réveil a été rude.

On ne fabrique pas des ordinateurs comme des postes radio. Au sein du groupe tout le monde n'est pas convaincu de l'utilité d'Unidata. Des estimations — fort diverses — des frais engendrés par le groupement ont circulé. Pour les uns, le déficit Siemens-informatique, en 1974, serait de 600 millions de D.M. Au début du mois, M. Plettner, le patron du groupe, a donné un chiffre qui paraît plus conforme à la réalité : 190 millions de D.M. (360 millions de F) ; de quoi tout de même faire hésiter.

Du coup, quelques voix s'élèvent outre-Rhin pour comparer cette perte à celle de la C.I.I. qui n'atteint... qu'une quarantaine de millions de francs. De là à dire qu'Unidata profite à la France il n'y a qu'un pas, que certains n'hésitent pas à franchir. En sens inverse, d'aucuns estiment en France qu'Unidata profite à Siemens.

Jusqu'à présent, M. Plettner semble désireux de poursuivre l'expérience (1). Mais les choses seraient plus claires si le gouvernement allemand — qui aide Siemens par des voies détournées — s'engageait au grand jour dans l'aventure. Lors du dernier « sommet » de Bonn entre MM. Schmidt et Giscard d'Estaing la question aurait été abordée. Là aussi une idée fait son chemin : que les pouvoirs publics de la République fédérale garantissent — comme en France — des crédits annuels à Unidata, et qu'ils en contrôlent l'utilisation.

JEAN-MICHEL QUATREPOINT.

(Lire la suite page 12.)

INQUIÉTUDE DES SYNDICATS AMÉRICAINS

Les investissements étrangers s'orientent vers les régions à faible protection sociale

New-York. — L'investissement direct étranger dans l'industrie américaine, qui *progresse actuellement* au rythme de 3 à 4 milliards de dollars par an — c'est-à-dire une part infime de l'augmentation globale *des* investissements aux Etats-Unis, — met *déjà en action le réflexe* nationaliste. Trois propositions de loi ont en effet été introduites devant le Congrès, qui tendraient à restreindre l'investissement des capitaux étrangers dans l'industrie. La probabilité que ces propositions deviennent lois, dans leur forme actuelle, semble assez lointaine ; mais ces gestes constituent un avertissement que l'on ne saurait ignorer.

Plusieurs facteurs — *faiblesse du dollar*, accroissement du coût de la main-d'œuvre, beaucoup plus rapide en Europe et au Japon qu'aux Etats-Unis, position relativement favorable de l'économie américaine face à la crise énergétique — militent en faveur de l'investissement des capitaux industriels outre-Atlantique. Les statistiques disponibles (*non officielles et très incomplètes*, car les étrangers ne sont jusqu'à *présent astreints à aucune formalité ou même déclaration) le démontrent de façon* frappante. De mars 1973 à mars 1974, les projets connus d'investissements directs en cours dans l'industrie américaine représentaient un total de 3,5 milliards de dollars.

Au cours du seul premier trimestre de 1974, on a annoncé cinquante-neuf nouveaux projets dont la majorité doit se réaliser dans le Sud (vingt et un) et dans le « Far-West » (douze). Quatre seulement visent la région industrialisée des Grands Lacs, six se réaliseraient en Nouvelle-Angleterre et dix dans les Etats dits atlantiques. Par pays d'origine, ces cinquante-neuf investissements se répartissent surtout entre le Japon (quatorze), l'Allemagne fédérale (neuf), la Grande-Bretagne et le Canada (huit chacun). Le total de l'investissement que l'on peut d'ores et déjà chiffrer (environ la moitié de ces projets) est de 340 millions de dollars.

Les Français aussi

Il est curieux d'observer que les industriels étrangers qui viennent s'installer aux Etats-Unis vont y trouver des syndicats ouvriers aussi hostiles à leurs projets qu'ils l'étaient à l'« *exportation des emplois* » que représentait le mouvement des investissements américains vers l'Europe, et, bien entendu, à l'augmentation des importations. Cette attitude qui, superficiellement, semble illogique, puisque les étrangers viennent créer des emplois nouveaux aux Etats-Unis, devient compréhensible au regard du choix que font les industriels étrangers. Les syndicats sont très sensibles au fait que les sociétés allemandes et japonaises choisissent, pour s'installer, les Etats qui ont une législation — dite « droit au travail » — déclarant illégale l'obligation d'appartenir à un syndicat. Ils y voient un désir évident de la part des étrangers d'exploiter les travailleurs américains là où ils sont le moins bien protégés, c'est-à-dire dans les Etats du Sud tels que la Georgie, les Carolines, le Texas, la Virginie.

Les investissements des sociétés françaises, moins nombreux et, par là même, moins remarqués, semblent être inspirés des mêmes motifs : Michelin (175 millions de dollars, peut-être le double avant que ses deux usines ne soient terminées) et L'Air liquide s'installent en Caroline du Sud ; Rhône-Poulenc construit une nouvelle usine au Texas ; Pechiney-Ugine-Kuhlmann se développe au Maryland et a acquis une société existante en Virginie ; Poclain étend ses usines en Virginie...

Une autre tendance intéressante est que les investissements les plus importants sont en train de se faire dans les deux secteurs où les charges sociales sont déjà moins élevées aux Etats-Unis qu'elles ne le sont dans certains pays étrangers, notamment en Allemagne fédérale. Il s'agit de la chimie industrielle et de la construction mécanique (non électrique). Les investissements annoncés au cours du premier trimestre comptaient en effet douze projets dans la chimie et huit dans les équipements non électriques. Venaient ensuite les équipements électriques et les textiles.

JAY McCULLEY.

(Lire la suite page 12.)

BULLETIN

Les « pétro-dollars » dans la pierre et l'acier

LA prise de participation iranienne de 25 % dans le capital des aciéries Krupp donne-t-elle le signal d'un engagement à long terme des arabo-dollars, jusqu'à maintenant cantonnés dans les placements à court terme ? Si tel est le cas, un véritable soulagement va être constaté sur les marchés financiers internationaux, où règne la hantise d'une crise des financements à long terme.

Rendus craintifs par une série d'« accidents » dont furent victimes des établissements bancaires aux Etats-Unis, en Suisse et en Allemagne fédérale — le dernier étant celui de la Banque Herstatt —, les détenteurs de capitaux, et plus particulièrement les producteurs de pétrole du Proche-Orient, ont recherché avant tout la sécurité. N'accordant leur confiance qu'aux établissements de premier plan et aux « grands marchés », ils se sont portés en masse à New-York, avec une prédilection toute spéciale pour les bons du Trésor américain.

Un tel comportement était de nature à compromettre gravement le recyclage des « pétro-dollars », dont on espérait qu'il constituerait le remède miracle au grave déséquilibre des paiements des pays consommateurs de pétrole. Les banques les mieux assises sont de moins en moins disposées à faire de la « transformation » à long terme avec des ressources à court terme, instables par nature. Aussi verraient-elles avec satisfaction leurs pourvoyeurs de liquidités effectuer des placements sur une longue durée, tel celui de l'Iran, et spécialement dans le domaine industriel, où les besoins sont les plus criants.

Jusqu'à présent, les producteurs de pétrole ne s'étaient intéressés qu'aux placements immobiliers sans aucun risques : l'émira d'Abou Dhabi a, par exemple, acheté à une compagnie d'assurances britannique, au prix de 400 millions de francs, une importante participation dans son patrimoine immobilier.

Point de vue

L'automobile ne fait pas gagner de temps

Par YVES DEBOUVERIE et JEAN-PIERRE DUPUY (*)

LA limitation de vitesse à 90 kilomètres/heure sur les routes et à 120 kilomètres/heure sur les autoroutes aurait dû épargner la mort à quelque deux mille Français en 1974, selon une estimation rapportée jadis par M. Pierre Messmer. La décision de revenir partiellement sur cette mesure, en attendant peut-être, comme certains l'ont annoncé, le retour à la vitesse libre, va être à l'origine d'une sanglante hécatombe. Au nom de qui, au nom de quoi, ce sacrifice de vies humaines est-il accompli ?

On ne fera pas aux responsables l'injure de penser qu'ils ont agi pour les seuls intérêts de l'industrie automobile ; ni de croire qu'ils se sont laissé prendre au piège du chantage à l'emploi. Non, on admettra tout simplement qu'ils ont voulu rendre aux automobilistes la libre disposition d'un instrument efficace, d'un « *moyen de transport idéal pour gagner du temps, réduire les distances, rapprocher chacun des êtres qu'il* [l'automobiliste] *aime* », comme le dit une publicité inspirée.

C'est ici que, comme une fausse note, nous revient à l'esprit la réflexion qu'Ivan Illich développait dans ces colonnes (1) : « *L'Américain-type consacre plus de mille cinq cents heures par an à sa voiture : il y est assis, en marche ou à l'arrêt ; il travaille pour la payer, pour payer l'essence, les pneus, les péages, l'assurance, les contraventions et les impôts. Il consacre quatre heures par jour à sa voiture, qu'il s'en serve, s'en occupe ou travaille pour elle. Et encore, ici ne sont pas prises en compte toutes ses activités orientées par le transport : le temps passé à l'hôpital, au tribunal ou au garage, le temps passé à regarder à la télévision la publicité automobile, le temps passé à gagner de l'argent pour voyager pendant les vacances, etc. A cet Américain, il faut donc mille cinq cents heures pour faire 10 000 km de route. 6 kilomètres lui prenant une heure.*

» *Dans les pays privés d'industrie du transports, les gens atteignent exactement cette vitesse et l'orientent vers n'importe quelle destination, par l'usage de la marche : ils consacrent à cet effet de 3 à 8 % du temps social. Ce qui différencie la circulation dans les pays riches et dans les pays très pauvres n'est donc pas une plus grande efficacité, mais l'obligation de consommer à hautes doses l'énergie conditionnée par l'industrie du transport.* »

Illich se référant à l'automobiliste américain et ne fournissant pas les éléments de son calcul, nous avons voulu vérifier par nous-mêmes si ce résultat paradoxal avait quelque rapport avec la réalité. Nous avons donc cherché quelle était la « *vitesse généralisée* » de l'automobiliste français. Le principe du calcul est simple. On estime toutes les dépenses annuelles liées à la possession et à l'usage d'une automobile : amortissement des frais d'acquisition du permis de conduire ; amortissement des frais d'achat de la voiture ; frais fixes payables annuellement (vignette, assurance, garage) ; dépenses courantes d'utilisation (carburant, huile, pneus, graissages-vidanges, révisions périodiques, réparations normales ou dues à des accidents, frais de stationnement et péages, amendes, achats d'accessoires divers). Ces dépenses sont converties en temps, en les divisant par le revenu horaire : ce temps est donc le temps qu'il faut passer à travailler pour obtenir les ressources nécessaires à l'acquisition et à l'utilisation de sa voiture.

On l'additionne au temps passé effectivement à se déplacer. Ce dernier est estimé à partir du kilométrage annuel moyen, de la répartition de celui-ci en types de déplacements (trajets domicile-travail, déplacements professionnels, vacances, déplacements privés, loisirs), du croisement de cette répartition avec une répartition selon des types de vitesses (vitesse sur route, vitesse urbaine aux heures de pointe et aux heures creuses selon le type d'agglomération), et enfin d'une estimation de ces vitesses. On ajoute enfin pour mémoire les autres temps liés à l'utilisation de la voiture : temps passé personnellement à l'entretien, à l'achat d'essence et d'accessoires divers, à l'hôpital ; temps perdu dans les bouchons, des incidents, etc. Le temps global ainsi obtenu, mis en rapport avec le kilométrage annuel, permet d'obtenir la vitesse généralisée cherchée (2).

Les résultats sont donnés par le tableau 1, dans lequel les paramètres du calcul que sont le kilométrage annuel et sa répartition varient avec le type de ménage et le type de voiture. Ce tableau ne permet donc pas de comparer différents modèles d'automobiles pour un même ménage et une même utilisation. C'est pourquoi le tableau 2 a été construit, dans lequel ces éléments du calcul sont indépendants du type de voiture. On y a de plus fait apparaître les performances de la bicyclette, calculées selon le même principe. Les données sont relatives à l'année 1967, donc bien avant les récentes hausses du carburant, et en l'absence de toute limitation de vitesse.

Les valeurs obtenues sont en général assez sensiblement supérieures à celles qu'Illich avançait pour l'automobiliste américain. Il convient cependant de noter que les dépenses prises en compte dans notre calcul sont celles qui sont supportées directement par les automobilistes. Si l'on en croit Alfred Sauvy, dont la voix a malheureusement été trop souvent étouffée, le coût supporté par la collectivité, et donc finalement par les individus, est sans doute nettement supérieur (3).

(Lire la suite page 12.)

(*) Collaborateurs du CEREBE (Centre de recherche sur le bien-être).

(1) I. Illich, *Energie, vitesse et justice sociale*, dans *le Monde* des 5, 6, 7 juin 1973, repris dans *Energie et Equité*, le Seuil, 1973.

(2) Le détail des calculs (y compris les références que l'on a utilisées) peut être consulté au CEREBE, 140, rue du Chevaleret, 75013 Paris.

(3) *Cf.*, par exemple, A. Sauvy, *Coûts et avantages de l'automobile pour la nation*, dans *l'Automobilisme*, cahier 4-5 de *la Chronique sociale de France* (octobre 1973).

L'EUROFINANCEMENT : un instrument utile et efficace

Par J.-L. BLONDEEL (*)

LA France et le Royaume-Uni ont récemment emprunté respectivement 1,5 milliard et 2,5 milliards de dollars sur l'euromarché pour renforcer leurs réserves de change. Ce marché, qui a dernièrement fait l'objet de certaines critiques, pas toujours désintéressées d'ailleurs, a joué un rôle prépondérant dans le développement économique important de ces dernières années. Dans cette perspective, il ne paraît pas inutile de faire le point sur les deux techniques de mobilisation de l'euromarché : celle des euro-obligations et celle, moins connue, des eurocrédits.

Il y a environ dix ans que les marchés européens de capitaux sont redevenus actifs et que les banques européennes ont recommencé à jouer un rôle important dans la mobilisation de prêts internationaux à long et à moyen terme. De 1963 à 1973 l'équivalent de 33,1 milliards de dollars d'obligations a été placé hors des Etats-Unis par l'intermédiaire de syndicats internationaux dirigés en majeure partie par des banques européennes. Ces émissions d'obligations étaient libellées en eurodollars (50,5 %), en eurodeutschemarks (24 %), en eurofrancs suisses (9,7 %), en euroflorins (3,5 %), en eurofrancs français (2,5 %), en unités de compte européennes (1,8 %), en eurofrancs luxembourgeois (1,2 %), en unités monétaires européennes (0,5 %) et en eurcos (0,2 %).

Ce total de 33,1 milliards de dollars d'euro-obligations se compare au montant de 5,7 milliards de dollars d'obligations internationales émises à New-York entre 1954 et 1963. De plus, il faut souligner que la majeure partie des émissions internationales offertes sur le marché de New-York durant cette précédente décennie a effectivement été vendue par des banques européennes à des investisseurs européens.

L'interpénétration croissante des capitaux

Quelques prophètes trop optimistes ont prédit qu'avec l'abolition des restrictions américaines sur l'exportation de capitaux, New-York redeviendrait le centre prédominant de mobilisation des capitaux à long terme pour les emprunteurs étrangers non seulement en raison de l'importance du marché américain, mais aussi en raison des conditions plus avantageuses offertes sur ce marché par rapport à l'euromarché. L'expérience des derniers mois semble démentir ces prophéties. Les premières émissions internationales d'obligations offertes à New-York durant le premier semestre de 1974 ont dû être retirées faute d'intérêt américain. Durant la même période, l'équivalent de 772 millions de dollars était émis sur le marché des euro-obligations contre, il est vrai, 2,2 milliards de dollars durant la même période en 1973.

En outre, les taux d'intérêt des obligations américaines se rapprochent de plus en plus des taux de l'eurodollar, et l'on peut même se demander si l'écart entre les taux intérieurs américains et les taux de l'eurodollar ne va pas disparaître dans un monde d'interpénétration croissante des capitaux, favorisée par l'abolition des restrictions américaines en matière d'exportation de capitaux. De plus, les commissions de prise ferme et de placement accordées dans les émissions étrangères d'obligations faites à New-York ont tendance à se rapprocher des taux en vigueur sur le marché des euro-obligations, parce que les banques d'affaires américaines sont contraintes de mener des campagnes d'information coûteuses pour faire connaître les emprunteurs étrangers à leurs clients américains et parce que la majeure partie de ces obligations internationales est vendue par l'intermédiaire de banques européennes accoutumées à des commissions différentes.

Les circonstances économiques actuelles semblent indiquer, toutefois, que le marché américain et le marché européen seront non seulement tous les deux nécessaires, mais également complémentaires, étant donné que les chefs de file américains ont besoin de la capacité de placement des banques européennes, que les grandes sociétés multinationales se sont habituées à la simplicité et à la flexibilité du marché des euro-émissions, et qu'elles recherchent la diversité monétaire du marché des euro-obligations (DM, FS, florin, U.C., eurco, etc.), qui leur permet de réduire leurs risques de change.

Souplesse des eurocrédits

Progressivement les eurocrédits ont surpassé les euro-émissions, commençant avec un montant de 4 milliards de dollars en 1971 pour dépasser 22 milliards de dollars en 1973. Durant le seul premier trimestre de 1974, environ 14 milliards de dollars ont été syndiqués. Ces crédits sont généralement consentis par un consortium de banques au taux des dépôts entre banques, plus une certaine marge, et le taux d'intérêt est ajusté à la fin de chaque période de six ou douze mois, sur la base du taux entre banques en vigueur au moment du renouvellement. Ces crédits permettent donc la conversion de fonds à court terme en prêts à moyen ou même à long terme.

Ce nouveau mécanisme de financement présente l'avantage d'une grande souplesse, étant donné que les banques prêteuses se financent au moyen d'emprunts à court terme sur le marché des eurodevises et qu'elles peuvent éventuellement, en vertu d'une disposition du contrat de prêt, passer d'une monnaie à une autre en cas de non-disponibilité ou de pénurie d'une monnaie particulière. Un eurocrédit présente également plusieurs avantages pour l'emprunteur : c'est une méthode plus rapide et plus simple qu'une émission d'euro-obligations d'emprunter de l'argent. De plus, étant donné qu'il s'agit surtout d'un marché entre banques, il est plus sophistiqué que le marché des euro-obligations en ce qui concerne le standing de l'emprunteur, et il rend également possible la mobilisation de montants beaucoup plus élevés, grâce à la technique de « syndication ».

Les eurocrédits sont donc devenus une source de financement international beaucoup plus importante que le marché des euro-obligations (22 milliards de dollars comparés à 5 milliards d'euro-obligations en 1973), et les déficits croissants des balances des paiements obligeront de plus en plus de pays à avoir recours à ce nouveau moyen de financement international.

Cependant, nous vivons dans un monde financier et monétaire instable. Si, pour une raison quelconque, la continuité, la stabilité ou la liquidité du marché de dépôts en eurodevises étaient menacées, il pourrait s'avérer difficile ou tout au moins très onéreux tant pour les prêteurs que pour les emprunteurs d'obtenir les fonds nécessaires pour faire face à leurs engagements respectifs. Les problèmes qui surgiraient du fait de la non-disponibilité de certaines eurodevises peuvent cependant être partiellement aplanis par :

- Le fait que les taux d'intérêt sur les crédits revolving fluctuent avec le marché et que de ce fait, même dans des périodes de pénurie de fonds, un taux d'intérêt suffisamment élevé attirerait certains fonds vers le marché de dépôts entre banques.
- Une clause de substitution de monnaies permettant aux banques de remplacer par une autre monnaie la monnaie initialement traitée sur l'euromarché.
- Le transfert d'eurocrédits d'une banque à une autre banque dont la monnaie nationale est la devise du crédit dont il s'agit.
- L'établissement par anticipation de lignes de crédit auprès d'autres banques dont les monnaies nationales sont activement traitées sur l'Euromarché.

En outre, les banques pourraient réduire l'effet d'une crise de liquidités sur le marché des eurodevises, en créant un marché secondaire d'effets représentant leurs eurocrédits, les libérant ainsi d'une trop grande dépendance du marché des dépôts entre banques. Ce marché secondaire pourrait être réalisé grâce à la mobilisation, par les banques, de certificats de participation de montants relativement faibles. Les montants moins élevés de ces certificats devraient amener au marché des eurocrédits une épargne nouvelle, composée d'investisseurs plus nombreux et moins volatils.

Il n'y a rien d'étonnant à ce que le financement par eurocrédit, bien qu'il ait rencontré un succès spectaculaire dans les quelques années de son utilisation, ait également donné lieu à certaines réserves, singulièrement du fait que les banques financent des prêts à moyen et à long terme au moyen de fonds à court terme. Comme tout système de financement, il peut être bien ou mal employé selon que les prêteurs et les emprunteurs respectent certaines règles élémentaires de prudence en matière de gestion financière.

Bien que les réalisations de l'Euromarché pendant la dernière décennie aient été impressionnantes, des développements récents indiquent un changement de structure tant en ce qui concerne les euro-obligations que les eurocrédits.

Les taux d'intérêt à court terme extrêmement élevés dus à des pressions inflationnistes ont substantiellement diminué l'intérêt que portaient les investisseurs aux obligations à long terme, ce qui a eu pour effet de raccourcir sensiblement la durée des euro-obligations (sept ou dix ans au lieu des durées de quinze ans considérées comme normales auparavant). D'autre part, la demande massive de financement à moyen terme résultant des déficits croissants des balances de paiement de la plupart des pays industriels a provoqué un raccourcissement de la durée des eurocrédits et un relèvement des marges au-dessus du taux entre banques. La confluence de ces deux tendances a fait récemment réapparaître des émissions d'obligations à taux flottant (avec un taux d'intérêt minimum).

En conclusion, il serait particulièrement regrettable qu'un instrument de mobilisation aussi utile et efficace que l'eurofinancement soit mis en péril par suite de la gestion imprudente d'un établissement financier.

(*) Président de la Kredietbank S.A. luxembourgeoise.

Les investissements aux États-Unis

(Suite de la page 11.)

Une autre tendance nouvelle, que l'on peut rapprocher de ce qui s'est passé en Europe lors de l' « invasion » des industriels américains, consiste dans le rachat d'entreprises existantes. Environ le tiers des nouveaux investissements étrangers aux Etats-Unis sont, en fait, des rachats. Trois propositions de loi — qui pourraient mettre dans une certaine mesure un frein à cette activité — sont donc à l'étude à Washington. Il convient toutefois de souligner que le gouvernement fédéral américain n'a, lui, aucun projet en ce sens. Au contraire, la politique officielle est d'encourager l'apport des capitaux sous toutes ses formes.

Deux des propositions introduites par des membres du Congrès semblent assez anodines. Elles tendraient à dégager des fonds pour l'étude du « problème » que l'on connaît mal en raison de la liberté totale à l'entrée des capitaux étrangers. La troisième proposition, plus radicale et qui émane du représentant Dent, de Pennsylvanie, limiterait à 5 % la part étrangère dans une société américaine...

On peut s'attendre que le « lobby » de la grande fédération des syndicats — l'A.F.L.-C.I.O. — favorise dans une certaine mesure toute législation qui gênerait les industriels étrangers, bien que la centrale ait, jusqu'ici, adopté une position officielle déclarant acceptables les investissements des sociétés qui « se conduisent en bons citoyens ».

Les inquiétudes d'autres groupes de la société américaine sont nettes : l'auteur d'une des deux autres propositions est le sénateur Inouye, qui représente Hawaii, où les Japonais font des progrès économiques spectaculaires. Ceux-ci auraient, dit-on, pris le contrôle du « country club » auquel appartenait le sénateur et l'auraient converti en club « pour Japonais seulement », ce qui aurait effectivement contribué à envenimer les choses. Quant à la troisième proposition, elle émane d'un représentant de l'Iowa — paradis du maïs, — où, selon la rumeur, des groupes arabes auraient acquis de très grosses parcelles de terre, ce qui semble improbable mais non impossible.

Les investissements japonais sont particulièrement visibles. Par exemple, dans la seule industrie textile, il existe actuellement une douzaine de projets en cours, dont chacun représente un investissement de plusieurs millions de dollars. Daiwa Spinning investit 22 millions de dollars au Texas ; Kanebo, 18 millions en Caroline du Sud, chez Itho ; Kawabo et Tokai Senko, 10 millions en Californie ; Marubemi et Shaumel, 5 millions en Caroline du Sud ; Toyobo Mishida et Tsuno et Seiren, 15 millions en Georgie, etc.

JAY McCULLEY.

L'automobile ne fait pas gagner de temps

(Suite de la page 11.)

Les dépenses d'infrastructure à la charge de l'Etat et des collectivités locales dépassent les taxes payées sur les automobiles et le carburant. De même, le coût collectif des accidents de la route excède largement la part qu'en supportent les automobilistes, sans parler du coût des nombreuses nuisances causées par ce moyen de transport. Il n'est donc pas improbable qu'un calcul complet puisse conduire à des chiffres plus proches de la vitesse de la marche à pied que de celle de la bicyclette.

Quoi qu'il en soit, ce sont les variations de la vitesse généralisée en fonction du type de voiture et de la catégorie sociale qui sont intéressantes à analyser. On constate que, à modèle donné, plus on monte dans la hiérarchie sociale et plus la vitesse généralisée est forte. Deux raisons à cela : l'augmentation du kilométrage annuel, qui diminue l'importance par kilomètre des charges fixes, et surtout l'élévation du revenu, qui diminue le temps de travail nécessaire pour obtenir des ressources données. Par ailleurs, quelle que soit la catégorie sociale, le modèle de voiture le plus rapide en termes de vitesse généralisée est toujours celui du bas de la gamme, lequel est lui-même systématiquement distancé par la bicyclette (sauf pour les catégories les plus favorisées, pour lesquelles il y a équivalence). On peut enfin noter qu'une limitation de vitesse à 90 km/h ne réduit la vitesse généralisée du cadre supérieur parisien se déplaçant en ID-19 que de 0,4 km/h.

LES CADRES VONT « PLUS VITE » QUE LES OUVRIERS

	Salarié agricole		Ouvrier spécialisé			Ouvrier qualifié Contremaître			Employé		Petit patron		Cadre moyen			Cadre supérieur		Profession libérale	
	2 CV (occ.)	Simca 1301	Ariane (occ.)	Opel Kadett	R 16	2 CV	Peug. 204	Peug. 404	R 4	Simca 1501	Ami 8	Opel Rekord	Simca 1800	Fiat 124	Taunus 17 M	Fiat 850	I.D. 19	Fiat 500	D.S. 21
	R	R	V	B	P	B	B	V	V	B	R	V	V	B	P	R	P	P	R
Vitesse généralisée en km./h.	11	6	11	9	8	12	10	10	11	10	17	12	15	15	12	26	14	27	14

(Pour les communes de résidence : P, Paris ; B, banlieue parisienne ; V, ville moyenne ; R, commune rurale.)

LA BICYCLETTE EST « PLUS RAPIDE » QUE LA VOITURE
(Vitesse généralisée en kilomètres-heure)

Catégorie socio-professionnelle	Bicyclette	Citroën 2CV	Simca 1301	Citroën DS 21
Cadre supérieur (Paris)	14	14	14	12
Employé (ville moyenne)	13	12	10	8
Ouvrier spécialisé (ville moy.)	13	10	8	6
Salarié agricole (com. rurale).	12	8	6	4

Comment interpréter ces résultats ? Les membres d'une société qui ne connaîtrait que, sinon la marche à pied, du moins la bicyclette, ayant à faire les mêmes déplacements que nous, y consacreraient moins de temps social que nous et nos automobiles. Les fameuses performances de ces dernières en termes de gain de temps et de mobilité ne sont donc que mythes trompeurs. La différence porterait bien entendu sur la répartition de ce temps social entre temps de travail et temps de déplacement effectif.

C'est ici que les gens sérieux et réalistes, ceux « *qui ont les pieds sur terre* », se gausseront. Il leur suffira de montrer le ridicule d'une situation où chacun aurait à faire en moyenne sur l'année quelque trois heures de bicyclette par jour. Mais l'argument se retourne immédiatement contre eux. Car la structuration de l'espace et l'aménagement du temps qui sont les nôtres (éloignement progressif du domicile du lieu de travail et des lieux de loisir ou de vacances, nécessité de se rendre chaque jour à son travail, etc.), et qui entraîneraient cette situation, *s'ils restaient inchangés*, sont ceux-là mêmes qui nous obligent par exemple actuellement — et n'est-ce pas là le comble de l'absurde — à travailler une bonne partie de notre temps pour nous payer nos déplacements domicile-travail. Or comment ne pas voir que ces structures de notre espace-temps social sont justement engendrées par les vitesses *effectives* de déplacement ? Comment ne pas voir que ce sont ces vitesses qui créent les distances et nous mangent une fraction précieuse de notre temps vital ? Comment ne pas voir que ce sont ces vitesses qui créent la rareté, par l'éloignement des lieux de nos obligations et de nos désirs, et partant l'inégalité ?

Davantage de temps perdu, de rareté, d'inégalités et — c'était notre point de départ — de morts par accidents : qu'est-ce que nous nous payons avec tout ça ? Même pas une mobilité accrue et du temps gagné pour les plus favorisés d'entre nous. Ce que nous nous payons, c'est tout simplement une *potentialité* de mobilité et d'accessibilité. Mais la société industrielle qui crée cette potentialité crée en même temps les obstacles à sa réalisation.

Performances mythiques

Il y a une autre manière de présenter les choses, non exclusive de la première. Certains noteront que faire intervenir un temps passé à travailler pour se payer sa voiture n'a pas de sens. Car si demain on arrêtait la fabrication des automobiles la durée du travail ne diminuerait certainement pas pour autant. On produirait tout simplement autre chose. De fait, il faut interpréter ce genre de calcul comme un raisonnement par l'absurde. Il s'agit de prendre le système au piège de sa rationalité affichée, et du même coup de révéler l'existence d'une autre rationalité, implicite et cachée. L'économie est au service de besoins, par exemple de déplacements, *donnés et indépendants* du système, nous dit-on. Parfait, alors nous avons le droit de faire le calcul comme nous le faisons, et d'imputer à chaque besoin une partie de l'effort de travail.

On aboutit ainsi à une absurdité : l'évolution technique mène à une régression, et non à un progrès dans le degré de satisfaction de ces besoins. C'est donc que cette évolution répond à une autre logique. Dans le cas de l'automobile, il est clair que l'on n'a pas affaire à un simple outil de transport. C'est bien autre chose qui explique l'attachement qu'on lui porte : signe de la place qu'on occupe dans la hiérarchie sociale, instrument de maîtrise magique du monde.

Il est temps de conclure. Que mettre sur l'autre plateau de la balance pour faire contrepoids à l'holocauste de la route ? nous demandions-nous en commençant. On peut répondre maintenant : du vent, au sens propre comme au sens figuré. Des potentialités de mobilité plus mythiques que réelles, les illusions des frustrés de la société industrielle qui prennent leur revanche à leur volant, le maintien et la concrétisation d'un ordre social hiérarchisé. Un conseil au nouveau ministre des finances pour l'aider à juguler l'inflation : qu'il inclue dans l'indice général des prix celui de la vie humaine. Au niveau où celui-ci est descendu, nul doute qu'il n'entraîne l'indice dans sa chute.

YVES DEBOUVERIE et JEAN-PIERRE DUPUY.

L'Europe et l'indépendance de son industrie informatique

(Suite de la page 11.)

On se doute qu'une telle initiative n'irait pas sans réticences dans un pays où l'industrie privée, même si elle bénéficie indirectement de l'aide de l'Etat, n'aime pas que ce dernier ait un droit de regard direct dans les affaires. Une seconde étape consisterait à créer une délégation à l'informatique franco-allemande pouvant être étendue, dans un avenir plus ou moins proche, à la Grande-Bretagne, où International Computer Ltd (I.C.L.) reste toujours esseulée.

Tout ceci ne s'inscrit encore qu'en filigrane. En fait, la réalisation de tels objectifs, et par-là la réussite d'Unidata, dépend pour une bonne part de M. Helmut Schmidt. Est-il prêt à lancer son pays dans la bataille de l'informatique ? La récente résolution adoptée par le conseil des ministres des Neuf (*le Monde* du 27 juin) apporte un élément de réponse. Trois idées forces se dégagent de ce texte parfaitement clair :

- L'informatique est un élément fondamental de la politique communautaire ;
- La structure de l'industrie informatique dans le monde est déséquilibrée ;
- La Communauté européenne doit contribuer au développement et à la production des différents éléments des systèmes informatiques, grâce à des sociétés concurrentielles de souche européenne.

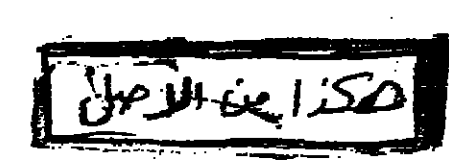
Le texte évoque aussi la possibilité d'une coordination des achats publics.

Une action pourrait donc être menée par les gouvernements auprès des administrations et des entreprises publiques européennes afin de les inciter à donner la préférence au matériel Unidata. Ce qui est loin d'être le cas pour le moment. En France, des sociétés comme la S.N.C.F., Air France, Renault, sont pratiquement équipées à 100 % en matériel I.B.M. Une telle politique d'achats préférentiels serait le corollaire de l'effort effectué en amont au stade de la fabrication des matériels.

De tels objectifs ne sont-ils pas trop ambitieux ? L'effort financier n'est-il pas — dans une période d'austérité — hors d'atteinte ? Ne serait-il pas plus simple de s'entendre tout de suite avec les constructeurs américains concurrents d'I.B.M.? Les partisans d'Unidata répondent que c'est l'indépendance de l'Europe dans un secteur clef de l'économie qui est en jeu. Une entente avec des firmes comme Honeywell ou Univac n'est pas rejetée *a priori*, mais elle ne saurait être envisagée dans l'immédiat : on ne négocie pas en position de faiblesse.

Or, « *dans la situation présente, un accord ne pourrait se faire qu'à l'avantage des Américains. A l'extrême limite nous pourrions nous partager le marché européen. Mais compte tenu des poids respectifs il serait exclu qu'un Américain nous fasse une place, si petite soit-elle, sur le marché intérieur des Etats-Unis, qui représente à lui seul 60 % des ordinateurs installés dans le monde* ». Pénétrer sur ce marché, tel est l'objectif final des promoteurs d'Unidata. Avant de l'atteindre la route sera longue, et le prix élevé : c'est celui de l'indépendance.

JEAN-MICHEL QUATREPOINT.



INFORMATIONS PRATIQUES

Télévision et radiodiffusion

« Le Monde » publie tous les samedis, numéro daté du dimanche-lundi, un supplément radio-télévision avec les programmes complets de la semaine.

LUNDI 22 JUILLET

● **CHAINE I**

20 h. 15 Feuilleton : Un curé de choc, de R. Thomas. Réal. Ph. Arnal

20 h. 30 Série dramatique : Elizabeth R., de J. Hale. « Le Lionceau ». Réal. Cl. Whatham. Avec J. Ronane. I. Barrit.
La jeunesse de la princesse Elisabeth, fille d'Henry VIII et d'Anne Boleyn.

22 h. Emission littéraire : « Ouvrez les guillemets », de B. Pivot.
Sommaire : L'amour en 74 (avec le recteur Mallet), Complices, *de J. de Bourbon-Busset, trois romanciers (F. Lefèvre, R. Forlani, G. Guejan), la bande dessinée, avec G. de Bure, T. Defert, et notre rédacteur en chef André Fontaine (à propos d'Astérix* dans le Monde.)

● **CHAINE II (couleur)**

19 h. 45 Feuilleton : Valérie.
20 h. 35 Actuel 2, présenté par E. de La Taille.
M. Jean-Pierre Fourcade.

21 h. 35 Le cabaret de l'histoire, de G. Breton et A. Tarta (1904-1905).

● **CHAINE III (couleur)**

19 h. 40 Pour les jeunes : Les trois ours.
19 h. 55 Court métrage : Laurel et Hardy « Ecosse frugale ».
20 h. 30 Film : « Le jeune Cassidy », de J. Cardiff (1965), avec R. Taylor et M. Smith
Comment John Cassidy, ouvrier irlandais, devint, au milieu des luttes sociales et insurrectionnelles de son pays déchiré, le dramaturge Sean O'Casey.
Ce film fut conçu par John Ford, qui, tombé malade au bout de deux semaines de tournage, fut remplacé par Jack Cardiff.

● **FRANCE-CULTURE**

20 h., Avignon. — 21 h. 30, Indicatif futur. — 22 h., Concert de musique électro-acoustique et vocale à Munich, par les solistes des chœurs de l'O.R.T.F., direct. M. Couraud (A. Savouret, I. Malec, G. Reibel). — 23 h. 15, Libre parcours récital. — 23 h. 40, Un poète... des poèmes : Robert Sabatier.

● **FRANCE-MUSIQUE**

20 h. 30 (S.). Festival de Strasbourg. L'ensemble instrumental « Concentus Musicus », de Vienne, direct. N. Harnoncourt : « Sinfonia II » (Fur), « Concerto la Notte » (Vivaldi), « Concerto en sol mineur » (Haendel), « Battalia 1673 » (Biber), « la Mer » (Telemann). — 22 h., Correspondance (Schumann, Clara Schumann, Brahms). — 23 h., Reprises symphoniques (D. Ouzounoff, A. Tisne). — 24 h. (S.), Motto cantabile. — 1 h. 30 (S.), Nocturnales.

TRIBUNES ET DEBATS

TELEVISION (chaîne 2), 20 h. : Séquence d'INF 2 consacrée à l'O.R.T.F. ; 20 h. 35 : M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, répond aux questions de J.-J. Faust (« l'Express »), P. Meutey (« la Vie française »), M. Paganelli (« les Informations ») et F.-H. de Virieu (« le Nouvel Observateur ») sur le thème : « Horizon 75 ».

MARDI 23 JUILLET

● **CHAINE I**

20 h. 15 Feuilleton : Un curé de choc.
20 h. 30 Variétés : La piste aux étoiles d'H. Margaritis, présenté par R. Lanzac.
21 h. 25 Film : Les derniers jours de John Dillinger, de N. Webster.
Une évocation de la vie du gangster américain qui défia pendant des années la police américaine, tournée sous la forme d'un reportage-fiction.

● **CHAINE II (couleur)**

19 h. 45 Feuilleton : Valérie.
20 h. 35 Les dossiers de l'écran, d'A. Jammot. Film : « Les trois lanciers du Bengale », d'H. Hathaway (1935), avec G. Cooper, F. Tone, R. Cromwell (N.).
Trois lieutenants anglais de l'armée des Indes — dont l'un se montre passagèrement un lâche — aux prises avec une insurrection fomentée par un chef indigène dissident.
Aventures, héroïsme et colonialisme « naïf » d'Hollywood dans les années 30. Pour Gary Cooper.
Débat : Quand l'Angleterre tenait les Indes.
Avec S.E. Mohamed Youssef Khan, ambassadeur du Pakistan à Berne, ancien officier de l'armée des Indes, Sir Reginald Savoy, général et ancien commandant de l'armée des Indes, le général David Bel Chel, le capitaine William Amstrong, ancien lancier du Bengale, et Dominique Lapierre, journaliste et écrivain.

● **CHAINE III (couleur)**

19 h. 40 Pour les jeunes : Les trois ours.
19 h. 55 Découverte : L'œil apprivoise. Vieilles pierres.
Le village de Poët-Laval.

20 h. 30 Dramatique : « La nuit de Winterspelt », de C. Rank, avec S. Hennebelle, J. Cleve, J.-G. Nordmann, J. Charby, P. Massini. Réal. J. de Nesle.
Une nuit de décembre 1944, la trêve de Noël ne fut pas respectée
21 h. 30 Documentaire : Homo sapiens. « Des rats et des hommes ». « Le papier, la rivière et la forêt ». Réal. G. Ferraro.

● **FRANCE-CULTURE**

20 h., Avignon : « Ubu à l'Opéra », d'A. Duhamel, d'après Jarry, adaptation et mise en scène de G. Wilson, au cloître des Célestins. — 23 h. 40, Un poète... des poèmes.

● **FRANCE-MUSIQUE**

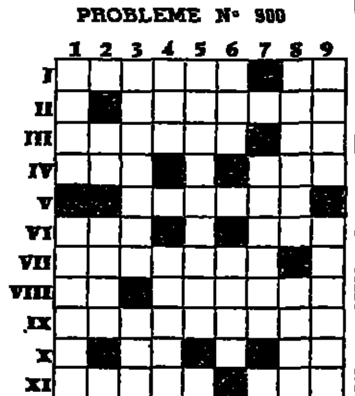
20 h. 30 (S.), Concert de chambre : « Sérénade n° 9, cor de postillon » (Mozart). — 21 h. 15, Festival de la côte languedocienne. Arlette Emonin, mezzo-soprano ; Michel Piquemal, baryton ; Jacques Vandeville, hautboïste ; Huguette Duc, claveciniste, et l'ensemble Pro Musica jouent : « Quatuor en ut majeur pour flûte, violon, alto, violoncelle et basse continue » (Guillemain), « Elearer des Saudades et Message » pour mezzo-soprano baryton, récitante et piano (Antonio Braga), « Sonate en sol majeur pour flûte, alto, violoncelle et clavecin » (Hotteterre), « Quatre préludes pour un été », pour flûte, violon, alto, violoncelle et clavecin (Max Pinchard), « Sonate pour hautbois et clavecin » (Philidor), « Quatre nocturnes pour mezzo-soprano, baryton et ensemble instrumental » (Roger Calmel) sur des poèmes de Léopold Senghor. — 22 h. 30 (S.), Concours international de guitare. — 22 h. 50 (S.), Double audition. « Quatuor III » (B. Jolas). — 24 h., La musique et ses classiques. — 1 h. 30, Nocturnales.

TRIBUNES ET DEBATS

TELEVISION (chaîne 2), 16 h. : Retransmission du débat sur la réforme de la Radiotélévision à l'Assemblée nationale.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 900



HORIZONTALEMENT

I. Son absence fait toujours plaisir ; Passé qui engage l'avenir. — II. Colère toute naturelle. — III. Plongent leurs godets dans l'eau ; Pronom. — IV. Héros au teint sombre ; Pour la faire entrer, il faut lui tourner la tête. — V. Susceptibles d'apercevoir les choses de haut. — VI. Partie fine d'un trait ; Possessif. — VII. S'appuient donc sur des bases solides. — VIII. A de quoi déconcerter un soupirant d'Albion ; On ne peut plus léger. — IX. Sont donc mal en point. — X. Abréviation ; Voisine souvent avec des punaises. — XI. Dont l'évolution sera modifiée ; Donnent parfois des résultats heureux.

VERTICALEMENT

1. Sa venue importune, son départ fait souffrir ; Bande. — 2. Lac de France ; Résonnait lors des fêtes de Bacchus. — 3. Régulière ; Poss. — 4. Avait les faveurs des Gaulois ; Pas souple. — 5. Bien abîmées. — 6. Chef noir ; Langue. — 7. A ne pas prendre pour un appareil d'éclairage ! — 8. Se met dans une mauvaise passe ; Risque un œil. — 9. Simples ; Vont rarement droit au but.

Solution du problème n° 899

HORIZONTALEMENT

I. Innocence. — II. Tailleurs. — III. Etage ; Dés. — IV. Ru ; Lima. — V. Ars ; Patay. — VI. Tête ; Séti. — VII. Ilotes ; Is. — VIII. Ecot. — IX. Cuisine. — X. Aa. — XI. Pyrénées.

VERTICALEMENT

1. Itération. — 2. Naturel ; Ay. — 3. Nia ; S.T.O. ; Car. — 4. Olga ; Etau. — 5. Clé ; Inn. — 6. Ee ; Lasses. — 7. Nudité ; Cire. — 8. Crémation. — 9. Essayistes.

GUY BROUTY.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 21 juillet 1974 :

UN DECRET
● Relatif à la rémunération des personnels civils et militaires.

UN ARRETE
● Relatif à la revalorisation de divers avantages de vieillesse, d'invalidité et d'accidents du travail.

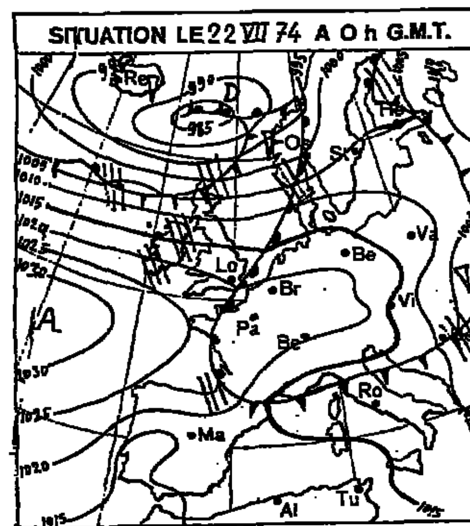
UNE LISTE
● D'admissions au collège naval de Brest en 1974

Jeunesse

● *L'association Le sentier fleuri*, qui organise des activités pour enfants et adolescents handicapés moteurs, recherche des animateurs bénévoles pour consacrer un peu de temps aux enfants de la région parisienne. Les activités sont des veillées et sorties éducatives, les clubs du mercredi, vacances scolaires et voyages d'études. Aucune formation spéciale n'est demandée. Recrutement du 15 au 30 septembre

219, rue Saint-Honoré, 75001 Paris. Tél. : 260-44-54.

MÉTÉOROLOGIE



PRÉVISIONS POUR LE 23 VII 74 DÉBUT DE MATINÉE
1015
1020
Bo
To
Ma
Aj
≡ Brouillard ~ Verglas dans la région

Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)
Zone de pluie ou neige — averses — orages — Sens de la marche des fronts
Front chaud — Front froid — Front occlus

Evolution probable du temps en France entre le lundi 22 juillet à 0 heure et le mardi 23 juillet à 24 heures :

Les hautes pressions qui prolongent sur la France le centre anticyclonique stationnaire au nord des Açores commenceront à s'affaiblir. Elles protégeront encore une grande partie de notre pays du courant perturbé qui circule de l'Atlantique au nord de l'Europe. Cependant, à l'approche de ce dernier, le temps commencera à s'aggraver dans la soirée près des côtes de la Manche.

Mardi, des nuages bas ou des brouillards assez nombreux affecteront le matin les régions s'étendant du nord de la Bretagne à la frontière belge avec quelques bruines côtières. Dans la journée, malgré quelques éclaircies locales, les nuages resteront abondants. Le soir quelques pluies apparaîtront sur le Nord-Ouest, tandis que les nuages deviendront plus nombreux du sud de la Bretagne aux Ardennes. Sur ces régions, les vents, d'ouest à sud-ouest, se renforceront un peu et les températures varieront peu.

Sur tout le reste de la France, le temps bien ensoleillé persistera après la dissipation de quelques brouillards temporaires dans certaines vallées de l'intérieur. Les vents seront faibles, sauf dans la basse vallée du Rhône et le pourtour du golfe du Lion, où les vents, de nord-ouest, seront irréguliers.

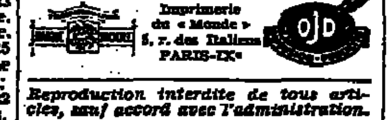
Les températures maximales seront encore un peu en hausse.

Lundi 22 juillet, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris-Le Bourget, de 1 022,3 millibars, soit 766,8 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 21 juillet ; le second, le minimum de la nuit du 21 au 22) : Biarritz, 21 et 17 degrés ; Bordeaux, 22 et 11 ; Brest, 17 et 12 ; Caen, 20 et 12 ; Cherbourg, 18 et 13 ; Clermont-Ferrand, 22 et 9 ; Dijon, 23 et 12 ; Grenoble, 22 et 10 ; Lille, 22 et 10 ; Lyon, 22 et 12 ; Marseille, 27 et 17 ; Nancy, 20 et 7 ; Nantes, 25 et 12 ; Nice, 26 et 18 ; Paris-Le Bourget, 25 et 9 ; Pau, 23 et 15 ; Perpignan, 27 et 20 ; Rennes, 22 et 13 ; Strasbourg, 21 et 9 ; Tours, 25 et 9 ; Toulouse, 24 et 14 ; Ajaccio, 24 et 13 ; Pointe-à-Pitre, 27 et 25.

Températures relevées à l'étranger : Amsterdam, 21 et 10 degrés ; Athènes (non parvenues) ; Bonn, 20 et 8 ; Bruxelles, 21 et 12 ; Le Caire (n. parv.) ; îles Canaries, 28 et 20 ; Copenhague, 21 et 14 ; Genève, 22 et 9 ; Lisbonne, 34 et 21 ; Londres, 26 et 14 ; Madrid, 31 et 15 ; Moscou, 27 et 16 ; New-York, 28 et 22 ; Palma-de-Majorque, 29 et 14 ; Rome, 29 et 15 ; Stockholm, 24 et 12.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



DÉFENSE

Le service militaire pour tous manifeste la volonté nationale de défense

déclare M. Soufflet en rendant hommage aux maquis du Vercors

Présidant, dimanche 21 juillet à Vassieux (Drôme), les cérémonies du trentième anniversaire des combats du maquis du Vercors, où sept cents résistants ont trouvé la mort face à l'armée allemande, M. Jacques Soufflet, ministre de la défense, a déclaré : *« La France doit garder la leçon de cette obstination collective comme le gage le plus sûr de sa survie. »*

M. Soufflet a expliqué alors les raisons pour lesquelles La France avait choisi de se doter d'une force de dissuasion nucléaire : *« Il reste des menaces redoutables, ne nous ne les dissimulons pas ; reconnaissons qu'un désarmement n'aurait de valeur que si toutes les nations ensemble le mettaient en œuvre sous contrôle international. Evitons, en attendant, d'être surpris par un conflit soudain avec un armement dérisoire. La France, pour sa part, a choisi de ne plus s'équiper d'une façon anachronique. Elle s'est dotée d'une force de dissuasion nucléaire qui, dans l'état actuel de son développement, est susceptible de faire réfléchir l'agresseur le plus décidé. (...) La nouveauté de la force de dissuasion,* a dit encore M. Soufflet, *réside en ce qu'elle vise à neutraliser les forces ennemies par avance et non à les anéantir. C'est dire que l'équilibre de la paix repose sur la crédibilité qu'on accorde aux représailles et, en fin de compte, à la volonté nationale de défense. La volonté nationale de défense est par conséquent aujourd'hui la condition même de la crédibilité de notre armement nucléaire, et le service militaire pour tous est un des moyense les plus sûrs de manifester cette volonté. Les appelés, qui constituent notre véritable armée opérationnelle, apprennent à ne pas céder. La résolution nationale est le fruit d'un service militaire national. »*

● *La place Eugène-Charant*, du nom du chef de la Résistance dans le Vercors, a été inaugurée samedi 20 juillet à Grenoble par le maire de la ville, M. Hubert Dubedout.

● *Le ministre de la défense* a présidé, dimanche 21 juillet dans la soirée, à Saint-Cyr-Coëtquidan (Morbihan), les cérémonies *de baptême des promotions « Général-Brosset »* de l'Ecole militaire interarmes, « *Maréchal-Turenne* » de l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr et « *Capitaine-Bulle* » des élèves officiers de réserve.

A Mururoa

LA CAMPAGNE DE TIRS NUCLÉAIRES AURAIT ÉTÉ SUSPENDUE

Trois des cinq avisos-escorteurs de la marine nationale au Pacifique, chargés de la surveillance de la zone d'essais nucléaires, ont regagné Papeete à la fin de la semaine dernière, ce qui semble indiquer qu'une pause est intervenue dans le déroulement de la campagne de tirs.

A l'état-major du centre d'expérimentation du Pacifique à Papeete, on observe une discrétion absolue sur le déroulement de la campagne. Selon les Néo-Zélandais et les Australiens, il y a eu à ce jour trois explosions.

En 1972, après deux tirs, la campagne avait été suspendue pendant une vingtaine de jours, en juillet, et un essai avait eu lieu après cette pause. En 1973, c'est en août que la série avait été interrompue après trois premières explosions : deux autres expériences ont eu lieu ensuite.

LA GENDARMERIE MOBILE A REÇU DE NOUVEAUX BLINDÉS DE TRANSPORT DE TROUPES

La gendarmerie nationale a reçu les premiers véhicules blindés de transport de troupes VXB-170 construits par la société Berliet. Destinés à remplacer progressivement les quelque quatre cents *half-tracks* blindés semi-chenillés de la gendarmerie mobile qui ont atteint l'âge de la réforme — certains datent de la seconde guerre mondiale, — les VXB-170 seront au service de la défense opérationnelle du territoire (DOT). A l'occasion, ils seront également utilisés dans certaines opérations de maintien de l'ordre.

Au contraire du *half-track*, le VXB-170 possède en effet une coque entièrement blindée par des plaques d'acier de 6 à 8 millimètres, ce qui le rend en principe invulnérable au feu, tandis que les pneus à caissons de ses quatre roues motrices lui permettent de continuer à rouler même après des crevaisons. Véhicule blindé tout-terrain, il est capable de gravir des pentes de 60 % et aussi de flotter et d'avancer lentement sur un plan d'eau.

D'un poids à vide approchant 10 tonnes, le VXB-170 possède un moteur de 170 chevaux et peut transporter douze hommes et leur équipement. Certains des engins pourront être équipés d'une lame frontale permettant de dégager les rues.

La partie supérieure comporte une couronne destinée à recevoir, pour la DOT, une tourelle équipée d'une mitrailleuse légère à l'avant.

L'ARMÉE DE TERRE VA ACHETER PLUSIEURS MILLIERS DE MOTOCYCLETTES JAPONAISES

L'organe d'information interne de l'armée de terre, Terre information, *de juillet, annonce que l'armée de terre va acheter plusieurs milliers de motocyclettes japonaises pour ses écoles et certains de ses régiments.*

Après des expérimentations qui se sont révélées satisfaisantes, précise le mensuel, l'armée de terre a décidé d'acquérir de quatre à cinq mille motocyclettes Honda 250 cm3 de type commercial, qui commenceront d'être mises en service au début de l'an prochain et remplaceront les motocyclettes Peugeot et Triumph. Terre information *précise encore que ces nouvelles motocyclettes subiront quelques modifications et sont destinées, en majeure partie, à équiper les écoles et des régiments, un certain nombre devant être néanmoins stockées au profit des unités de circulation routière mises sur pied à la mobilisation.*

PRESSE

TRENTE ANS DE RELATIONS FRANCO-ALLEMANDES

Antoine Wiss-Verdier rédacteur en chef de « Documents » est mort

Antoine Wiss-Verdier, rédacteur en chef de la revue « Documents », membre de l'équipe du Bureau international de liaison et de documentation depuis 1946, est mort le 18 juillet (« le Monde » du 21-22 juillet).

Antoine Wiss-Verdier avait cinquante-trois ans. Depuis dix ans, il opposait une prodigieuse volonté de vivre au mal qui le tenaillait, et le lecteur de Documents, *revue des questions allemandes, ne pouvait soupçonner qu'elle était à l'origine du développement même de cette revue, dont jamais la qualité n'avait été meilleure.*

Dans les relations franco-allemandes de cet après-guerre depuis 1945, Documents *a joué un rôle majeur. Pôle des efforts de tous ceux qui, à peine déposé leur uniforme, pensaient qu'avec l'Allemagne quelque chose d'autre devait s'amorcer entre les représentants des générations blessées et dupées, la revue était née en 1946, à Offenburg, en Bade, de la rencontre d'Antoine Wiss-Verdier et du Père Jean du Rivau, en même temps que sa sœur allemande,* Dokumente. *Il s'agissait de fournir sur l'autre pays une information en profondeur, d'éclairer et d'orienter. L'aventure d'Antoine Wiss-Verdier y aura duré près de trente ans, dans la chaleur du cœur, mais aussi la lucidité.*

Alsacien, de Colmar, mobilisé en 1939, puis replié en Afrique du Nord, il avait été interprète dans les camps de prisonniers allemands après le débarquement de 1942. C'est là qu'il connut de jeunes hommes qui sont devenus des personnages de la République fédérale et restés ses amis. Peut-on mesurer ce que ce lien entre eux et lui a noué dans le devenir de la politique franco-allemande ?

Après Louis Clappier, animateur de la revue Allemagne d'aujourd'hui, *mort voilà vingt ans, après Jean du Rivau, le départ d'Antoine Wiss-Verdier semble clore une époque. Ce n'est pas une sentimentalité mais une nécessité politique aiguë qui a inspiré les initiateurs de cette continuelle interrogation franco-allemande. Ces noms, comme ceux des témoins vivants de cette époque, Alfred Grosser, Joseph Rovan, la jalonnent sans doute plus authentiquement que ceux de ministres ou de chanceliers.* — J. N.

CARNET

Mariages

— M. et Mme Jean Houël, Mme Charles Châtelon, sont heureux de faire part du mariage de leurs enfants,

Hélène et Jacques,

célébré dans l'intimité le 8 juillet 1974.

15, avenue de la Planche, 13 008 Marseille.

« Champvert », 173, avenue B.-Buyer, 69 005 Lyon.

Nécrologie

— On apprend la mort de

Georges ANNENKOV,
peintre-décorateur,

décédé à Paris le 12 juillet.

Il était âgé de quatre-vingt-quatre ans.

[Né en 1890 à Petropavlovsk (Russie), Georges Annenkov quitta son pays à la mort de Lénine, en 1924 ; il avait fait des portraits de Lénine et de Trotski. En France, il devint décorateur pour le cinéma et imagina notamment les costumes du « Faust » de Murnau en 1926, ceux de « Mayerling », de « Pontcarral », de « l'Eternel Retour » et de « la Ronde », de Max Ophüls.]

— Mme G. Bertrand a la grande douleur de faire part du décès de

M. Germain BERTRAND,
ex-directeur exportation
Papeteries Navarre.

Les obsèques ont eu lieu à Marseille-Mazargues le 28 juin.

100, avenue de Versailles, 75 016 Paris.

— Paris, Pornichet.

Mme Jean Bloch,
Le docteur et Mme Jean-Pierre Bloch,
M. Philippe Bloch,
M. Bernard Bloch,
Mlles Frédérique et Marion Bloch,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean BLOCH,
croix de guerre 1939-1945
et médaille militaire,

survenu le 17 juillet dans sa soixante-huitième année à Pornichet (Loire-Atlantique).

Ses obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

16 bis, rue Louis-Philippe, Neuilly-sur-Seine.
Villa Mogador, 2, avenue des Acacias, Pornichet.

— Peaugres.

Mme Alain de Canson, M. Jean de Canson, Mlle Lydie de Canson, Mlle Myriam de Canson, les familles Chomel et de Canson font part du décès de

M. Alain de CANSON,

survenu le 16 juillet 1974. Ses obsèques religieuses ont eu lieu le 18 juillet.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Le Mas Saint-Michel, 07 750 Peaugres.

— M. et Mme René Castin,
M. et Mme Jacques Castin,
M. et Mme André Castin,
Me et Mme Patrice Castin,
M. et Mme Thierry Castin,
M. et Mme Jean-Jacques Boutin,
M. et Mme José Perdigo,
M. et Mme Pierre Chassagne,
M. et Mme Rémy Pimbert,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès, dans sa quatre-vingt-sixième année, de

Mme Daniel CASTIN,
née Pimbert.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité à Rilly-sur-Vienne (Indre-et-Loire), le 19 juillet 1974.

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. René CORJON,
officier de la Légion d'honneur,
médaille militaire,
croix de guerre 1914-1918
et 1939-1945,
médaille de la Résistance française,
croix du combattant volontaire,
croix de déporté résistant.

Les obsèques religieuses et l'inhumation ont eu lieu à Cepoy (Loiret) dans la plus stricte intimité, selon la volonté du défunt.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— M. et Mme Pierre Fischel,
Les familles alliées et amies,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Frédéric FISCHEL,
née Rosa-Renée Golaz,

leur chère maman, belle-maman, parente et amie, enlevée à leur tendre affection le 28 mai 1974 dans sa quatre-vingt-neuvième année.

Ses cendres seront inhumées dans l'ancien cimetière de Neuilly-sur-Seine le mardi 23 juillet, à 15 heures, où l'on se réunira pour une prière.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— M. André Foucault,
Claude-Michel, Odile, Alain et toute la famille ont la douleur de faire part du décès de

Mme André FOUCAULT,
née Marguerite Monmaneix,

survenu le 16 juillet 1974 à l'âge de cinquante-cinq ans. La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu à Boulogne-sur-Seine le 20 juillet 1974.

25, route de la Reine, 92 100 Boulogne.
Tourisme Hôtel, 66, avenue de la Motte-Picquet, Paris-15e.

— Erratum. — Dans l'avis de décès de

Mlle Marguerite FRAY,

survenu *le 16 juillet* il fallait lire survenu à l'âge de soixante-treize ans.

— Alain et Brigitte Gentot,
Alexandre et Raphaël,
Mme Frédéric Carmichael, son arrière-grand-mère,
M. et Mme William H. Carmichael,
M. et Mme Roger Louis, ses grands-parents,
Sylvie Carmichael,
Jocelyne et Arsène Richeux, Tristan, Marjolaine, Vincent, Frédéric et Anne-Marie Carmichael ; Fiona, Jean-Pierre et Françoise Carmichael ; Marina, Ariane, Cristèle, Bertrand et Bénédicte Carmichael ; Benoit, Sophie, Séverine, Alban, Amy et Pascal Lochen ; Jérôme et Fanny ; Martine et Richard Jacot ; Laurent, Nicolas, Olivier ;
Michel et Paulette Gentot ; Dominique, Christophe, Stéphane, Laurent, Marie-Claire et François Debes ; Pierre, Jean-Emmanuel, Frédéric, Sandrine, Daniel Gentot ;
Marie-Victoire et Abdelatif Benachenou ; Yacine, Béatrice et Christian Mari,
Patrice Louis,
Olivier et Colette Louis,
Ses oncles, tantes, cousins et cousines,
Et tous ceux qui l'aimaient,
ont l'immense chagrin de faire part du décès accidentel, à l'âge de vingt-deux mois, de leur petite

Céline.

Elle repose à Gordes (Vaucluse).

E 5, La Rouvière,
83, boulevard du Redon,
13 009 Marseille.

— Mme Roger Maurel, son épouse,
M. et Mme Ghislain Regnault de Beaucaron,
M. et Mme Patrick Maurel,
Constance et Julien, ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Emile Maurel, ses parents,
Mme veuve Marcel Souschal, sa belle-mère,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Roger MAUREL,

survenu le 19 juillet 1974 à l'âge de cinquante-trois ans, muni des sacrements de l'Eglise.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église du Cœur-Immaculé de Marie, à Suresnes, le mercredi 24 juillet, à 10 h. 30, suivi de l'inhumation dans le caveau de famille.

— Le conseil de surveillance,
Le directoire,
Et les membres du personnel de la Télémécanique électrique,
ont le profond regret de faire part du décès de leur collaborateur et ami,

Roger MAUREL,
secrétaire du conseil,
secrétaire général.

— M. Roger Mayer, directeur du « Havre libre », et Mme,
Mme Jean Mayer,
Le docteur et Mme Roger Mayer et leurs enfants,
Mlle le docteur Jacqueline Mayer,
M. et Mme Pierre Prudon, chirurgiens-dentistes, et leurs fils,
M. Claude Duval, ingénieur E.S.E., et Mme, et leurs enfants,
ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Léon MAYER,
Palmes académiques,

survenu à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

Le service religieux et l'inhumation ont eu lieu le 20 juillet dans la plus stricte intimité à Paris.

20, avenue de Versailles, 75 016 Paris.

— Le conseil d'administration et le personnel de la Société d'importation de bois tropicaux, anciennement G. Noël et Cie,
font part du décès de leur président-fondateur,

M. Georges NOEL,

survenu à Paris le 11 juillet 1974 dans sa quatre-vingt-troisième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

3, rue Raffet, 75 016 Paris.
71, quai George-V, 76 600 Le Havre.

— On nous prie d'annoncer le décès de

Mme veuve Henry SCHLOSS,
née Louise Boulat,

survenu le 17 juillet 1974 à Paris-16e, après une longue et cruelle maladie.

L'inhumation aura lieu le mardi 23 juillet, à 14 h. 30, au cimetière de Boulogne nouveau (avenue Pierre-Grenier), où l'on se réunira.

De la part de M. et Mme Raymond Schloss, ses beau-frère et belle-sœur, M. Jean Demartini, son filleul, Mlle Gabrielle Amirault, sa dévouée servante.

Cet avis tient lieu de faire-part.

26, rue de la Faisanderie, 75 016 Paris.

— Mme J. Gould,
M. Henri Taboulet,
Jean, Stéphane et Florence Taboulet,
ont la grande douleur de faire part du rappel à Dieu de

Mme Janine TABOULET-GOULD,

le 17 juillet, à l'âge de quarante-trois ans.

La cérémonie religieuse a eu lieu le samedi 20 juillet en l'église de Ciboure (Pyrénées-Atlantiques).

« Lehen Tokia », 64 500 Ciboure.
1 ter, boulevard des la Saussaye, 92 200 Neuilly-sur-Seine

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

Remerciements

— Elie et Suzy Cohen,
Alfred et Stella Cohen,
Jacques Cohen,
Michel Cohen,
Jean S. Cohen, Patrick et Evy Cohen,
dans l'impossibilité de répondre aux nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

Mlle Tilde COHEN,

remercient tous ceux qui se sont associés à leur grand chagrin.

● MISES AU POINT. — Contrairement à ce qui a été écrit dans la notice nécrologique de l'éditeur Jean Petithory (*le Monde* du 30 juin), celui-ci ne « soutenait » pas la revue *Exit*, même s'il lui manifestait de la sympathie. D'autre part, un groupe d'anciens élèves de Pierre Chantraine helléniste, membre de l'Académie des inscriptions et belles lettres, nous prie de préciser qu'il a été *« le premier membre de cette assemblée à faire présenter les titres et travaux d'une femme à l'occasion d'une toute récente élection »* Nous signalions dans la nécrologie (*le Monde* du 4 juillet) qu'il avait été considéré comme un mainteneur de la tradition au sein de l'Académie des inscriptions et belles lettres, en préconisant qu'elle ne soit pas ouverte aux femmes. Cette prise de position datait du début des années 60. Il est vrai. Enfin, une erreur typographique nous a fait orthographier Turigni le nom de Marcelle Berr de Turique, parmi les exposants du peintre Agathe Valto, dont nous annoncions la mort dans *le Monde* du 30 juin. On nous signale également qu'Agathe Valto avait été la femme du cinéaste Albert Knobler.

ABONNEMENTS DE VACANCES

Des dispositions ont été prises pour que nos lecteurs en villégiature en France ou à l'étranger puissent trouver leur journal chez les dépositaires.

Mais, pour permettre à ceux d'entre eux trop éloignés d'une agglomération d'être assurés de lire le Monde, *nous acceptons des abonnements de vacances d'une durée minimum de deux semaines, aux conditions suivantes :*

FRANCE :

Quinze jours	14 F
Trois semaines	20 F
Un mois	25 F

ETRANGER (voie ordinaire) :

Quinze jours	20 F
Trois semaines	29 F
Un mois	38 F

EUROPE (avion) :

Quinze jours	31 F
Trois semaines	45 F
Un mois	60 F

Dans ces tarifs sont compris les frais fixes d'installation d'un abonnement, le montant des numéros demandés et l'affranchissement. Pour faciliter l'inscription des abonnements, nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous les transmettre, accompagnés du règlement correspondant, une semaine au moins avant leur départ, en rédigeant les noms et adresses en lettres majuscules.

SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

Comédie-Française, 20 h. 30 : les Fourberies de Scapin ; l'Ile des esclaves.
Palais des congrès, 21 h. : le Lac des Cygnes, par le Ballet de l'Opéra.

Les autres salles

Comédie Caumartin, 21 h. 10 : Boeing-Boeing.
Daunou, 21 h. : Les portes claquent.
Gaîté-Montparnasse, 21 h. : Loretta Strong.
Gymnase, 21 h. : le Cheval évanoui.
Huchette, 20 h. 45 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Michel, 21 h. 10 : Duos sur canapé.
Poche - Montparnasse, 20 h. 45 : le Premier.
Porte-Saint-Martin, 20 h. 30 : le Tartuffe.
Théâtre Essaïon, salle I, 20 h. 30 : Comment harponner le requin ; 22 h 30 : Phèdre. — Salle II, 22 h. : Haut-parleurs et cargos lents.
Théâtre d'Orsay, 20 h. 30 : le Grand Magic Circus ; (Galerie), 21 h. : les Ombres.

Les cafés-théâtres

Au bec fin, 21 h. 30 : Oraison et les Dactylos ; 22 h. 30 : Je suis à vendre ; 24 h. : Yann B...
Petit Casino, 21 h 30 : La rentrée de Greta Garbo ; 23 h. : le Beau Rôle.

Le music-hall

Crazy Horse Saloon, 22 h. et 0 h. 30 : Revue.
Elysée-Montmartre, 21 h. : Oh ! Calcutta.
Lido, 22 h. 30 et 0 h. 45 : Grand Jeu.

Lundi 22 juillet

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles :

« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704-70-20 (lignes groupées) et 727-42-34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés.)

Mayol, 16 h. 15 et 21 h. 15 : Q ou Moulin-Rouge, 22 h. : Festival.

Les chansonniers

Caveau de la République : Sept ans pis ou sept ans mieux.

Les festivals

ESTIVAL

Cloître Saint-Séverin, 18 h. 30 : Orchestre de chambre de l'O.R.T.F., dir. J.-S. Bereau (Carson, Fresnay, Ferrari, Bayle, Chion, Gillet, Benhamou) ; 20 h. 30 : Trio Piebich de Prague (Beethoven, Brahms, Dvorak, Schubert).

La danse

Palais des congrès, 21 h. : le Lac des Cygnes, par le Ballet de l'Opéra.
Biothéâtre, 20 h 30 : Danses de l'Inde du Sud.
Théâtre du Châtelet, 21 h. : Ballet-théâtre Joseph Russillo.
Théâtre des Champs-Elysées, 20 h 30 : Harkness Ballet of New-York.
Théâtre d'Orsay, 18 h. : Graziella Martinez.

Les concerts

Sainte-Chapelle, 21 h. : Orchestre de chambre Jean-Barthe (Mozart, Gluck, Vivaldi, Rossini).

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

Les films nouveaux

WATTSAX, film américain de Mel Stuart, avec le révérend Jesse Jackson, Kim Weston, Staple Singer, Jimmy Jones (v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40).

Les exclusivités

AMARCORD (It., v.o.) (*) : Gaumont - Champs - Elysées, 8e (359-04-67) Hautefeuille, 6e (633-79-38), Gaumont - Rive - Gauche, 6e (548-26-36) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52).
L'ARNAQUE (A., v.o.) : Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; v.f., Napoléon, 17e (380-41-46), Mistral-Club, 14e (734-20-70), Helder, 9e (770-11-24), Bretagne, 6e (222-57-97), Cambronne, 15e (734-42-96), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
AXEL (all., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
LES COLTS AU SOLEIL (ang., v.o.) : Capri, 2e (508-11-69), Ermitage, 8e (359-15-71), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; v.f. : Galaxie, 13e (580-78-86), Maine-Rive gauche, 14e (567-06-96), Moulin - Rouge, 18e (606-63-26), Grand Pavois, 15e (531-44-58).
COMMENT REUSSIR DANS LA VIE QUAND ON EST C... ET PLEURNICHARD (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-35), Wepler, 18e (387-50-70), Montparnasse - Pathé, 14e (326-65-13), Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Ambassade, 8e (359-19-08).
LA CONVERSATION SECRETE (A., v.o.) : Madeleine, 8e (073-56-03), St-Michel, 5e (326-79-17), St-Germain-Village, 5e (633-87-59), Concorde, 8e (359-92-84), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13).
LE CUISINIER DE LUDWIG (all., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86).
DON ANGELO EST MORT (A., v.f.) (*) : Séverine, 20e (797-91-82).
EMMANUELLE (Fr.) (**) : Publicis-St-Germain, 6e (222-72-80), Paramount-Montparn. 14e (I et II : 326-22-17), Boulmich', 6e (033-48-29), Marivaux, 2e (742-83-90), Paramount-Maillot, 17e (747-24-24), Paramount-Orléans, 14e (580-03-75), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-24), Lux-Bastille, 12e (343-79-17), Triomphe, 8e (225-45-76), Paramount - Gobelins, 13e (707-12-28), Passy, 16e (288-62-34).
LA FEMME DE JEAN (Fr.) : Bonaparte, 6e (326-12-12), U.G.C Marbeuf, 8e (225-47-19).
FEMMES AU SOLEIL (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40).
FLICS ET VOYOUS (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19), Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; v.f. : Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02), Clichy-Palace, 17e (387-77-29), Hollywood-Boulevard, 9e (824-82-52), Magic-Convention, 15e (828-20-32).
FRANCE S.A. (Fr.) (**) : Studio Médicis, 5e (633-25-97).
GENERAL IDI AMIN DADA (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19), St-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
HOSPITAL (A., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86).
JIMI HENDRIX (A., v.o.) : Studio Logos, 5e (033-26-42).
LA MER CRUELLE (kow., v.o.) : Artistic-Voltaire, 11e (700-19-15).
MEURTRES AU SOLEIL (A.) : ABC, 2e (236-55-54) ; Mercury, 8e (225-75-90) ; Fauvette 2, 13e (331-60-74) ; Gaumont - Convention, 15e (828-42-27).
MONOLOGUE (sov. v.o.) : Bilboquet, 6e (222-87-23).
LES OISEAUX, LES ORPHELINS ET LES FOUS (Fr.-Tch., v.o.) : La Pagode, 7e (551-12-15).
PORTIER DE NUIT (It.) (**) : Vers. angl. : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; (v.f.) : Montparnasse 83, 6e (544-14-27).
SOLEIL VERT (A.) (*) (v.o.) : Publicis-Matignon, 8e (359-31-97), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Dragon, 6e (548-54-74) ; (v.f.) : Maxéville, 9e (770-72-87) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Cambronne, 15e (734-42-96), Montparnasse, 14e (326-65-13), Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Mayfair, 16e (525-27-06), Madeleine, 8e (073-56-03).
SWEET MOVIE (fr.-can) (**) (v.o.) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Quintette, 5e (033-35-40) ; (v.f.) : Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48), Montparnasse, 14e (326-65-13), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-56-16), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
STAVISKY (Fr.) : Colisée, 8e (359-29-46), Français, 9e (770-33-88), Quintette, 5e (033-35-40), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Montréal-Club, 18e (607-16-81).
TERRE BRULEE (Ang., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).
THE SUGARLAND EXPRESS (A., v.o.) : France-Elysées, 8e (225-19-73), St-Germain-Studio, 5e (033-42-72).
TOUS LES AUTRES S'APPELLENT ALI (All., v.o.) : Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25).
TOUTE NUDITE SERA CHATIEE (Brés.) (**) (v.o.) : Studio-Alpha, 5e (033-39-47).
LE TRIO INFERNAL (Fr.) (**) : U.G.C Odéon 6e (325-71-08), Biarritz, 8e (359-42-33), Madeleine, 8e (073-56-03), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Bienvenüe-Montparnasse, 14e (544-25-02), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
UN HOMME QUI DORT (Fr.-Tun.) : Le Seine Studio, 5e (325-95-99).
LES VALSEUSES (Fr.) (**) : Magic-Convention, 15e (827-20-32), Murat, 16e (288-99-75), Rio-Opéra, 2e (742-82-54), P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42).
LES VIOLONS DU BAL (Fr.) : Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29), Maxéville, 9e (770-72-87), Luxembourg, 6e (633-97-77), Fauvette 2, 13e (331-60-74).
WOODY ET LES ROBOTS (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38).

Les rééditions

BEN HUR (A., v.o.) : Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74) ; Danton, 6e (326-08-18), Marignan, 8e (359-92-82) — V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70), Montparnasse-83, 6e (544-14-27), Images, 18e (522-47-94), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74), Bosquet, 7e (551-44-11), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16).
LE DERNIER TRAIN DE GUN HILL (A., v.f.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Concorde, 8e (359-92-84) ; Lumière, 9e (770-84-64), Fauvette, 13e (331-56-86), Montparnasse, 14e (326-65-13), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Victor-Hugo, 16e (727-49-75), Caravelle, 18e (387-50-70).
PARIS BRULE-T-IL ? (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93), Rotonde, 6e (633-08-22), Ermitage, 8e (359-15-71), Telstar, 13e (331-06-19), Mistral, 14e (734-20-70).
LA POISON (Fr.) : Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Saint-Lazare - Pasquier, 8e (387-56-16), Gaumont - Convention, 15e (828-42-27).

Les grandes reprises

LE BAL DES VAMPIRES (Ang., v.o.) (*) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08)
2001 ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37).
LA DOLCE VITA (It., v.o.) (**) : Monge, 5e (033-51-46).
LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.), Jean-Renoir, 9e (874-40-75)
LE KID (A.), Champollion, 5e (033-51-60)
LITTLE BIG MAN (A., v.o.) (**) : Vendôme, 2e (073-97-52) : Studio Raspail, 14e (326-38-98)
LOVE (Ang., v.o.) (**) : Actua-Champo, 5e (033-51-60).
MACADAM COW BOY (A., v.f.) (**) : Daumesnil, 12e (343-59-27)
LA MAMAN ET LA PUTAIN (Fr.) (**) : Hautefeuille, 6e (633-79-38)
MORGAN (Ang., v.o.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
SOLDAT BLEU (A.) (**) : Action Christine, 6e (325-85-78)
LA ROUTE SEMEE D'ETOILES (A., v.o.) : Dominique, 7e (551-04-55)
LES TROIS AGES (A.) : St-Séverin, 5e (033-50-91) ; Studio Marigny, 8e (225-20-74) ; 14 - Juillet, 11e (700-51-13)
UNE INCROYABLE HISTOIRE (A., v.o.) : Studio République, 11e (805-51-97)
VAMPYR (Suéd.) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83).
WEST SIDE STORY (A.) : Paris, 8e (359-53-99).
L'ANNEE DERNIERE A MARIENBAD (Fr.) : le Seine cinéma, 5e (325-92-46)
HELLZAPOPPIN (A.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

Les festivals

HUMPHREY BOGART (v. o.). — Jean - Cocteau, 5e (033 - 47 - 62) : le Port de l'angoisse. — Plaza, 8e (073-74-55) : les Fantastiques années 20. — Action-La Fayette, 9e (878-80-50) : la Caravane héroïque. — Action - République, 11e (700-21-65) : le Grand Sommeil. — Paramount-Maillot-Saint-Cyr, 17e (747-24-24) : la Comtesse aux pieds nus.
NOUVEAU WESTERN AMERICAIN, (v.o.) — Noctambules, 5e (033-42-34) : Fureur apache.
FRED ASTAIRE (v.o.) — Studio des Ursulines, 5e (033-39-19) : Carioca.
HISTOIRE DE L'OUEST VUE PAR LE WESTERN (v.o.) — Action-Christine, 6e (325-85-78) : Johnny Guitare.
INGMAR BERGMAN (v. o.). — Racine, 6e (633-43-71) : Rêves de femmes.
VINGT ANS DE CINEMA ITALIEN (v.o.) — Olympic Marilyn, 14e (783-67-42) : les Clowns.
SERIES NOIRES AMERICAINES (v.o.). — La Boîte à films, 17e (754-51-50), 14 h. : Un trou dans la tête ; 16 h. : la Revanche du Sicilien (v.f.) ; 18 h. : Hurler de peur ; 20 h. : l'Inquiétante Dame en noir ; 22 h. : le Piège.
FILMS D'EPOUVANTE (v.o.) — La Boîte à films, 17e (754-51-50), 14 h. : Dracula 73 ; 16 h. : le Cirque des horreurs ; 18 h : la Nuit des maléfices ; 20 h. : Crimes au musée des horreurs ; 22 h : Une messe pour Dracula.
GANGSTERS (v.o.) — Mac-Mahon, 17e (380-24-81) : Asphalt jungle.
FILMS INEDITS (v.o.) — La Clef, 5e (337-90-90) : les Hasards de la gloire.
JEAN-LUC GODARD. — Studio des Acacias, 17e (754-97-83), 14 h : Deux ou trois choses que je sais d'elle ; 16 h : Une femme mariée ; 18 h : A bout de souffle ; 20 h. : Pierrot le Fou
ETE 1974 — Pagode, 7e (551-12-15), Pagode I : Au retour d'Afrique. — Pagode II : Pierre et Paul.






ARTS ET SPECTACLES

Festivals



Juillet en Forez...

● Juillet en Forez : tourisme dans les forêts, les montagnes, et puis des films, des concerts, des expositions, du cabaret, du théâtre. Trois municipalités — Leigneux, Goutelas, Sail-sous-Couzan — se sont réunies pour organiser le premier Festival du Forez, extension des Estivades de Sail-sous-Couzan, qui cette année ont huit ans.

Sail-sous-Couzan, village en hauteur, possède mille cinq cents habitants et les ruines fantomatiques d'un château féodal. Marcel Maréchal, avec la Compagnie du Cothurne, y a présenté un montage sur « Shakespeare, notre contemporain », « a Moscheta », « Fin de partie », « Maître Puntila et son valet Matti ». La Comédie de Saint-Etienne lui a succédé et, enfin, Michel Humbert et le Théâtre de Bourgogne, l'année dernière, avec « Dom Juan », cette année, avec « le Roi Lear » (les 26 et 27 juillet).

Par méfiance envers le temps — la montagne, la nuit, est froide et venteuse, — Michel Humbert joue dans une salle. Il renonce aux murs déchiquetés, aux pierres chargées de mystère, à ce château en ruine qui semble appeler les grands monstres shakespeariens. Il est vrai que son « Roi Lear » raconte la simple histoire d'un homme et non pas le conflit de forces cosmiques. La cruelle histoire d'un vieillard qui, persuadé que son autorité lui appartient en propre, se dépossède de ses biens, de sa fonction. Alors commence une chute douloureuse et lente comme un enlisement, dans laquelle il entraîne ses filles. Celles à qui il donne le pouvoir, car l'exercice du pouvoir transforme les êtres en machines à tuer et les mène à la mort. Celle qu'il aime d'un amour trouble et refuse, qu'il rejette et rejoint dans la mort. La simple histoire d'une famille et celle d'un jeune homme jovial et sain, ambitieux, sans machiavélisme, Edmond le bâtard.

« Le Roi Lear », de Michel Humbert, met en scène des personnages écrasés qui se débattent en vain — et plus ils se débattent, puis ils s'enfoncent. Des personnages isolés, coupés du monde, qui crient dans le vide, sans entendre les voix du monde — ou celle de Dieu — se plaindre et menacer. Sans entendre le chant qui résonne, énorme comme l'océan. — C. G.

... ou quinze jours dans le Vaucluse

● La société folklorique et régionaliste du pays voconce La Restanco, dont le siège social est situé à Vaison-la-Romaine, s'est donné pour but d'initier ses membres (et notamment les jeunes) « à la recherche et à l'étude des faits locaux et régionaux ». Elle comprend une école de danse et une école de musique destinées aux enfants de moins de treize ans, ainsi qu'un groupe d'expression ouvert aux élèves plus âgés.

Invitée par le Festival de Vaison-la-Romaine - Carpentras à organiser deux manifestations, cette société a réuni dans le Vaucluse des groupes folkloriques venus d'Espagne, de Pologne et de Provence.

● Le Festival recevra en outre cette année Alexandre Lagoya et Maxence Larrieu, Gheorghe Zamfir, Memphis Slim, Mort Shuman, Barbara, et présentera « Macbett », de Ionesco, dans une mise en scène de Jacques Mauclair. Le groupe Actuel montera plusieurs spectacles de tréteaux du 14 juillet au 4 août et assurera l'animation des marchés, de la piscine de Vaison, du centre aéré de Carpentras et de différents autres lieux publics. — A. R.

Une « Norma » parfaite au Théâtre antique d'Orange

Eole en aurait-il assez des festivals qu'il empêche d'écouter les bruits de la nuit ? Le mistral a encore fait des siennes samedi soir en Provence, un mistral glacial à décorner les bœufs. A Orange, on a voulu le laisser se coucher en retardant la Norma *à 22 heures, mais il n'a pas cessé de mener grand train sans pouvoir cependant altérer une représentation qui fut exceptionnelle. Les amateurs des « divines balançoires », de Bellini se sont régalés...*

Montserrat Caballe était en état de grâce : elle ne songeait nullement à se ménager, semblait mettre son point d'honneur, au milieu de cette bourrasque, à soigner chaque note, à phraser avec la plus minutieuse exactitude, à ordonner de merveilleuses demi-teintes qui s'élevaient sans effort dans le théâtre et la *casta diva*, à qui l'on reproche parfois sa placidité, se montrait une authentique tigresse en face du traître Pollione.

Quel plus bel entourage rêver, il est vrai, pour la reine du chant ? Ecraser de son amour et de son mépris le Romain Jon Vickers sous le regard d'Auguste donnerait des ailes à n'importe quelle druidesse de notre Gaule ! Vickers, qui transcende les rôles les plus antipathiques de cette voix prodigieuse qui garde dans tous ses registres sa superbe couleur, son grain chaleureux, son expression profondément humaine. Si endurci que l'on soit à l'égard de ce livret d'un formalisme compassé, on ne pouvait qu'être bouleversé par la noblesse de la grande réconciliation finale précédant la montée vers le bûcher.

Et, de l'autre côté, Joséphine Veasey dans le rôle de la douce Adalgise, d'un métal plus vibrant, plus émouvant peut-être que celui de Norma, et qui, dans le sublime et interminable duo du deuxième acte, modelait chacune de ses nuances sur celles de Caballe, concert merveilleux de deux voix sœurs se renvoyant la même image comme dans un miroir.

Tout était de haut niveau ce soir-là : un grand prêtre superbe, Agostino Ferrin, trop subtil pour charger son rôle d'une grandiloquence superflue, et une excellente Clotilde (Marisa Zotti), les très beaux chœurs et l'orchestre du Théâtre Regio de Turin, enfin la direction de Giuseppe Patane, qui menait la représentation avec une finesse tout italienne, sans aucun empâtement : allegros vifs, nerveux, enlevés, accompagnements sans roucoulades, tendres et poétiques, mettant en valeur toute la délicatesse du chant et les rares et précieuses touches de couleur qui parfois rehaussent cette musique aux reflets lunaires.

Quant à la mise en scène de Sandro Sequi, dont la tâche était difficile dans cet poéra plutôt statique à part quelques défilés, elle parvenait cependant à occuper l'immense espace en variant intelligemment les lieux de départ, les trajectoires (tel le grand arc de cercle que décrit Norma autour de Pollione avant la scène finale), les angles de vision, et en jouant admirablement de la lumière

Quelle chance que « *la Norma* du siècle » (ou de la décennie), ait été exacte au rendez-vous que lui fixait la télévision, qui enregistrait la représentation, et l'on pourra de plus contempler les plus savoureux costumes de soldats gaulois que l'on puisse rêver !

JACQUES LONCHAMPT.

★ Prochain spectacle à Orange : « Moïse », de Rossini (en oratorio), avec Boris Christoff, le 23 juillet.

Un opéra de Cavalli ressuscité en Hollande

Chaque année le Festival de Hollande réveille un opéra endormi, souvent depuis bien plus de cent ans, mais qui, généralement, appartient à la période classique.

Cette fois, c'est une œuvre plus que trois fois centenaire, plus intéressante et passionnante d'appartenir à cette jeunesse de l'opéra auquel Monteverdi vient de donner à la fois naissance, forme et achèvement sublime.

Cavalli adolescent avait reçu sa leçon à Saint-Marc. De la cinquantaine d'opéras de sa création féconde — trois pour cette seule année 1655, — *l'Erismena* est le plus montéverdien. Jusque dans le thème du travesti tragique, illustré par le *Combat de Tancrède et Clorinde*, mais qui trouve ici sa bonne fin, et déjà des raffinements baroques et précieux. L'ambiguïté amoureuse est encore accentuée par les tessitures : la voix de Paul Eswood est de celles qu'on n'entend plus guère depuis la Renaissance. Mais au-dessus de l'imbroglio s'élève très haut la musique, d'un pathétique, d'une plénitude admirables, dans l'union magistrale du style récitatif et du style mélodique où s'annonce déjà, qui va bientôt éclater et s'épanouir, le triomphe du *bel canto*. Entre des chanteurs excellents ou singuliers, Mary Burgess, par la beauté, l'ampleur vocales, le style dramatique empreint toujours de simplicité et de pudeur, est une très émouvante Erismène

Ainsi, sommes-nous comblés ? — Hélas, que trop ! Car c'est au summum aussi de l'exaspération que nous sommes conduits. Une exaspération à la mesure de cette musique et de l'injure qui lui est faite par la mise en scène. Après la moitié du spectacle, ce ne sont que barbouillades, tartouillades, exhibitions de soutiens-gorge pour *mamma* que rien ne saurait plus soutenir, galipettes, yeux pochés, coups de pied au cul. On voudrait n'en pas croire ses yeux et, hélas ! ses oreilles Et toute cette méchante bouffonnerie il faut le répéter : sur une musique digne de Monteverdi

Certes, l'opéra vénitien était populaire non moins qu'aristocratique, et on y introduisait des intermèdes burlesques à l'usage des gondoliers. Mais le peuple, d'ailleurs absent du public (les quelques rires qu'on entendait étaient tout à fait bourgeois), n'est plus le même. Et s'il était là, ce serait le mépriser que de lui servir les gags les plus éculés de la foire et du mauvais cirque, sans invention et sans esprit.

La résurrection, heureusement, l'emporte sur la destruction. Et d'abord grâce à la direction musicale d'Alan Curtis. On lui reprochera un peu d'avoir supporté ces injures à une admirable musique qu'il a restituée avec tant de savoir, de rigueur et de ferveur.

YVES FLORENNE.

■ Le sixième Festival de musique du Quercy blanc se poursuit jusqu'au 26 août, dans le château de Marcillac, à quelques kilomètres de Saint-Cyprien. Des œuvres de Bach, Honegger, Vivaldi, Haendel, Telemann, etc., seront jouées par l'Orchestre de chambre de Toulouse et par les Ménestriers. A cette occasion, une exposition de tapisserie est ouverte au public (jusqu'au 30 août). S'adresser au château de Marcillac, Saint-Cyprien, 46800 Montcuq. Tél. : 12 à Saint-Cyprien.

Télévision

LA TROISIÈME « POLICIÈRE »

Trois dramatiques, trois « policières » en cinq jours, c'est beaucoup. En l'occurrence, c'est deux de trop. On se serait volontiers passé de l'agitation brouillonne de ce Quai 1, voie A, *où Marcel Bluwal, Nino Franck — gens de confiance, pourtant, — ont situé, mardi dernier, l'aventure d'un bandit abattu par un barbon berné, aux fils plus épais que les rails d'une gare de triage Et vendredi,* Rouges sont les vendanges, *de Claude Loursais, des vendanges ensanglantées dans le Bordelais, avec château, châtelain, châtelaine et tout ce qu'il faut, y compris des dialogues trop bien écrits pour être dits, et Paul Crauchet — encore un quinquagénaire épris d'un tendron — à la tête d'une distribution hébétée, et c'était d'une prétention, d'une indigence et d'un ennui...*

A vous enlever la moindre envie de suivre ensuite la Conciliation, *d'Alain Boudet Il fallait vraiment se prendre par la main pour tourner le bouton de la première chaîne, samedi Et là, cependant, dès les premières images : le choc. C'était bon, très bon même, ça se voyait tout de suite, au jeu, au rythme, au ton On sentait l'élan donné par une idée de départ, complexe, compacte, une idée à tiroirs inspirée par l'affaire Lubin Ici, deux otages : Jacques Seregs, un chirurgien formidable de solidité, de subtilité mêlée, un roc, une avalanche, et Claire Maurier, sa femme, en instance de divorce, enlevés au palais lors de la tentative de conciliation. Un petit gangster pas très futé, Jean-Claude Bouillon, et son amie, Judith Magre, brave fille, au fond. Les nuits, les jours passés ensemble, à deux, à quatre : le marché, la cuisine, la table, le téléphone, le lit. La rencontre de deux mondes ou plutôt de deux classes, l'action corrosive de l'intelligence en milieu étanche, imperméable aux joies alors faciles de l'hypothèse et de la déduction La reconquête d'un amour pétri d'amour-propre, et puis...*

Non, je ne vais pas raconter l'histoire Ceux qui ont vu le film — la dramatique, pardon — la connaissent Ceux qui ne l'ont pas vu ont bien des chances de le voir repasser à l'écran, le petit ou même le grand. C'est un compliment. Hélas ! pour notre télévision, il n'y en a pas de plus grand

CLAUDE SARRAUTE.

Ce lundi à 20 heures

I.N.F. 2 : SPÉCIAL O.R.T.F.

La réforme de la radio et de la télévision fait l'objet d'une émission spéciale au cours du journal de 20 heures d'I.N.F 2, ce lundi 22 juillet. M. Rossi, secrétaire d'Etat, porte-parole du gouvernement, et MM. Chinaud, député de Paris, secrétaire général de la Fédération nationale des républicains indépendants, rapporteur de la commission d'enquête sur l'O.R.T.F ; Le Tac, député U.D.R. de Paris ; Estier, membre du secrétariat du parti socialiste ; Ralite, député de la Seine-Saint-Denis (P.C.), en seront les invités.

Rappelons que l'émission « Les trois vérités », mercredi 24 juillet, à 20 h. 30, sur la première chaîne, opposera MM. Robert-André Vivien, président de la commission spéciale de contrôle sur la gestion de l'O.R.T.F., député U.D.R. du Val-de-Marne, et Georges Fillioud, député socialiste de la Drôme, sur le thème : « Pour ou contre la réforme ».

■ Le grand prix du Festival de Taormina est revenu au « Crépuscule des dieux » de Luchino Visconti. Alberto Lattuada a reçu, d'autre part, le « Charybde d'or » pour son film « le Faro da padre ».

■ Représentation annulée ce lundi pour le Harkness Ballet, au Théâtre des Champs-Elysées La troupe new-yorkaise, retenue à l'aéroport d'Athènes, espère arriver à Paris mercredi.

■ Le festival Musique et Théâtre de Gourdon-Sarlat (où sera créé, le 25 juillet, l'opéra « George Dandin », d'Alexandre Tansman d'après l'œuvre de Molière) a invité, du 18 juillet au 1er août, quinze jeunes Québécois et leurs animateurs. Cet échange culturel, baptisé « fleur de lys », se concrétisera sur place par une exposition « Visages du Québec » et par la projection de films québécois.

Peinture

LA MORT DE LOUIS TOUCHAGUES

Nous apprenons la mort à quatre-vingt-un ans du peintre Louis Touchagues.

« Monté à Paris » alors qu'il avait trente ans, Louis Touchagues (né en 1893 à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Rhône) n'avait pas tardé à devenir le peintre à succès du Tout-Paris des spectacles et de la mode. Son talent était d'ailleurs prêt et ne demandait qu'à s'exercer. Louis Touchagues arrivait à point, car le théâtre parisien des années 1920-1930 connaissait avec Dullin, Jouvet, Baty et Pitoëff un développement remarquable.

Présenté à Charles Dullin par un autre Lyonnais, Henri Beraud, Louis Touchagues décore le Faiseur *de Balzac. Son coup de patte plaît. Il décorera* Un chapeau de paille d'Italie. *Et bientôt, de la Comédie-Française à l'Athénée et à l'Opéra-Comique, presque toutes les salles parisiennes auront les décors brillants et enlevés de ce Lyonnais que la vie parisienne allait prendre dans son tourbillon.*

Il est à la mode et connaît forcément Paul Poiret, qui l'introduit dans le monde de la haute couture. Là, Louis Touchagues est encore plus à son affaire Il croque à tour de bras mannequins et élégantes. Don Juan gourmand, il peignait un type de femme idéalisée, grande, jambes fines, taille fine, poitrine provocante et nez légèrement retroussé, le mythe de pacotille de la Parisienne. Qu'il peigne Arletty ou Suzy Delair, c'est toujours un Touchagues

Qui parmi le Tout-Paris des années 30 n'a pas été croqué par Louis Touchagues ? Hommes politiques comme Herriot et Churchill, marchands de canons, comme Basil Zaharoff, hommes de théâtre comme Dullin et Jouvet... Il est le peintre des années folles de la IIIe République.

Comme Dignimont, le talent de Louis Touchagues avait surtout l'agilité de surface, de l'illustrateur rapide, élégant, négligeant et finalement éphémère. Mais il a illustré non sans charme le Paris vu de ma fenêtre *de Colette et troussé à vive allure les* Filles du roi Pausole *de Pierre Louÿs. Un talent brûlé à la flamme des plaisirs parisiens, celui du grand monde et du demi-monde* — J. M.

AUDIOVISUEL

LIBERTÉ ET ÉMULATION

(Suite de la première page.)

C'est pourquoi, rejetant le principe de privatisation, il a décidé de donner une chance véritable au service public. Si nous souhaitons une télévision libre, nous ne sommes pas disposés à suivre les errements d'une concurrence sans frein.

Le projet du gouvernement vise simplement à adapter le service public à sa véritable mission, qui est d'affronter le défi technologique en matière de télécommunications, d'offrir aux citoyens la plus large diversité de programmes, en veillant à l'amélioration progressive de leur niveau de qualité.

Il apparaissait de plus en plus, au cours des dernières années, que l'Office, excessivement centralisé, dont les structures complexes combinaient les inconvénients du gigantisme et de la confusion des responsabilités, n'était plus en mesure de remplir convenablement cette mission. Le principe de la réforme conduit donc à mieux assurer le service public par la création d'institutions autonomes, responsables et à dimension humaine Telle est l'innovation du projet de loi qui crée un établissement public de diffusion, quatre sociétés de programmes et une société de production.

Sans doute l'éclatement de l'O.R.T.F en plusieurs unités distinctes pose-t-elle de multiples problèmes. Mais l'examen que nous avons fait démontre que tous sont solubles dans le respect des droits acquis et de l'intérêt général, qu'il s'agisse du sort des services communs, de la répartition des recettes ou des garanties à donner au personnel en matière d'emploi. Le gouvernement est décidé, si le Parlement émet un vote favorable sur son projet, à mettre en place les nouvelles structures dans un délai extrêmement rapide de façon à permettre la continuité du service public, sans aucune gêne pour les auditeurs et les téléspectateurs.

Plutôt que de défendre des situations sclérosées dont les grèves récentes ont montré qu'elles étaient impopulaires, plutôt que de faire le procès d'une réforme au nom d'une prétendue diminution de la qualité des programmes, il faut considérer les solutions proposées par le gouvernement comme ouvrant des perspectives extrêmement nouvelles et fécondes sur le développement de l'audiovisuel en France.

Notre tâche est en effet de réussir « notre » révolution de l'audio-visuel Il en va de notre culture et de notre humanisme. Il appartient à la France d'essayer de trouver une voie originale conforme à son rayonnement dans le monde. Ce souci nous a conduit à introduire l'émulation à l'intérieur du service public pour le rendre plus dynamique et responsable, à créer des institutions libérales ouvertes au dialogue, sans préjugé ni arrière-pensée, à inscrire dans la loi des dispositions témoignant de notre volonté d'améliorer la qualité des programmes.

Cette dernière préoccupation à laquelle le président de la République est particulièrement attaché, et qui associe dans son esprit les notions de diversité et de créativité, trouve sa garantie dans un contenu très strict des cahiers des charges, dans le mécanisme de répartition des recettes qui tient compte du critère de la qualité et dans la présence au sein des conseils d'administration d'une personnalité du monde culturel.

Bien sûr, cette réforme se borne pour le moment à composer un organigramme. La réussite dépendra tout d'abord des hommes qui seront placés à la tête des différentes unités créées. Mais elle dépendra aussi de l'effort d'imagination, de participation que fera l'ensemble des Français à l'égard de cet instrument de communication remarquable qui, grâce aux options que nous avons choisies, demeurera leur radio et leur télévision.

ANDRÉ ROSSI.

● *La redevance radio-télévision ne sera pas augmentée en 1975*, a précisé M. André Rossi, secrétaire, porte-parole du gouvernement, devant la commission des finances de l'Assemblée nationale. Il a également indiqué que l'Etat compenserait les exonérations de redevance. La Régie française de publicité continuera d'assurer le contrôle de déontologie en matière d'annonces commerciales, a-t-il annoncé d'autre part. L'établissement chargé de la diffusion, enfin, aura la mission d'assurer la couverture totale du territoire (ceci concerne essentiellement les régions où des réémetteurs doivent être installés).

EN MARGE DES SYNDICATS

L'action parallèle de cadres « de bonne volonté »

A l'O.R.T.F., se sont groupés des « gens de bonne volonté », syndiqués ou non, cadres moyens pour la plupart, très au fait des problèmes concrets et techniques de l'Office, puisqu'ils y sont journellement confrontés. Ils se considèrent comme des chômeurs potentiels et sont persuadés que le démantèlement empêchera le maintien du service public. Et ce n'est pas là une réaction de panique, une attitude polémique, ils peuvent fournir des arguments. Ils ont d'ailleurs attendu que d'autres le fassent, estimant que ce n'était pas leur rôle. Puis voyant que personne ne se décidait, ils sont passés à l'action.

Effarés par l'incohérence de l'information et des points de vue, par la mauvaise foi ou l'ignorance, ils ont constitué des dossiers clairs, précis, avec des faits, des chiffres, et les ont communiqués à ceux qui peuvent directement agir et informer : les parlementaires et la presse.

Leurs actions rapides, immédiates, prolongent le travail de l'intersyndicale, qui, d'ailleurs, leur a donné carte blanche. Ils forment des groupes informels où la hiérarchie est imposée par le zèle et la disponibilité. Leur seul but commun est la défense du service public et de l'emploi. « *Dès l'instant où on est un chômeur en puissance, les divergences s'effacent* »

Ils ne se font pas d'illusions Ils savent que le public, trop peu informé, comprend mal l'importance du démantèlement. Ils savent que la réforme sera votée. Ils espèrent pourtant sensibiliser le public aux problèmes réels, par l'intermédiaire de la presse, et amener les parlementaires à faire voter des amendements qui limiteront les dégâts. Gens de bonne volonté, ils comptent sur la bonne volonté de ceux qui ont en main le sort de l'O.R.T F

Leur cheval de bataille : faire comprendre la nécessité des services communs, qui sont les plus menacés, mais dont le maintien assurerait un petit semblant d'unité. Ils n'ont pas l'intention de désarmer après le vote parlementaire. C'est seulement le 30 juin qu'ils pourront faire le compte des licenciements. En attendant, ils devront surveiller de très près l'application de la réforme. D'ici la fin de l'année, il y aura des actions à entreprendre Lesquelles ? Ils le décideront sur l'instant et selon les circonstances. — C. G.

LES « CACHETIERS » ET PIGISTES PERMANENTS SONT INQUIETS POUR LE MAINTIEN DE LEUR EMPLOI

Le comité de lutte des « cachetiers » et pigistes permanents — catégories de collaborateurs de l'O.R.T.F. dont le reclassement n'est pas prévu dans le projet de loi — s'inquiète : « *Malgré les déclarations du premier ministre précisant qu'il n'y aura pas de licenciement collectif à l'O.R.T.F., une note de service de M. Marceau Long, datée du 12 juillet 1974, nous fait savoir qu'« il sera » mis fin, à l'échéance des contrats » en cours, à la collaboration de » toute personne rémunérée au » cachet ou à la pige pour des » tâches qui ne relèvent pas » directement de la production » ou qui peuvent être exécutées » par des agents permanents de » l'Office* ».

Cette note, continue le communiqué, « *concerne plusieurs centaines de travailleurs permanents, dont beaucoup au service de l'O.R.T.F. depuis des années* ».

● *Les sept organisations de gauche* (P.C.F., P.S., P.S.U., Mouvement des radicaux de gauche, C.G.T., C.F.D.T., FEN) et la Ligue des droits de l'homme appellent à un rendez-vous le 23 juillet à partir de 16 heures, place du Palais-Bourbon, pour former des délégations qui se rendront à l'Assemblée nationale.



	La ligne	La ligne T.C.
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	6,89
OFFRES D'EMPLOI	27,00	31,52
REPRESENTAT. : Demandes	13.00	14,91
Offres	27,00	31,52
Offres d'Emploi "Placards Encadrés" (2 col.) minimum 15 lignes de hauteur	35,00	40,86

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
IMMOBILIER		
Achat – Vente – Location	21,00	24,51
AUTOS – BATEAUX	21,00	24,51
PROPOSITIONS COMMERC.		
CAPITAUX	60,00	70,05
OCCASIONS	21,00	24,51

offres d'emploi



emplois régionaux

Joignez Aeroquip

Augmentation importante de la capacité de production d'Aeroquip en Europe.

Dès réception de l'accord gouvernemental nous construirons une nouvelle usine pour la production rationnelle de tuyaux hydrauliques suivant la technologie la plus avancée et sur les machines les plus modernes.

Pour cette usine qui serait construite en Alsace

ENGAGEONS

au 1er octobre 1974

un

DIRECTEUR D'USINE

(un MANAGER)

qui démarrera et sera responsable de la conduite de cette unité de production et de ses 100 employés

Nous désirons

un

LEADER

Si vous êtes de nationalité française, avez au moins 28 ans, une bonne connaissance de l'anglais (peut-être aussi de l'allemand), si vous avez une formation technique solide et si vous êtes intéressé non seulement par la technique mais aussi par les problèmes de la rentabilité

VOUS

pouvez être

NOTRE HOMME

Aeroquip vous garantit une formation « produits » et « fabrication » en ses usines allemande et américaine.

Aeroquip est l'un des plus grands fabricants de tuyaux, d'embouts, d'adapteurs, de coupleurs pour applications hydrauliques. Total de l'emploi : 6.000 personnes réparties en 18 usines dans 9 pays.

AEROQUIP VOUS OFFRE UNE OPPORTUNITÉ UNIQUE A VOUS de la saisir

Le salaire envisagé ne saurait être inférieur à 80.000 francs

Les réponses sont à adresser à :
M. Jean E. LAURENT, Directeur Général
AEROQUIP FRANCE S.A.
20 ter, rue Raspail
38000 Grenoble. Tél. (76) 96-84-18. Télex 32.198.

---

cadre administratif

Importante Société Française EMBALLAGES PLASTIQUES recherche pour son usine ARRAS-62 (380 personnes).

RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET DU PERSONNEL

40 ans minimum.

Ce cadre, de formation supérieure, juridique et comptable, devra assumer toute la gestion "Personnel", avoir une connaissance approfondie de la législation du travail et l'habitude du milieu industriel.

Il devra superviser dans le domaine administratif, les Prix de Revient, la Gestion des Stocks, le Service Social et Médical et participer à la mise en place de la comptabilité analytique.

Il dépend directement du Directeur de l'Usine en liaison constante avec la Direction Générale, Paris, fonctions évoluant vers la Direction Administrative.

Ecrire avec C.V. détaillé, prétentions, sous réf. 4018 M, à :

guillon sélection
23, AV. DE LIVRY - 93340 LE RAINCY

SOCIETE GRENOBLOISE DE FABRICATION DE CIRCUITS INTEGRES EN PETITES SERIES

recherche
pour son unité de production de tranches de circuits intégrés actuellement en pleine expansion

UN INGENIEUR DE FABRICATION

Assurant les responsabilités :
— D'encadrement du personnel;
— Du bon déroulement du planning de production;
— De la conformité des caractéristiques des prod. réalisés.

Ce poste fait appel à une bonne connaiss. de la TECHNOLOGIE SILICIUM TRAIT. THERMIQU.. PHOTOGRAVURE ET DEPOTS. Niveau : INGEN. DEB. OU T.S. ayant forte expérience. Ecrire avec C.V. à HAVAS Grenoble, sous le n° 12.806.

G.E.C. ELLIOT AUTOMATION

USINE DE CERNAY
en forte expansion
Leader Européen
Régulation Automation
recherche

ORGANISATEUR
70.000 F +

ANALYSTE
Analyses fonctionnelles et organiques
55.000 F +.

Adresser C.V. détaillé à :
Direction du Personnel,
B.P. 8 - 68700 CERNAY.

Conseil juridique recherche pour Haute-Savoie spécialiste fiscalité immobilière, ancien inspecteur impôts. Ecrire à SOGEPIC, 25, rue d'Hauteville, Paris (10e).

Importante Sté constructions gros matériel électrique, de Lyon, recherche
INGENIEUR-ELECTRICIEN
Débutant
Pour bureau d'études
Ecr. HAVAS LYON no 5.864.

Importante Société pétrolière recherche pour animer et gérer une station-service autoroutière COLLABORATEUR, jeune et dynamique, sérieuses réf. exigées. Envoyer C.V. et photo à : M. DALMIER, B. P. 1077, ROUEN CEDEX 76015.

Ecole technique supérieure de chimie, Ecole privée sous contrat d'association, prépare au B.T.S. chimie, recherche PROFESSEUR (licence d'enseignement, maîtrise option chimie, ingénieur chimiste), pour rentrée 16 septembre. Poste : technologie, travaux pratiques et cours, possibilité recherche. Envoyer C.V., photo. ECOLE DE CHIMIE, 50, rue Michelet, B. P. 858, 49005 ANGERS CEDEX.

La Chambre Régionale de Commerce « Centre » recrute :
1 chargé d'études économiques expérience 2 ans dans travaux similaires. Adresser C.V., 29, rue Ch.-Sanglier. — 45000 ORLEANS. Réponse assurée.

SERV. INTERENTREPRISES MEDECINE DU TRAVAIL TROYES
recherche

MEDECIN
à temps complet.

Ecrire à HAVAS, sous no 9.686, 10000 TROYES.

Ecole second. privée d'altitude ch., 74-75, animat. (ice) sportif, éducat. d'internat. Ecrire Ecole PASCAL. — 74110 MORZINE

emplois féminins

Société Région Nemours (77) recherche

SECRETAIRE

expérimentée, connaiss. secteur bâtiment, active et aimant responsabilit., sér. référ. exigées. Indispensable avoir exercé au minim. 8 à 10 ann. dans même branche. Ecr. no 93.152-B, Bleu, 17, rue Lebel. — 94-Vincennes.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE L'INDUSTRIE DE L'ACIER RECHERCHE POUR SON EXPANSION ET CELLE DE SES FILIALES

ANIMATEURS DE VENTE BILINGUES

JEUNES ET DYNAMIQUES
VOYAGEANT DANS LA CLIENTELE (GRANDE-BRETAGNE - ALLEMAGNE - U.S.A.)
ET POUVANT FAIRE DEMONSTRATION DE NOTRE MATERIEL
DESTINE AUX ADMINISTRATIONS DE TRAVAUX PUBLICS.

AGENT COMMERCIAL SÉDENTAIRE BILINGUE

POUVANT ASSURER CORRESPONDANCE ET RELATIONS
AVEC RESEAUX DE REPRESENTANTS ET CLIENTELE.
POSTE COMPRENANT DES RESPONSABILITES.

SECRÉTAIRE BILINGUE

POUR NOTRE SERVICE COMMERCIAL
ASSISTANT L'AGENT COMMERCIAL POUR TOUS LES POSTES CITES CI-DESSUS.
FORMATION TECHNIQUE ASSUREE DANS NOTRE USINE EN FRANCE.
ATMOSPHERE DE TRAVAIL AGREABLE.
REMUNERATION SELON APTITUDES.

Prière de nous faire parvenir C.V. manuscrit et photo récente ainsi que tout autre document indispensable à la candidature à no 8 858, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS, qui transmettra.

---

recherche POUR SA DIRECTION DE L'EXPLOITATION INDUSTRIELLE

COLLABORATEURS haut niveau

1 UN RESPONSABLE DE L'ETUDE ECONOMIQUE DES PRODUITS EN COURS DE DEVELOPPEMENT DANS LA COMPAGNIE.
(Formation HEC, Insead)

2 UN RESPONSABLE DE L'ELABORATION ET DU CONTROLE DU PLAN DIRECTEUR A MOYEN TERME DES ACTIVITES TECHNIQUES ET INDUSTRIELLES.
(Formation X, Mines, Centrale)

En fonction des objectifs fixés par la Direction Générale, ces collaborateurs travailleront en liaison avec les Directions des études et de la Production.

- *Expérience industrielle de 5 à 8 ans.*
- *Anglais indispensable.*

Adresser CV détaillé, photo et prétentions sous référence 13.900 à :

s.n.p.m PERLES/ANNONCES 100, av. Charles-de-Gaulle 92522 NEUILLY S/SEINE

EUROMARCHÉ

recherche

3 CHEFS COMPTABLES

2 ADJOINTS

A CHEF COMPTABLE

pour la région parisienne

1 CHEF

COMPTABILITÉ MATIÈRES

pour son hypermarché de :

LA PORTE D'AUTEUIL

— Age minimum : 26 ans ;
— autorité technique ;
— sens de l'organisation du travail ;
— sens de l'initiative et des responsabilités sont les qualités requises pour diriger un service de comptabilité générale et matières utilisant les ressources de l'informatique.

Les candidats devront s'intégrer à une équipe de direction jeune dans un groupe en pleine expansion.

Envoyer C.V manuscrit, photo et prétentions à :
M. CRESTEY - EUROMARCHÉ
180, route Nationale-7. — 91200 ATHIS-MONS.

SOCIÉTÉ DE THERMIQUE ET NUCLÉAIRE
VÉLIZY 2
recherche

UN INGÉNIEUR QUALITÉ

pour Département Qualité-Contrôle

- Formation A.M. ou équivalent ;
- diplôme INGENIEUR SOUDEUR E.S.S.A. si possible ;
- connaissance en métallurgie appréciée ;
- 5 ans d'expérience environ,

pour

— conseils aux Bureaux d'Etudes ;
— étude de mise au point de spécifications de matériaux et mise en œuvre ;
— suivi d'essais technologiques ;
— agrément de fournisseurs.

ANGLAIS indispensable
ALLEMAND souhaité

Ecrire sous référence 1210, à SWEERTS, B.P. 269, 75424 PARIS CEDEX 09, en communicant curriculum vitae et prétentions.

---

trésorier
PARIS

Le Groupe Franca (C.A. 1 milliard de francs) d'une des premières sociétés industrielles mondiales, recherche, dans le cadre d'un développement très rapide de ses activités, un Trésorier. Dépendant du Directeur Financier du groupe, il sera en particulier chargé du développement d'un système de gestion de Trésorerie automatisé.

L'homme : âgé de 29 ans minimum, HEC ou INSEAD, parlant anglais couramment, il devra avoir acquis une expérience de qualité au sein de banques internationales, directions financières de grands groupes. Des connaissances en informatique seront un atout certain.

Il ne sera retenu à ce poste qu'un homme à très fort potentiel souhaitant rapidement évoluer vers d'autres postes au niveau européen.

Envoyer C.V., photo et prétentions sous référence G 152, à I.C.A. qui transmettra.

I.C.A. International Classified Advertising 3, RUE D'HAUTEVILLE - 75010 - PARIS

---

emplois internationaux

SODETEG INTERNATIONALE

recherche pour AFRIQUE DU SUD

INGÉNIEUR

BUREAU D'ÉTUDES BATIMENT

FORMATION ÉCOLE TRAVAUX PUBLICS
30 ans minimum.

Parlant anglais. Ayant expérience en technique hospitalière, pour fonction Ingénieur chargé d'affaires. Affectation 2 ans minimum.

Ecrire avec curr. vitae détaillé et prét. à no 61.445. CONTESSE Publ., 20, av Opéra, Paris (1er), qui tr.

SOCIETE D'ETUDES ECONOMIQUES
recherche

pour mission longue durée auprès instance publique
AFRIQUE NOIRE FRANCOPHONE

UN EXPERT SOCIO-ECONOMISTE

pour planification et programmation en matière de santé et d'action sociale.

Adresser C.V. manuscrit, photo, ss réf. SECK à mention s/envel., à EMPLOIS ET CARRIERES, 30, rue Vernet, Paris-8e, qui tr.

Gouvernement « Ile Maurice » recherche

SOCIOLOGUE

pour programme reconstruction rurale. Services requis dans les plus brefs délais.
Pour plus amples informations : s'adresser à l'ambassade

DE L'ILE MAURICE,

68, bd de Courcelles, Paris - 17e.
Tél. : 227-30-19 et 227-34-33.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION
(Grands Magasins)
recherche

UN ÉLÉMENT de HAUT NIVEAU

pour les travaux suivants :

1) ÉTUDES de RENTABILITÉ D'INVESTISSEMENTS ;
2) CONTROLE de GESTION ;
3) ÉTUDES ADMINISTRATIVES et COMMERCIALES.

EXPERIENCE NECESSAIRE dans ces domaines et, si possible, dans la distribution

Les candidatures seront étudiées au cours du mois d'août

Envoyer C.V. à no 61.836, CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra, Paris-1er, qui transmettra.

GRAND SERVICE PUBLIC
DIMENSION NATIONALE

recherche pour Paris

HEC, ESSEC, ESCAE,

formation récente, dégagé O.M.
pour l'analyse économique de ses
MARCHES ET PRODUITS

Adresser C.V. et prétentions
sous No 6140 à PUBLIPRESS
31 Bd Bonne Nouvelle 75002 Paris

CHAUSSON

DIVISION CARROSSERIE
recherche :

UN JURISTE

COMMERCE INTERNATIONAL

chargé de la gestion des contrats

négociés avec les pays étrangers, dans le domaine de la vente de biens d'équipement.

Sous l'aspect juridique, financier et administratif, de formation juridique supérieure, en particulier en droit commercial international, le candidat sera très au fait de la législation des pays importateurs, des mécanismes d'organismes comme la COFACE, la D.R.E., etc.

Il sera apte à comprendre et à assimiler les termes techniques propres à la métallurgie.

La connaissance parlée et écrite de l'anglais est impérative. Celle de l'allemand constituera un atout supplémentaire.

Ce poste pourrait convenir à un cadre ayant acquis quelques années de pratique dans un Cabinet industriel.

Les déplacements à l'étranger peuvent être fréquents.

Adresser C.V. détaillé, prétentions et photo, Service du Recrutement, B.P 72 - 92601 ASNIERES.

U.R.S.S.A.F. DE PARIS
SÉCURITÉ SOCIALE

recherche
pour SERVICE INFORMATIQUE

PROGRAMMEURS

— Expérience matériel 3e génération indispensable
ou être
— titulaire d'un D.U.T. Informatique ;
— connaissances H. 6.000 seront appréciées.

— N O T A —
Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae détaillé ainsi que les prétentions en matière de salaire annuel devront être adressées à la :

DIVISION DU PERSONNEL de l'U.R.S.S.A.F.

47, avenue Simon-Bolivar
75950 PARIS CEDEX 19

Importante Société métallurgique
Banlieue Sud, proximité Petit-Clamart,
recherche pour son

Service Recrutement et Gestion des Carrières

un chargé de

recrutement

pour le personnel non-cadre

Il sera appelé à participer progressivement à tous les travaux de gestion (définition de fonction, mutations, filières de carrières, études de salaire. . .)

Ce poste conviendrait à un candidat ayant déjà eu une courte expérience dans la fonction personnel, de formation CNAM ou DUT Gestion des Entreprises, option personnel.

Il percevra une rémunération annuelle de l'ordre de 32.000 à 35.000F selon son expérience.

Nombreux avantages sociaux. Restaurant d'entreprise. Transport société assuré. Horaire hebdomadaire : 38h 3/4.

Ecrire avec CV détaillé, photo, salaire actuel et prétentions sous référence 5225M à
plein emploi 118, rue Réaumur Paris 2

FRUEHAUF FRANCE

IMPORTANT CONSTRUCTEUR DE SEMI-REMORQUES et CONTAINERS

recherche pour secteurs
SUD SEINE et MARNE et LOIRET

1 VENDEUR
CONFIRME

Expérience P.L. ou SEMI-REMORQUES exigée
Résidence souhaitée : MELUN, FONTAINEBLEAU, PITHIVIERS ou ORLEANS

NOUS EXIGEONS :
— une solide personnalité de vendeur ;
— un attrait réel pour ce genre de matériel et pour la clientèle à visiter (transporteurs industriels).

NOUS OFFRONS :
— une ambiance de travail dynamique ;
— une rémunération moyenne : fixe + commissions de 55 à 60.000 F par an + frais.

Envoyer C.V. détaillé au Service du Personnel, 2, avenue de l'Aunette. — 91130 RIS-ORANGIS.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ COMMERCIALE
EN PLEINE EXPANSION

recherche
Homme ou Femme 35 ans min.

COLLABORATEUR DIRECT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

- Responsable du Service du Personnel, des Services généraux, du dépôt.
- Assistera le PDG et les Services dans l'exploitation des résultats de gestion.
- Poste de décision dans équipe dynamique, convenant à personnalité équilibrée et esprit méthodique.

Envoyer C.V. manuscrit et photo récente à Société J.E. CANETTI et Cie, 16 r. d'Orléans, 92200 Neuilly-sur-Seine, sous référence « Conseil recrutement ».

offres d'emploi

DIGITAL EQUIPMENT CORPORATION
The largest minicomputer company in the world.
Has an immediate need for a :

data communications specialist

Based in Paris, in the European Data Communications Marketing Group, the position involves pre and post sales technical support for data communication systems in Europe.

Responsabilities include customer presentations, writing proposals and configuring communications systems.

● THE IDEAL CANDIDATE MUST :
- Have a very strong technical competence, both hardware and software in the area of data communication systems, preferably including IBM systems.
- Be fluent in English
- Preferably know German.
- Have an engineering degree or equivalent.
- Enjoy short but frequent trips in Europe.

Please send your resume with a photo under reference D.C.M1 to the

PERSONEL MANAGER
DIGITAL EQUIPMENT-FRANCE
Centre Silic - Cidex L.225
94533 RUNGIS Tél. : 687.23.33

digital

DIGITAL EQUIPMENT-FRANCE
recherche pour PARIS et GRENOBLE

un ingénieur technico-commercial

Ayant une très bonne connaissance des marchés O.E.M. et industriels.

● Ce poste exige :
- Une formation scientifique ou technique (Ingénieurs en électronique et/ou en informatique).
- Un intérêt marqué pour la technique et la résolution de problèmes informatiques (milieux scientifiques, engineering, industries...)
- Une volonté de participer à des opérations commerciales.
- Une réelle capacité à travailler d'une manière autonome tout en faisant preuve d'un esprit d'équipe.
- Une bonne connaissance de l'anglais

● Nous vous proposons :
- Une formation de 2 mois à l'étranger
- Une ambiance de travail enrichissante guidée par un souci permanent de dialogue, de confiance, d'efficacité.
- Un recyclage technique et humain permanent.

Adresser votre C.V. détaillé avec photo sous référence TG M1 au Responsable du Personnel.

digital

DIGITAL EQUIPMENT-FRANCE
Centre Silic - Cidex L.225
94533 RUNGIS Tél. : 687.23.33

ENSEMBLIER INDUSTRIEL
premier plan européen
cherche son

RESPONSABLE PROMOTION COMMERCIALE AMERIQUE LATINE

Nous attendons du candidat :
- Que son âge soit supérieur à 30 a.
- Qu'il parle couramment Espagnol et si possible Anglais.
- Qu'il soit diplômé d'une Grande École d'Ingénieurs, de Commerce et/ou d'une business scholl.
- Qu'il ait une bonne connaissance de l'Amérique Latine fondée sur une expérience d'environ 5 a. dans l'un des secteurs suivants :
  - Vente d'ensembles ou sous-ensembles industriels
  - montage de crédits exportation et financiers promotion d'affaires
- Qu'il soit basé à Paris et passe environ 50 % de son temps de travail dans sa zone géographique.
- Qu'il puisse établir avec aisance des contacts aux niveaux les plus élevés, mettre en place des filières commerciales, rechercher, identifier, imaginer des projets industriels, concerter sur place et en France l'ensemble des moyens nécessaires à leur promotion.

Nous offrons au candidat :
- Une rémunération élevée à la mesure de l'expérience acquise.
- Un entourage professionnel de qualité.
- Le soutient d'un groupe puissant.

Les dossiers seront traités avec toute la discrétion souhaitée.

Adresser lettre manuscrite avec C. V. détaillé à GAUTRON, 20, Rue Rodier, 75009 PARIS, S/réf. 2353 qui transmettra.

LE GROUPE CLARK EQUIPMENT FRANCE
(matériel Travaux Publics et Manutention)
recherche pour son service Trésorerie
(Bagnolet - 1re sortie A3)

ASSISTANT TO THE TREASURY MANAGER FRANCE

Rattaché au Treasury Manager France :

1) IL AURA LA RESPONSABILITE :
- de la gestion journalière de la Trésorerie des 4 filiales du Groupe (Tenue des livres de Trésorerie, Rapprochements bancaires, liaison avec les banques et les services comptables) ;
- des prévisions de Trésorerie à court terme ;
- du reporting des résultats des opérations de Trésorerie.

2) Il assistera le Manager dans la gestion des comptes intercompagnies, des risques de change ainsi que dans l'exercice de certaines autres de ses responsabilités.

Un diplôme universitaire (comptabilité-Finance) est souhaitable : 3 années d'expérience dans le service exploitation d'une banque ou de la Trésorerie d'une Société Internationale sont nécessaires. L'Anglais parlé est nécessaire

Envoyer C.V. à :
TREASURY MANAGER FRANCE
CLARK EQUIPMENT
C/O CLARK COMMERCIALE FRANCE S.A.
81, rue Irène-et-Frédéric-Joliot-Curie.
93170 BAGNOLET

GROUPE DE PRESSE TECHNIQUE
recherche

UN SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
pour hebdomadaire Electronique

Le candidat devra :
- avoir quelques années d'expérience professionnelle dans le Secteur Electronique ;
- être capable de rédiger.

Une formation économique de base et une expérience de secrétariat de rédaction seraient souhait.

UN RÉDACTEUR
pour Revue Pétrolière
- Bonne connaissance économique nécessaire.

Env. lettre manuscrite, curric. vitae, photo à : S.E.P.I.C., 10, rue du Colisée, 75008 Paris, qui tr.

ORGANISME DE FORMATION PERMANENTE
recherche

VACATAIRES

Pr compléter son programme actuel de séminaires. Spécialités souhaitées :
- Relations humaines ;
- Négociations commerciales ;
- Relations du travail ;
- Formation de la maîtrise.

Adress. lettre manuscrite, C.V., photo et prétent. au nº 1206 SWEERTS, B.P. 269, 75424 PARIS cedex 09.

Sté d'Ivestissem. Immob. rech.
CADRE COMPTABLE ET FINANCIER
capable surperviser le service comptabilité, d'établir et suivre les budgets, d'entretenir les relations avec les banquiers. Anglais courant exigé. Expér. en audit appréciée. T. 355-96-10, Mme Hazard, pour rendez-vous.

Import. Sté Pte Maillot rech. pr COMPTABILITE GENERALE
COMPTABLE (HOMME)
posséd. BSCE ou BTSC (même début., avant réel désir de format.). Nombr. avant. soc. Env. C.V. et prét. à RENO, 251, bd Pereire, 75852 Paris, Cedex 17.

CHAUVIN ARNOUX
recherche
pour son siège social
190, rue Championnet, Paris-18e
UN AGENT TECHNICO-COMMERCIAL
SEDENTAIRE
Bonnes connaissances en électricité et électronique nécess.
Ecrire ou téléphoner à 627-73-89, Poste 248.

CAISSE REGIONALE D'ASSURANCE MALADIE DE PARIS
recherche un
LICENCIE EN DROIT
en vue de pourvoir un poste d'
ANIMATEUR
Salaire annuel brut de début : 34.882 F. Avantages sociaux. Restaurant d'entreprise.
Adr. C.V. complet manuscr. à Mme le Chef du Personnel, 17-19, rue de Flandre, Paris-19e, avant le 31 juillet 1974.

BANQUE PRIVÉE
QUARTIER OPERA
recherche pour son
SERVICE FISCAL

COMPTABLE
B.P. OU NIVEAU

- Homme ou femme,
- 30 ans minimum,
- Expérimenté (ée).

Adresser candidature avec C.V., photo, prétentions, SOCIETE DE BANQUE et PARTICIPATION, 10, rue Volney - B.P. 2.702, 75061 PARIS Cedex 02.

IMPORTANTE BANQUE PRIVEE PARIS (8e)
recherche
pour renforcer ses services
- CAISSE
- COMPENSATION
- TITRES

EMPLOYES DE BANQUE
Une expérience préalable d'un ou 2 ans est souhaitée, mais possibilité de former jeunes gens débutants (B.E.P.C. - Terminales)

Adress. candidature à nº 7.616, SPERAR, 75, av. des Champs-Elysées, Paris (8e), qui transm.

LA VENTILATION INDUSTRIELLE ET MINIERE
leader d'un groupe européen
recherche
pour son service après-vente
JEUNE INGENIEUR OU TECHNICIEN
Pour son département Installation dépoussiérage mécanique, électrique à couche fibreuse, hydraulique et laveur, pour mise en route et mise au point France et étranger. Expérience dans domaines simil. et anglais parlé souhaité.
Avant. sociaux. Restaur. entrep.
Env. C.V., photo et prétentions au Chef du Personnel VIM, 26, quai Carnot, Saint-Cloud.

SODETEG ENGINEERING
recherche
INGÉNIEURS
DIPLOMES GRANDE ECOLE
FORMATION : ELECTRICIEN OU ELECTROMECANICIEN
POUR PROJET D'USINES : Industries - MECANIQUES ELECTRONIQUES PHARMACEUTIQU.
Référ. antérieures exigées en : ENGINEERING OU TRAVAUX NEUFS.
Lieu de travail : PARIS (Banlieue Sud).
Nationalité française exigée.
Ecrire avec C.V. dét. et prét. nº 61.492, CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

IMPORTANT ORGANISME IMPORTATEUR DE BIENS D'EQUIPEMENT
cherche :
INGÉNIEURS ou GROUPEMENT D'INGÉNIEURS
QUALIFIES
pour assurer le contrôle en usine de biens d'équipement fabriqués en EUROPE.
Adresser C.V., photo, B.P. 88, PLACE SAULIERES, ALGER, République Algérienne.

Société recherche pour ORSAY, longs remplacements :
COMPTABLES QUALIF.
à partir du 1er AOUT.
Prière téléphoner à : 873-82-41.

Pour développer son service informatique importante société travaux routiers recherche
ANALYSTE-PROGRAMMEUR EXPERIMENTE
ASSEMBLEUR COBOL, IBM, SOUS-DOS.
Lieu de travail PORTE DE CHAMPERRET.
Adresser C.V. et prétentions à : nº 82.305, CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

Centre de Documentation Technique, Bibliothèque cherche pour août : Etudiante. URGENT. — Téléphone : 256-61-61, P. 50-76.

TECHNICON S.A.
recherche pour sa DIVISION EXPORT
UN OFFICE MANAGER
- Homme, 30 ans min., ayt expérience problèmes commerciaux exports, transports par avion, douanes étrangères, procédures bancaires internationales.
- Langue anglaise indispensable. Arabe apprécié mais non nécessaire.
- Ayant connaissance des circuits commerciaux internes d'une entreprise : achats, magasinage, emballage, expéditions, gestion de stocks.
- Organisateur, méthodique, pouvant éventuellem. voyager.
- Connaissances techniques (mécanique, électronique, chimie), seraient appréciées mais non décisives.

Envoyer C.V., prétentions et et photos à
TECHNICON DIV. EXPORT.
B.P. 17, 95330 DOMONT.

S.A.F.T.
GROUPE C.G.E.
recherche pour son département GENERATEURS SPECIAUX
INGENIEUR DEVELOPPEMENT
A partir d'un Cahier des Charges et des recherches de labo., il animera et coordonnera toutes les actions visant à la réalisation d'un produit (conception mécanique, choix matériaux, moyens de réalisation, proto., industrialisation, etc.).
Ce poste peut convenir à INGENIEUR GDE ECOLE ayant l'expérience de PROJETS COMPLEXES METTANT EN ŒUVRE TECHNOLOGIES AVANCEES.
Les candidatures seront examinées à partir de la 2e quinzaine d'août.
Ecrire sous référ. IP 669 A
E.T.A.P 4, rue Massenet PARIS (16e)
Discrétion absolue.

IMPORT. SOCIETE VELIZY
recherche
pour mise en route installations thermiques :

1°) INGENIEURS
O.M.M.M. 1re classe, écoles de Brest, Strasbourg, Nancy, Metz.
Réf. 416.

2°) AGENTS TECHNIQUES
Officiers 2e classe marine marchande, officiers mariniers ou équivalent.
Réf. 417.

3°) STENO-DACTYLO
pouvant accéder à un poste de TECHNICIENNE.
Réf. 418.

4°) TECHNICIEN
ADJOINT INGENIEUR
lycée de Rennes ou Jacquard.
Réf. 419.

Ecr. s/réf. 1.211 à SWEERTS, B.P. 269, 75424 PARIS CEDEX 09, en communiquant C.V. et prétentions.

ENTREPRISE T.P.
SUR PLAN NATIONAL
C.A. 350 millions
recherche
1 INGENIEUR METHODES
(A.M., T.P. ou équivalent) ;
1 TECHNICIEN METHODES
(conducteur de travaux)
ayant forte expérience des chantiers (conceptions coffrage, étaiements, etc.).
Domicile de base : région parisienne.
Déplacements fréquents en province.

3 Ingénieurs de Travaux
(formation T.P. ou équivalent) quelques années expérience région Paris et Province.

Des Ingénieurs débutants
formation T.P. ou équivalents.
Ecrire et envoyer C.V. à no 8.831, « le Monde » Publ., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e, qui transmettra.

IMPTE SOCIETE FRANÇ.
(Région PARISIENNE)
de réputation internationale spécialisée notamment dans L'ENTREPRISE ELECTRIQUE
recherche
INGÉNIEURS D'AFFAIRES CONFIRMES
en électrotechnique et en automatisme dans l'industrie SIDERURGIQUE
Anglais ou allemand apprécié.
Envoyer C.V. détaillé et prét. s/réf. 1.214, à Sweerts, B.P. 269, 75424 PARIS Cedex 09, qui tr. Discrétion assurée.

SOGELERG
INGENIERIE GENERALE
recherche pour son siège de RUNGIS
INGENIEURS DIPLOMES
10 ans d'expérience dans équipements thermiques et mécaniques pr études installations production, distribution énergie et fluides (eau, vapeur, air comprimé).
Contacts avec clientèle. Anglais parlé nécessaire. Connaissance des codes de construction internationaux appréciée.
Ecrire à SOGELERG
Cidex D 902
94536 RUNGIS Cedex.

IMPORTANTE COMPAGNIE D'ASSURANCES
recherche pour son SERVICE DE GERANCE IMMOBILIERE
HOMME
ayant pratique des PROBLEMES DE GESTION ET DE CONTENTIEUX IMMOBILIERS.
Ecrire avec C.V. et prétentions, nº 6.607, PUBLIPRESS, 31, boulevard Bonne-Nouvelle, 75082 PARIS. — CEDEX 02.

IMPORTANTE SOCIETE
recherche
INGENIEUR
Formation Ecole des Transports ou équivalente
pour poste :
CHEF D'EXPLOITATION
de centres de transports, âge minim. 35 a. Ecr. à nº 92.604 B. BLEU, 17, rue Lebel Vincennes (94), qui transmettra.

emplois féminins

Société internationale
QUARTIER BOURSE
cherche pour secrétaire général
SECRETAIRE DE DIRECTION
- Ayant solide expérience des dossiers financiers à l'exportation pour assurer leurs suivis.
- Parlant et écrivant anglais et espagnol pour relations avec filiales.
- Ordonnée.

Rémunération intéressante.
Adr. C.V., photo (ret.) et prét. à IRD Engineering Gestion, 83, r. Montmartre, 75002 Paris.

SOCIETE ETRANGERE
recherche
POUR SES BUREAUX PARIS
SECRETAIRE FRANÇAISE STENO-DACTYLO
CONNAISSANT ALLEMAND
ayant sens de l'initiative dynamique.
Contacter :
ROLF DEISS,
101, rue de Miromesnil.
Paris-8e. - Téléphone : 522-02-48.

FRENCH BANK IN PARIS
(near Opera)
subsidiary of a large international bank
is looking for a
SECRETARY
- English mother tongue ;
- Bilingual (English-French) ;
- Experienced Shorthand-typist.

This is an excellent opportunity for a go-ahead respons. person.
Tél. 742-02-40 (Personnal Dept.)

IMPORTANTE SOCIETE
QUARTIER ETOILE
recherche
JEUNES FEMMES
- Possédant une bonne culture générale ;
- Ayant le goût des problèmes économiques ;
- Avec expérience des relations téléphoniques ;
- Aptes à assumer des responsabilités après stage de formation.

Adress. C.V., photo et prét. à : nº 61.963, CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

Société TESTWELL - Paris-9e,
recherche pour renforcement
SECRETARIAT
STENODACTYLOS
CONFIRMEES
Se présenter, 38, rue de la Tour-d'Auvergne, Paris (9e), ou Téléph. au 878-81-40 pour R.-V.

demandes d'emploi

CHEFS D'ENTREPRISES

L'AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI

Vous propose une sélection de collaborateurs dans les catégories suivantes :
- INGENIEURS TOUTES CATEGORIES
- CADRES ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX
- JOURNALISTES (presse écrite et parlée).

INGENIEUR MECANIQUE CNAM, 44 ans, formation supérieure écoles d'organisation gestion et management. expér. gestion générale prévisionnelle et contrôle gestion production proto. et série, bureau d'études et de projets, service technico-commercial.
RECHERCHE : responsabilité direction générale ou technique.

INGENIEUR EN ORGANISATION, Informatique EEIP, 33 ans. Bonne expér. des problèmes d'automatisation comptabilité, gestion des stocks, gestion de la production, simplification des circuits administratifs.
RECHERCHE : poste de responsabilité, PARIS ou région parisienne.

J.F. 25 ans. Maîtrise de gestion, option Finances, marketing, Expér. gestion trésorerie à court terme, sténodactylo parfaite.
RECHERCHE : poste collaboratrice correspondant à capacités.

H. 42 ans, Connaissance milieu presse, édition, Expér. promotion et direction d'Entreprise.
RECHERCHE : poste d'adjoint direction marketing.

AGENCE SPECIALISEE DES INGENIEURS ET CADRES,
12, rue Blanche, 75436 PARIS CEDEX 09.
TéL : 280-61-46, POSTE 38.

CHIMISTE (H), cadre, 34 ans. Dr. univ. 13 a., exp. synth. org., labo., rech., Angleterre, Allemagne, libre septemb., étud. toutes propositions. HOEFFINGER, 140, rue Charles-de-Gaulle, 91440 BURES-SUR-YVETTE.

CHEF SECRETARIAT
Fme 59 a., assimilé cadre, sér. référ., ch. situat. Libre suite. Ecr. nº 62.310, Contesse Public., 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, q. t.

DIRECTEUR EXPORT., 30 a., référ. premier ordre, longue exp. commerc. et financ. en matière de réalisations ensembles indust. export. Angl., Espagn., Vietnamien, excell. introduct. milieux industr. et bancaires, rech. sit. en rapport. Ecrire nº 72.485, REGIE-PRESSE 85 bis, rue Réaumur, Paris (2e).

J. F., 25 a., cherche poste Secrétaire COLLABORATRICE Paris. Ecrire Boisquillon, 98, r. G.-Péri, 78-HOUILLES, qui tr.

Licence en Droit + IDA, Jeune Hom., 27 a., ch. situat. domaine commerc., financier, contentieux. Etudierait toute proposit. Ecrire nº 72.829, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, Paris (2e).

PARIS ou ETRANGER
24 ans - Diplômes.
Exp. voyages et vie à l'étranger. Ch. emploi non conventionnel. Ecrire nº 878, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

INGENIEUR TECHNICO-CCIAL, gde habitude des contacts à haut niveau, excellentes connaiss. et introduction du domaine hospitalier, cherche poste de RESPONSABLE dans ce domaine. Ecr. nº T 58.856, Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris (2e).

J.F. licenc. Droit des Affaires, exp. ds cab. jur. 2 a., ch. poste CONSEIL JURIDIQUE ds cabinet. Ecrire sous nº 3.024, PME, 63, r. Provence, Paris-9e.

LICENCIE MATHS, 29 ans, cherche emploi débutant. Lebovy, 6, rue Saulnier, 75009.

Jeune couple italo-français demeurant en Italie cherche travail en France. Lui italien, diplômé géomètre. Elle diplômée secrétaire de direction italien-anglais. Préférence : PARIS - BRETAGNE. Ecrire à Cassetta SPI 37/A 40121 Bologna (Italie).

CCSP Spécial. gens de maison, exc. réf. 265-11-99 et 265-40-38.

J.F. franç., tit. DECS (Roumanie), 6 a. exp. compt. (Roumanie) ch. pl. st. ds cab. d'expert. compt. ou grande entreprise. Langues : fr., roumain, hongr. Lib. dans 1 mois, 2.500×13×40. Mme Seiller, 71bis, bd Barbès-18e

---

Coordinateur de Travaux T.C.E., 29 a., autodidacte, expér. : 6 a. à l'étranger. Sér. référ., respons. Poste Paris ou région parisienne, architecte ou entreprise pilote. Ecr. M. Delahaie, 12, r. Nelaton, Paris-15e. - Téléph. : 577-84-28.

Pour 1er septembre, J.H. 26 a., Droit, Sciences Po, anglais lu et parlé, stages étrang. : Etats-Unis, Chine Pop., pays de l'Est, Europe occid., exp. prof. div., hab. cont. administr. et person., ch. t. pr. sect. pr. ou para publ. Ecr. nº 866, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J.F., compt., 10 a. exp., ch. emploi 4 à 5 h. pr jr. Lib. sept. Ecr. Mlle SCEMAMA Danielle, 25, rue Dautancourt, Paris-17e.

J.F. 31 a., DOCTEUR ès Scces 3e cycle, Physicienne, spécialiste rech. (C.N.R.S.) et édition (le Robert), ch. collabor. presse, édition, rédaction de préfér., en sciences exactes et histoire des sciences.
Ecrire nº 807, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

COLLABORATRICE TRIL.
FRANÇAIS - ANGLAIS - ESP.
14 ans U.S.A.
Expér. profess. Marketing. Adm. Organ. Relat. hum. Excellente présentation. Liberté de voyager. Libre de suite. Tél. : 588-11-47.

CADRE TECHNICO-Cial
AGRICOLE ET T.P.
40 a., dynam., organis., gestion, concess., vtes, rech. poste sous-direct. ou chef d'agce rég. Est. Possibilité libre rapidem. Ecrire nº 854, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J.F., Franç., lic. allemand ; depuis 13 ans traductrice serv. presse en Allemagne, allemand, anglais, bonnes connaiss. espagnol, notions italien, cherche situation intéressante responsab. Ecr. à 8.857, « le Monde » P., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J. H., 26 a., Sc. Po., lic. lett., M.A. (Texas), biling. angl., bne conn. allem., expér. 2 a. ens. (Politics) USA+journ., ch. situat. Paris. Ecr. F. Petry, 8, rue Fustel-de-Coulanges, Paris-5e. Tél. (soir) 325-76-28.

CADRE, 50 a., très dynam., bne prés., perf. bil. angl., gdes not. allem., sér. réf., ch. France ou étranger, POSTE RESPONSAB. et CONFIANCE. Ecr. à 865, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J.F., 18 a., ch. empl. A.-compt. déb., banl. nord. Ecr. Lasmi, 19, rue A.-Bachelet, St-Ouen.

Franç., 30 a., dipl. E.H. Lausanne réf. chaînes US gds hôtels-rest. comme F+B manager, ventes, contrôle, réception, cour. 4 langues, cherche place dans gd établissem. Sal. 4.000 min. Ecr. à 839, « le Monde », Publ., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Jne fille, 24 a., licence lettres classiques, latin, grec, maîtrise philosophie, cherche emploi enseignement ou autre, à Paris. Ecrire ou téléphoner : Mme Bourlaud, laborat. Mathé, 6, rue Gambetta, 95340 Persan. Tél. : 470-17-57 ou 03-56.

Jne Hme, 25 a., dég. obl. mil., lic. sc. éco. DES, exp. financ., rech. situat. en rapport. Tél. : 203-55-59, lundi, 14 à 20 heures, mardi 9 heures à 13 heures.

autos-vente

PEUGEOT 74
encore qq. modèles 1974
104 - 304 - 504 prix exception. Garantie totale
Ets NEUBAUER
227, bd Anatole-France SAINT-DENIS
TEL. : 243-02-43
Métro MAIRIE SAINT-OUEN

ANNONCES CLASSEES

L'immobilier

exclusivités

Sous ce titre, nos lecteurs trouveront régulièrement dans les rubriques immobilières de nos pages d'annonces classées des offres exclusives destinées à rendre plus efficaces leurs recherches.

Pendant quarante-huit heures (deux parutions), ces propositions de vente ou de location sont publiées uniquement par Le Monde

appartem. vente

Paris

PLEIN CIEL
Vue Panthéon, TOUR EIFFEL. App. 160 m² + GR. STUD., tél., LUX. décor. ODE. 95-10 ASC. Près ST-GERMAIN-DES-PRES.

ALESIA. Imm. P. de T., 2e ét., 3 pces, cuis., bns, w.-c. 230.000, possibilité crédit - T. 331-77-79.

LEDRU-ROLLIN. Immeub. réc. B. 4 pces, 88 m²+park. 522-62-14.

ETOILE, Victor-Hugo, immeuble récent, 9e ét., 102 m², balc., tél., soleil, 630.000 F - Tél. 522-62-14.

13e Pr. PARC MONTSOURIS Imm. réc., beau 4 p.p., gr. cuis. mod., s. bns carrel., 85 m², parfait état, poss. park. Prix intéress. 15 à 18 h., mardi 23, 16, RUE DES ORCHIDEES (près rue Boussingault).

16e Bel imm. p. d. t., 2 pces, 45 m², tout conf., tél., asc. Prix 197.000 F. — LAB. 13-09.

18e RUE LEPIC Imm. p.d.t., 2 p., 42 m², tt conf., balc. Prix 130.000 F. — LAB. 13-09.

14e Imm. nf, app. 155 m² + terr. 850.000 F. LAB. 13-09.

7e AV. CHARLES-FLOQUET bel im. p.d.t., triple récep. + 4 ch. 1.300.000 F. LAB. 13-09.

16e Dr-Blanche, Duplex, Belle récept., 2 ch. 110 m²+terr. Chambre service. — T. 604-46-87.

14e ALESIA Im. p. de t., bel appart, liv. double + ch., 78 m², tt conf., balcon, ascens., tél. 322.000 F. — LAB. 13-09.

NATION Propriét. vend dans bel immeuble rénové plusieurs STUDIOS ent., c.-cuis. éq., wc, s. de bns, moq. ref. neuf., chauf. part., de 64.000 F. Gros crédit. E.R.I., 255-91-30.

BD PEREIRE 2 grandes pièces dans bel imm. pierre de taille ravalé, entrée, cuis. éq., wc, s. de bns, moq., ch. ref neuf. Tot. 163.000 F, avec 39.000 F. E.R.I., 255-91-30.

bureaux

NEUILLY
PPTAIRE loue 1 ou + bureaux meublés, imm. neuf. 758-12-40.

6e MONTPARNASSE
Imm. 18e s., ch. cent., TEL., 32 m², 1.350 F mensuel ; 130 m², 5.500 F mensuel. - 222-25-60.

1 à 20 BURX tous quartiers Locat sans pas-de-pte. AG. MAILLOT, 522-19-10.

Mo SAINT-LAZARE
Local 20 m² à louer, rez-de-chaussée sur cour claire, tél. Libre de suite. — T. 387-53-69.

locaux commerciaux

PTE DOREE, pour ordinateur, 530 m², dont 170 m² climatis. Locat. Tél. : 328-73-45.

FRANKLIN-ROOSEVELT
H.P. 1.000 m², commerc., poss. tous commerc. Bail. Ecr. B.P. du Mazet 186, 75062 Paris, Cedex 02 (service 42), qui tr.

fonds de commerce

PERPIGNAN, import. hôtel-bureau 43 ch., 3 étoiles NN. Pourcentage occupation 90 %. Très belle aff., murs et fonds, 3.000.000 de F. Accept. concours confrères. Mandat. exclusif : AG. du SOLEIL, 14 bis, aven. Général-de-Gaulle, 66000 Perpignan. Téléph. 34-83-87 et 34-50-28 (gd choix bars, hôtels, restaurants).

locations non meublées

Offre

LUXEMBOURG (près), P. à P., 120 m², loyer 2.000 ch. c., 3 ch., 2 bns, tél., asc., park., ent. déc., évier lave-vaisselle. Repr. justif. 5.000. Tél. 747-58-08 av. 9 h., apr. 20 h., pour visit. Libre 1-9.

Face BUTTES-CHAUMONT App. : 80 m², 3 p., cuis., s. bns, tt cft, park., BUSER LAFITTE BARROU, tél. : 874-75-51 et 52.

NEUILLY, bd de la Saussaye, STUD. tt cft, cuis. équip., parkg. Bail 1 a., renouvel. BUSER LAFITTE BARROU. - 874-75-51, 52.

GARE LYON, RAVISS. 6 Pces, 160 m², 5e étage, ascens. TEL. Imm. standg. PROF. LIBER. AUTORISEE - Téléph. 704-88-18.

11e RUE DE CHARONNE
3 P. cuis., s., bns, wc, tt cft, 75 m², park. Buser, Bafitte. Barrou, tél. 874-75-51 et 52.

FOCH. CHARMT STUD., TEL., MOQUET. 1.000 F 704-88-18.

constructions neuves

15e STUDIOS
EXCELLENT PLACEMENT
PRIX FERMES et DEFINITIFS
Livraison octobre 74 - Crédit

I.G.E. 11, rue de Téhéran (8e) 924-75-16 - 924-08-01.

pavillons

LE PERREUX
Centre, résid., villa bourgeoise 1900, 6 Pièces, état parfait, JARDIN : 290.000 FRANCS. AGENCE REGNIER, Pont de Brv, Le Perreux. — 324-17-63.

villas

TARNOS
(6 km de Bayonne-Biarritz)

VILLAS A VENDRE
Habitables immédiatement
Ex. : 3 pièces + garage + jardin clos : 127.000 F tout compris. Prix ferme et définitif. Prêts possibles.

Renseign. BATI-SERVICE 87, r. St-Lazare, 75009 Paris tél. 744-87-79.

terrains

Propriétaire vend directement 2 permis de surélévation en cours d'obtention dans le 15e et le 20e arrondissements.
15e. 5 DEUX PIECES en duplex.
20e. 4 STUDIOS + 2 DEUX PIECES + 1 DEUX PIECES en duplex + 3 TROIS PIECES en duplex. Appeler GIRPA, 325-56-78.

maisons de campagne

Vend, Touraine, prox. Amboise, mais. 3 p., cuis., wc, s. de bs, ch. cent., jard., bois, 130.000 F. Ecrire GASNIER Tripegenêts, 37-St-Ouen-les-Vignes, ou tél. : 28-17-53 Tours, heures bureau

appartements vente

Paris

6e. Sur arbres. Charm. 4 p., tt cft, possib. crédit. - 924-42-47.

Elégant Pied-à-terre, 52 m², avec GD JARDIN. - 766-46-58.

TOUR MONTPARNASSE
LUX. APPT DE 3 P., TT CFT. REFAIT PAR DECORATEUR, 270.000 F . Téléph. 531-72-79.

SUR BOIS. BD LANNES
Luxueux 4 P., 2 bs, 110 m², R.-Ch. avec jardin privatif. Etat impeccable. - 265-98-05.

PRES BLANCHE
Dans imm. rénové, ascenseur, 2 p., cuis., bains, état neuf. Prix intéress. Location assur. FRANK ARTHUR - 924-07-69.

ALESIA. Mais. indiv. ds jardin, 200 m² à amén. + gd atelier. ALGRAIN, 285-00-59 et 89-34.

7e. Résidentiel et classé. Dans immeuble rénové style époque, pierres et poutres apparentes, GRENIER AMENAGE en magnifique garçonnière entièrem. équipée gd cft et standing. Prix à débattre. Le propriétaire, GIRPA. 325-25-25 + 56-78.

MUSEE BEAUBOURG (près)
Ds imm. 18e, au 2e ét., élég. appt 120 m², vaste séj., gde ch., c., s. bs, éq. et décor. except. PASTEYER, L'Antiquaire en immeubles. Tél. : 266-35-84 ◆

RUE BONAPARTE. SOL. 39-10. Beau studio caract., poutres, 2e ét., chauff. cent., 850 F.

AV. RODIN. Récept., 100 m² + 4 ch., 3 sanit., box, park. + ch. serv., 1.300.000 F - 555-01-29.

10e Promoteur vend directem. dans immeubles rénovés
10e POISSONNIERE 1 STUDETTE
17e PLACE CLICHY 1 STUDETTE
20e Face TENON 1 STUDIO 1 STUDETTE
bien décorés et comprenant salle d'eau ou bains, kitchenette équipée, w.-c., chauff. Exceptionnel pour loger du personnel ou placement. De 30.000 à 60.000 F. Le Propr., GIRPA, 325-25-25 + 56-78.

DUPLEIX Tout près du CHAMP DE MARS, Im. p. de t., appart. bourgeois de 4 PIECES conf., 96 m² env. Urgent. — 390.000 F. — Visites uniquement mardi de 11 à 14 h. 29, RUE DESAIX.

16e Mo PASSY Imm. pierre taille, beau double liv. + 3 ch., tout conf., 142 m², état impec. 650.000 F. Vis. mardi 23 et jeudi 25 de 11 à 18 h., 3e ét., escal. gauche, 22, SQUARE ALBONI.

AUTEUIL Im. nf term., 5 p., 2 bns, 2 wc, (100 m²). Vis. mardi et mercr. 15 à 19 h., 57 bis, avenue Th.-Gautier.

HALLES 2 PIECES, cuisine, w.-c., salle de bains, ascens. 129.000 F. T. 236-60-14.

ARTS ET METIERS
Bel imm. rav. 2 bel. pces, ent., cuis., w-c, s. de bns poss. A saisir avec 14.000 F. Total 63.000 F. — E.R.I., 255-91-30.

AVENUE FOCH
Immeuble neuf, grand standing, gr. STUDIOS, park. 924-01-99

SOLFERINO
Dern. ét. Im. neuf, 170 m² en duplex + 92 m² terr. et pergola. Prix élevé justifié. SOL. 39-10.

Région parisienne

Sainte-Geneviève-des-Bois. Part. vend app. libre, 4 p. pr., tout cft, dans belle résidence, tous commerces, écoles, 600 m. gare. Tél. 595-42-05, après 18 heures.

VANVES
Près gare. Beau studio 42 m² + 8 m² balc. Tt cft. Tél. Park. FRANK ARTHUR, 924-07-69.

Bd MAURICE-BARRES
DIRECTEMENT SUR BOIS
Et. élevé. Imm. grand standg, dble liv. + 3 ch., 2 s. de bs, cuis. équip., gd balc., ch. serv. Garage. Prix très intéressant. 766-23-61.

RUEIL-MALMAISON
Urgt, cse dép., part. vd appt tte propriété, gd stdg 110 m², 5e ét., très calme, dble park., tél., facilités, crédit, 340.000 F. Tél. 977-30-28, après 19 heures.

SEVRES MAIRIE
IMMEUBLE ANCIEN
STUDIO sur jardinet, entièrement refait à neuf, salle de bns, w.-c., coin-cuisine équipé, penderie, moquette. — 55.000 F. Excellent placement. Renseignem. et visites 755-85-30.

CLICHY-SOUS-BOIS
Dans résidence récente Beau 5 pièces, 160.000 F. FRANK ARTHUR, 924-07-69

SEVRES - MAIRIE
IMMEUBLE ANCIEN
3 PIECES EN DUPLEX
60 m² envir., entièrem. refait à neuf. Grande cuis., séjour, chambres, s. de bns et penderie au 1er étage. TRES CALME. Sur jardinet. Prix 175.000 F. Renseignem. et visites 755-85-30.

Province

A vendre maison Perpignan (Pyr.-Or.), 3 étages, 1 appart., libre. Prix avantageux. M. SELLIER, 3, allée Lauriers-Roses, 83100 TOULON

appartem. achat

Recherche PARIS, 15e, 7e arrts, pour bons clients, appts toutes surf. et imm. PAIEM. COMPT. Ec. Jean Feuillade, 5, rue A.-Bartholdi (15e). Tél. : 579-39-27.

Rech. urgt. Boulogne et 15e, Studios, 2-3 pièces. 603-91-74.

5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e. Partic. ach dir. cpt studio. TRE 70-67

locations non meublées

Offre

BUGEAUD - VICTOR-HUGO
Imm. caract. except., 3 récept., 5 ch., 4 sanit., 270 m², 4e ét., chambre service. Profess. libér. Loyer 3.750 F + ch. 705-22-68.

locations meublées

Offre

7e UNESCO Ds petit im. mod. calme, gr. liv. + ch., tout confort, tél. 1.650 F. 229-52-98.

immeubles

DEAUVILLE (14, quai de la Touques. Sur le port, face TROUVILLE, ultérieurement port de plaisance), petit immeuble style normand. 10 STUDIOS et CHAMBRES, possible vendre séparément, tt cft aménagé wc, bains ou douches, chauffage, cuisine équipée. Prix très intéressant. EXCEPTIONNEL POUR PLACEMENT. Le propriétaire GIRPA, 325-25-25 + 56-78, ou me voir sur place les 27 et 28, de 14 à 19 heures.

propriétés

40 KM NORD pr. CHANTILLY jolie maison ancienne, 3 pièces réception, 5 chambres, 2 s. de bns, tt cft, mais. gard., dépend. Parc 1 ha clos de murs. LARGIER ANJ. 18-83.

villégiatures

VISITE U.S.A.
Départ 30 juillet
Retour 29 août - 325-08-91.

sports loisirs

Vd 2 billets charter « Nouvelle Frontière » 2-31 août arriv. La Paz retour Lima. Tél. heures repas : 47-12-23. Reims (511).

boxes-autos

LA GARENNE-COLOMBES
Ds Résidence, 9 boxes à vendre pour investisseurs. Local. assur. FRANK ARTHUR - T. 924-07-69.

cours et leçons

J.F. donner. leç. chinois ou trad. Ecrire : ONG, 6, rue Oudinot-7e.

proposit. com. capitaux

Constructeur Antibes, Juan-les-Pins, Cannes examinerait avec services commercialisation ttes possibilités de vente sur Paris de ses différents programmes de haut standg. Allô : M. Le Berre, (93) 61-27-07.

SPORTS

ESCRIME

L'ÉQUIPE SOVIÉTIQUE CONSERVE SON TITRE DE CHAMPION DU MONDE AU FLEURET

Grenoble. — Battus neuf victoires à six par l'Union soviétique, en demi-finale du tournoi par équipes, les fleuristes français n'ont pu réaliser l'exploit que leur remarquable comportement d'ensemble, lors des épreuves individuelles, pouvait laisser envisager. Comme aux Jeux olympiques de Munich, ils prennent la troisième place, grâce à un ultime succès devant l'Italie par huit victoires à six. En finale, les Soviétiques ont conservé leur titre mondial, en battant huit victoires à six les Polonais champions olympiques. C'est la douzième victoire en seize ans des Soviétiques dans cette épreuve.

De notre envoyé spécial

Sous les regards apitoyés des spectateurs convaincus d'assister à la fin d'un grand sportif, le Soviétique Stankovitch, qui fut notamment champion du monde à Vienne, en 1971, avait quitté, en apparence résigné, l'épreuve individuelle dès le troisième tour, après trois défaites sans appel, contre Daniel Revenu (5-0), le Britannique Paul (5-3), et le Hongrois Marton (5-2).

Quatre jours plus tard, sûr de lui et survolté, il est, avec son compère Tchij, le grand artisan du succès soviétique, en remportant quatre victoires contre la France et trois contre la Pologne, tandis que son co-équipier Romankov, le nouveau champion du monde compte une seule victoire contre les mêmes adversaires.

Ces résultats apparemment contradictoires expliquent bien le caractère très particulier des compétitions par équipes. Seul sur la piste, le fleurettiste ressent alors intensément les regards de ses coéquipiers avec lesquels il est en pleine communion de cœur et d'esprit. Ces responsabilités supplémentaires peuvent provoquer une nouvelle motivation sur le fleurettiste expérimenté ou qui possède un tempérament de gagneur, mais elles paralysent le plus souvent les débutants.

Si l'Union soviétique l'a finalement emporté, c'est qu'elle possédait dans ses rangs des champions expérimentés comme Stankovitch, vingt-huit ans, Denizov, vingt-huit ans, et Tchij, vingt-six ans, qui ne se départirent jamais d'une sérénité rassurante pour leurs coéquipiers. Face à une formation aussi homogène et aussi sûre d'elle, la tâche des fleurettistes français en demi-finale était particulièrement difficile.

Volontairement, les Français s'étaient privés de Bernard Talvard, peut-être le plus brillant d'entre eux, mais qui avait souvent, dans le passé, fait preuve d'individualisme. Son remplaçant, le Tourquennois Flament, ne put mieux faire, mais son accablement, après ses quatre défaites contre les Soviétiques, prouve qu'il possède au moins l'esprit d'équipe même si son escrime, d'une grande finesse, ne semble pas très adaptée à ces empoignades sans merci.

Egaux à eux-mêmes, Christian Noël et Daniel Revenu remplirent leur contrat en totalisant chacun deux victoires et deux défaites ; peut-être a-t-il manqué à leurs côtés un meneur, comme sait l'être Jean-Claude Magnan, capable par son seul comportement sur la piste d'amener ses co-équipiers à se transcender.

Devant cette accumulation de résultats apparemment contradictoires, le seul fleurettiste qui confirma ses performances dans l'épreuve individuelle fut sans conteste le jeune Français Frédéric Pietruska, qui remporte ainsi sa deuxième médaille de bronze dans ce championnat. Abordant tous ses adversaires avec le culot de ses vingt ans, et une confiance engendrée par sa réussite précoce, le Melunais perdit un seul assaut de toute la journée contre le Soviétique Stankovitch. Son tempérament de lutteur, son désir d'éviter la saturation qu'engendre le plus souvent chez les escrimeurs la fonction de maître d'armes, sont de bon augure pour l'avenir.

En observant Pietruska bousculer ses adversaires par son enthousiasme et son escrime peu académique, certains croyaient revoir Jean-Claude Magnan à ses débuts, voici quinze ans. Si seulement Pietruska confirmait cette impression, les championnats de Grenoble seraient à marquer d'une pierre blanche pour l'escrime française.

GÉRARD ALBOUY.

VOILE

DES CONCURRENTS DE LA « ONE TON CUP » SE DÉTOURNENT POUR SECOURIR UN BATEAU DE PLAISANCE EN FLAMMES

Torquay *(A.F.P.)*. — La troisième régate de la « One ton Cup », course au large de 150 milles marins, a été complètement bouleversée par l'incendie qui a détruit l'*Amphion*, un bateau ayant à son bord sept plaisanciers, et auquel plusieurs concurrents ont prêté assistance, abandonnant ainsi l'épreuve à laquelle ils participaient.

Le dimanche 21 juillet, vers 1 heure du matin, l'anglais *Gumboots*, alors en quatrième position, mais en tête au classement général, aperçut un yacht en feu, l'*Amphion*, près du phare de Lowland, à 14 milles du cap Lizard. Aussitôt, il se dirigea vers le bateau en perdition pour recueillir ses passagers. Après quoi, il mit le cap, au moteur, sur Torquay. Les concurrents qui suivaient le *Gumboots*, dont le *Cecil-III* et l'*Eliza*, se dirigèrent également vers les lieux du sinistre, et après s'être aperçus que les passagers avaient été sauvés, ils reprirent la course, sauf l'*Eliza*, mais avec près d'une heure de retard.

Dimanche matin, l'*America-Jane-II* coupait le premier la ligne à Torquay, mais plusieurs bateaux — ceux qui s'étaient détournés de leur route pour porter assistance à l'*Amphion* — envoyaient le pavillon rouge au passage de l'arrivée, après quoi leurs équipages portèrent réclamation au jury, invoquant les conséquences qu'avait eues pour eux l'incendie de l'*Amphion*.

Le jury de la « One ton Cup » a décidé de maintenir les résultats de la troisième régate et de dédommager les bateaux qui se sont portés au secours de l'*Amphion* en leur octroyant une compensation en temps et en points.

GYMNASTIQUE

LES CHAMPIONNATS DU MONDE AURONT LIEU EN BULGARIE

Montreux *(A.F.P.)*. — Réuni à Montreux, le congrès extraordinaire de la Fédération internationale de gymnastique s'est prononcé en faveur de Varna comme lieu où seront organisés les Championnats du monde en octobre prochain. Les délégués de cinquante et une fédérations nationales ont approuvé le choix de la ville bulgare par 26 voix contre 24.

On se souvient qu'en 1973 l'organisation de ces Championnats du monde avait été retirée à la Bulgarie parce que ce pays se refusait à délivrer des visas aux gymnastes sud-africains. En avril de cette année, le comité exécutif de la Fédération internationale avait désigné Munich comme lieu de remplacement pour ces Championnats du monde, qui doivent être disputés du 20 au 27 octobre.

L'équipe de France féminine

En vue des prochains Championnats du monde de gymnastique, M. Jérémie, entraîneur national, a rendu publique la composition de l'équipe de France féminine, qui comprend huit athlètes : Nadine et Martine Audin (Deux-Bois-de-Venre), Patricia Olzakoski, Marie-José Jiulato (Forbach), Catherine Deuge (Chedde), Chantal Seggiaro (Nice), Catherine Boulet (Romans) et Jany Baugnart (Strasbourg).

LES RÉSULTATS

Athlétisme

PENTATHLON MODERNE

CHAMPIONNAT DE FRANCE

Jean-Pierre Giudicelli, un moniteur chef en éducation physique à l'E.I.S. de Fontainebleau, âgé de trente et un ans, a remporté le titre individuel de champion de France de pentathlon moderne.

Le capitaine de l'équipe de France, médaillé de bronze aux Jeux olympiques de Mexico en 1968, a totalisé pour les cinq épreuves 5 097 points, devançant ainsi Alain Cortes, son camarade de club, de 28 points, et P. Philip, du Cercle d'escrime d'Auch, troisième avec 4 947 points.

Automobilisme

GRAND PRIX DE GRANDE-BRETAGNE

Le Grand Prix de Grande-Bretagne, disputé à Brands Hatch et comptant pour le championnat du monde des conducteurs, a été remporté par le Sud-Africain Jody Scheckter.

1. Scheckter (Tyrrel-Ford), 319,860 km. en 1 h. 43 min. 2 sec. 2 (186,250 km.-h.) ; 2. à 15 sec., Fittipaldi (McLaren) ; 3. à 1 min. 1 sec., Ickx (JPS-Lotus).

Classement provisoire du championnat du monde des conducteurs : 1. Fittipaldi, 37 points ; 2. Lauda, 36 points ; 3. Scheckter et Regazzoni, 35 points.

Cyclisme

LE TOUR DE FRANCE

CLASSEMENT DE LA 21e ETAPE
Vouvray-Orléans (112,5 km)

1. Merckx (Bel.), 2 h 19 min. 5 sec. (avec bonif. 2 h 18 min. 45 sec.) ; 2. Sercu (Bel.), à 1 min. 25 sec. (avec bonif. 2 h 20 min. 15 sec.) ; 3. Hoban (G.-B.) m. t. (avec bonif. 2 h 20 min. 20 sec.) ; 4. Esclassan (F.) m. t. (avec bonif. 2 h 20 min 25 sec.) ; 5. De Meyer (Bel.) ; 6. Baert (Bel.) ; 7. L. Julien (F.) ; 8. Allan (Aus.) ; 9. Ovion (F.) ; 10. Van Springel (Bel.), tous m. t., etc., etc.

CLASSEMENT DE L'EPREUVE CONTRE LA MONTRE

à Orléans (37,5 km)

1. Pollentier (Bel.), 48 min. 23 sec. 55/100 ; 2. Merckx (Bel.), à 9 sec. 67 ; 3. Manzanèque (E.), à 26 sec. 68 ; 4. Baert (Bel.) à 27 sec. 34 ; 5. Poulidor (F.) à 29 sec. 55 ; 6. Agostinho (P.) à 39 sec. 33 ; 7. Bruyère (Bel.) à 40 sec. 95 ; 8. Danguillaume (F.) à 1 min. 1 sec. 58 ; 9. Labourdette (F.) à 1 min. 49 sec. 69 ; 10. Martinez (F.) à 2 min. 4 sec. 38.

CLASSEMENT GENERAL. — 1. Merckx (Bel.), 116 h 16 min. 58 sec. ; 2. Poulidor (F.) à 8 min. 4 sec. ; 3. Lopez-Carril (E.) à 8 min. 9 sec. ; 4. Panizza (I.) à 10 min. 53 sec. ; 5. Aja (E.) à 11 min. 24 sec. ; 6. Agostinho (P) à 14 min. 24 sec. ; 7. Pollentier (Bel.) à 16 min. 38 sec. ; 8. Martinez (F.) à 18 min. 33 sec. ; 9. Santy (F.) à 19 min. 55 sec. ; 10. Van Springel (Bel.) à 24 min. 11 sec. ; 11. Pingeon (F.) à 26 min. 50 sec. ; 12. Delisle (F.) à 28 min. 58 sec. ; 13. Romero (F.) à 29 min. 35 sec. ; 14. Danguillaume (F.) à 29 min. 43 sec. ; 15. Zurano (E.) à 30 min. 20 sec. ; 16. Perin (F.) à 31 min. 57 sec. ; 17. Lasa (E.) à 32 min. 55 sec. ; 18. Oliva (E.) à 37 min. 11 sec. ; 19. Van Impe (Bel.) à 37 min. 39 sec. ; 20. Labourdette (F.) à 38 min. 2 sec. etc.

Équitation

CHAMPIONNAT DU MONDE DES CAVALIERS

A Hickstead (Grande-Bretagne), où se disputait le championnat du monde des cavaliers, le titre est revenu à Hartwig Steeken (Allemagne fédérale), devant Eddy Macken (Irlande) et Hugo Simon (Autriche).

Football

En finale du championnat international universitaire, la Roumanie a conservé son titre en battant la Bulgarie par 4 à 1.

Hippisme

Le Handicap d'été qui se disputait le dimanche 21 juillet à Saint-Cloud, et qui servait de support au pari tiercé, a été remporté par Hérodias, suivi de Courbet et de Toulemont. La combinaison gagnante est 17-7-6.

Tennis

COUPE DAVIS

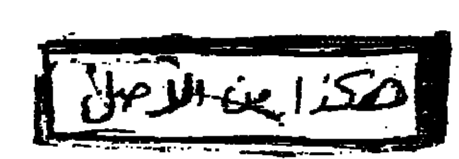
(ZONE EUROPEENNE)

Groupe A. — A Bucarest, Roumanie - France 2 à 1 ; Nastase - Tiriac (R.) b. Barthès-Jauffret (F) 6-2, 6-4 et 9-7.

A Baastad, Italie b. Suède 3 à 2 : Panatta-Bertolucci (It.) b. Bengtsson-Borg (Suède) 6-1, 5-7, 7-5, 7-4 ; Bertolucci b. Johansson 3-6, 6-3, 5-7, 7-5, 8-6 ; Borg b. Panatta 6-4, 4-6, 9-7, 6-3.

Groupe B. — A Donetz, U.R.S.S. b. Yougoslavie 3 à 1 : Metreveli-Korotkov (U.R.S.S.) b. Pilicdovanovic (Youg.) 6-4, 6-1, 3-6, 6-3 ; Kakoulia (U.R.S.S.) b. Jovanovic 6-2, 6-4, 6-0.

A Munich, R.F.A. et Tchécoslovaquie 2 à 2 : Meiler (R.F.A.) b. Hrebec (Tch.) 6-3, 3-6, 1-6, 13-11, 6-4 ; Fassbender - Pohmann (R.F.A.) b. Kodes-Zednick (Tch.) 6-4, 6-0, 6-2 ; Kodes b. Meiler 6-1, 7-5, 6-0



SPORTS

LE TOUR DE FRANCE CYCLISTE

Eddy Merckx et Jacques Anquetil à égalité

Déjà vainqueur, cette année, du Tour d'Italie et du Tour de Suisse, Eddy Merckx a remporté le Tour de France pour la cinquième fois, égalant le record établi en 1964 par Jacques Anquetil. Sa victoire, remarquable à plus d'un titre, se distingue essentiellement des précédentes. Par le passé, le champion belge dominait ses adversaires dans tous les compartiments de la course et conservait l'initiative en permanence. Cette fois, il a été mis en difficulté au cours des étapes de montagne par plusieurs de ses concurrents directs, en particulier par Raymond Poulidor. Et sa supériorité dans les exercices contre la montre s'est trouvée contestée par un autre Belge, l'inattendu Michel Pollentier.

Le Merckx affaibli et vulnérable que nous avons découvert en la circonstance a cependant révélé un nouvel aspect de son talent. Opiniâtre, animé d'un courage exemplaire, il est apparu aussi efficace dans la défensive qu'il pouvait l'être naguère dans l'attaque. En vérité, il a gagné une épreuve qui faillit lui échapper à plusieurs reprises, pour avoir su limiter son retard pendant ses courtes défaillances, à l'inverse de Poulidor, qui a perdu la totalité de ses chances dans la seule montée du Galibier.

Poulidor dix ans après

Son succès, Eddy Merckx le doit aussi, c'est certain, aux carences d'une opposition exclusivement représentée par Poulidor. Ce dernier a réalisé l'une de ses meilleures performances, la plus admirable sans doute. Habile, clairvoyant, profitant au maximum de son expérience, il a fait preuve d'une autorité et d'une rapidité d'exécution qu'on ne lui connaissait plus. Mais il a trente-huit ans, une carrière longue et dense derrière lui, et il ne possède pas le registre du Bruxellois. Notre conviction demeure toutefois qu'il disposait d'atouts suffisants pour conquérir le maillot jaune.

Quoi qu'il en soit, nous devons à ce champion étonnant, qui voit passer les générations de coureurs cyclistes et qui demeure égal à lui-même, les séquences les plus attrayantes de la fin de course. En dépit de la patiente remontée qu'il effectua dans les Pyrénées et de l'exploit qu'il réalisa sur les pentes abruptes de Saint-Lary-Soulan, il comptait encore 2 minutes 16 secondes de retard à Orléans sur Lopez-Carril, deuxième du classement général. On doutait dans son entourage qu'il pût combler cet écart important.

Or Poulidor, qui demeure l'un des grands spécialistes de l'effort individuel, battit l'Espagnol de... 3 minutes 17 secondes, le samedi 20 juillet, sur les 37,400 kilomètres de l'étape contre la montre. Le lendemain, il dut enrayer de furieuses attaques de Lopez-Carril jusqu'à l'entrée de la piste municipale, mais il s'efforça de jouer les routiers-sprinters et grignota quatre nouvelles secondes à la faveur des points chauds devenus des points brûlants.

Le routier limousin, qui s'était déjà classé deuxième du Tour de France il y a dix ans derrière Jacques Anquetil, a bon espoir de se présenter au départ en 1975. Merckx, lui, a peut-être participé à la grande épreuve pour la dernière fois.

JACQUES AUGENDRE.

« Celui qui honore la région du Limousin »

M. Jacques Chirac, premier ministre, a adressé un télégramme de félicitations à Raymond Poulidor pour son comportement dans le Tour de France. Le premier ministre souligne que l'« exploit » de Raymond Poulidor « honore le sport français ainsi que la région du Limousin », dont il est originaire et dont M. Chirac est l'un des élus.

TENNIS

EN ZONE EUROPÉENNE DE COUPE DAVIS

Un double catastrophique pour les Français

De notre envoyé spécial

Bucarest. — Ce dimanche 21 juillet, qui devait être la dernière journée de la demi-finale France-Roumanie de la Coupe Davis, aura vu la suspension des matches en raison de la pluie. Après une semaine de canicule digne de Cordoue et une nuit d'orage, la ville s'est réveillée hier sous des averses qui noyaient le panorama des grands ensembles par-delà les espaces verts, les bulbes des églises orthodoxes et les perspectives ruisselantes que j'apercevais du balcon de mon seizième étage.

La colonie française s'est ainsi retrouvée toute cette journée, claquemurée au bar-restaurant du même palace, où les officiels, joueurs et journalistes s'efforçaient de préserver entre eux la chaleur de la fraternité sportive nationale et la liberté, voire la sévérité, de leurs jugements.

Car venant après la déception de l'égalisation de nos chances, à l'issue de la première journée de vendredi, le match de double de samedi, qui avait valu aux Roumains de mener par deux victoires à une, ne pouvait que provoquer des commentaires acerbes dans le camp français. C'est peu de dire que notre équipe Barthès-Jauffret joua mal en ce débat ; elle fut catastrophique, et singulièrement Barthès, qui s'égala, dans la mauvaise inspiration, à sa production désastreuse de la veille contre Ovici.

Le temps était ensoleillé, pleines les tribunes, lorsque, à 15 heures, samedi, Nastase et Tiriac pénétrèrent sur le Central du stade Progresul, suivis de Barthès et de Jauffret. Le « vieux » Tiriac, entouré de la légende qui ici auréole sa tête crépue, reprenait du service pour la joie du public, et sa présence aux côtés de Nastase était d'autant plus savoureuse que les deux hommes, brouillés à mort, ne devaient pas échanger une parole durant toute la partie.

Tiriac dirige les opérations

Le match commence sur le service de Tiriac, qui est mené 15-40, remonte, fait l'avantage : à ce moment, l'on échange lobs des Roumains, smashes des Français ; finalement Barthès écrase un dernier smash gagnant... en touchant le filet : bévue illustre qui donne le point et bientôt le jeu aux Roumains. Tiriac, à partir de ce moment-là, dirigera les opérations, étant de loin le meilleur homme sur le court. Car Nastase, quoique supérieur lors de sa défaite par Jauffret la veille, va être sans cesse à la recherche de « la bonne carburation ».

Cependant, les deux premiers sets gagnés par les Roumains démontrent péremptoirement la mauvaise cohésion des Français et surtout une absence totale de punch chez Barthès. Jauffret, certes, finit les points d'une manière plus décisive, mais il lui manque les deux coups maîtres du double qui sont le service et le retour. Toujours est-il que, jouant beaucoup mieux que son partenaire, il arrive à le véhiculer dans de meilleures conditions au troisième set, où les Français mènent 4-2. En face, c'est Tiriac qui égalise : 4 partout ; 5-4 pour les Roumains, grâce à un service blanc de Nastase ; 5 partout ; 6 partout ; 7-6 pour les Roumains, qui comptent une balle de match sur le service de Jauffret ; 7 partout, service Tiriac. Une balle de Jauffret file le long de la ligne et c'est le premier — et le dernier — incident d'arbitrage, qui, sous les vociférations de la foule, atteint aussitôt des proportions tumultueuses.

Le juge arbitre belge Henri de Conninck, conspué par le public, ordonne de remettre deux balles ; Nastase, qui se tient très mal, le couvre d'injures ; nos joueurs, à l'instigation de Darmon, restent indifférents ; le vacarme atteint son paroxysme quand le juge arbitre, (désavoué par l'arbitre de chaise !) brandit la carte jaune des sanctions sous le nez de Nastase, dont la véhémence grossière ne connaît plus de bornes.

Il reste à Barthès...

Enfin les deux balles sont remises et les Français égalisent : 7 partout. Tiriac enlève son service : 8-7 pour les Roumains. Service de Barthès : celui-ci s'applique, lève le talon à la manière de Newcombe, sert deux bonnes balles : 30-0. Hélas, revoilà notre homme qui se crispe : un point catastrophique, une double faute, balle de match. A 17 heures, mission terminée pour les Roumains.

Une conclusion déjà s'impose : la France, toujours à la recherche d'une équipe de double, n'aurait sans doute pas eu de meilleurs atouts en alignant l'association des jeunes Goven-Domingues, restés sur la touche. Quant à la sélection du deuxième joueur de simple, il reste à Barthès, pour la dernière journée, à la justifier et à confondre ses détracteurs en battant Nastase : une épreuve de nerfs pas ordinaire pour un joueur qui n'est pas sorti du tunnel et se trouve désemparé.

OLIVIER MERLIN.



ÉQUIPEMENT ET RÉGIONS

TOURISME

Critiques contre le projet d'aménagement d'une nouvelle station à Val-d'Isère

Un programme immobilier de plusieurs milliers de lits vient d'être officiellement présenté au conseil municipal de Val-d'Isère (Savoie). Ce projet, baptisé Val-Tovière, est loin de rencontrer l'unanimité dans le village. Certains conseillers envisagent de le soumettre au référendum de la population.

Après la création *ex nihilo* de stations de sports d'hiver (La Plagne, Avoriaz), la tendance actuelle est de construire des satellites aux stations déjà existantes. « Aménageur » de Tignes, M. Pierre Schnebelen, président de la SEFCO, envisage de bâtir trois mille lits — certains pensent qu'ils se transformeront rapidement en cinq mille — entre Tignes et Val-d'Isère, sur un terrain inclus dans cette dernière commune. Le site retenu, Val-Tovière (2 100-2 200 mètres d'altitude), se trouve sur le plateau au-dessus de la Daille.

Le terrain (240 hectares) a été acheté à une quinzaine de propriétaires membres d'une même famille. Les promoteurs (outre la SEFCO, plusieurs banques et sociétés immobilières participent au tour de table) veulent faire une opération de prestige. Immeubles de quatre étages seulement en forme de chalets et chalets individuels sont pour l'heure les styles d'habitation retenus. Compte tenu de l'altitude, des matériaux utilisés (le bois notamment), le prix du mètre carré serait particulièrement élevé. Il serait fixé à des niveaux sans doute jamais atteints encore en montagne, aux environs de 8 000 francs. Les promoteurs ne cachent pas qu'ils cherchent à attirer une clientèle « huppée » que l'on trouve actuellement dans quelques stations suisses célèbres.

Ce projet nécessite la construction d'infrastructures coûteuses : création d'une route, d'un téléphérique, adduction d'eau, etc. Le tracé de la route prévoit un tunnel de 1 kilomètre de long. Son usage serait pourtant réservé aux seuls véhicules de service (ambulances, ravitaillement...). Les habitants, eux, utiliseraient pour accéder à Val-Tovière un téléphérique à grand débit. Tous ces équipements, qui d'après le projet initial devraient être financés par la commune de Val-d'Isère, représentent un investissement de plusieurs dizaines de millions de francs.

Ce chiffre explique en partie l'opposition de bon nombre d'Avalins à ce projet. Val-d'Isère connaît déjà une situation délicate : les impôts locaux ne cessent d'augmenter. Cet aspect financier n'est pas la seule raison de l'opposition qui se fait jour. Beaucoup estiment en effet que Val-Tovière, même si l'architecture est plaisante, n'a pas sa place dans ce site et que de surcroît l'installation de plusieurs milliers de personnes sur le domaine skiable de Tignes-Val-d'Isère n'est pas souhaitable. Le développement de stations en montagne ne peut être calqué sur celui des villes-dortoirs de la plaine.

Val-d'Isère est aujourd'hui divisée sur son avenir : croître à tout prix ou stabiliser sa croissance. D'aucuns songent à organiser un référendum parmi la population afin que cette dernière se prononce sur le projet. Pourquoi ne pas associer à cette occasion les « hivernants-estivants », qui ont eux aussi leur mot à dire ?

JEAN-MICHEL QUATREPOINT.

AÉRONAUTIQUE

● *Le comité de soutien à Concorde* « tient à marquer fermement sa déception devant la position, pour le moins réservée, prise à l'égard du programme Concorde à l'issue des entretiens Giscard d'Estaing-Wilson de vendredi 19 juillet à Paris. Construire seize appareils ne constitue, en l'état actuel, aucun engagement pour l'avenir, puisque les pièces élémentaires de ces avions sont pour la plupart fabriquées. Le comité regrette que la position française qui consiste à conserver une avance de dix appareils par rapport aux avions fermement commandés n'ait pas été retenue. En conséquence, le comité mettra tout en œuvre pour que dans les prochains mois un chiffre minimum de dix-neuf avions soit rapidement décidé. »

URBANISME

LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PARIS ORDONNE LE SURSIS A EXÉCUTION DES TRAVAUX DU CENTRE BEAUBOURG

Le « Geste architectural », association d'architectes qui a intenté un procès au Centre Beaubourg, devenu Centre Pompidou, vient d'obtenir du tribunal administratif de Paris, par un jugement du 12 juillet dernier, le sursis à exécution des travaux. M. Robert Bordaz, responsable de la réalisation du Centre Beaubourg, déclare n'avoir pas encore reçu de notification du jugement. Toutefois, il affirme avoir obtenu du gouvernement l'assurance que « *la réalisation de l'œuvre conçue par Georges Pompidou sera menée à son terme* ». « *S'il y a des problèmes juridiques*, dit M. Bordaz, *nous les réglerons.* » Dès notification de la décision, le responsable du Centre Beaubourg déposera un recours devant le Conseil d'État.

— A PROPOS DE... —

L'ANNULATION DES PERMIS DE CONSTRUIRE

Vers un nouveau droit

Bormes-les-Mimosas, sur la Côte d'Azur, la forêt Fouesnant en Bretagne, et tout récemment le Centre de commerce international à Paris : les juridictions administratives semblent désormais pourchasser — et avec raison — toutes les infractions à la réglementation sur l'urbanisme. Elles n'hésitent plus à annuler les permis de construire d'opérations en chantier et à rendre responsable l'État ou les communes. De leur côté, faute d'un droit des sols clairement précis, les fonctionnaires de l'équipement sont mal armés pour éviter les erreurs ou résister aux pressions.

D'une année à l'autre, le contentieux des permis de construire ne cesse de gonfler : mille affaires en 1970, mille trois cent treize en 1972. On ne peut certes en exagérer l'importance, puisque seulement un permis de construire sur mille est déféré devant le juge. Toutefois, l'évolution est nette, et prend de court, semble-t-il, le ministère de l'équipement, qui à l'occasion d'un récent colloque organisé pour le vingtième anniversaire des tribunaux administratifs n'a pas hésité à faire part de ses inquiétudes, en soulignant notamment les insuffisances de la réglementation actuelle.

Les délais entre le dépôt d'un recours et le jugement d'un tribunal sont trop longs (souvent plusieurs années). Le recours, qui n'oblige pas juridiquement à interrompre les travaux, ouvre une période d'incertitude. L'administration hésite à prendre de nouvelles décisions qui pourtant seraient parfois nécessaires. A l'inverse, le constructeur met tout en œuvre — et rien ne l'en empêche — pour achever au plus vite le bâtiment contesté.

Lorsque les tribunaux demandent l'arrêt des travaux (sursis à exécution) d'un programme déjà engagé, d'autres difficultés surgissent. En pratique, seul le maire et le procureur de la République peuvent faire cesser les travaux et intenter des poursuites contre le récalcitrant. Ils ne le font pas toujours. Il n'est pas non plus possible parfois d'arrêter immédiatement un chantier. Les parois d'une fouille peuvent s'écrouler si elles ne sont pas rapidement confortées par des fondations. Les intempéries peuvent détériorer le gros œuvre si l'immeuble n'est pas mis hors eau. Au reste, les entreprises peuvent être rendues responsables si elles n'ont pas pris les précautions indispensables. Mais, comment distinguer les travaux indispensables pour des raisons de sécurité et les autres ? La jurisprudence n'est pas claire sur ce point.

Les sursis à exécution de travaux déjà engagés ont, selon les responsables de l'équipement, d'autres inconvénients. Ils peuvent entraîner des difficultés financières pour les promoteurs et, en définitive, pour les acheteurs d'appartements.

Le ministère a aussi le plus grand mal, dans certains cas, à exécuter les jugements en raison des changements de réglementation. Lorsqu'un permis de construire, délivré selon une procédure ancienne, vient à être annulé, le nouveau permis qui doit être délivré doit l'être selon la procédure actuellement en vigueur. C'est quelquefois impossible notamment quand le plan d'urbanisme a changé entre-temps. Des situations absurdes pourraient se présenter : le permis de construire d'un immeuble achevé est annulé et, du même coup, le certificat de conformité devient illégal. Or ce document conditionne la consolidation des prêts du Crédit foncier consentis aux acquéreurs qui se voient réclamer des reversements... De même, si le permis de construire annulé est antérieur à la création de la taxe locale d'équipement, la délivrance d'un nouveau permis conforme aura pour effet de rendre cette taxe exigible auprès des propriétaires de logement...

L'imbroglio actuel n'est pas sain. L'administration navigue à vue avec les risques que cela comporte. Les tribunaux trouvent facilement la faille qui permet de condamner l'État parfois pour un simple vice de forme. Et, faute de moyens, ils mettent trop longtemps à prononcer leur verdict. Les plans d'occupation des sols (POS), qui remplacent progressivement — mais bien lentement — les anciens plans d'urbanisme, ont l'avantage d'être plus clairs, plus précis et plus contraignants. Peut-être contribueront-ils à établir ce nouveau droit de l'urbanisme qui fait, pour l'instant, défaut.

ETIENNE MALLET.

MODE

IMPROMPTU EN HAUTE COUTURE

De cape et de pèlerine

(Croquis de MARCQ.)

TORRENTE : manteau à ampleur profilée en drap de laine beige clair de Moreau.

CHRISTIAN DIOR : ensemble « tous temps » de Marc Bohan.

JACQUES ESTEREL : manteau en gros natté en laine de Dormeuil à taches multicolores sur fond beige foncé, à col asymétrique en renard roux.

SERGE LEPAGE : imperméable en velours de coton zébré marron et blanc de Jab sur une robe en drap satin de laine bleu lavande de Dormeuil avec turban plat assorti.

TED LAPIDUS : cape et jupe-culotte plissée en petit écossais de Hunt et Winterbotham en gris et brun, porté avec un chemisier et un gilet de cuir roux comme les bottes.

Emmitouflée dans de vastes capes ou des manteaux à grandes emmanchures, la Parisienne, telle que la conçoivent les couturiers, se prépare à une rentrée active, plus citadine que campagnarde. Ses jupes au mollet, ses vestes longues et ses accessoires légers et douillets lui permettront d'affronter, sans encombre, pluies et vents. De même, le soir, se voilera-t-elle d'une « petite soie » autour des épaules.

● Estérel : tons de métaux.

Christian Ganga, qui prend la relève artistique de Jacques Esterel, est venu à la couture en gagnant un concours de dessins de mode organisé par *l'Echo d'Oran*, en 1957. En fait, il se destinait à l'électronique. C'est sans doute cette formation scientifique qui l'a amené à choisir une symphonie de tons de métaux bruts : plomb, nickel, étain, cuivre, or ou platine, pour cette collection de robes douces à jupes amples ornées d'effets de volants asymétriques en camaïeu ou en contraste, sous de grands manteaux. Une robe de dîner de velours vert bronze, fendue d'un côté, est bordée d'un « truc » en plumes de dinde aux reflets mordorés.

● Lapidus : dansez tziganes !

Ted Lapidus abandonne sa stricte saharienne en faveur d'une casaque à la tzigane, souple, merveilleusement coupée pour affiner la taille, assez longue, à grandes manches, sur une jupe évasée. Il reprend aussi ce thème en cabans et en manteaux ourlés de marmotte, en chamois, en cuir, en velours et, naturellement, en crêpe de soie pour des robes de crépuscule, délicatement rehaussées de jours ou de volants, parfois à effets croisés sur le buste, mais toujours ceinturées et fermées sur le côté.

Ses coloris sont sobres et neutres pour le jour, merveilleusement vifs et pétillants pour le soir.

● Lepage : allegretto.

Serge Lepage, à son tour, se laisse gagner par un flou, d'une belle envolée. Il aime les contrastes des grands imperméables cache-poussière en velours, à dessins géants, sur de très jolies robes unies en drap satin de laine, si léger qu'il se fronce ou se travaille comme du jersey. Quelques modèles droits et rayés à la verticale offrent un jeu de croisillons sur le buste. Enfin, des robes du soir en jersey de soie noir, de coupe subtile, sont faites d'une jupe froncée avec un haut d'un seul tenant moulant le buste, alors que le dos s'arrondit en pèlerine.

● Torrente : sportive ou femme-bijou.

Dans l'optique de l'avenue Matignon, où se côtoient Parisiennes et élégantes internationales de passage, Torrente habille la sportive en manteaux à épaules surbaissées couvrant des robes-housses en moelleux lainages double face, en draperies masculines ou en cuir.

A l'inverse, ses robes de dîner en crêpe georgette, presque tubulaires, glissent sur le corps, accompagnées de petites pèlerines romantiques. De belles mousselines ombrées bleu-vert, parme, gris ou roux se drapent en mouvements asymétriques et s'accompagnent de grandes écharpes très *Victoire de Samothrace*.

NATHALIE MONT-SERVAN.

EDUCATION

Résultats aux concours d'agrégation

● **SCIENCES PHYSIQUES.**

Option physique appliqué.

MM. Barraud (2e), Bastide (18e), Bernier (8e), Blandin (12e), Delavier (17e), Mlle Faivre (19e), MM. Giot (5e), Jardine (21e), Jutand (15e), Mlle Lamouroux (15e), MM. Langlais (9e), Le Bihan (1er), Lemétayer (10e), Leroux (20e), Patroix (13e), Rognon (6e), Mmes Rouhet (4e), Sarrazin (22e), MM. Sermondade (11e), Sillère (7e), Toinot (3e), Vandeplanque (14e).

● **PHYSIOLOGIE - BIOCHIMIE.**

MM. Alziari (3e), Auclair (4e) Delbarre (8e), Deleforterie (10e), Mlles Dvonc (9e), Kellermann (5e), Le Guyader (2e), Nicolas (7e), Périn (1er), Pretet (6e).

LISTE SUPPLEMENTAIRE

M. Caquet (1er), Mlle Gugumus (2e).

● **ALLEMAND (femmes).**

Mmes et Mlles Adam (25e), Anglade-Ruhl (3e), Belleto-Grosjean (53e), Bernos-Fink (45e), Blattes-Kranz (22e), Brizard (31e), Brock (34e), Brosseron (28e), Buhler-Meyer (43e), Buri (5e), Cadis-Renouard (49e), Cain-Devinoy (47e), Carré (50e), Catalano-Grone (36e), Choffel-Krohn (33e), Collin-Dufresne-Pieper (8e), Danguy (23e), Delmas (1re), Eisenmann (27e), Ferrer-Rimge (40e), Filleau (4e), Gabriel (53e), Granier-Dunnebier (9e), Guillot (48e), Hnatkiw (79e), Hostert (34e), Huger-Guerrier (40e), Juszko-Remy (32e), Kirgo-Wirbelauer (26e), Lagadec-Willmann (40e), Lestrade-Luck (20e), L'Homme-Pirola (15e), Mafflard-Sonnichsen (17e), Margueritte-Witte (46e), Marly (7e), Marsais-Lozac (2e), Moret-Mohr (14e), Muller (17e), Penot (53e), Perrotin (52e), Prouin (43e), Quesnel (37e), Romary (6e), Runudel (11e), Sarrazin-Altstaedt (13e), Schuler-Bruggemann (38e), Sermain-Duhem (12e), Starck (30e), Vern-Mouquet (39e), Verron (51e), Vigneron-Schweitz (27e), Wolf (15e), Wolfers-Coullaut (24e), Wurmberg (10e), Zeller-Sauer (29e).

● **MECANIQUE.**

MM. Blond (19e), Bourissoux (6e), Brockvielle (32e), Couigliaro (10e), Delarbre (17e), Dennielou (7e), Dufailly (2e), Dupont (34e), Gagne (16e), Gineste (30e), Hannecart (9e), Henin (14e), Klipfel (12e), Lacage (13e), Lacroix (24e), Laloy (23e), Ledieu (33e), Lhermet (21e), Meunier (18e), Mouton (27e), Muller (10e), Nadeau (7e), Nivelet (34e), Ozbolt (4e), Petit (3e), Pignolé (27e), Piot (31e), Ribreau (26e), Sensé (7e), Temmerman (29e), Ternant (21e), Triboix (1er), Virely (15e), Weisbecker (20e).

● **ESPAGNOL (femmes)**

Mme Aldama née Juquel (31e), Mlle Barbazza (24e), Mme Barthès née Etcheverry (23e), Mlle Bousquet (15e), Mmes Cerezal-Callizo née Marco (17e), Champeau née Lafragette (1re), Chaze née Regond (19e), Mlles Chenu (3e), Cifuentes (27e), Mmes Coronel née Rubin (12e), Dinnat née Morel (36e), Mlle Elisabeth Favre (11e), Mmes Feray née Tronche (40e), Ferran née Dahau (28e), Mlle Gargon (22e), Mme Maria del Carmen Garnier née Queipo del Rio (35e), Mlle Hébert (21e), Mme Krier née Garnier (37e), Mlle Langlois (20e), Mme Laplace née Piriou (2e), Mlles Le Queux (15e), Letellier (7e), Mmes Malliat née Cazal (6e), Marco née Hermosilla (39e), Meillier née Clergeau (34e), Miranda née Rois (10e), Mitteau née Lusinchi (13e), Mlles Molinier (29e), Novillas (18e), Mmes Ortmann née Blanch (25e), Overstacke née Lacour (9e), Paugam née Lebeau (5e), Mlle Pestrinaux (38e), Mme Porcher née Bize (14e), Mlles Salvatierra (8e), Seigneur (33e), Mme Stefani née Kneferlé (4e), Mlle Teulé (26e), Mme Van Grunderbeeck née Dupouy (29e), Van Overbeke (32e).

● **ALLEMAND (hommes).**

MM. Ahrens (5e), Bredel (14e), Buttener (15e), Cahn (18e), Cazauran (2e), Chales de Beaulieu (3e), Chassard (12e), Cornardeau (30e), Descamps (6e), Dietrich (37e), Gardes (31e), Gueipa (13e), Heckmann (25e), Hudlett (33e), Jumel (20e), Kochna (22e), Kohler (8e), Lecamp (28e), Lepist (35e), Macher (21e), Manck (11e), Messier (19e), Meyer (10e), Muller (28e), Muller-Bachelet (23e), Nedelec (36e), Nolse (9e), Peiffer (18e), Pottier (26e), Quintin (4e), Rizet (24e), Sauvadet (17e), Soubise (7e), Stobnicer (33e), Volz (1er), Wagner (27e), Weiss (31e).

● **TECHNIQUES ECONOMIQUES DE GESTION.**

M. Beaumont (7e), Mlle Bernard (15e), M. Denis Bernard (39e), Mlle Bontoux (27e), MM. Brizio (3e), Bruet-Hotellaz (36e), Brunie (32e), Mlle Causse (27e), MM. Cresseaux (32e), Duhaut (6e), Egiem (34e), Elissalde (12e), Garcette (36e), Germak (38e), Grandjean (24e), Goujet (1er), Herland (7e), Huet (21e), Jalliet (21e), Mlle Klee (16e), MM. Larrasquet (32e), Mlle Lavabre (12e), MM. Lemoine (32e), Louradour (16e), Loyer (12e), Mauclair (16e), Mesu (21e), Meignen (26e), Mlles Meunier (16e), Mougel (15e), MM. Philipps (2e), Racine (11e), Rouhaut (14e), Scaramuzza (7e), Schevin (10e), Signolet (29e), Mlle Vasse (16e), MM. Vauthier (36e), Vergez (39e), Villain (31e).

● **RUSSE.**

Mlle Assueld (4e), M. Berelowitch (1er), Mlles Coldefy (11e), Desert (5e), Fisz (12e), Golovahow (10e), Hervé (5e), Jeannier (8e), Lesourde (2e), Marchand (13e), Pawloff (3e), M. Perraud (7e), Mlle Souvoroff (9e), M. Tolstouchovs (14e).

Liste supplémentaire : M. René Guerra.

● **ESPAGNOL (hommes).**

MM. Abel (8e), Algoin (28e), Arias (23e), Aubert (16e), Bardiau (21e), Becaria (20e), Benaben (10e), Blanchard (13e), Caparros (9e), Capdepuy (12e), Cordoba (3e), Cortada (15e), Coutant (26e), Farras (1er), Fontmarty (11e), Imbert (14e), Landrieau (25e), Léger (18e), Marey (4e), Salvador Martin (2e), Mesple Somps (27e), Moncade (24e), Rey (7e) Rodriguez (29e), Rohart (17e), Rue (5e), Rulh (29e), Seban (22e), Trébuchet (19e), Varaschin (6e).

● **PORTUGAIS.**

M. Arsimoles (4e), Mlle Bidault (3e), Mme Fonseca née Laurens (2e), Mlle Penjon (1re).

● **ITALIEN.**

Mlle Barlaguet (4e), Mme Bernaert née Joyard (18e), MM. Chapus (22e), Chauzit (7e), Mlles Di Guardia (16e), Di Meglio (12e), MM. Di Napoli (13e), Eard (19e), Dominique Fabre (2e), Fontier (9e), Jenne s(19e), Mlle Marguerite (17e), Mme Maurin née Forella (4e), Mlle Mourocq (21e), Mme Pierre née Delanoée (10e), M. Pinet (11e), Mlle Ploux (3e), M. Schibler (15e), Mlle Servajean (1re), M. Sola (6e), Mlles Sparta (8e), Zanini (14e).

● *Les tarifs d'internat dans les lycées et collèges* seront augmentés à la prochaine rentrée scolaire, en application d'un arrêté publié au *Journal officiel* du 19 juillet. Les prix, qui s'échelonnaient de 1 134 à 2 031 F par an, selon la catégorie de l'établissement (il y a quinze échelons dans le barème), varieront désormais de 1 260 à 2 205 F. Dans les établissements classés hors barème, les tarifs seront augmentés de 90 F.

D'autre part, pour les élèves internes des classes post-baccalauréat, ces tarifs sont majorés de 10 %, ainsi que pour ceux des deuxième et troisième années des sections hôtelières des lycées techniques. Ils sont, en revanche, réduits de 10 % pour les élèves de sixième et de cinquième.

ADMISSIONS AUX GRANDES ÉCOLES

● **ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE.**

Section mathématiques :

MM. Poirier, Rivasseau, Perrin, Ghys, Jaulent, Voedts, Mlle Riou, MM. Rica, Michard, Jacques Merle, Vinel, Piraux, Pene, Meignien, Bullot, Raak, Ottenwaelter, Csak, Bahri, Jean-Louis Michel, Lemaire, Laskar, Ehrsam, Legay, Mlle Buhler, M. Serre, Mlles Bonveresse, Gely, MM. Senechal, Jérôme Hubert, Le Bozec, Pascal Michel, Sortais, Van Caillie, Baras, Feray, Husson, Causse.

Section physique-chimie :

MM. Khaznadar, Bonin, Streiff, Troudet, Legras, Noblet, Mlles Moreau, Esteva, MM. Moussa, Perrier, Magna, Esposito, Mlle Chancel, MM. Romney, Salomon, Beaumont, Mlle Fleitout, MM. Grenet, Gillet, Mlisztajn, Montambeaux, Mlle Eymard, MM. Juraszek, Fleury, Mimoun, Eymond, Sennavoine, Yves Richard, Alain Bernard, Gerland, Mlles Malegat, Sidot, MM. Chahbenderian, Whybrew, Ricci, Pedelabat-Lartigau, Mlle Guillou, MM. Montagner, Pillet, Mlle Triou, MM. Baccelli, Combrouze, Colin, Mlle Marion, MM. Bouroulet, Giustini, Rioual.

Section biochimie :

MM Lochet, Mirabel, Hervé Jacob, Nonglaton, Francis Michel; Mlle Guennelon; MM. Allain, Ruf, Fossier, Durning; Mlle Guyot; MM. Peyrat, Dromard, Ruimy, Tellier.

Section construction et mécanique :

MM. Augnet, Azais, Stricher, Simiand, Poulet, Sylla, Maillols, Mlle Decelle, MM. Pipet, Vandermeule, Fabrice François, Gillot, Bultel, Palombieri, Doriol, Marichez, Lefevre, Jaffrennou, Roland Merle, Ridon, Lipowski, Boutron, Chaine, Drulhon, Cartannaz, Bourgoin, Martinet, Para, Bouchart, Galmiche, Christory, Chaponnay, Linet.

MM Renoux, Bégot, Jacques Vincent, Renaudat, Nigita, Tartar, Bruno Nicolas, Pfeffer, Jouve, Fort, Voillequin, Chiossone, Chirossel, Brunet, Guyon, Péchon, Van de Voorde, Patrick Verdier, Lambert, Campagne, Fouquart, Wach, Vérolet, Flament, Soudière, Ferré, Jean-Louis Verdier, Morisot, Vedel, Lemens, Diedhiou, Giraud, Flavigny, Rodot, Daniel Lucas, Quinsain, Gelin, Yves Bernard, Bedel, Wojciechowski, Brunet, Marchal-Dombrat, Fabre, Tissoires, Cousin, Rault, Claude-René Martin, Blach, Truchetti, Perrot, Hérimanda-Andriamanampisoa, Féjoz, Castagne, Flévet, Pascal Roger, Serge Durand, Agbogba, Kante.

Section sciences et techniques économiques :

Mlle Brot, M. Bringer, Mlles Feuillet, Reymann, Vaysse, M. Tagliabue, Mlles Alazard, Kniebuhler, M. Ginet, Mlles Doulat, Lesenfant, Letenneur, Rousseau, M. Brassart, Mlles Cousin, Sayus, Lemasson, M. Jego, Mlles Mathieu, Balandras, MM. Chevrot, Boyer, Demarthe, Touzet, Mlles Chaulieu, Pele, M. Chave, Mlle Rosiau, MM. Soumare, Labroille, Mlle Bayoux, MM. Nicolle, Vion, Kouadio, Mlles Jalliet, Bruandet, Couturier, M. Avenel, Mlle Cittanova, M. Mama, Mlle Cordesse, M. Nuguet, Mlle Haton, MM. Margerin, Mykita, Marcel.

Section lettres modernes :

Mlle Rullier, M. Moussali, Mlles Hélène Mathieu, Féau, MM. Meimoun, Chourreu, Mlles Juranville, Roche, M. Paupert.

Section langues vivantes :

Anglais : Mlles Dirassoulan, Adam, Arigne, M. Potbier, Mlle Forget, M. Jerusalmy.

Allemand : Mlle Gallard, M. Petitjean.

Espagnol : Mlles Arrighi, Plante.

Section histoire-géographie :

Mlle Caballo, M. El Gammal, Mlles Philipert, Denys, M. Guérin, Mlle Derrien, M. Bouchet.

Dans la Gironde

Protestations contre la fermeture d'un institut médico-psycho-pédagogique

De notre correspondant

Bordeaux. — Des parents d'élèves ont envahi, vendredi 19 juillet, la salle du rectorat de Bordeaux, où venait de se réunir le conseil d'administration de l'association des Centres médicaux psycho-pédagogiques (C.M.P.P.) de la Gironde. Celui-ci, présidé par le recteur, avait décidé, par 22 voix contre une, la fermeture de l'Institut médico-psycho-pédagogique (I.M.P.P.) d'Artigues, près de Bordeaux, à la fin de l'année scolaire.

Cet I.M.P.P., qui est ouvert depuis septembre 1973, abrite quarante élèves de quatre à quatorze ans, soignés pour une inadaptation scolaire grave associée à des troubles de la personnalité. C'est le seul centre approprié de la région.

Le conseil d'administration a décidé de fermer le centre car il manque 600 000 francs pour payer la construction des bâtiments. Lorsque le projet avec devis avait été déposé, il a fallu huit mois pour que la commission régionale d'hospitalisation l'accepte. Mais en raison de la hausse des prix, lorsqu'en janvier 1974 les locaux furent achevés, le devis initial était dépassé de 600 000 francs. Les élèves, qui travaillaient depuis septembre dans des bâtiments provisoires s'installèrent. Mais on ne put trouver la somme qui manquait.

Les parents d'élèves ont constitué un comité de défense, car ils estiment que tout n'a pas été fait pour trouver cet argent. Ils affirment qu'une subvention de 120 000 francs accordée *a priori* par les œuvres sociales d'une société nationale n'a pas été débloquée, parce que le dossier présenté était incomplet et n'a jamais été complété. Ils prétendent aussi que les différents organismes sociaux de la région et la municipalité de la communauté urbaine de Bordeaux, concernés par cet I.M.P.P., n'ont pas été alertés.

● *UNEF-Service emploi* (UNEF, tendance Renouveau), propose aux étudiants qui cherchent un emploi cinq cents places pour août et mille cinq cents pour septembre. Des renseignements peuvent être donnés par téléphone (336-25-25, poste 5652) de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. D'autre part, un bureau est ouvert jusqu'à la fin de la première quinzaine d'août au Centre Jussieu, tour centrale, quatrième étage, porte 404.

UNEF-Service logement recherche des studios, chambres et appartements à louer directement à des étudiants. Les personnes intéressées doivent envoyer leurs offres à ce service, 1, rue de Provence, 75009-Paris. Tél. 336-25-25, de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.

RELIGION

Dom Franzoni est exclu de l'ordre bénédictin

Paix du cloître et rumeur du siècle

Dom Giovanni Franzoni vient d'être relevé de ses vœux de moine bénédictin. La dernière en date des sanctions prises contre l'ancien abbé de Saint-Paul-Hors-les-Murs, à Rome, découle logiquement de sa suspension *a divinis* (interdiction de dire la messe et d'administrer les sacrements) prononcée par les autorités de sa congrégation le 27 avril (*le Monde* du 4 mai). Cette sanction faisait suite à la publication, le dimanche de Pâques dernier, d'un long document dans lequel Dom Franzoni exposait les raisons de son opposition à l'abrogation de la loi autorisant le divorce.

« Seules des consciences ingénues et sans formation politique, écrivait-il, *peuvent croire qu'avec un « oui » à l'abrogation, apposé sur un bulletin, on peut pallier l'inefficacité coupable de presque trente ans d'un pouvoir détenu, en majorité, par un parti qui se proclame chrétien. Ce n'est pas avec un « oui » que les émigrés du Sud qui ont abandonné femmes et enfants reviendront d'Allemagne ou des autres pays du Nord pour reconstituer le couple déchiré ; ce n'est pas avec ce « oui » que le travailleur des banlieues, qui reste audehors quatorze heures par jour et voit grandir ses enfants comme des étrangers sous son toit, pourra obtenir une meilleure politique des transports ou un travail plus proche de son domicile... »*

Un tel langage n'avait rien pour plaire à des autorités ecclésiastiques — accusées, en outre dans ce document, d'être *« inconsciemment et quasi nécessairement du côté des puissants et de l'ordre établi »*, — qui venaient de faire peser leur autorité en faveur du « oui ». Le Père Franzoni, on le sait, avait déjà été amené à démissionner de sa charge d'abbé de Saint-Paul-Hors-les-Murs après son expulsion de l'organe suprême de la congrégation des bénédictins du Mont-Cassin pour ses prises de position audacieuses et, notamment, pour la publication, en juin 1972, d'une « lettre » intitulée « La terre appartient à Dieu », où il critiquait l' *« appareil ecclésiastique »* sans ménagement comme *« puissance de ce monde »*.

Après sa démission, le Père Franzoni s'était installé dans un quartier populaire de Rome, en déclarant : *« On me reproche d'avoir rompu la paix du cloître. Moi, je réponds : que signifie la paix des moines ? (...) Je suis bénédictin. Nous autres, bénédictins, nous sommes nés pour opérer dans le siècle. »* Ceux qui viennent d'exclure le Père Franzoni de l'ordre bénédictin sont-ils d'un autre avis ? — A. W.

Dans « l'Osservatore Romano » du 20 juillet

LE PÈRE HENRI DE LUBAC REND HOMMAGE AU CARDINAL DANIÉLOU

(De notre correspondant.)

Rome. — Dans un article publié par *l'Osservatore Romano* du 20 juillet, le Père Henri de Lubac décrit le cardinal Jean Daniélou comme « *un homme libre* » et « *un homme évangélique* ». Celui-ci, dit-il, a été l' « *objet d'une campagne obstinée de dénigrement* » et a été « *traité indignement même par ses frères* ».

Dans sa conclusion, le Père de Lubac « *associe la mémoire du cardinal Daniélou à celle du Père de Montcheuil, tombé martyr de la charité en rendant témoignage au Christ devant le paganisme nazi* (1). *Le Père Daniélou a dépensé ses forces pour lui rendre témoignage à l'intérieur d'une Eglise où soufflait la tentation de corrompre l'Evangile. L'un a été condamné par les ennemis de la foi, l'autre est tombé au milieu d'un effort auquel s'opposaient ceux qui auraient dû le soutenir* ».

(1) Le Père Yves de Montcheuil, Jésuite, fut un héros de la Résistance, tombé dans le Vercors en août 1944.

Les chrétiens et la lutte des classes

LE VICE-PRÉSIDENT DE LA J.O.C. RÉPOND A Mgr ELCHINGER

(De notre correspondant.)

Bordeaux. — Le rassemblement 1974 de la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC) continue à provoquer des remous. Le journal *Sud-Ouest dimanche*, de Bordeaux, a publié une interview de M. Jean Poulouin, vice-président de la JOC, dans laquelle celui-ci fait allusion au récent discours de Mgr Léon-Arthur Elchinger, évêque de Strasbourg, qui déclarait : « *La lutte des classes devient une pseudo-religion pour beaucoup de chrétiens.* » (*Le Monde* du 16 juillet.) M. Poulouin a répondu : « *Cette interprétation est regrettable. Nous vivons dans la lutte des classes. Je l'ai subie avant d'en prendre conscience. L'évêque de Strasbourg connaît-il bien la jeunesse ouvrière ? Que sait-il des conditions de vie des apprentis ? J'ai l'impression qu'il défend un ordre établi.*

» *Les ouvriers vivent une oppression perpétuelle ; comment ne pas leur parler de la lutte des classes ? La JOC, c'est une chance pour l'Eglise, car notre mouvement a su comprendre la condition ouvrière. Dans cette formule d'amour et de solidarité qui pousse la jeunesse ouvrière à bousculer l'exploitation, on reconnaît Jésus-Christ.* »

SCIENCES

LES ÉTATS-UNIS ACCEPTENT DE LANCER UN SATELLITE FRANCO-ALLEMAND DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

La NASA et le Conseil exécutif franco-allemand, qui dirige le projet de satellite de télécommunications Symphonie, viennent de signer le contrat prévoyant que le satellite sera lancé par une fusée américaine Thor Delta, le 5 décembre prochain, du Kennedy Space Center en Floride.

La NASA avait accepté de lancer le satellite quelques mois après l'abandon par l'Europe, en mars 1973, de la fusée Europa-2. Mais il restait des points délicats à régler, car les Etats-Unis n'acceptent de lancer des satellites de communications étrangers qu'à la condition qu'ils desservent un territoire national (c'est le cas des satellites canadiens qu'ils lancent) ou qu'ils desservent plusieurs pays. Mais, en ce dernier cas, il faut qu'ils gardent un caractère expérimental et qu'ils ne soient pas exploités commercialement. Cette politique a été adoptée pour maintenir l'unification du réseau occidental de satellites commerciaux Intelsat, que les Etats-Unis ont créé en 1964 et qu'ils dirigent.

Dans l'accord qui vient d'être signé, la France et la République fédérale d'Allemagne réaffirment le caractère expérimental du satellite qui servira à des liaisons entre l'Europe et l'Afrique. Si l'utilisation opérationnelle est ultérieurement envisagée, le gouvernement américain et Intelsat devront préalablement donner leur accord.

LA VIE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

CONJONCTURE

LES INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS PROGRESSENT AUTANT QUE L'ANNÉE DERNIÈRE

Les dépenses d'investissement des industriels français progresseront vraisemblablement cette année de 19 % (en valeur) par rapport à 1973; cela correspond — une fois défalquée la hausse des prix — à une croissance réelle de 7 %. Ces indications données par l'INSEE, au vu d'une enquête effectuée en juin auprès des entreprises industrielles privées, montrent que les investissements augmenteront donc sensiblement à la même cadence qu'en 1973, année où un progrès réel de 8 % avait été enregistré.

Pour l'année prochaine, les chefs d'entreprise prévoient une augmentation nominale de 15 % de leurs dépenses d'investissement, ce qui correspondrait à une progression en volume un peu inférieure aux 7 % de cette année. A la différence de 1973, ce sont les industries productrices de biens intermédiaires et de biens d'équipement qui augmenteraient le plus leurs investissements.

LA RÉFORME DE L'ENTREPRISE ET LES SYNDICATS

M. KRASUCKI (C.G.T.) : une opération de diversion engendrant la confusion

M. Henri Krasucki, secrétaire confédéral de la C.G.T., estime que M. Sudreau, dans ses déclarations au *Monde* du 20 juillet, « *donne une interprétation très personnelle et inexacte de la position de la C.G.T.* ». « *La C.G.T. se bornera à informer la commission de M. Sudreau, si elle y est invitée, de ses conceptions touchant la démocratisation de l'économie et de l'entreprise, les droits et libertés des travailleurs et des syndicats. Mais elle ne prendra pas part aux travaux de cette commission, car elle n'en attend rien d'utile. (...)*

» *Ce n'est nullement, comme le dit M. Sudreau, parce que notre organisation « ne veut pas cau- » tionner une initiative du gou- » vernement » : si nous la trouvions bonne, nous irions. Mais il s'agit d'une opération de diversion, même si elle n'est pas encore perçue par certains des participants. Et c'est cela que nous ne voulons pas cautionner.*

» *Pendant plusieurs mois, on va faire de la vapeur autour de la « commission Sudreau », se livrer à toutes sortes d'audaces verbales qui n'engagent à rien, mais engendrent la confusion sur les rapports sociaux et le pouvoir économique. Durant tout ce temps, la réalité, ce sera le budget d'austérité qu'annonce M. Chirac, le coup porté au pouvoir d'achat, les coupes sombres dans les équipements sociaux et collectifs. Ce seront les décisions arbitraires, sans discussion, du type Peugeot-Citroën ou* France, *ou de fermeture de diverses entreprises à travers le pays.* »

M. DETRAZ (C.F.D.T.) : toute association des travailleurs n'est qu'une duperie

M. Albert Détraz, qui va quitter la commission exécutive C.F.D.T. et devient membre de la commission Sudreau, déclare, de son côté, dans une interview publiée par *le Nouvel Observateur* : « *La prise en main de l'entreprise par les travailleurs n'est possible que hors du système capitaliste.*

» *Dans le système, toute association à la gestion ne peut être qu'une duperie ; elle conduit à faire avaliser par les représentants des salariés des mesures qui vont à l'encontre des intérêts de ces derniers. (...)*

» *Quelles que soient les concessions apparentes qui lui sont faites, le travailleur reste toujours subordonné à l'entreprise. D'où, pour nous, des objectifs qui semblent plus limités qu'une participation à la gestion, mais qui conduisent plus sûrement à la démocratisation de l'entreprise. Nous réclamons le droit de contrôle, le droit à l'information, etc. A quoi sert un représentant des salariés en conseil d'administration si dans les ateliers les délégués syndicaux sont traqués et sanctionnés ?*

» *Nous allons à la commission Sudreau dans le même esprit qu'aux commissions du Plan, par exemple. Pour y défendre les intérêts des salariés. Si certaines de nos conclusions ne peuvent être retenues, nous publierons nos propres propositions.* »

[A la direction de la C.F.D.T., on précise que M. Albert Détraz quittera ses fonctions officielles à la commission exécutive confédérale à la fin de ce mois. Il siège à la « commission Sudreau » sans mandat de la C.F.D.T., mais au titre de personne qualifiée.]

M. BERGERON (F.O.) : pas d'intégration syndicale.

M. André Bergeron, secrétaire général de F.O., déclare que son organisation participe sans illusion à la nouvelle commission. « *Le représentant de Force ouvrière siégera sans* a priori. *Il aura le souci de ne pas s'engager dans ce qui pourrait être une nouvelle tentative du style « association capital-travail » ou qui pourrait conduire à l'intégration du syndicat.* »

M. MENU (C.G.C.) : l'institutionnalisation de la concertation sera déterminante dans l'amélioration des conditions de travail.

M. Jean Menu, secrétaire général de la C.G.C., estime que « *la réforme de l'entreprise est, en effet, un sujet primordial pour [la] Confédération, qui a, dans ce domaine, déjà fait connaître sa doctrine (...). Tous les problèmes en suspens dans le domaine des rapports entre employeurs et salariés ne seront pas réglés par les propositions auxquelles aboutira la commission. Mais, dans un domaine où l'évolution des mentalités est un facteur primordial, il est bon qu'un certain nombre de sujets soient approfondis : la finalité des entreprises, la légitimité et l'exercice du pouvoir dans les entreprises qui vivent actuellement sous le règne de la monarchie absolue, l'institutionnalisation des instances de dialogue et de concertation ainsi que la reconnaissance du rôle des cadres et leur association étroite à l'élaboration des décisions.* »

SANS PATRON DEPUIS TROIS MOIS

Les salariés d'Hexa-Limbourg qui continuent de travailler obtiennent l'annulation de leur licenciement

Marseille. — Après une grève de deux mois en avril et mai, les salariés — deux cents au début du conflit, une centaine actuellement — de l'usine de Marseille de la société d'enseignes lumineuses Hexa-Limbourg — mise en règlement judiciaire le 7 mai — avaient décidé de reprendre le travail sans patron (*le Monde* daté 2-3 juin). Leur objectif : empêcher la fermeture de l'entreprise en attendant qu'un nouvel employeur se substitue à l'ancien, défaillant.

En huit semaines de production — celle-ci représentant un chiffre d'affaires d'environ 30 000 francs, — chacun des salariés n'a perçu pour toute paie qu'une somme de 700 francs de l'administrateur judiciaire. De plus, le juge-commissaire chargé de l'affaire a ordonné, le 10 juillet, la cessation d'activité de l'usine.

Les salariés n'ont pourtant pas abdiqué, non plus que les autorités marseillaises, déterminées elles aussi à défendre l'emploi en prenant, s'il le faut, des initiatives originales. La C.G.T. a fait opposition à l'ordonnance et obtenu que l'autorisation de licencier donnée par l'inspecteur du travail soit annulée.

Le développement de la société Hexa-Limbourg avait été très rapide ces dernières années. En 1970, date de son alliance, au demeurant toute formelle, avec la société américaine Cummings, la firme avait un chiffre d'affaires de plus de 36 millions de francs. Avec quatre cents salariés répartis entre l'usine mère d'Ivry (Val-de-Marne) et celles de Tours et de Marseille, des clients tels que B.P., Shell, Esso, Ford, Renault Mercedes, Fiat et Michelin, elle était devenue, dans son secteur d'activité, d'importance européenne. Il semble pourtant que la direction ait présumé de ses moyens en entreprenant la construction d'une usine moderne à Luynes (Indre-et-Loire), destinée à remplacer les établissements de Tours et de Marseille. Elle pensait apparemment aussi réaliser cette restructuration sans difficultés sociales, et, par des réductions d'horaires, mettre fin à l'exploitation de l'établissement marseillais en faisant état de difficultés financières.

Les salariés ont empêché le déroulement de ce plan. L'administrateur judiciaire, nommé par le tribunal de commerce de Paris, a donné l'impression de vouloir liquider au plus tôt la seule entreprise marseillaise. Mais la municipalité de Marseille étudie maintenant la possibilité d'acheter les locaux avec l'aide financière du conseil régional. Cela fait, l'établissement pourrait être confié en location soit à une personne privée, soit à une société en coopération ouvrière, dont la première obligation serait de réemployer tous les salariés d'Hexa-Limbourg.

Désormais non licenciés, donc non chômeurs, et partant payés, les salariés marseillais poursuivent l'exécution des commandes en suspens dans une usine dont la fermeture a été légalement ordonnée (l'opposition n'est pas suspensive). L'affaire est suivie d'autant plus sérieusement à Marseille que le marché local de l'emploi se détériore de nouveau avec la montée du chômage féminin (22 % de demandes non satisfaites de plus en l'espace d'un trimestre). Or plus de la moitié des salariés d'Hexa-Limbourg sont des femmes...

GUY PORTE.

FONCTION PUBLIQUE

Cette année

LES TRAITEMENTS AURONT AUGMENTÉ D'AU MOINS 12,5 %

Les différentes mesures relatives au traitement des fonctionnaires incluses dans l'accord du 11 juillet et sanctionnées par le conseil des ministres le 17 juillet font l'objet d'un décret inséré au *Journal officiel* du 21 juillet. C'est la première fois, semble-t-il, que le gouvernement publie à l'avance les différentes dates auxquelles seront applicables les augmentations du traitement de base, ce qui rationalisera le travail relatif au « mandatement ». Ce traitement, on le sait, doit être relevé de 1 % au 1er juillet, 2 % au 1er septembre et 2 % au 1er novembre. A cette date, l'augmentation pour le fonctionnaire de rang moyen sera de 12,5 % par rapport au 1er janvier. Un ajustement pour maintenir le pouvoir d'achat est prévu au 31 décembre, en fonction de l'évolution des prix, et avant si elle s'accélérait. (La hausse des prix sera sans doute de 13 à 14 % pour l'année.)

Une attribution uniforme de deux points d'indice hiérarchique le 1er juillet, puis de trois points le 1er janvier 1975 apportera (pour le fonctionnaire à l'indice 300) une amélioration du pouvoir d'achat de 1,66 %.

A L'ÉTRANGER

- En ITALIE, les prix de plusieurs denrées alimentaires : pain, pâtes, huiles alimentaires, viande de bœuf, viande congelée d'importation, lait, sucre, seront fixés par un organisme officiel, le comité interministériel des prix, à partir du 1er août. Des mesures spéciales de surveillance et de contrôle des stocks et réserves seront appliquées par les comités provinciaux des prix qui, sur la base d'enquêtes, proposeront des interventions du comité interministériel. Ce régime remplace celui du blocage des prix en vigueur depuis le mois de juillet 1973.

AFFAIRES

KODAK ACCEPTE DE SIGNALER SES INNOVATIONS AUX FABRICANTS AMÉRICAINS DE MATÉRIEL PHOTOGRAPHIQUE

Rochester (New-York) (*A.F.P.*). — Kodak préviendra désormais les fabricants américains de matériel photographique pour amateurs des formats des nouveaux films et cassettes qu'il mettra sur le marché lorsque ces formats ne seront pas compatibles avec les appareils photographiques, les caméras et les projecteurs déjà en vente.

Tel est le résultat d'un accord à l'amiable conclu très récemment entre Kodak et Bell-Howell. Cet accord met fin à une action intentée contre Kodak en 1973 par Bell-Howell dans le cadre de la loi antitrust.

L'accord, qui est signé pour une période de six ans, ne concerne que les pellicules de type habituel et exclut par exemple les pellicules à développement instantané. Il prévoit que les fabricants désireux de connaître à l'avance les spécifications des nouveaux films devront payer à Kodak une somme initiale de 10 000 dollars (près de 50 000 francs) pour chaque nouveau projet de films ou de cartouches, et que ces informations seront confidentielles. Les compagnies qui acceptent cette procédure devront en outre payer à Kodak une somme représentant jusqu'à 1 % des ventes des produits qui seront conçus en tenant compte des informations reçues.

[Kodak étant — et de très loin — le plus important fabricant de pellicules du monde, chacune de ses innovations jette les fabricants de matériel photo et caméra dans le plus profond désarroi. Dans 80 % des cas environ, la pellicule utilisée est une pellicule Kodak.

Il en a été ainsi lors du lancement du super-8 en cinéma (qui a remplacé le 8). En photographie, le lancement des formats 126 (Instamatic) et 110 (Instamatic pocket) a également pris de court les fabricants du monde entier. Le temps que ceux-ci fabriquent des appareils capables d'utiliser les nouveaux formats lancés par Kodak, les amateurs n'ont pas d'autre possibilité que d'acheter les caméras et appareils photographiques produits par la firme de Rochester. C'est ce quasi-monopole et les excès auxquels il conduisait qu'avait attaqués Bell-Howell. — Al. V.]

LE TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

	Dollars		Deutschemarks		Francs suisses	
48 heures	10 1/2	11 1/2	6 1/2	7 1/2	7 1/2	8 1/2
1 mois	12 1/8	12 5/8	8 1/8	8 5/8	11 1/8	11 5/8
3 mois	12 5/8	13 1/8	8 7/8	9 3/8	11 3/8	11 7/8
6 mois	12 5/8	13 1/8	9 1/4	9 3/4	11 3/8	11 7/8

LA VIE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

LES RÉFORMES FISCALES EN EUROPE

A partir de quels salaires mensuels les Français paieront-ils la surtaxe ?

Le tableau ci-dessous, établi par le service de l'information du ministère de l'économie et des finances, indique à partir de quelles rémunération seront appliquées aux salariés — ayant une part de quotient familial (personnes seules) deux parts (couples sans enfant), trois parts (ménages avec deux enfants) — les majorations d'impôt instituées par le « collectif » budgétaire (« Journal officiel » du 17 juillet.

Les limites à partir desquelles jouent ces majorations sont indiquées, dans la loi de finances rectificative, en montant d'impôt dû. Bien des contribuables, qui ne connaissent pas exactement le montant de leur impôt dû cette année (sur leurs revenus de 1973), ne savent pas très bien s'ils auront à payer une majoration et, dans l'affirmative, quelle sera l'importance de celle-ci. Aussi était-il opportun de rappeler les revenus correspondant aux décisions du législateur. On les trouvera ci-dessous sous deux formes : revenu « imposable » et revenu « brut », c'est-à-dire avant les déductions de 10 %, 20 % et, éventuellement, les diminutions supplémentaires dont bénéficient certaines professions.

Pour les commodités du calcul, les limites d'impôt dû à partir desquelles jouent les majorations (3 501 F, 5 001 F, 10 001 F) ont été arrondies (3 525 F, 5 035 F, 10 035 F, etc.). En salaire mensuel, cette simplification ne joue que sur 4 ou 5 francs et est donc négligeable.

Rappelons que le passage à un taux supérieur de surtaxe ne se fait pas brutalement mais progressivement, grâce à un système de décote dont nous avons expliqué en détail le mécanisme dans « le Monde » *du 18 juillet. Sur 11,5 millions de contribuables, 1,5 million à peine sont, on le sait, touchés par les majorations du « collectif », qui rapporteront cette année 2,5 milliards de francs au Trésor public.*

REVENU BRUT DE 1973 (en francs) avant abattements divers	REVENU imposable (en francs)	IMPOT dû en 1974 sur ces revenus (en francs)	MAJORAT. (s'ajoutant à l'impôt dû)
Contribuables ayant 1 part de quotient familial			
29 310 (soit 2 442 F par mois)	21 100	3 525	5 %
34 860 (soit 2 905 F par mois)	25 100	5 035	10 %
52 220 (soit 4 350 F par mois)	37 600	10 035	15 %
275 130 (soit 22 927 F par mois)	198 100	100 010	20 %
Contribuables ayant 2 parts			
49 160 (soit 4 096 F par mois)	35 400	5 010	5 %
69 580 (soit 5 790 F par mois)	50 100	10 030	10 %
104 310 (soit 8 690 F par mois)	75 100	20 030	15 %
550 260 (soit 45 854 F par mois)	396 200	200 020	20 %
Contribuables ayant 3 parts			
73 700 (soit 6 140 F par mois)	53 100	7 515	5 %
104 310 (soit 8 690 F par mois)	75 100	15 025	10 %
156 660 (soit 13 055 F par mois)	112 800	30 010	15 %
825 390 (soit 68 781 F par mois)	594 300	300 030	20 %

● LE GOUVERNEMENT YOUGOSLAVE vient de décider de relever fortement les prix de plusieurs produits de première nécessité : + 35 % à 65 % pour les farines, selon leur qualité ; + 40 à 50 % pour le pain ; + 22 % pour le sucre ; + 5 % pour le thé. Déjà l'essence, les loyers, les transports avaient été fortement relevés il y a quelques semaines. Des mesures seront prises pour amortir l'effet de ces hausses sur les bas salaires, le salaire minimum est notamment relevé de 900 à 1 000 dinars (environ 300 F français) par mois.

Grâce à un accord entre tous les partis

Les impôts des contribuables allemands vont être allégés de 13 milliards de marks

De notre correspondant

Bonn. — Péniblement, les partis ouest-allemands ont fini par s'entendre sur le projet de réforme fiscale. Rejeté déjà deux fois par le Bundestag depuis le début de l'année, malgré un passage à la commission parlementaire de conciliation, le projet — sous une forme assez modifiée — a finalement satisfait à la fois de coalition socialiste - libérale et l'opposition chrétienne-démocrate. Il ne fait aucun doute, cette fois, que lorsqu'elle sera présentée aux Chambres parlementaires (Bundestag et Bundesrat- les 25 et 26 août prochain, la réforme fiscale sera adoptée.

Telle qu'elle se présente aujourd'hui, elle permettra aux contribuables allemands d'économiser 13 milliards de marks (1), concession de taille à l'opposition, puisque le projet initial du gouvernement, avec 11 milliards, était beaucoup moins ambitieux.

Deux points essentiels ont dû être concédés aux chrétiens - démocrates pour que le projet puisse être adopté. Le premier, c'est que les frais déductibles du revenu imposable continueront d'être soustraits de celui-ci. Quant à la déduction préliminaire, prévue à l'égard des salariés indépendants pour compenser la participation de l'employeur à la cotisation retraite du salarié, elle passe de 1 000 à 1 500 DM pour un célibataire (le double pour un couple). La deuxième concession du gouvernement concerne l'abattement à la base consenti aux salariés qui passe de 240 DM à 480 DM et qui, lui aussi, est déductible du revenu imposable.

Par contre, l'opposition a dû concéder à la coalition gouvernementale que l'impôt sur les fortunes ne sera pas déduit du revenu imposable. Au contraire, il est pratiquement augmenté et passe à 1 % pour les personnes juridiques et 0,7 % pour les personnes physiques.

Six mesures

Le projet se présente pratiquement en six points :

1) Réforme des allocations familiales prévoyant dorénavant une allocation uniforme versée par les sections locales de l'Office fédéral de l'emploi de Nuremberg de 54 marks par mois pour le premier enfants, 70 marks pour le deuxième et 120 marks à partir du troisième;

2) Relèvement de l'abattement à la base, qui passe de 240 à 480 marks ;

3) Elimination de la progressivité du barème de l'impôt pour les petits revenus ne dépassant pas 16 000 marks par an pour les célibataires (le double pour les couples mariés) ;

4) Relèvement à 56 % du prélèvement fiscal sur les revenus élevés ;

5) Octroi d'un abattement de 300 marks pour les célibataires (le double pour les couples mariés) consacrant cette somme à l'épargne ;

6) Relèvement de 2 000 à 3 000 marks de l'abattement du revenu imposable pour les charges de personnes âgées ou d'enfants.

Le compromis mis au point est assez largement approuvé dans la presse, qu'elle soit proche de l'opposition ou du gouvernement. D'autant plus que le chancelier Schmidt, commentant le nouveau projet devant les journalistes, a assuré que les 13 milliards perdus pour les finances publiques ne seront en aucun cas récupérés par une hausse de la T.V.A.

M. Schmidt ne pense pas non plus que l'allégement fiscal ainsi réalisé mette en danger sa politique anti-inflationniste : « *A condition*, a-t-il dit, *qu'aucun autre allégement ne soit prévu et que l'Etat fédéral, les gouvernements de Laender et les communes respectent l'engagement de strictes économies qu'ils ont pris, on peut considérer comme raisonnable l'élargissement de la capacité de consommation donné aux Allemands du fait des économies d'impôts qu'ils feront.* » — *(Interim.)*.

(1) 1 DM = 1,87 F ; 13 milliards de DM représentent environ 24,5 milliards de francs. A titre de comparaison, rappelons que le plan d'austérité français prévoit un prélèvement fiscal supplémentaire de 8 milliards de francs en 1974.

AGRICULTURE

Tandis que les manifestations se poursuivent

« L'ordre doit être rétabli et maintenu »

déclare M. Jacques Chirac

M. Jacques Chirac a déclaré samedi 30 juillet à France-Inter que les préfets avaient reçu des instructions très strictes concernant l'agitation paysanne. « *Il est naturel*, a expliqué le premier ministre, *qu'un certain nombre de manifestants expriment de la part des agriculteurs leurs préoccupations, et lorsque ces manifestations se déroulent normalement, tout est très bien. (...) Il va de soi que lorsque ces manifestations dégénèrent, et par exemple s'attaquent à des bâtiments publics ou mettent en cause l'ordre, (...) l'ordre doit être rétabli et maintenu : c'est ce qui sera fait.* »

En attendant, M. Jacques Chirac a annulé le voyage qu'il devait faire ce lundi 22 juillet en Corrèze, où il avait à inaugurer, à Bort - les - Orgues, la vingt-cinquième semaine des négociants-voyageurs. Officiellement, la situation à Chypre et les nombreuses réunions que M. Chirac doit tenir avant le conseil des ministres de mercredi expliqueraient cette annulation. Mais il est vraisemblable aussi que le premier ministre a voulu éviter d'être pris à partie par les agriculteurs corréziens, lesquels projetaient de le contraindre à une explication publique.

Il y a encore eu, pendant le week-end, de nombreuses manifestations :

● *Près de Perpignan*, samedi, un millier d'arboriculteurs ont barré, de 10 heures à 19 heures, en trois endroits, la R.N. 9 entre Perpignan et Le Boulou, créant aux abords de la frontière un bouchon de 20 kilomètres. Les arboriculteurs ont déversé 60 tonnes de poires espagnoles sur la chaussée. La R.N. 9 a également été bloquée à Issoire dans le Puy-de-Dôme.

● *Dans le Centre*, les éleveurs ont manifesté en plusieurs endroits : à Ahun (Creuse), où, procédant à une vente sauvage, ils vendirent du bifteck à 18 F le kilo; à Saint-Céré (Lot), où le sous-préfet fut contraint de prendre la tête d'un défilé d'agriculteurs.

● *Dans le Nord et le Pas-de-Calais*, les cultivateurs ont multiplié les barrages sur les routes. Dans le secteur Hesdin-Montreuil, ils ont gêné fortement la circulation vers les stations de la côte d'Opale, Le Touquet notamment. Les agriculteurs de Guines (Pas-de-Calais) ont décidé de différer le paiement de leurs impôts et de retarder d'un mois le paiement des factures de matériel et de marchandises, ainsi que le règlement de la part de la T.V.A. devant être versée avant le 5 août.

● *Dans la Somme*, la bretelle d'autoroute Amiens-Roye a été coupée, dimanche, par deux cents tracteurs environ, du début de l'après-midi à 17 heures. La nuit précédente, des paysans avaient déversé des pommes de terre et allumé des feux de Bengale sur l'autoroute du Nord, à la hauteur de Péronne.

● LA MESURE DE SUSPENSION des importations de viandes bovines des pays tiers adoptée par la C.E.E. coûtera à l'Argentine environ 300 millions de dollars. Le Marché commun absorbe jusqu'à 70 % des exportations argentines de viande. — *(A.F.P.)*

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

S.A.T. SOCIÉTÉ ANONYME DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

Siège social : 40, av. de New-York
Société anonyme
au capital de 61 875 600 F

AUGMENTATION DE CAPITAL DE 61 875 600 F A 77 344 000 F

Emission de 154 689 actions nouvelles de 100 F nominal à souscrire contre espèces.

Prix d'émission : 370 F par action.

Jouissance : 1er janvier 1974.

Droit de souscription : Réservé par préférence aux anciens actionnaires à raison d'une action nouvelle pour deux actions anciennes (avant l'attribution gratuite). Ce droit — coupon n° 36 — est négociable en Bourse. Possibilité de souscrire à titre réductible.

Délai de souscription : Du 1er juillet au 1er août 1974 inclus.

Lieux de souscription : Banque de Paris et des Pays-Bas ; Crédit lyonnais ; Banque nationale de Paris ; Crédit industriel et commercial ; Société générale.

Les actions émises contre espèces ne participeront pas à l'attribution gratuite.

Une note d'information est à la disposition des souscripteurs aux guichets des banques domiciliataires, ainsi qu'au siège social de la société.

BALO du 24 juin 1974. Visa COB 7487 du 18 juin 1974.

COMPAGNIE PARISIENNE DE BANQUE

Ancienne banque de Saint-Phalle

Au 30 juin 1974, la société ayant bénéficié de sa politique ancienne de liquidité et d'accroissement des dépôts, obtient un résultat net en puissance de 1 712 000 F. Il est en progression de 36 % sur celui du 30 juin 1973.

Le total du bilan s'accroît de 33 %, les crédits distribués ayant augmenté de 12,4 % en raison de la réglementation.

Au terme d'un premier semestre favorable, l'optimisme des pronostics doit néanmoins être tempéré pour tenir compte de l'évolution de l'encadrement du crédit.

MOULINEX

Les ventes « hors taxes » du premier semestre 1974 se sont élevées à 471,4 millions contre 379,5 millions pour le premier semestre 1973, réalisant ainsi un accroissement de 91,9 millions, soit 24,23 %.

Les exportations comprises dans ces ventes s'élèvent à 201 millions pour le premier semestre 1974 contre 154 pour la même période de 1973, soit en augmentation de 30,54 %.

GROUPE PALUEL-MARMONT

SOCIÉTÉ DE BANQUE ET D'INVESTISSEMENTS - SOBI
26, bd d'Italie, Monte-Carlo

La situation comptable arrêtée au 2 juillet 1974 fait ressortir les éléments suivants :

— Total du bilan..	489 241 187 F
— Total du portefeuille (effets et prélèvements d'office) ..	464 428 071 F
Le portefeuille en capital est garanti par hypothèques premier rang ou privilèges de vendeur.	
— Dépôts à terme de la clientèle	225 478 500 F

La prochaine situation trimestrielle paraîtra mi-octobre 1974. Une situation mensuelle paraît le premier vendredi de chaque mois au « Journal officiel de la principauté de Monaco ».

LAFFITTE RENDEMENT

Situation au 30 juin 1974

		%
Actions et parts de sociétés étrangères	2 982 577	4.74
Actions et parts de sociétés françaises ...	29 934 118,79	47.66
Obligations libellées en monnaies étrangères	9 433 824,15	15.03
Obligations libellées en francs	19 908 309	31.71
Liquidités	541 730.94	0.86
TOTAL ACTIF NET....	62 800 559,88	100

Au 30 juin 1974, la valeur liquidative unitaire ressortait à 107.71 francs, compte tenu du coupon de 7,71 francs détaché le 28 juin 1974.

LAFFITTE TOKYO

Situation au 30 juin 1974

		%
Actions et parts de sociétés étrangères	14 317 242,50	50.27
Obligations libellées en francs	13 018 983.33	45.73
Liquidités	1 138 931.03	4
TOTAL DE L'ACTIF NET ...	28 475 156,86	100

Au 30 juin 1974, la valeur liquidative unitaire ressortait à 113,09 francs, compte tenu du coupon de 5.66 francs détaché le 28 juin 1974.

ROTHSCHILD EXPANSION

Situation au 30 juin 1974

Actions et parts de sociétés étrangères............	224 074 080,25	44,98 %
Actions et parts de sociétés françaises............	64 673 230,00	12,99 %
Obligations libellées en monnaies étrangères......	23 285 199,90	4,67 %
Obligations libellées en francs....................	96 582 150,22	19,38 %
Liquidités	89 583 883,35	17,98 %
TOTAL DE L'ACTIF NET........	498 190 443,81	100,00 %

Au 30 juin 1974, la valeur liquidative unitaire ressortait à 221,92 F compte tenu du coupon de 9,28 F détaché le 28 juin 1974.

LES MARCHÉS FINANCIERS

NEW YORK

Ralentissement de l'activité institutionnelle à Wall Street en 1973

New-York (A.F.P.). — Le volume des transactions effectuées par les investisseurs institutionnels (compagnies d'assurance et d'investissement, fonds mutuels et de retraite) a diminué en 1973 pour la première fois depuis 1965, date à laquelle la New York Stock Exchange a commencé à tenir des statistiques.

Dans son fascicule annuel d'information, le New York Stock Exchange précise que le nombre d'opérations sur des blocs de titres égalant ou dépassant dix mille actions — opérations qui sont considérées comme étant le fait d'institutions — s'est élevé l'an dernier à 29 233, contre 31 207 l'année précédente. Au total, ces opérations ont concerné 721,4 millions d'actions représentant 21 milliards de dollars, soit 17,8 % des transactions effectuées au cours de l'année, contre 766,4 millions d'actions représentant 36,3 milliards de dollars et 18,5 % des transactions l'année précédente.

A la fin de l'année dernière, cependant, la part totale des actions entre les mains de telles organisations était passée à 31,4 % de la valeur totale du marché, contre 30,8 % un an plus tôt, la valeur totale des actions existantes étant tombée à 721 milliards de dollars.

JAPON

Fort accroissement des ventes étrangères de titres japonais en juin

Tokyo (A.F.P.). — Les étrangers ont encore vendu davantage de valeurs japonaises en juin dernier qu'ils n'ont ont acheté, à telle enseigne que le déficit enregistré dans ce domaine a atteint 168 millions de dollars au lieu de 47 millions seulement en mai.

Les achats étrangers n'ont, en effet, au cours de cette période, totalisé que 56 millions de dollars alors que leurs ventes se montaient à 224 millions.

Ce déficit est le plus important enregistré ces dernières années après celui de décembre 1973, qui avait atteint 215 millions de dollars.

Selon le ministère des finances, ce sont les ventes massives enregistrées sur Sony, Matsushita Electric Industrial et d'autres vedettes qui ont été la cause de l'aggravation du déficit, les titres de Sony représentant à eux seuls environ 20 % de ce dernier.

LONDRES

Calme et irrégulier

Le marché est calme et diversement orienté lundi, à l'ouverture, dans l'attente de la présentation du mini-budget de relance. Les industrielles sont stables. Seules quelques vedettes, comme I.C.I., se détachent. Faiblesse persistante des pétroles, mais nouvelle avance des mines d'or. Les fonds d'État ne varient pas.

OR (ouverture) dollars : 144 contre 145 50

VALEURS	CLOTURE 19 7	CLOTURE 22 7
War Loan 3 1/2 %	23 7/8	23 7/8
Beechamps	198	197 1/2
British Petroleum	366	364
Shell	184	187
Vickers	112	101
Imperial Chemical	207	208
Courtaulds	190	191 3/4
De Beers	230	232
* Western Holdings	30	30 1/2
Rio Tinto Zinc Corp.	143	142
* West Driefontein	36 1/2	36 1/2

(*) En livres

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE. Base 100 : 28 déc. 1973.)

	18 juil.	19 juil.
Valeurs françaises	80,9	81,3
Valeurs étrangères	89,8	90
Cie DES AGENTS DE CHANGE		
Indice général	68,5	69,2
Indice général	68,4	68,5

NOUVELLES DES SOCIETES

EXXON. — Bénéfice net du premier semestre : 1 555 millions de dollars (6,95 dollars par action), contre 1 018 millions de dollars au 30 juin 1973 (4,54 dollars). Le chiffre d'affaires de la société pour cette période s'élève à 21 334 millions de dollars, contre 12 772 millions.

AMERICAN PETROFINA. — Bénéfice net pour les six premiers mois de 1974 : 32,3 millions de dollars, contre 11,03 millions, soit 3,03 dollars par action, contre 1,40 dollar.

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	19 7	22/7
1 dollar (en yens)	298 75	291 35

B. A. L. O.

Le numéro du 22 juillet publie notamment les insertions suivantes :

Groupement pour le financement des ouvrages de bâtiment, travaux publics et activités annexes (G.O.B.T.P.). — Émission d'un emprunt de 360 millions de francs représenté par 360 000 obligations de 1 000 F, créées jouissance du 22 juillet 1974 et portant un intérêt amortissable de 12 %. Cet emprunt sera amortissable en dix ans.

Groupement des industries du bâtiment et des travaux publics (G.I.B.T.P.). — Émission d'un emprunt de 174 millions de francs représenté par 174 000 obligations de 1 000 F, créées jouissance du 22 juillet 1974 et portant un intérêt de 12 %. Cet emprunt sera amortissable en quinze ans.

Locabail. — Émission d'un emprunt de 80 millions de francs représenté par 80 000 obligations de 1 000 francs, portant un intérêt de 12 % et amortissables en dix ans.

S.A. d'économie mixte du pont de Saint-Nazaire-Saint-Brévin. — Émission éventuelle d'un emprunt de 50 millions de francs représenté par 50 obligations de 1 000 F, portant un intérêt de 12 % et amortissables en quinze ans.

La Foncière Capitalisation. — Attribution gratuite de 28 000 actions de 100 F (7 pour 18), jouissance 1er juillet 1974, portant le capital de 7 200 000 F à 10 000 000 de francs.

La Foncière Vie. — Attribution gratuite de 43 200 actions de 50 F (8 pour 19), jouissance 1er janvier 1974, portant le capital de 6 840 000 F à 9 millions de francs.

S.A. Le ciment armé Demay frères. — Attribution gratuite de 41 600 actions de 50 F (1 pour 1, jouissance 1er janvier 1974, portant le capital de 2 080 000 F à 4 160 000 F.

VALEURS (Actions et parts)	Modalités	Derniers cours
Alsacienne Banque, dr.	1 p. 2	42 50
Berliet, c. 46	1 p. 1	...
C.A.M.E., c. 14	7 p. 5	
Cim. Dannes-Lavocat, dr.	1 a.p.5 a.	
Des. N.-E. Longwy, c. 9	1 p. 10	
Dév. rég. Normandie, c. 20	1 p. 2	2 35
Foncière lyonnaise, c. 29	1 a.p.4 a.	0 40
Générale de Fond., c. 41	1 p. 4	
S.A. Télécommunic., c. 38	1 p. 2	3
Testut-Aequitas, c. 4	2 ob. 5 a.	0 25

MARCHE MONETAIRE

	Taux Banque de France	Taux du marché
Effets publics	....	.....
Effets privés	....	14 %
Moyen terme	....	12 1/2 %

BOURSE DE PARIS — 19 JUILLET — COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours

MARCHÉ A TERME

Depuis quelque temps, les cotations se poursuivent souvent au-delà de 14 h. 30. Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, nous ne sommes pas toujours en mesure de donner tous les derniers cours cotés à terme. Ces cours sont corrigés le lendemain dans la première édition.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Prem. cours	Dernier cours	Compt. Prem. cours

★ VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT

o. : offert ; c. : coupon détaché ; d. : demande ; * droit détaché. — Lorsqu'un « premier cours » n'est pas indiqué, il y a eu cotation unique, portée dans la colonne « dernier cours ».

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 19 7	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 779	4 778	4 77
Canada ($ can. 1)	4 887	4 872	4 97
Allemagne (100 DM)	187 500	187 400	186 75
Belgique (100 fr.)	12 850	12 626	12 05
Danemark (100 krd.)	81 070	81 000	81
Espagne (100 pes.)	8 415	8 400	8 40
Grande-Bretagne (£ 1)	11 410	11 437	11 45
Italie (100 lires)	0 742	0 744	0 72
Norvège (100 krn.)	88 070	89 250	89 10
Pays-Bas (100 fl.)	181 800	181 950	181
Portugal (100 esc.)	19 260	19 220	19 30
Suède (100 krs.)	109 570	109 470	108 90
Suisse (100 fr.)	161 400	162 100	162 30

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 19 7
Or fin (kilo en barre)	22875	23110
Or fin (kilo en lingot)	22750	23145
Pièce française (20 fr.)	242 50	244 80
Pièce française (10 fr.)	178	176
Pièce suisse (20 fr.)	248	250
Union latine (20 fr.)	228 50	230
Souverain	236 80	237 50
Pièce de 20 dollars	1151 20	1180
Pièce de 10 dollars	880	868 80
Pièce de 5 dollars	391	387 50
Pièce de 50 pesos	953 50	955
Pièce de 10 florins	215	218

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté du 21-22 juillet 1974 a été tiré à 527 580 exemplaires.

A B C D E F G

En Espagne

Les médecins reconnaissent la gravité de l'état de santé du général Franco

De notre correspondant

Madrid. — L'état de santé du général Franco était qualifié de « stationnaire » dans la journée du dimanche 21 juillet. Mais, dès la veille, les médecins reconnaissaient que la maladie dont est atteint le chef de l'Etat espagnol dépassait la simple phlébite, et faisaient état de « phlébo-thrombose fémuro-iliaque qui avait obligé à hospitaliser le malade ».

Dimanche, après que le chef d'Etat eut assisté à la messe et communié, son état semblait s'être de nouveau aggravé et tout poussait à croire qu'une opération pourrait avoir lieu dans la journée. D'ailleurs, le docteur Roberto Llavero, l'un des meilleurs spécialistes espagnols en matière d'anesthésie-réanimation, était incorporé à l'équipe médicale. A 20 h. 30, on notait la présence de diverses personnalités à l'hôpital, parmi lesquelles les princes d'Espagne, les présidents du gouvernement et des Cortès, les trois vice-présidents du gouvernement, plusieurs ministres et le directeur général de la sûreté.

A la même heure, l'équipe médicale tenait une réunion extraordinaire avec six spécialistes appelés en consultation. Les médecins avaient, semble-t-il, le choix entre trois solutions : poursuivre le traitement appliqué au cours des derniers jours ; opérer le malade pour lui soustraire un caillot qui s'était formé ; enfin, ne pas pratiquer l'opération, celle-ci étant considérée comme inutile étant donné l'état du patient.

A l'issue de leur réunion, les médecins ont déclaré : « Nous sommes arrivés à la conclusion que le traitement appliqué au malade jusqu'à ce jour est convenable et qu'il n'y a pas lieu de le modifier. Nous avons pu d'ailleurs noter une réduction du processus phlébo-thrombotique qui avait motivé cette consultation. »

JOSE-ANTONIO NOVAIS.

L'après-franquisme a commencé

De notre envoyé spécial

Madrid. — Cinq ans, jour pour jour, après sa nomination comme successeur désigné avec titre de roi du général Franco, le prince Juan Carlos de Bourbon s'installe au premier rang de l'Etat. Au sixième étage d'un hôpital madrilène ultra-moderne qui porte son nom, un vieil homme de quatre-vingt-un ans lutte contre la mort, et déjà ce sont les gestes, les expressions et les intentions d'un prince âgé de trente-six ans qui sont analysés avec la plus grande attention par les milieux politiques et diplomatiques de Madrid

Quelle que soit l'issue du combat engagé par les plus grands spécialistes espagnols pour sauver le Caudillo, beaucoup plus gravement atteint que ne le laissaient croire les premiers communiqués officiels, une page décisive de l'histoire espagnole semble tournée. L'après-franquisme commence. Aucun autre dirigeant espagnol ne disposera à l'avenir des pouvoirs pratiquement sans limites que Franco a exercés depuis le 1er octobre 1936. Celui-ci avait précisé un jour que l'approbation du conseil des ministres était essentielle pour entériner ses décisions de chef d'Etat. C'est-à-dire qu'il pouvait éventuellement s'en dispenser. Franco avait, en fait, la latitude de limoger ses ministres du jour au lendemain et les victimes de ces épurations régulières ont bien souvent appris leur disgrâce à la lecture du bulletin officiel.

Cédant aux recommandations de ses conseillers, il avait, le 18 juillet 1972, désigné l'amiral Carrero Blanco comme le « *futur chef du gouvernement* ». Mais il s'était encore réservé la possibilité de revenir éventuellement sur cette décision. Et c'est seulement le 8 juin de l'année suivante que l'amiral, appartenant au cercle étroit de ses plus proches et plus fidèles collaborateurs depuis trente ans, avait été effectivement nommé premier ministre La semaine dernière, *Pueblo*, organe des syndicats officiels, estimait que le transfert des pouvoirs du chef de l'Etat au prince Juan Carlos était inopportun et prématuré. « *Mettre en route la nouvelle monarchie*, écrivait M. Emilio Romero, directeur de ce journal *alors qu'elle ne disposerait pas de toute la marge de manœuvre nécessaire, serait aventureux.* » En effet, selon *Pueblo*, reflétant, dit-on, les vues de l'entourage du Caudillo, « *le général Franco pourrait encore revenir sur le choix de son successeur. Dans ces conditions, l'intérim présente de nombreux risques à un moment où n'existe pas de situation définitive.* »

La « situation » a été jugée assez grave vendredi dernier par les plus hauts dignitaires du régime pour que l'article 11 de la loi organique, prévoyant un intérim en cas d'absence du territoire ou de maladie, soit appliqué. Mais cette brève controverse qui jette une première lueur sur les conflits de demain montre bien que Franco, tout en déléguant progressivement des lambeaux d'autorité, s'était toujours réservé un recours, une possibilité de contremarche.

Depuis décembre 1973, et en deux occasions graves — l'assassinat de l'amiral Carrero Blanco et la maladie du général Franco, — les institutions du régime ont sans doute parfaitement fonctionné. Mais cette souple adaptation du système à des circonstances exceptionnelles n'exclut pas les interventions de coulisse et les tentatives de diversion. C'est en se réclamant des pouvoirs sans partage de Franco ou en spéculant sur ses intentions réelles ou supposées que des groupes de pression ont tenté ces derniers mois d'infléchir ou de modifier le processus de la succession.

La mort de l'amiral, qui a complètement bouleversé les perspectives politiques, puis la maladie du Caudillo ont mis en évidence le rôle occulte grandissant et puissant des intimes du Pardo. On affirme dans les milieux bien informés de la capitale madrilène que la famille du Caudillo s'est opposée jusqu'au dernier moment à la désignation du prince Juan Carlos comme représentant du chef de l'Etat aux cérémonies anniversaires du 18 juillet, qui avaient lieu à La Granja, près de Ségovie.

Un otage

Il est vrai que le général Franco, depuis juin 1973, n'exerçait plus tout à fait ses prérogatives avec la même attention. Mais il restait le symbole principal du régime. Bien qu'il doive hériter, selon la Constitution, de toutes ces prérogatives et de tous ces pouvoirs, il est clair que le prince Juan Carlos apparaît aujourd'hui comme un otage et non pas encore comme un arbitre Si les fonctions de chef de gouvernement et de chef d'Etat n'avaient pas été dissociées avant le retrait de Franco, le prince aurait pu, du moins théoriquement, choisir un gouvernement à sa convenance. L'installation, en décembre 1973, et pour cinq années, de M. Arias Novarro comme chef de gouvernement limite d'entrée de jeu ce que *Pueblo* appelait justement une marge de manœuvre

Dans l'immédiat, la presse commence d'exploiter la personnalité du prince. *ABC* a publié dimanche, en première page, un portrait du petit-fils d'Alphonse XIII à l'occasion du cinquième anniversaire de sa nomination, et toutes ses activités, ainsi que celles de sa femme, la princesse Sophie, sont maintenant rapportées et commentées en détail. Progressivement, une opinion, apparemment indifférente, mais rassurée peut-être par des bulletins de santé résolument optimistes, s'habitue à cette passation des pouvoirs en douceur, à ce premier pas dans un avenir pourtant incertain et ambigu.

MARCEL NIEDERGANG.

VENANT DU SUD DE L'ILE

Un premier groupe de touristes rapatriés de Chypre est arrivé à Roissy

Un premier groupe de réfugiés, venus de Chypre, a débarqué à l'aéroport de Roissy ce lundi 22 juillet à 9 h. 20. L'avion qui les transportait, un Transall — l'un des quatre avions militaires français affectés au rapatriement des touristes, — avait quitté la base britannique d'Akrotiri près de Limassol, la veille au soir vers minuit, heure locale.

Une escale technique à Brindisi a permis de débarquer une quarantaine d'Italiens. Dix-neuf Français et une trentaine de ressortissants étrangers sont arrivés à Paris. La plupart venaient de la région de Limassol, au sud de l'île, où ils avaient seulement entendu quelques tirs de mitrailleuses D'après eux, les Turcs de cette région se sont rendus à la garde nationale chypriote dans la journée de dimanche, et la population locale s'attendait à des bombardements des villes par l'aviation turque. Ils estimaient que tous les touristes de Limassol et des environs avaient été évacués, mais ignoraient le sort des autres.

Escortés par des véhicules blindés britanniques et des « casques bleus » canadiens, quatre mille cinq cents civils étrangers avaient été évacués dimanche de Nicosie jusqu'à la base militaire britannique de Dekhelia.

Tandis que le convoi s'ébranlait d'Episkopi, à une cinquantaine de kilomètres de Nicosie, des véhicules des Nations unies arrivaient à l'hôtel Ledra, sur la « ligne verte » qui sépare les communautés chypriotes grecque et turque de la capitale, pour évacuer sur l'hôtel Hilton quelque trois cent cinquante touristes et journalistes bloqués au cœur des combats

La Grande-Bretagne a accepté d'évacuer jusqu'à ses bases pratiquement tous les ressortissants étrangers, et a dépêché samedi pour cela dans l'île mille quatre cents soldats de ses unités d'élite. Outre les quatre mille cinq cents civils venus de Nicosie par convoi, quelque deux mille personnes ont pu ainsi rejoindre des bases britanniques dans la journée de dimanche. De strictes mesures sanitaires ont dû être prises pour éviter des risques d'épidémies accrus par la forte chaleur.

Un pont aérien a été mis en place, permettant à plusieurs milliers d'étrangers de quitter Chypre. Le ministère de la défense français signale cependant que deux appareils — un DC-8 et un C-160 Transall, d'une capacité totale de deux cent trente places — sont bloqués à Palerme depuis samedi, faute d'avoir reçu des autorités britanniques un plan de vol et une autorisation d'atterrir à Chypre.

La radio des forces britanniques a indiqué, d'autre part, qu'une opération d'évacuation des touristes britanniques à Famagouste se déroulait avec succès. En revanche, les efforts pour évacuer par mer les étrangers surpris par les combats dans la région de Kyrenia, dans le nord de l'île, ont été suspendus lundi, les forces turques et chypriotes grecques n'ayant pas encore donné leur accord. La Grande-Bretagne avait annoncé la veille l'envoi de deux frégates sur les lieux, et demandé aux touristes de les attendre sur les plages.

Le porte-hélicoptères américain *Inchon* et plusieurs autres bâtiments de la VIe flotte se tiennent au large du sud-est de la côte chypriote, prêts à intervenir pour évacuer ressortissants britanniques et américains, a fait savoir dimanche le département d'Etat.

AVANT LA CONFÉRENCE DE KINGSTON

Les Neuf précisent les offres de l'Europe au tiers-monde

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — *Les ministres des affaires étrangères des Neuf consacrent, ces lundi 22 et mardi 23 juillet, une large part de leurs débats à la préparation de la conférence ministérielle, qui rassemblera, les 25 et 26 juillet à Kingston, à la Jamaïque, les représentants de la C.E.E. et ceux des quarante-cinq pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (A.C.P.), qui envisagent de s'associer à la Communauté. Les ministres doivent également chercher à s'entendre pour entreprendre une politique commune de l'énergie et organiser, dans ce domaine, la coopération avec les Etats-Unis.*

Les Neuf comme leurs interlocuteurs d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, attachent une grande importance à la conférence qui va se tenir à Kingston. Sans chercher à dramatiser, c'est là sans doute que va se jouer le sort de la politique européenne d'association avec les pays A.C.P. La négociation, engagée voici un an, s'est déroulée au niveau des ambassadeurs et des experts, la Communauté étant, pour sa part, représentée par la Commission de Bruxelles. Au fil du temps, la cohésion des quarante-cinq pays A.C.P. ne s'est pas distendue, tout au contraire.

Comme au premier jour, elle continue à s'exprimer par la voix d'un porte-parole unique, lequel sera, à Kingston, M. Babacar-Ba, le ministre de l'économie du Sénégal. Les « 45 » se sont réunis à deux reprises au niveau ministériel, en février à Addis-Abeba et en juin, à Dakar, pour actualiser leur tactique. En ce qui concerne les Etats africains, les divergences entre les dix-neuf pays déjà associés à la C.E.E. par la Convention de Yaoundé — tous francophones, à l'exception de la Somalie — et les pays « associables », qui, pour la plupart d'entre eux, appartiennent au Commonwealth britannique, se sont semble-t-il atténuées. L'idée que la Communauté négocie avec l'ensemble de l'Afrique noire, qui pouvait être considérée comme une présentation quelque peu intellectuelle et artificielle il y a un an, correspond apparemment aujourd'hui à une réalité.

Comme il se doit dans une affaire aussi complexe, où il faut traiter tout à la fois des échanges commerciaux, de l'assistance technique et financière, du prix des matières premières, des liens politiques et institutionnels à mettre en place, et où les intérêts et les intentions des Neuf sont souvent loin de coïncider, les pourparlers ont cheminé avec une lenteur risquant de donner l'impression aux pays A.C.P. que la détermination des gouvernements de la Communauté, ou de certains d'entre eux, n'avait rien d'exemplaire. C'est ce sentiment, d'où pourrait naître un découragement destructeur, qu'il importe d'éliminer à Kingston. M. Jean Sauvagnargues, qui préside les travaux des Neuf et fera le voyage de la Jamaïque, est décidé à faire l'effort nécessaire pour y parvenir. Il peut réussir, puisque, si les pourparlers ont progressé d'une manière souvent décevante pour un observateur quotidien, les dossiers à traiter sont désormais mieux connus et les difficultés clairement identifiées.

Trois dossiers essentiels

Les trois questions les plus importantes qui doivent être « débloquées » — à Bruxelles ou à Kingston — sont les suivantes :

● *Le régime des échanges.* — L'association avec la Communauté — différence essentielle avec la politique d'aide au développement le plus souvent pratiquée par les pays industrialisés — a un caractère contractuel Quelles sont donc les contreparties que proposeront les A.C.P. en échange du libre accès au marché européen ?

● *La stabilisation des recettes d'exportation.* — La Commission propose que les Neuf mettent en place un dispositif garantissant aux A.C.P. les recettes qu'ils obtiennent grâce à l'exportation d'un certain nombre de produits de base : le sucre, le café, le cacao, les bananes, le coton, l'arachide, l'huile de copra, et, selon des modalités particulières, le cuivre. Certains des Neuf, en particulier les Pays-Bas, demeurent très réservés à l'égard de cette proposition, dont l'objectif est de mettre les pays associés à l'abri des chutes soudaines des cours des matières premières.

● *L'aide financière de la C.E.E.* — Les crédits affectés par le Fonds européen de développement (FED) aux pays signataires de la convention de Yaoundé pour la période quinquennale 1970-1974 s'élevaient à environ 900 millions d'unités de compte (4 950 millions de francs). Lors de la signature du traité d'adhésion de la Grande-Bretagne, du Danemark et de l'Irlande, la Communauté s'était engagée à garantir, dans la future convention d'association, le maintien des avantages acquis aux pays associés et des avantages équivalents aux pays associables. Les Neuf doivent, par conséquent, fixer maintenant la nouvelle dotation du FED, actualisation qui pose des problèmes difficiles, l'Allemagne souhaitant, entre autres, limiter l'effort financier à consentir par la C.E.E.

PHILIPPE LEMAITRE.

TRENTE MILLE CHRÉTIENS ÉVANGÉLIQUES SE SONT RÉUNIS A LAUSANNE

Trente mille chrétiens environ, appartenant aux Eglises évangéliques européennes, se sont réunis le dimanche 21 juillet, au stade de Lausanne, en liaison avec le Congrès mondial pour l'évangélisation du monde Les particpants, parmi lesquels on remarquait de nombreux jeunes, ont entendu des témoignages d'un ancien boudhiste converti et d'un ancien bouddhiste converti et du prédicateur Billy Graham, une minute de silence a été observée pour les victimes du conflit de Chypre.

● *Mme Giscard d'Estaing* fait, les 22 et 23 juillet, une visite à caractère culturel et social dans le Lot. Elle doit voir notamment le vieux Gourdon, assister au concert donné par l'Orchestre Pro Arte de Munich dans cette ville et visiter un centre pour enfants handicapés.

● *En Corse*, le conseil général a adopté, à l'unanimité, une motion condamnant « *les plasticages et actes criminels de violence perpétrés contre les locaux de services publics, établissements et commerces* ». Les auteurs de ces attentats se placent, selon les conseillers généraux, hors de la communauté insulaire, dont « *la volonté s'exprime démocratiquement à travers les assemblées élues* ». Le mouvement Giustizia Paolina, qui revendique la responsabilité des attentats, s'en était pris aux élus, « *valets de la fraude et de la corruption* ».

● *A Nice, suicide dans les locaux de la P.J.* — Interrogé dans les locaux de la police judiciaire de Nice sur sa participation à plusieurs hold-up commis dans le Languedoc, Robert Billiotti, trente ans, né en Italie, s'est jeté samedi 20 juillet par la fenêtre du quatrième étage du bâtiment, entraînant la chaise à laquelle il était attaché par une paire de menottes, et se tuant sur le coup. — *(Corresp.)*

